

2

FREURO 833

2 sols

2500

HISTOIRE
DU DIX-HUIT FRUCTIDOR.

HISTOIRE

DU DIX-NEUF SIÈCLE

HISTOIRE
DU DIX-HUIT FRUCTIDOR,
OU
MÉMOIRES

CONTENANT LA VÉRITÉ SUR LES DIVERS ÉVÉNEMENS QUI SE
RATTACHENT A CETTE CONJURATION,

PRÉCÉDÉS

DU TABLEAU DES FACTIONS QUI DÉCHIRENT LA FRANCE DEPUIS
QUARANTE ANS, ET TERMINÉS PAR QUELQUES DÉTAILS SUR LA
GUYANE CONSIDÉRÉE COMME COLONIE.

PAR LE CHEVALIER DE LARUE,

L'un des Députés déportés à Sinamari au 18 fructidor.

... Quæque ipse miserrima vidi,
Et quorum pars magna fui...
VIRG. Eneid. liv. 2.

PREMIÈRE PARTIE.

~~~~~  
PARIS.

DEMONVILLE, Imprimeur-Libraire, rue Christine, n°. 2 ;  
POTEY, Libraire, rue du Bac, n°. 46.

1821



HISTOIRE

DU DIX-HUIT FÉVRIER

OU

MÉMOIRES

CONTenant la vérité sur les événements qui se  
sont passés à cette époque.

PAR

M. DE LA FAYETTE, GÉNÉRAL DE BRIGADE,  
ET L'UN DES DÉPUTÉS DÉPARTÉMENTAIS DE LA  
SEINE-ET-OISE.

PAR LE CHEVALIER DE LAUNAY,  
L'UN DES DÉPUTÉS DÉPARTÉMENTAIS DE LA SEINE-ET-OISE.

Paris, chez la Citoyenne Lesclapart,  
au Salon de la République, n. 10.  
M. D. CC. LXXV.

PREMIÈRE PARTIE

PARIS

DEMOISIELLE, Libraire, Palais National, n. 10.  
BOULEVARD DES ARTS, n. 10.

1795

---

---

## AVANT-PROPOS.

**P**OUR concilier l'exactitude des souvenirs avec le calme des opinions dans le récit des événemens contemporains, il faut les écrire dans tous leurs détails à l'époque même qui les voit naître et ne les publier qu'à celle où le temps les a déjà mûris dans leurs résultats. Cette double condition me paroît surtout indispensable lorsque l'historien, acteur lui-même et victime dans les révolutions qu'il raconte, doit s'imposer le double devoir de ne rien taire de ce qu'il a vu, sans rien exagérer de ce qu'il a souffert. Telle est la marche que j'ai tenue, tels sont les principes que j'ai suivis dans la composition et la publica-

tion de cet ouvrage. Écrit pour ainsi dire sur le champ de bataille et sous la dictée même des événemens, je ne le fais paroître qu'à plus de vingt ans d'intervalle des faits que je raconte, des maux qui ont pesé sur moi, et lorsque le cours du temps a en quelque sorte effacé la cicatrice de mes fers. En remettant sous les yeux de mes compatriotes la Conjuración du 18 *fructidor*, jusqu'à ce jour si imparfaitement retracée dans les ouvrages qui ont été publiés à ce sujet, je ne cède à aucun motif de vanité pas plus qu'à aucun sentiment de haine. Ce sont des faits instructifs et non des personnages que je veux présenter au lecteur. Aussi toutes les fois que je ne pourrai pas citer honorablement un nom, je le tairai, à moins qu'il ne soit devenu historique, ou que ma réticence ne puisse donner lieu à quelque méprise sur le véritable auteur du fait que j'aurai à rappeler.

Mon travail étoit entièrement terminé en 1815, et j'allois le mettre au jour lorsque le fatal retour de Buonaparte vint en empêcher la publication et ajouter de douloureux matériaux à l'histoire de nos malheurs.

L'attentat du 18 fructidor est sans contredit un des plus audacieux et des plus importans de la révolution, si féconde en événemens de ce genre. Aucun, après l'assassinat du Roi, n'a eu sur le sort de la France une influence plus désastreuse. Il est impossible qu'il n'occupe pas une place principale dans le tableau général de nos tempêtes politiques. En préparer une esquisse fidèle au peintre qui osera entreprendre ce grand œuvre, est une tâche utile, indispensable; et à qui appartient-il plus spécialement de la remplir, si ce n'est à celui qui s'est trouvé pour ainsi dire au centre de toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi cette catas-

trophe? Député, membre du Conseil des Cinq-Cents, inspecteur de la salle dans les momens les plus orageux, chargé particulièrement de la contre-police du Corps législatif (1), enfin déporté à la Guyane, je ne suis resté étranger à aucun fait. Sans doute l'importance d'un tel sujet exigeroit une main habile : mais au moins justifierai-je le titre de l'ouvrage; on y trouvera toute la vérité, et rien que la vérité : cet avantage a bien son mérite aujourd'hui.

Notre voyage à Cayenne offre des circonstances trop intimement liées à l'évé-

---

(1) L'administration de chacun des Conseils (des Cinq-Cents et des Anciens) étoit confiée à une commission composée de cinq membres, nommés *Inspecteurs de la salle*. Leurs attributions étoient les mêmes que celles des *Questeurs* de la Chambre actuelle des Députés. Notre position y ajoutoit une haute surveillance, indispensable pour connoître les manœuvres des conspirateurs. Ces Commissions devoient être renouvelées tous les trois mois, et les membres ne pouvoient être réélus qu'une fois; en sorte que le plus long exercice étoit de six mois. Je me trouvai dans le cas de la réélection, et toujours chargé de la surveillance. Ainsi aucun Député n'a été plus à portée que moi de connoître et apprécier toutes les circonstances, même les plus secrètes, de ce grand événement. J'invoque à cet égard le té-

nement principal pour que sa relation n'ait pas dû entrer dans mon plan. D'ailleurs celle de l'adjudant Ramel contient tant d'erreurs, tant de fausses inculpations, que je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de rectifier les plus graves (1).

J'ai dû saisir aussi l'occasion de parler d'une colonie qui, même dans son état de langueur, renferme tous les élémens de

---

moignage de mon très-honorable collègue, M. le Chevalier Lemarchand de Gomicourt, qui, membre de la Commission des Inspecteurs pendant les trois premiers mois de mon exercice, a été mon très-courageux et très-utile collaborateur.

(1) Lorsque le général Ramel pouvoit me répondre, je devois relever toutes les inexactitudes que présente son journal, surtout en expliquer les causes; et en effet je ne faisais grâce à aucune. Le témoignage de nos compagnons d'infortune encore existans auroit décidé de quel côté étoit la vérité, si M. Ramel me l'eût contestée. Mais j'ai cru que le malheur dont il a été victime m'imposoit l'obligation de réduire ma censure aux faits injurieux pour les personnes qu'il a calomniées. Peut-être me serois-je même décidé à un silence absolu; mais j'ai cru qu'il falloit être reconnoissant et juste avant d'être indulgent. Plusieurs fois, depuis notre évasion, j'ai pris la plume pour remplir ce devoir; mais toujours j'ai été arrêté, soit par la crainte de nuire aux personnes que j'aurois voulu justifier, soit par les nouvelles proscriptions qui m'ont frappé sous le régime impérial. Puisse cette réparation, quoique tardive, être

la plus grande prospérité, et pourroit avec le temps, et sous des administrateurs aussi zélés, aussi habiles que celui à qui elle est confiée dans ce moment, suppléer à nos autres établissemens de ce genre. Ce que j'en rapporte mérite d'autant plus de confiance que dans cette terre d'exil j'étois assurément bien dégagé de toute espèce d'illusion.

Enfin les symptômes plus ou moins alarmans du retour de ces mêmes malheurs que ne manqueroit pas d'amener le triomphe des doctrines antisociales, sous l'effort desquelles s'écroula l'ancienne monarchie, les éloges plus qu'indiscrets donnés à des révolutions récentes qui conduisent d'autres peuples par les mêmes voies au même abîme, l'étrange reproduction des actes qui

---

agréable à ceux auxquels elle est due ! N'avons-nous donc pas rencontré assez de méchans, pour éprouver le besoin de rendre hommage aux bons, et est-il jamais permis de supposer les autres atroces, pour se rendre plus intéressant ?

nous y ont précipités nous-mêmes, le faux et perfide jour sous lequel certains hommes présentent notre révolution à la jeunesse qu'ils cherchent à égärer, la persuasion qu'il suffit de lui en mettre sous les yeux le hideux mais fidèle tableau, pour entretenir dans son âme les nobles et généreux sentimens que la malveillance voudroit corrompre, m'ont fait sentir le besoin de retracer à grands traits la situation générale de la France aux époques de la révolution antérieures à celle du 18 *fructidor*.

Au milieu des grandes catastrophes politiques qui bouleversent les empires et finissent presque toujours selon l'ordre admirable de la providence par appeller la main réparatrice destinée à les reconstruire avec leurs propres débris, tout se tient, tout se lie depuis la naissance des troubles jusqu'au dénouement qui arrête les ravages : aussi telle faute qui se reproduit, tel crime qui se renouvelle après un

intervalle d'années assez long pour que la mémoire du peuple ait laissé périr la trace de leurs antécédens, n'en sont-ils pas moins la conséquence irrésistible quoiqu'éloignée d'un principe dangereux, d'une doctrine corruptrice, inaperçue et cachée dans le berceau des premiers événemens. En roulant sur lui-même le cercle des révolutions ramène, sinon des faits identiques, au moins des résultats semblables dont quelque variété dans les circonstances accessoires ne change pas le fond. Un exposé rapide de la première période révolutionnaire qui, après avoir vu tomber la monarchie, le Trône et le Monarque, aboutit à travers les forfaits de la terreur elle-même à des jours plus sereins, dont le 18 *fructidor* vient de nouveau interrompre le cours, m'a donc paru un frontispice obligé d'une histoire de cette conjuration. Nos destinées n'étant peut-être pas encore entièrement affranchies de ses effets, et ses causes se

rattachant aux racines mêmes de la révolution, ce n'est qu'en rassemblant sur cette grande crise les reflets réunis du passé et de l'avenir, qu'on peut apprécier avec une sage impartialité toute l'étendue de son importance politique.

Heureux, si en traçant le tableau de nos anciennes dissensions législatives, si en indiquant les causes qui les ont produites, les moyens qui pouvoient les éteindre et les faire tourner au profit de la France et de la légitimité, j'ai pu signaler utilement sur la route quelques écueils où viendrait encore se briser le vaisseau de l'État ! Navigateur échappé à un premier naufrage je perdrai, sinon la mémoire de mes dangers, du moins le sentiment de mes longues souffrances, dans l'idée consolante que mes efforts et mes malheurs n'auront point été entièrement inutiles à mon pays.

---

---

---

TABLÉ DES MATIERES.

---

PREMIÈRE PARTIE.

|                                                                                                                          | Page. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| <i>Des Parlemens , des Assemblées des Notables ,<br/>des États-Généraux , de l'Assemblée consti-<br/>tuante. . . . .</i> | 1     |

DEUXIÈME PARTIE.

|                                                                                                                                                |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>De la Constitution directoriale et de la Conspi-<br/>ration du dix-huit Fructidor. . . . .</i>                                              | 257 |
| <i>De la Déportation des Députés à la Guyane , de<br/>leur évation et de leur retour en Europe. . . .</i>                                      | 321 |
| <i>Conclusion , ou Coup d'œil sur l'influence morale<br/>et politique que la domination de Buonaparte<br/>a exercée sur la France. . . . .</i> | 481 |
| <i>De la Guyane française. . . . .</i>                                                                                                         | 502 |
| <i>Description des Côtes. . . . .</i>                                                                                                          | 504 |

FIN DE LA TABLE.

# HISTOIRE

DU

DIX-HUIT FRUCTIDOR.

---

DES PARLEMENS,

DES ASSEMBLÉES DES NOTABLES , DES ÉTATS-  
GÉNÉRAUX , ET DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

LA France venoit de terminer une guerre honorable par une paix glorieuse ; elle avoit assuré la liberté de l'Amérique , et effacé la tache imprimée à la mémoire de Louis XIV, en forçant l'Angleterre à rappeler son commissaire de Dunkerque. Tout sembloit présager à Louis XVI un règne calme et heureux. Une chose cependant répandoit quelques nuages sur ces jours de gloire , les finances de l'État étoient altérées ; mais elles n'étoient point taries. Des opérations préparées avec adresse , exécutées avec prudence , une vigilante et sévère économie , une résistance courageuse aux demandes injustes , aux prétentions indiscrettes , pou-

voient tout réparer ; et c'est essentiellement du caractère et des principes du Roi qu'on devoit les attendre.

La guerre de la Succession avoit laissé après elle un déficit considérable. Les prodigalités du Régent l'augmentèrent , et le système meurtrier de Law élargit l'abîme au lieu de le combler. La parcimonie du cardinal Fleury auroit peut-être fermé la plaie ; mais la guerre de 1741 et les désastres de celle de 1756 la rendirent au contraire plus difficile à guérir. L'abbé Terray employa les moyens les plus violens , tenta les opérations les plus alarmantes , sans autre effet que de pallier le mal qu'il avoit la prétention de guérir , et de diminuer la confiance publique , ce premier nerf des États , ce principal ressort des finances.

Il est constant que le déficit existoit au moment où Louis XVI monta sur le trône. M. Necker , dans son compte rendu en 1781 , prétendit l'avoir fait disparaître. On crut facilement à un bonheur qu'on désiroit et qui raffermissoit tant de fortunes. L'ivresse fut générale ; les emprunts proposés furent remplis avec empressement , et l'État retira au moins de cette illusion un avantage apparent , le rétablissement momentané de son crédit. Cependant , les personnes versées dans les finances décomposèrent les calculs de M. Necker ; elles aperçurent de l'exagération dans les revenus , de l'atténuation dans les dépenses ; et la suite a trop malheureusement prouvé que ce ministre avoit déguisé le déficit avec infiniment d'art , mais qu'il ne l'avoit pas rempli.

Dans le court espace de quelques années , l'État

avoit emprunté douze cent cinquante millions. Les secours donnés à l'Amérique, les flottes à entretenir en avoient consommé la plus grande partie ; l'autre avoit été employée à payer les intérêts des emprunts précédens. Ces intérêts s'étoient élevés à une somme si prodigieuse, qu'il falloit emprunter chaque année un capital considérable non pour les éteindre, mais seulement pour les acquitter. Ils renaissoient l'année suivante ; le capital emprunté en produisoit de nouveaux. C'étoit la tête de l'hydre qui ne disparoissoit un moment que pour se remontrer plus effrayante. Pendant quelque temps M. de Calonne, qui avoit succédé à M. Necker (1), lutta avec courage contre ces difficul-

(1) M. Necker avoit été nommé directeur du trésor royal en 1776. Pour se populariser, il fit imprimer le compte rendu au Roi, des recettes et dépenses de l'Etat ; et, quelque temps après sa première retraite, il publia son ouvrage sur l'Administration des finances. Il marchoit à grands pas vers la place de principal ministre, lorsque le Roi, se défiant de son ambition, lui fit demander sa démission au mois de mai 1781. Cette disgrâce fut présentée par les nombreux amis qu'il avoit à la cour, comme une calamité publique. Un des plus puissans adressa au Roi, à cette occasion, le 3 juin, jour de la Pentecôte, en sortant de la messe du Saint-Esprit, le discours suivant :

SIRE,

C'est en vain que nous aurions recours aux prestiges de l'éloquence pour attendrir le cœur de Votre Majesté. Quelles plus touchantes prières que les cris d'une douleur universelle et les grincemens de tout un peuple ?

La capitale et les provinces retentissent de la nouvelle la plus

tés. L'Etat jouit même un moment d'une prospérité

---

accablante et la plus imprévue. Au silence de la consternation et de la surprise ont succédé les questions tumultueuses et réciproques. Le ministre est-il disgracié ? De quoi s'est-il rendu coupable ? Est-il sacrifié à l'intrigue ? Son éloquence mâle et libre auroit-elle déplu ? Est-on blessé des formes héroïques et fières avec lesquelles il a présenté la vérité ? Enfin, la religion du Roi auroit-elle été trompée ? Ah ! Sire, au milieu des sollicitudes paternelles dont votre ame doit être agitée, daignez jeter les yeux sur le tableau consolant de votre administration, et la comparer à celle des Rois vos prédécesseurs. Quels grands et rapides changemens n'ont pas consommés les travaux de Votre Majesté ! C'est du choix de ses ministres que dépendoit le salut de l'Etat, et ce choix elle a su le faire ; elle a montré Mentor à son peuple ; elle lui a rendu ses juges naturels ; elle a refusé des tributs légitimes ; enfin, Sire, vous avez été clément et juste, et vous avez fui la louange en faisant tout pour la mériter.

Votre Majesté a confié les ressorts les plus compliqués du gouvernement à celui que son état et sa communion sembloient en exclure, et qui n'eût pas été choisi par un prince foible ou indifférent au bien public.

C'est ici que se multiplient les obstacles de tous genres ; c'est ici que les idées vont plus loin que les expressions, et qu'un administrateur doit se montrer supérieur à la disgrâce comme à ses ennemis. Il doit affronter la haine dangereuse pour le suffrage inutile de vingt millions d'hommes.

Celui qui emporte aujourd'hui les regrets de la nation a osé exécuter ce qu'il a osé entreprendre. Rien ne l'a arrêté dans sa pénible carrière, et les yeux fixés sur Votre Majesté, comme l'aigle sur le soleil, il a dédaigné les méchans qu'il auroit fallu chercher dans les ténèbres. Livré tout entier aux grandes pensées de l'administration, il ne s'est occupé que des moyens prompts et terribles qu'il falloit pour ainsi dire créer. Vos trésors, une marine formidable, un zèle, un enthousiasme uni-

éphémère : le paiement des rentes fut rapproché ; l'argent abondoit au trésor royal, et ses engagemens étoient acquittés avec une promptitude et une régularité inconnues même lors de l'administration de M. Necker. Mais c'étoient les derniers efforts du crédit près d'expirer. Le mal avoit fait trop de progrès pour que des palliatifs devinssent possibles. Les yeux s'étoient ouverts sur les suites déplorables de ces emprunts accumulés les uns sur les autres ; le déficit s'élevoit à 80

---

versels alloient vous rendre l'arbitre de l'Europe. Vous deveniez l'exemple des Souverains dans un âge où l'on n'a que des modèles à imiter ; des jours de triomphe alloient encore embellir la France, et l'histoire de votre règne étoit celle de vos vertus et de vos succès. Le nom seul de votre ministre inspiroit autant de confiance à vos sujets que de terreur à vos ennemis. La plupart de ceux qui l'ont précédé ont passé comme ces météores qui désolent la terre. Celui-ci a laissé après lui un sillon de lumière qui doit éclairer, mais effrayer ses successeurs. Votre Majesté pourra-t-elle résister aux instances d'une jeune princesse, l'ornement de sa cour, la patronne de ses peuples, qui tempère le respect par les grâces, et qui ne peut vouloir que votre repos, votre gloire et la prospérité de l'Etat ?

Votre Majesté punira-t-elle un homme vertueux qui défend l'innocence et l'amitié, comme il a défendu la patrie, un sujet dévoué à son maître, qui n'a pas craint de lui déplaire en montrant le courage et l'énergie d'un chevalier français.

Enfin, s'il est vrai que le plus grand Monarque de l'univers doive régler ses opinions sur quelques hommes supérieurs qu'il regarde comme l'ame de ses conseils, quel doit être l'ascendant du vœu général de la nation ? Elle se prosterne aux pieds de Votre Majesté, la supplie de rappeler un ministre, l'interprète de ses sentimens, un ministre qui est l'image d'un bon Roi, comme Votre Majesté est celle de Dieu sur la terre.

millions : il falloit un remède aussi prompt qu'efficace pour sauver la France en rétablissant l'équilibre entre la recette et la dépense.

M. de Calonne crut avoir trouvé ce remède dans une répartition plus égale et plus étendue des impôts : jusque-là ils n'avoient pas pesé sur les terres du clergé et de la noblesse ; en les y assujettissant , il augmentoit les revenus de l'Etat sans charger le peuple. Ce moyen étoit aussi simple que juste ; mais il heurtoit trop d'intérêts pour ne pas rencontrer les plus grands obstacles.

Le Parlement, qui avoit troublé la minorité de Louis XIV, étoit rentré dans le devoir au moment où ce prince prit les rênes du gouvernement. Pendant ce règne, le plus long de la monarchie, le plus mémorable par de brillans succès, par de cruels revers, on ne l'entendit point élever la voix. Renfermé dans l'exercice de la haute magistrature, il administroit la justice au nom du Roi, et ne pensoit qu'à respecter et faire respecter l'autorité tutélaire du Souverain. L'ambition du Régent rendit au Parlement un pouvoir dont ce corps conservoit à peine le souvenir. Il cita l'ombre de Louis XIV à ce tribunal, et le Parlement cassa les dernières dispositions d'un prince qui l'avoit fait trembler pendant sa vie. Enhardi par cet étrange succès, il répandit l'amertume sur la vie de Louis XV ; il provoqua plusieurs fois la sévérité d'un prince naturellement porté à la clémence : exilé, rappelé, puni, mais non corrigé, il continua de marcher tantôt ouvertement, tantôt dans l'ombre, vers l'indépendance. Enfin

il manifesta le projet le plus extraordinaire , celui de former des douze tribunaux de judicature institués dans le royaume, un corps politique et perpétuellement subsistant. Louis XV aperçut toute l'étendue du danger ; et se hâta d'arrêter , dans le cours de leur usurpation , des magistrats qui osoient porter une main téméraire sur sa couronne. Réintégrés dans leurs fonctions, ils rapportèrent toutes leurs prétentions : orgueilleux même quand on leur pardonnoit, ils parlèrent de leur *inamovibilité* au Souverain qui leur faisoit grâce : s'ils se montrèrent moins fougueux, c'est que le gouvernement fut plus sage ; mais leur apparente modération ne fut que le masque d'une ambition prête à saisir toutes les occasions favorables de se développer. Chaque opération de finance excitoit leur censure ; ils voyoient avec une maligne joie se multiplier les embarras du trône ; enfin ils sembloient épier, désirer le moment où la détresse leur permettroit d'établir leur autorité sur les ruines de celle du Roi.

M. de Calonne n'ignoroit pas ces dispositions : il falloit cependant qu'il soumit à l'enregistrement parlementaire les nouveaux édits qu'il préparoit. Il fut effrayé des difficultés qu'il auroit à vaincre : peut-être, néanmoins, en négociant habilement avec les principaux membres du Parlement de Paris dont les familles avoient besoin des grands de la cour, et qui sembloient plus pénétrés de ces nobles sentimens auxquels la monarchie avoit dû ses plus beaux temps de splendeur ; peut-être, dis-je, seroit-il parvenu à se former un parti capable d'imposer silence à cette foule de

jeunes magistrats qui , imbus des principes et de la doctrine des novateurs , brûloient de se signaler par la hardiesse de leurs opinions et par leur résistance à l'autorité souveraine. M. de Calonne préféra de convoquer une assemblée des notables : c'étoit un ancien usage dont l'histoire de la monarchie n'offre que quatre exemples , en 1558 , 1596 , 1617 et 1626. Le résultat de ces quatre essais n'étoit pas propre à rassurer M. de Calonne sur celui de la cinquième épreuve. Mais , vraisemblablement , il se fit illusion ; il crut trouver dans les personnes qu'il choisiroit toute la modération qu'il jugeoit nécessaire au salut de la France : fort de leurs suffrages , il n'auroit plus redouté les Parlemens , qui ne se seroient pas érigés en juges de la partie la plus considérée de la nation.

L'événement trompa ses espérances. Dès son début , l'assemblée soupçonna sa droiture. Elle taxa d'infidélité les états de dépense et de recette qu'il produisit ; on se permit de penser , et même de publier hautement que le déficit étoit imaginaire , que c'étoit un fantôme présenté au peuple pour en extorquer de nouveaux impôts. Le ministre , révolté d'inculpations aussi calomnieuses , répondit aussi par des calomnies : il accusa à son tour les deux ordres privilégiés de sacrifier l'intérêt de l'Etat à leur intérêt particulier. Dès-lors sa perte dut être résolue. M. de Fourqueux lui succéda , mais passa comme une ombre. La présidence du conseil des finances fut donnée à M. de Brienne , archevêque de Toulouse. Ce prélat , intimidé par l'exemple de M. de Calonne , se hâta de dissoudre une assem-

blée qui avoit assez d'influence pour perdre les ministres. Le Roi congédia les notables le 25 mai 1787. Loin d'avoir apporté quelque soulagement à la pénurie du trésor, ils avoient produit un grand mal dans l'opinion publique. Pendant la tenue de leurs séances, on vit se répandre de toutes parts les satires et les libelles contre le gouvernement. L'homme le moins instruit en administration se crut appelé à régir l'Etat. Tous les élémens politiques entrèrent en fermentation, et déjà on put remarquer le développement de cet esprit républicain dont le *Contrat Social* et quelques autres ouvrages de ce genre avoient jeté les semences, mais qui n'avoient encore germé que dans un petit nombre d'individus obscurs et dans les coteries secrètes des entrepreneurs d'innovations.

L'assemblée des notables congédiée, il fallut recourir au Parlement pour faire enregistrer les édits. C'est alors qu'on reconnut tous les dangers qu'on avoit créés par cette convocation, dont un faux espoir avoit dérobé les funestes conséquences. L'animosité du Parlement contre la Cour s'en étoit accrue, et sa résistance alloit devenir d'autant plus opiniâtre qu'elle sembloit justifiée aux yeux de la nation par celle des notables eux-mêmes. En vain le Roi et la Reine sacrifièrent-ils une partie de leur maison ; en vain annonça-t-on des réformes ultérieures ; c'étoit, pour des économies plus honorables dans leur principe qu'utiles dans leur résultat, grossir, non sans danger, la foule des mécontents, et provoquer d'avance les murmures, les

plaintes, les machinations sourdes de ceux qui perdoient ou craignoient de perdre leur fortune.

Le Parlement déploya le plus grand appareil dans ses séances ; les édits, portant création des assemblées provinciales et autorisant la libre circulation des grains, furent enregistrés sans aucune observation ; mais la déclaration du timbre rencontra la plus violente opposition ; enfin l'abbé Sabatier eut le fatal honneur de provoquer le premier la convocation des États-Généraux (1) ; ainsi le Parlement sacrifia son ambition personnelle, sa chimère chérie d'indépendance au triste désir de se venger de la cour. Entraîné aveuglément par une faction, dont il ne connoissoit ni les chefs, ni les vues, il se dépouilla d'une prérogative qu'il avoit défendue avec tant d'opiniâtreté. Il fit

---

(1) S'il faut en croire une tradition qui paroît certaine, et qui fournit un trait de plus au chapitre des fatalités dont l'histoire des peuples offre tant d'exemples, un simple jeu de mots auroit amené la première allusion sérieuse au rappel des États-Généraux. Comme dans le cours des débats parlementaires il étoit question à chaque instant d'états de situation financière, de dépense, de recette, etc., produits et reproduits par le ministère, examinés avec sévérité et contrôlés avec aigreur par les jeunes frondeurs de la compagnie, l'un d'eux, importuné un jour plus qu'à l'ordinaire de ce mot *états* si souvent répété, s'écria dans son impatience : *Eh ! donnez-nous donc une fois pour toutes des états généraux, c'est ce que nous voulons.* La boutade fit d'abord rire ; puis elle germa dans les jeunes têtes, éveilla des idées, et se reproduisit en proposition formelle dans les funestes avis de l'abbé Sabatier, qui en a déploré les épouvantables suites jusqu'au tombeau.

l'aveu public de son incompétence en matière d'impôts, refusa l'enregistrement, et requit formellement le Roi de convoquer les États-Généraux. On eut, suivant l'usage, recours à un lit de justice où S. M. fit enregistrer l'édit de subvention territoriale et la déclaration du timbre. Le Parlement ne craignit plus de se mettre en lutte ouverte avec l'autorité royale : il défendit la perception des deux impôts, excès inouï dans les fastes de ces cours. La punition se réduisit à une simple translation à Troyes. Bientôt on négocia ; on remplaça les édits par la prorogation des deux vingtièmes, qui devinrent le prix du rappel du Parlement. Ce triomphe ne put qu'augmenter la fougue des têtes déjà exaltées. La translation à Troyes étoit un affront de plus à venger ; le Parlement revint à Paris plus aigri contre la cour, plus entreprenant que jamais ; et alors commencèrent les manœuvres de la faction, qui, depuis, a embrasé le royaume ; c'est dans des conférences mystérieuses tenues dans des châteaux voisins de Paris, que se préparoient les élémens de cet épouvantable incendie (1).

---

(1) Personne n'honore plus sincèrement que moi la mémoire et les vertus d'une foule de membres de nos Parlemens, qui plus tard ont reconnu leurs erreurs et les ont réparées par le plus noble dévouement, ou rachetées au prix de leur sang sur les échafauds de la révolution. Mais je crains que l'histoire ne se montre inexorable contre une conduite ouvertement séditieuse, qui ne trouve d'excuse ni dans les combinaisons d'une sage politique, ni dans les inspirations du véritable honneur. *On attaquoit, nous a-t-on dit, l'autorité royale fortement, parce*

Cependant le Roi, toujours ferme quand les sacrifices ne portoient que sur lui personnellement, exécutoit fidèlement ces réformes qu'il avoit annoncées ; mais elles étoient d'un foible secours pour l'état dont les besoins devenoient chaque jour plus grands et plus pressans. M. de Brienne recourut à un emprunt. L'enregistrement du Parlement devenoit encore nécessaire. S. M. voulant éviter un nouveau choc, et faire un acte de popularité agréable à la nation, alla elle-même en présenter l'édit au Parlement, et le soumit à la pluralité des suffrages. La discussion fut plus qu'orageuse ; on refusa l'enregistrement, et quelques membres, ayant osé s'écarter du respect dû au Souverain, le forcèrent à des mesures de rigueur contre eux. Ainsi cette séance mémorable qui devoit rapprocher le Roi de ses sujets, qui devoit tout concilier, tout calmer, enflamma tout et fournit aux factieux les premiers brandons de discorde ; des remontrances plus séditieuses les unes que les autres arrivèrent de toutes parts ; enfin le Parlement déclara, publia, imprima que la *monarchie étoit dégénérée en despotisme*. Le Roi répondit avec énergie à ces représentations insultantes ; mais le Parlement n'y apporta aucune modi-

---

*qu'on la croyoit forte, et dans la seule intention de la contenir, mais non de la détruire. Misérable sophisme, qui supposeroit chez les hommes les plus éclairés du royaume, tels qu'étoient la plupart des chefs du parti parlementaire, une ignorance de politique locale que ne partageoient certainement pas, à cette époque, les classes les moins éclairées de la nation !*

fication : la fermentation au contraire et l'esprit de révolte s'y propagèrent ; la nécessité de mettre un frein à l'audace des agitateurs devenoit tous les jours plus urgente. Mais comment imposer silence à un tribunal qui appeloit à grands cris la nation *au recouvrement de ses droits* ? Le chancelier de Maupeou avoit bien détruit le Parlement ; mais alors on ne mettoit pas en avant cette idée de convocation des États-Généraux. Le Roi tenta dans le Parlement , une réforme qui avoit pour but de n'admettre à délibérer sur les affaires publiques que les magistrats mûris par l'expérience et à restreindre leur ressort , trop étendu pour la commodité des justiciables. Quelque salutaire que fût cette réforme, elle rencontra une telle résistance qu'un lit de justice et une cour plénière devinrent inutiles pour la faire enregistrer. Cette tentative ne produisit qu'un débordement de satires, de libelles contre les ministres qui l'avoient conseillée (1) : on les dé-

---

(1) M. de Brienne , qui n'étoit qu'un homme d'esprit, avoit été le premier à faire un appel à tous les écrivains qui voudroient gratifier la France de leurs lumières sur les maux de l'Etat, et sur les moyens de les guérir. C'est de cette imprudente provocation que date le déluge de paradoxes imprimés, qui n'a cessé, jusqu'à ce jour, de submerger la France. Ce ministre fut emporté lui-même par les flots qu'il avoit déchainés. En vain, pour se défendre, mit-il à son tour des prôneurs à gage. Il choisit si mal ses champions, que des montagnes d'exemplaires de cette polémique ministérielle n'ont pu trouver un seul lecteur dans cette foule d'hommes de Paris et de province à qui on les envoyoit *gratis*. L'apologie fut méprisée, et le ministre éconduit.

nonça comme traîtres, et on appela sur eux la vengeance publique. La convocation des Etats-Généraux parut la seule digne, capable d'arrêter le torrent, que la foiblesse d'une part et l'audace de l'autre avoient formé. Mais les agitateurs ne virent dans cette mesure, en quelque sorte improvisée, que la preuve de l'impuissance de l'autorité suprême; des maladresses en finance achevèrent de décréditer M. de Brienne; enfin le Roi, croyant céder au vœu général, le sacrifia, et rappela M. Necker. Cet homme qui a eu tant d'influence sur les destinées de la France, étoit en effet dans ce moment l'idole de la nation (1). Un extérieur

(1) *Lettre du marquis de Caraccioli à M. d'Alembert.*

Paris, le 1<sup>er</sup> mai 1781.

Vous êtes donc fâché de mon départ, mon cher d'Alembert? J'aime à me le persuader; je regretterai toujours nos conversations philosophiques et le fonds d'observations instructives qu'on trouve plus que partout ailleurs dans cette immense capitale, qui réunit toutes les curiosités de l'univers et tous les charmes de la société; qui présente sans cesse les scènes les plus variées et les plus comiques; où les moindres nouveautés font oublier les plus grands intérêts, et où ce qui s'annonce le matin très-important, se termine le soir par un bon mot. Dans le pays où je vais, la nature est plus riante, mais le moral moins risible: or, franchement, je fais plus de cas du plaisir de rire que de celui de gouverner. Ne soyez donc pas surpris qu'en réponse au compliment que le Roi a eu la bonté de me faire sur ma nouvelle place, j'aie répondu qu'aucune place « ne valoit la place Vendôme. »

Vous voulez, mon cher philosophe, que je vous laisse, en partant, mes notes sur les principales singularités que j'ai re-

austère , une contenance glaciale avec les Grands , une

---

marquées ici ; c'est me demander plus que je ne pourrois faire en écrivant trois jours de suite , moi qui ne supporte pas d'écrire trois heures : mais je vais en employer quelques-unes à m'entretenir avec vous , plus ouvertement que je ne l'ai fait jusqu'à présent , sur un objet dont nous avons causé plus d'une fois et qui m'a frappé plus que tout le reste.

Il s'agit de M. *Necker* , votre ami comme le mien. Concevez-vous sa position et tout ce qui lui arrive ? En pénétrez-vous les causes et la fin ? Est-il , en tous points , rien de plus extraordinaire. Cet homme vous arrive de Genève , pauvre comme Job , pour être caissier d'un banquier. Il fait valoir adroitement les fonds de son maître ; il devient son associé. L'Etat est dans la plus grande détresse ; il en profite ; il prête au Roi à très-gros intérêts , et le voilà millionnaire.

L'affaire de la compagnie des Indes lui fournit l'occasion de montrer des talens , et d'augmenter sa fortune ; elle le met en relation avec plusieurs Grands ; il donne des soupers ; les beaux-esprits y vont ; il fait des éloges académiques , il obtient votre suffrage , et le voilà sûr de l'appui des Savans.

M. Turgot , patriarche des économistes , est nommé contrôleur général , et fixe tous les regards ; M. Necker , pour les ramener sur lui , oublie que c'est son protecteur , rompt toutes ses anciennes liaisons , et fait son livre sur les blés. C'étoit , dans les circonstances , un vrai tocsin qui pouvoit conduire son auteur à la Bastille ; il l'a conduit au ministère : tout sembloit cependant l'en exclure ; son origine , son état , sa religion ; il franchit tous les obstacles. M. Turgot renvoyé , il entreprend de prouver que son prédécesseur calculoit mal la situation des finances , qu'il n'en connoissoit pas toutes les ressources. Son intérêt étoit alors de soutenir qu'il y en avoit de très-grandes dans la chose même , et de se donner pour le seul capable de les trouver ; il le dit ; on le croit. Pour le faire entrer dans l'administration , quoiqu'il ne pût entrer dans le conseil , on fraye une route nouvelle : en lui confiant les principales fonc-

familiarité souvent inconvenante avec le peuple, lui

---

tions, on fait porter le titre par un autre; bientôt ce partage même lui déplaît; il écarte sans peine le fantôme de contrôleur général auquel on l'avoit accolé, et le voilà administrateur des finances.

Ce n'est pas encore là ce qui m'a le plus surpris; un banquier élevé tout d'un coup à des fonctions dont la plupart lui sont inconnues; un Etranger préféré à tous les sujets du Roi pour occuper auprès de lui une place de confiance, un Protestant chargé du ministère le plus important dans un royaume où les Protestans sont exclus des moindres charges, c'est sans doute une grande bizarrerie, c'est un caprice très-signalé.

Du reste, la France a déjà en ce genre des exemples dont on se souviendra long-temps; mais ce qui me paroît neuf, et ne ressemble à rien, c'est la manière dont M. Necker a su mystifier la nation française depuis qu'il est en place; c'est ce fanatisme qu'il a inspiré dans ce que vous appelez la bonne compagnie; c'est enfin ce redoublement d'enthousiasme que produisent en sa faveur les choses mêmes par lesquelles tout autre seroit abimé cent pieds sous terre.

Au fond, qu'a-t-il fait? Des suppressions sans remboursement, des réformes sans profit, des emprunts sans bornes ni mesure; c'est là ce qu'on admire. Il écrase une classe entière de citoyens; il porte la désolation dans une infinité de familles honnêtes; on trouve cela charmant: il attaque les droits de propriété; qu'importe? ce ne sont que des propriétés financières, on ne voit aucun inconvénient à les violer; il déchire la réputation de ceux qu'il dépouille de leur état, de leur fortune; il commence par décrier, finit par détruire. Cette méthode toute injuste, toute cruelle qu'elle soit, ne refroidit pas les applaudissemens; on la trouve salutaire, et la voix de la pitié est étouffée par les cris de l'engouement: il anéantit tout crédit intermédiaire sans y rien substituer, et réduit toutes les ressources au système de banque; c'est encore *tanto meglio*; enfin, concentrant tout au trésor royal, ramenant tout dans la

avoient acquis la bienveillance de cette classe à la-

---

main de l'administrateur, il met l'Etat à la merci d'un seul homme; il se fait un pouvoir sans bornes sur la ruine de toute autre autorité que la sienne : oh ! c'est un politique profond qu'on respecte, et dont on n'a garde de redouter les effets : peut-on rien craindre de M. Necker ? Tout ce qu'il fait est au mieux, et ce sera bien encore autre chose par la suite, s'il parvient à l'époque où rien n'arrêtera plus l'essor de ses projets ; c'est alors qu'on verra beau jeu.

En attendant, mon cher d'Alembert, nous qui sommes convenus de le célébrer et de le défendre envers tous et contre tous, nous faisons sonner bien haut et répétons sans cesse, comme la plus grande des merveilles, que sans imposer il fournit à tous les frais de la guerre, et paie bien tout le monde ; c'est là notre refrain et le mot de ralliement de tous les *Neckristes* ; mais, entre nous, dans notre âme et conscience, nous ne pouvons nous dissimuler que de quelque manière qu'on tire l'argent du peuple, soit en accumulant emprunt sur emprunt, soit en augmentant clandestinement les anciens recouvrements, c'est toujours imposer que de multiplier à l'excès les créations de rentes viagères, c'est même pire que d'imposer sur les revenus, puisque c'est absorber les fonds et imposer jusqu'à la race future : qu'on ne paie pas bien tout le monde, quand on manque à l'engagement sacré de rembourser les charges qu'on supprime ; enfin, que de ne pas fournir à la guerre autant d'argent qu'il en faudroit pour la faire vigoureusement, c'est l'alimenter cruellement, et non mettre en état de la soutenir ; que c'est, en la prolongeant, trahir tout à la fois l'intérêt du peuple et la gloire du Roi.

C'est là notre *in petto*, que nous nous garderons bien de laisser pénétrer : nous sommes, convenez-en, mon cher d'Alembert, comme les aruspices dont parle Cicéron, qui ne pouvoient se rencontrer sans rire ; ils rioient de la crédulité populaire : eh ! comment ne ririons-nous pas en voyant ce que peuvent en France les paroles d'un habile opérateur. M. Necker

quelle tout détracteur des hommes au-dessus d'elle est assuré de plaire.

---

plus grand prophète que tous les aruspices, sans s'amuser comme eux aux vols des oiseaux, sait parfaitement ce qu'il vous faut et comment il faut vous mener : il sait qu'une nation légère qui saisit tout au premier coup-d'œil et n'approfondit rien, se prend facilement aux apparences ; il sait que pour gagner le peuple, il ne faut que flatter ses préventions, épouser ses murmures, et se déclarer l'ennemi de tous ceux dont il croit avoir à se plaindre : personne n'a jamais autant usé de cette recette ; personne n'a tiré un aussi grand parti du style académique, devenu entre ses mains celui de l'administration ; personne n'a étalé, avec autant de confiance et de succès, de vieilles déclamations triviales, habillées à neuf.

C'est surtout par son compte rendu au Roi, par son mémoire sur les administrations provinciales, que j'ai appris à le bien connoître, et c'est sur l'effet que ces deux *chefs-d'œuvre* ont produit, qu'il y a de bonnes observations à faire.

Je n'ai pas été surpris de l'ivresse d'admiration que le Compte Rendu a occasionnée ; il présente de grands objets, de belles phrases, des opinions populaires, et un résultat satisfaisant : que veut-on de mieux ? A la vérité, on a pu être choqué de l'égoïsme un peu insolent que M. *Necker* s'y est permis, de la nullité absolue où il a réduit celui à qui il doit son existence morale et ministérielle, du ton dogmatique et tranchant avec lequel il parle au Roi de France ; mais qu'est-ce que cela fait ; l'arrogance donne au style certaine fierté énergique qui plaît plus aujourd'hui que les bienséances. Pour M. de *Maurepas*, il n'a fait que rire d'être compté pour rien dans le compte de son sous-ordre, et quoique Sa Majesté, à qui je sais que la suffisance de notre Genevois n'a pas plu, ne l'estime pas davantage, elle ne le gardera pas moins. C'est pourquoi tout ce que l'on m'a dit là-dessus ne m'a pas fait peur : ce qui m'a vraiment inquiété, et sur quoi je ne suis pas encore rassuré, c'est

## Quelques idées lumineuses répandues dans son ou-

la contradiction qui s'est élevée sur les calculs ou tableau de situation.

L'écrit avoué par M. Bourboulon ne m'a pas plus embarrassé depuis que j'ai su qu'il s'y trouvoit deux ou trois faussetés; j'ai jugé qu'on s'y accrocheroit, et qu'on en tireroit un très-grand avantage contre la critique; mais ces maudits *Comment*, que trop de lecteurs ont trouvés clairs et précis; mais cette brochure verte et très-verte, qui est un magasin de raisonnemens chiffrés, je vois avec peine qu'ils ont donné une furieuse entorse à la croyance des bonnes gens: j'en ai trouvé en mon chemin qui me disoient, de la meilleure foi du monde: M. l'ambassadeur, engagez donc votre ami à nous fournir quelques réponses aux démentis qu'on lui donne; ils me paroissent comme ces néophytes qui ont le désir de la foi plutôt que la foi, et à qui l'église conseille de dire à Dieu, du fond du cœur: *Credo Domine, adjuva incredulitatem meam*; je crois, Seigneur, aidez mon incrédulité. Je les ai montrés à M. Necker, lui adressant cette prière, et tendant les bras vers lui. Je lui ai dit à leur égard ce que les apôtres disoient un jour à Jésus: « Voyez » cette multitude qui vous suit; ne ferez-vous pas pour elle » quelques miracles. » Il me le promit, et trois jours après il me remit une réponse manuscrite, me recommandant de ne la montrer qu'aux élus, et de ne point l'abandonner aux profanes; mais cette réponse n'a point fait le miracle que j'avois demandé: j'ai eu beau m'en revêtir comme d'une égide, pour repousser les traits de la contradiction, elle n'a point empêché que plus d'une fois j'en aie été entamé au vif.

Je m'en plaignis à M. Necker. Laissons là, me dit-il alors, cette réponse; qu'il n'en soit plus question: je ne l'ai pas faite pour le public; je ne puis me livrer à une discussion polémique sur ce que j'ai affirmé au Roi: mon Compte a fait son effet; je sais bien qu'il n'a pas convaincu les gens éclairés; mais ils ne sont pas, à beaucoup près, le plus grand nombre,

vrage sur l'administration des finances, son style em-

---

et c'est le plus grand nombre qu'il me faut. J'en ai fait distribuer plus de dix mille exemplaires; il est répandu avec profusion dans tout le royaume : que peuvent là-contre des pamphlets qu'on lâche furtivement, et à qui il est physiquement impossible de donner une pareille explosion. Si j'y répondois, on y répliqueroit, et ce seroit encore pis. Il est des choses qu'on ne doit pas trop approfondir; pour peu qu'il reste d'obscurité, chacun croit ce qu'il veut croire, et le mieux, c'est de n'en plus parler.

Je compris fort bien ce langage, et je me tus; mais voyant le nombre des incrédules s'accroître de jour en jour, j'ai mis dans mon recueil des singularités qu'il étoit bien extraordinaire qu'un homme d'esprit se fût acculé au point de ne pouvoir répondre sans se compromettre, ni se taire sans paroître avouer.

Telle étoit la position de M. Necker, et je crois qu'au fond de l'âme il n'en étoit pas absolument satisfait, lorsque, pour s'en tirer, ou peut-être pour se plonger dans un état pire, sa bonne ou sa mauvaise étoile a fait tomber des nues, et malheureusement entre les griffes parlementaires, un mémoire qu'il avoit remis au Roi en 1778, concernant les administrations provinciales, dans lequel les intendans de province sont ridiculisés, les parlemens attaqués au vif, les pays d'états menacés, le clergé même et la noblesse assez mal traités.

L'inattendue révélation de ce mémoire vous parut d'abord, mon cher d'Alembert, un coup de foudre pour son auteur. Je me souviendrai toujours de l'état où je vous vis, lorsque nous lûmes ensemble la copie qu'on m'en avoit confiée, et que nous en pesâmes toutes les phrases pour en calculer l'effet. Mettre en pièces les intendans et leurs administrations, à la bonne heure, me disiez-vous; cela ne vaut rien politiquement, et c'est tirer sur ses propres troupes; mais n'importe, cela plaira. Vous ne vîtes pas avec la même tranquillité la seconde partie de l'ouvrage, où les parlemens sont inculpés d'ignorance,

phatique et qui semble quelquefois inspiré par la

---

d'intrigue et d'intentions plus que suspectes ; la phrase où il dit : « *qu'ils ne sont forts ni par l'instruction, ni par l'amour du bien de l'Etat* : » celles qui les dépeignent comme livrés à leurs intérêts personnels, et aussi chauds à réclamer contre les impôts qui les touchent spécialement, que peu sensibles à ceux qui s'éloignent davantage des murs du palais. Toutes celles, enfin, qui présentent l'établissement des Administrations provinciales comme un moyen de se passer de la sanction parlementaire, et comme un acheminement à la réformation des Etats, vous parurent propres non-seulement à mettre en fureur toute la magistrature, mais même à révolter la nation entière. Vous ne doutâtes pas que chacun n'y aperçût avec effroi les présages de la subversion de toutes les formes constitutionnelles, et vous m'avouâtes que vous frémisiez vous-même de tout ce qu'on pourroit dire pour caractériser le crime d'un Etranger, convaincu, par ses propres écrits, d'être le calomniateur de la magistrature entière, et, auprès du peuple, le facteur des murmures contre les dépositaires de l'autorité ; de s'être efforcé, dans toutes les occasions, d'inspirer à un jeune prince, déjà porté aux principes rigides, par son amour pour la vertu, la plus mauvaise opinion de ses sujets et de tous les ordres de l'Etat ; enfin, d'avoir voulu entreprendre l'entier bouleversement de la monarchie. Jamais je ne vous entendis vous exprimer avec autant d'énergie. L'amitié qui animoit vos craintes rendoit vos discours si pénétrants, que j'en ai eu long-temps la chair de poule pour notre héros, dont la vie ministérielle étoit dans le plus grand danger. Pouvions-nous nous attendre alors à ce qui en est advenu ? Je ne connois pas, en morale, un phénomène plus rare, et dont il soit plus intéressant de scruter la cause ; c'est pour vous le développer que j'ai pris la plume, et quoique ma main soit déjà fatiguée d'écrire, je ne vous laisserai pas en si beau chemin.

Dans les premiers momens, M. Necker fut si déconcerté de

vertu, son empressement à accueillir les gens de

---

savoir son mémoire divulgué, qu'il se crut perdu, et qu'il parla de retraite. Ses amis se rassemblèrent autour de lui pour le détourner de cette molle résolution. On tint conseil : désavouer le mémoire, dire qu'il avoit été altéré, tronqué, fut la première ressource qui se présenta à l'esprit ; mais on sentit qu'elle étoit impraticable, l'original étant entre les mains du Roi, qui pouvoit le confronter, et n'auroit pas toléré un mensonge. Imputer à M. de Maurepas de l'avoir livré, et jeter les hauts cris sur sa publicité en la lui attribuant sourdement, convenoit fort à la plus grande partie des conseillers, et l'on s'y seroit arrêté volontiers ; mais des faits trop connus ne permirent pas d'espérer qu'on y prît le change. M. Necker savoit que ce mémoire étoit sorti de ses mains, qu'il l'avoit confié, non-seulement à M. Delessart, mais même à plus d'une autre personne qu'on auroit pu lui citer, et d'ailleurs l'imputation d'une noirceur s'accordoit trop mal avec le caractère de M. de Maurepas, pour qu'elle pût s'accréditer : il fallut donc y renoncer ; il ne restoit plus que le parti de l'audace, celui d'aller tête levée au-devant de la tempête, de répandre soi-même l'ouvrage, et de l'élever si haut que la censure n'y pût atteindre. C'étoit servir à souhait la passion de M. Necker pour la célébrité, et l'on s'en promettoit encore un autre avantage, celui d'embarasser le premier ministre par l'alternative d'avoir à soutenir le choc de la magistrature, ou de paroître sacrifier l'administrateur général à son ressentiment personnel.

Cette idée parut lumineuse ; il fut décidé de la suivre, et de rejeter sur le champ ennemi la bombe dont on étoit menacé : l'essentiel étoit de former un *chorus de crescendo* d'applaudissemens, tel qu'il pût prévaloir sur toutes les plaintes, étouffer les cris des blessés, et les imposer à ceux qui ne se décident qu'après l'opinion dominante, c'est à quoi nous ne nous sommes pas épargnés. L'air a retenti d'éloges, de mémoires et d'anathèmes contre ceux qui y trouvoient à redire ; jamais le feu de préconisation n'a été plus

lettres, ses manéges clandestins auprès des créateurs

vif ; jamais on ne s'est récrié avec plus d'animosité contre les anti-neckristes : prônes, prêches, crédit, autorité des gens en place, empire des jolies femmes, domination du clergé, aimant vénal des auteurs folliculaires, ton décisif des gens du bel air, ascendant des gens d'esprit, clabaudage des sots, tout s'est réuni, tout a été employé avec le plus grand succès, et le mémoire qui d'abord nous avoit si cruellement intrigués, est devenu pour son auteur le principe d'un surhaussement de gloire vraiment incroyable : il y en a malheureusement fort peu d'exemplaires, on se les arrache ; on lit pour s'extasier, on s'extasie même avant d'avoir lu ; on ne permet ni objection sur ce que l'on entend, ni question sur ce que l'on n'entend pas ; tout est bien, tout est sublime, tout est ravissant ; les coopérateurs de l'administration vilipendés, les Cours de justice outragées, les premiers Ordres de l'Etat argués de se laisser facilement corrompre, des principes qui, sous différens points de vue, conduisent soit au despotisme, soit à l'anarchie ; tout cela n'est rien ; tout cela échappe aux yeux que l'administrateur fascine : ce qu'on abhorroit dans M. de *Maupéou*, on l'adore dans M. Necker, et le seul mot qui puisse se faire entendre aujourd'hui dans beaucoup de sociétés, c'est que « son ouvrage est divin, et qu'il faudroit mettre » au pilory, pendre, écarteler, ceux qui ont voulu lui en faire » un crime. » C'est, je l'avoue, une véritable frénésie et le délire le plus complet.

Le Compte Rendu est lui-même oublié comme s'il n'en avoit jamais été question ; tant mieux sans doute ; aussi ai-je eu le soin de dire que ce n'étoit qu'un chiffon auprès de l'incomparable mémoire qui, très-heureusement, a fait perdre de vue ces maudits calculs, dont sans lui nous nous serions mal tirés.

C'étoit surtout à la Cour qu'il étoit important de faire prédominer nos louanges sur le blâme que cet ouvrage, vu froidement, auroit pu y recevoir : M. Necker avoit déjà éprouvé

de réputations, le rôle d'homme persécuté, de martyr

---

combien la protection de la Reine lui avoit été utile ; il falloit se garder du premier sentiment que cette Princesse auroit puisé dans ses lumières naturelles. Il falloit, en intéressant la bonté de son cœur, prévenir ce qu'on avoit à craindre de la justesse de son esprit : on savoit qu'on ne pouvoit employer auprès d'elle un mobile plus puissant que celui de l'Etat ; on a tâché de lui inspirer qu'il étoit inséparablement lié au sort de M. Necker ; qu'aucun autre ne pourroit, comme lui, faire le bien ; que c'étoit pour l'avoir fait sans ménagement qu'il étoit en butte aux imputations les plus atroces, et que tout étoit perdu s'il en devenoit la victime.

C'est ainsi que lui a parlé M. le marquis de C., lorsque, se servant de la facilité que lui donne sa place, de présenter comme nécessaire au succès de la guerre ce qui l'est réellement au succès de ses vues, il a engagé la Reine à relever le courage prétendu abattu de M. Necker, par quelques témoignages publics de sa bienveillance.

On auroit voulu que la duchesse de Polignac appuyât cette demande de tout le crédit que lui donne sa faveur ; mais elle s'est obstinée à dire que jamais elle ne conseilleroit à la Reine d'avoir une opinion sur des affaires aussi délicates ; ce qui nous a laissés dans la crainte que son silence seul ne fût plus éloquent que tout ce qui a été dit pour y suppléer ; mais réservé et moins soucieux sur les conséquences, M. d'A. ne aïssa échapper aucune occasion d'insinuer, d'inculquer et de corroborer les dispositions qu'il étoit bien essentiel d'obtenir.

M. de P. s'est surtout distingué ; le zèle l'a tellement transporté, qu'il l'a fait accoucher miraculeusement de la plus belle phrase du monde, tout au milieu du salon de Marly ; j'ai vu la lettre où il s'en pavanoit ; elle est en vérité fort bien ; elle m'a fait l'effet des petites révérences que font les grands danseurs, voltigeurs, après leurs beaux tours de force : modestement, il ne demande, par cette lettre, que le titre de *citoyen* : j'ai proposé de lui en déferer un plus honorifique, celui de

de la cause du peuple qu'il avoit su jouer avec adresse ;

---

*coryphée* de la bonne cause.... Vous riez ? Eh quoi ! ne savez-vous pas qu'en pareil cas , les prôneurs les plus utiles ne sont pas ceux qui ont le plus d'esprit ? Cependant en voulez-vous de plus fin ; cela est possible : je vais vous en citer un qui , avec moins d'éclat et plus d'adresse , nous a encore mieux servis. L'abbé de V. , que je soupçonne de contreminer le crédit de la favorite , et à qui la Reine a su gré de lui avoir dit le vrai sur le compte des deux ministres , nous a souvent voué ses insinuations ; je n'en saurois douter , connoissant les vues du prélat qui règle tous ses mouvemens , et dont il est l'organe.

Enfin , on s'est si bien coalisé pour le soutien de M. Necker , ses partisans ont si bien circonvenu la famille royale , on y a si bien fermé les avenues par où les avis contraires auroient pu arriver , qu'il s'est formé autour du trône un bourdonnement d'applaudissemens auxquels on est parvenu à donner un faux air d'opinion publique.

La douce aménité qui tempère aujourd'hui l'éclat du trône , l'a rendu plus accessible ; une plus grande liberté a rompu les entraves qui empêchoient la vérité de prendre aucun essor dans les palais des Rois ; les avantages de la société n'y sont plus inconnus , et certes il en peut résulter beaucoup de bien pour l'instruction des Souverains et le bonheur des peuples ; mais il en résulte aussi que quand les personnes qui ont le plus d'accès auprès de la famille royale , s'entendent pour faire prévaloir une opinion , elles peuvent influencer beaucoup sur la décision du Gouvernement , et qu'à la faveur du *on dit* récitatif , elles parviennent à insinuer ce qu'elles pensent , ou veulent faire penser , tant sur le fond des choses que sur les personnes.

C'est pour vous seul , mon cher d'Alembert , que j'ai fait cette réflexion ; car d'ailleurs , livré comme je le suis à M. Necker , je ne puis qu'être charmé de l'effet qu'a produit pour lui l'influence sociale dont je viens de vous donner une idée : c'est

sa grande fortune qui supposoit des talens pour les

---

celle qui lui a procuré, de la part de la Reine, ces marques publiques de protection et cette audience particulière dont il a eu grand soin de compter tous les détails à ses affidés, qui, à leur tour, ont eu bien soin de les répéter, en les exagérant : c'est elle qui, si elle n'en impose pas absolument à un premier ministre, trop retors pour en être le jouet, n'a pas laissé que de l'empêcher plus d'une fois de prendre les résolutions que nous avons lieu de craindre. Eh ! qui sait si ce n'est pas elle aussi qui a contribué à inspirer au Roi les sages paroles qu'il a dites à M. le Premier Président, et qui ont conjuré l'orage.

Quoi qu'il en soit, tout est calme aujourd'hui ; notre ami triomphe ; la gente robine est confondue, le corps de la magistrature abandonné ; son chef, qui est pour nous, contient la rage qu'il a dans le cœur, et quoique, suivant moi, il eût mieux valu qu'il l'eût fait éclater par quelque acte violent qui eût lié l'autorité à la défense de M. Necker, il est toujours vrai de dire que l'inaction du Parlement, quel qu'en puisse être le principe, présente au public l'apparence de l'abatement, qu'elle fortifie l'assurance du parti Necker, et qu'au total, l'éloge du mémoire sur les administrations provinciales est resté maître du champ de bataille.

Mais croyez-vous, mon ami, que cet orviétan soit la seule cause de ce qui vous étonne ; croyez-vous qu'il y eût autant de fanatisme pour l'amour d'un étranger qui, dans la réalité, a fait plus de mal aux individus que de bien à la chose publique, si plusieurs motifs différens, auxquels il n'a aucune part, n'y conspiroient pas ? Et lorsque vous voyez les jeunes gens se distraire de leurs plaisirs, les évêques de leurs fonctions, les femmes de leurs amusemens, les militaires de leur métier pour dogmatiser tous ensemble, et à l'unisson, sur des questions d'état qu'aucun d'eux ne connoît, sur des détails d'administration dont ils n'ont pas la plus petite teinture, ne soupçonnez-vous pas que M. Necker n'est pas l'unique source de tant de singularités ? qu'il n'est, pour parler votre langage,

## opérations financières, un désintéressement souvent

que le point central où aboutissent plusieurs raisons divergentes par leur origine, et qui cesseront de se diriger sur lui dès que sa force attractive sera sans action.

C'est où je voulois vous conduire par le tableau que je viens de vous tracer ; si c'étoit une exposition poétique, je serois au moment de l'invocation, et ce seroit le cas de dire : Oh ! muse, apprends-moi les causes secrètes de cette étonnante confédération ! « *Musa mihi causas memora.* »

Et vous, mon ami, redoublez d'attention ; ce qui suit est le plus intéressant.

Il s'en faut de beaucoup que tout soit ami dans ce qu'on appelle les amis de M. Necker : son armée n'est aussi nombreuse que parce qu'elle est composée de beaucoup de troupes étrangères à lui, quoique ralliées sous ses drapeaux : si elles étoient distinguées à l'œil par autant de couleurs différentes qu'il y a de motifs disparates qui les conduisent, ce seroit une plaisante bigarrure. Je m'amuse quelquefois à les passer en revue dans mon imagination, et voici comment je me les représente.

Je mets à leur tête, comme de raison, les vrais affidés et co-intéressés, portant les enseignes dorées de la Banque.

Viennent ensuite le clergé et les protestans, réunis pour la première fois sous la même bannière, moitié sacrée, moitié profane ; le clergé comme livré à quiconque étend son pouvoir, les protestans comme voyant déjà leurs prêches rétablies.

Je fais arriver sur la même ligne, précédés d'une girouette tournant à tous vents, les amis de cœur, parmi lesquels on remarque tous ceux qui sont serviteurs-nés de l'homme en place.

Vient après cela la grande troupe des dupes, des sots admirateurs, des illuminés, des provinciaux, tous la bouche béante et les yeux fixés sur le tableau du Compte Rendu qui leur sert d'étendart ; on voit autour des préambules bien coloriés, et pour devises les grands mots de *bienfaisance*, de *réforme*, de *soulagement* et de *liberté* gravés en lettres d'or. Toute cette

affecté, tout en un mot avoit concouru à imprimer

---

race moutonnaire, qui forme le gros de l'armée, marche pélemêle sans savoir où on la mène, au son d'une musique bruyante, composée de gens de lettres qui y donnent le ton (comme ils prétendent aujourd'hui le donner partout), d'écrivains périodiques et d'économistes tenant la trompette, et l'abbé Baynal faisant le service de timballier, et d'un tas de prôneurs à gages doublés par ceux qui leur servent d'échos.

Je place sur les ailes, et je fais marcher d'un pas plus mesuré plusieurs escadrons d'ambitieux, commandés chacun par des chefs différens, qui tous masquent leurs projets particuliers sous les dehors d'une fausse concorde, et ne tendent qu'à leur but en paroissant servir M. Necker.

Quoique nous ne soyons plus au temps des généraux mitrés, mon imagination, sujette à brouiller les époques, se plaît à mettre en tête du premier détachement un prélat plein d'esprit et de connoissances, qui, sans faire grand cas du généralissime financier, combat pour lui, parce que le jugeant à peu près usé, il l'aime mieux qu'un autre dans une place qu'il convoite pour lui-même, comme un acheminement au rang des Richelieu, des Mazarin, des Fleury; à ces traits vous reconnoissez l'archevêque de T., et vous lui voyez pour aide-de-camp le fidèle abbé de V.

Sans ma déférence pour la prérogative pontificale, j'aurois fait passer avant lui celui qui, suivant moi, doit passer avant tout, le duc de C. : assez grand par lui-même et par le souvenir de ce qu'il a été, il ne devoit pas désirer de redevenir ce qu'il n'est plus; mais résiste-t-on à l'attrait de primer, à celui de gouverner un grand royaume? L'adroît financier lui a fait entendre qu'il le servoit habilement dans l'esprit du Roi, en plaçant à propos l'éloge de son administration.

M. le duc de C. voit d'ailleurs en lui le seul instrument qui soit de trempe assez forte pour saper le crédit prépondérant que lui et les siens détestent comme l'obstacle à toutes leurs vues : c'est là ce qui l'attache au parti d'un homme qu'il croit lui

à son nom une célébrité que l'impartiale postérité réduira à sa juste valeur.

---

être utile, et qu'il n'estime pas assez pour le craindre ; deux raisons décisives de se déclarer son sectateur, et d'entraîner, par son exemple, la foule des partisans qui composent son nombreux escadron.

Celui du marquis de C. paroît fort mince à côté de lui ; il suit la même direction, et a l'air d'en recevoir l'ordre ; mais on ne travaille pas pour un autre quand on se croit plus digne que personne du premier rang, et je vous ai entendu dire, mon cher géomètre, que les prétentions sont souvent en raison inverse du mérite. Le marquis de C., étroitement uni avec M. Necker, se persuade que bientôt rien ne pourra contrebalancer leurs forces combinées, et c'est moins par la reconnaissance qu'il le soutient que parce qu'il le regarde comme l'échelon de sa grandeur future ; c'est précisément en cette qualité d'échelon qu'il est devenu précieux à M. le duc du C., depuis qu'il lui a promis de lui ouvrir le chemin, soit au département de la guerre, soit à celui de la politique. Il ne lui en a pas fallu davantage pour attirer dans son camp ce duc vraiment digne des plus grandes places, et qui le seroit encore plus s'il n'y aspiroit pas autant, s'il ne se laissoit pas prendre aussi facilement à l'appât d'y parvenir.

Il n'est pas le seul que M. Necker ait amorcé de la même manière ; depuis que les places du ministère sont données à de grands seigneurs, qui tous peuvent se croire le degré d'aptitude nécessaire pour les remplir, chacun d'eux les dévore des yeux, et la manie ministérielle s'est emparée de toutes les têtes. C'est aujourd'hui le foyer de toutes les intrigues ; notre ami a su les réunir en sa faveur, en distribuant à chacun des doses plus ou moins fortes d'espérances.

Le prince de B. a eu la sienne ; on lui a montré en perspective le département de Paris ou une place dans le conseil. La princesse y a souscrit, et il est devenu un de nos généraux.

Il n'y a pas jusqu'à M. d'A. qui ne soit enrôlé par un sem-

## Le jour de la rentrée de M. Necker, dans le minis-

blable espoir ; il est dans l'état-major de notre armée, et c'est un de nos meilleurs manœuvriers. M. Necker n'auroit pas trouvé autant de crédules avant le renvoi de M. de Sartine, et lorsqu'on n'imaginoit pas qu'un autre que le vieux Mentor pût influencer dans le choix des ministres ; mais ce déplacement, et encore plus le remplacement, ont infiniment haussé les actions. Tous les aspirans se sont bien vite prosternés devant un homme capable de faire et de défaire des ministres.

Ils se sont rangés sous ses drapeaux avec d'autant plus de zèle qu'ils ne peuvent douter de ses dispositions à l'égard de M. de Maurepas, dont la chute est le cri de guerre de tous nos escadrons ambitieux ; ce n'est pas qu'on puisse haïr quelqu'un qui, fort aimable en société, fort intelligent en affaires, et fort accessible à tout le monde, n'a jamais fait de mal à personne, pas même à ses ennemis : mais il est trop long-temps où d'autres voudroient arriver ; c'est une pierre d'achoppement pour toutes les intrigues, et M. Necker est le baril de poudre destiné à le faire sauter : *Comprenez-vous*, diroit mon confrère d'Aranda.

Ce n'est pas tout ; et pour achever ma vision guerrière, que je ne comptois pas, en la commençant, pousser si loin, et qui insensiblement a pris la place de l'explication plus sérieuse, mais plus instructive, que je voulois vous donner, il me reste à vous parler des troupes légères, qui méritent bien d'être comptées, et même pour beaucoup dans notre ordre de bataille. Devinez-vous de qui je veux parler ? Ce sont, mon cher d'Alembert, les grandes dames, les jolies, les spirituelles, et surtout les intrigantes qui, malgré le peu d'union qui règne ordinairement entre elles, voltigent, avec assez d'ensemble, autour de notre armée, et y sont très-utiles. On peut s'étonner d'en voir un si grand nombre rompre des lances pour un personnage qui, n'ayant guère plus d'agrément que moi dans la figure, et en ayant peut-être encore moins dans les manières, ne semble pas fait pour être le favori des Grâces ; aussi je ne

tère, fut un jour d'ivresse publique; des excès, des

---

crois pas qu'il y en ait aucune *inamorée* de sa personne; mais d'autres intérêts les animent; chacune a son moteur, chacune a son but, et néanmoins toutes se réunissent pour coopérer au succès du plan de la campagne, dont elles espèrent que l'exécution comblera les vœux des différens généraux auxquels les leurs se rapportent.

Elles n'ont pas toutes les mêmes emplois; les services qu'elles rendent à l'armée du général Necker sont analogues à leur caractère. Je vois à leur tête l'impérieuse et dominante duchesse de G., toujours occupée du rang suprême dont elle est descendue, en se flattant de pouvoir y remonter à la faveur du désordre général. A côté d'elle, la superbe comtesse de B. lève fièrement sa tête altière; toutes deux subjuguent les opinions, tandis que la princesse de B. les captive par la séduction de l'esprit, et la comtesse de M. par tous les charmes que l'art peut donner. Ici, la précieuse comtesse de B. met en usage le jargon sentimental; là, c'est par l'exagération que l'enthousiaste comtesse de T. tâche de faire des prosélites; plus loin, l'idolâtrée comtesse de Ch. traîne après elle son captif, et le force de prendre les armes pour quelqu'un qu'au fond de l'ame il méprise. La merveilleuse princesse d'H. a le département des intrigues de toutes les couleurs; celui des cœurs est dévolu à la jolie, l'élégante comtesse de S., à la vive et piquante marquise de C., à la douce et aimable princesse de P., etc., etc.

Que j'aime à me retracer les vives évolutions de ces brillantes troupes légères! que j'aime à les voir éclairant la marche de notre armée, allant à la découverte, répandant des propos, recueillant des rapports, accréditant des nouvelles et distribuant leurs ordres à un essaim de jolis messieurs, de caillettes et d'abbés qu'elles font courir, parler et caracoler à leur gré; sans compter quelques intrigans subalternes, tels que ce de V. qui, ayant la tête tournée de se trouver en aussi bonne com-

meurtres même signalèrent ce grand événement. Le

---

pagnie, a oublié ce qu'étoit son père, et se croit un homme d'importance.

Vous voilà, mon cher philosophe, en état d'apprécier ce que peut, entre les mains de notre ami, ce faisceau de tant de liens divers, la confédération de tant d'intérêts hétérogènes, et vous pouvez maintenant vous former une idée juste des causes auxquelles il en est redevable; elles expliquent comment il sort triomphant, du moins quant à présent, de la crise qui sembloit devoir être son tombeau; mais elles ne doivent pas nous tranquilliser entièrement sur l'avenir: M. Necker se prétend sûr du Roi; il croit avoir endormi l'Argus octogénaire; ses partisans se disent, en se frottant les mains, « *le vieux en* » *sera la dupe*; » pour moi, je ne vois pas cela si clair, et je ne suis pas sans crainte; je vous avoue même que je ne serois pas surpris que ce fameux manipulateur de finances, si vanté par nous et malheureusement aussi par les Anglais qui l'appellent *le dernier, le plus véritable allié dans le continent*, au lieu de devenir le maître du royaume, comme il s'en flatte, ne redevînt bientôt habitant de Genève.

Il me paroît bien difficile qu'un jour ou l'autre on n'ouvre pas les yeux sur l'illusion de ces tableaux magiques et sur le désordre, le trouble, les factions que doit nécessairement occasionner dans l'Etat cette nécromancie dont je viens de vous crayonner l'esquisse; la chaleur des adhérens de M. Necker, et la fureur de ses ennemis; le fanatisme des prêtres qui l'exaltent jusque dans leurs sermons; l'immortel ressentiment des corps de magistrature qu'il a outragés; le lien d'association jeté au milieu des douze Parlemens, et leur réunion en conseil; les deux impressions contraires produites par le mémoire, où les uns prennent l'effroi du despotisme, quand les autres y voient le danger des principes républicains, l'agitation qu'elles excitent dans toutes les têtes, la commotion résultant du conflit des prétentions ambitieuses des gens de la Cour, et la confusion

héros voulut justifier cette allégresse : il négocia, em-

---

qui en sera la suite , jusqu'à ce que chacun soit remis à sa place ; l'imprudence d'avoir échauffé l'imagination du peuple par des espérances chimériques, en même temps qu'on a encouragé les murmures contre les perceptions actuelles, et la difficulté de faire respecter l'Administration après l'avoir livrée à la censure publique ; enfin l'embarras où M. Necker lui-même va se trouver, lorsque la ressource des emprunts étant usée, il faudra inévitablement recourir aux autres ressources qu'il s'est interdites : tout cela me fait trembler, tout cela me paroît excessivement menaçant ; c'est, à mes yeux, la boîte de Pandore.

Je n'ai pas dissimulé à notre ami les inquiétudes que j'emportoïs en le quittant : je l'ai fait convenir qu'il avoit trop sacrifié à la célébrité, et j'ai fini par lui conseiller de prévenir à temps la catastrophe. C'est ainsi qu'en partant *je lui fis mes adieux* ; et c'est après avoir satisfait suffisamment votre curiosité, qu'excédé d'écrire, je vous fais les miens.

*Addio mio caro.*

*P. S.* J'ouvre ma lettre pour vous communiquer une idée qui me passe par la tête, et dont vous ferez usage dans l'occasion, si vous la trouvez bonne. Il me semble que s'il survient quelque crise embarrassante pour M. Necker, il faudroit qu'il fit alors répandre le bruit de sa prochaine retraite ; qu'il employât tous les moyens les plus capables d'accréditer cette nouvelle ; qu'en même temps ses banquiers et affidés fissent vendre à la Bourse assez d'actions et de bordereaux pour marquer leur crainte, et faire baisser tout-à-coup les effets publics. Vous concevez la conséquence qu'on en tireroit, et qu'on ne manqueroit pas de dire que tout est perdu, s'il s'en va ; ce qui peut effrayer et arrêter.

Au surplus, si vous avez quelques doutes sur quelques-unes de mes anecdotes, je vous les éclaircirois par de plus amples détails.

prunta, multiplia tous les petits artifices que la banque et l'agiotage lui avoient rendus si familiers, parvint enfin à faciliter momentanément le service du trésor royal. Le Parlement, qui voyoit dans le ministre un appui de plus, s'insurgea de nouveau et s'arrogea une *inamovibilité*, que rien dans l'histoire n'avoit encore autorisée; cette étrange prétention n'eut d'autre effet que de constater davantage l'égoïsme de ce corps, et de hater la convocation des États-Généraux; le Roi, qui l'avoit fixée au 1<sup>er</sup> mai 1789, ordonna qu'elle eût lieu dès le mois de janvier.

L'Europe avoit appris avec étonnement, les bons citoyens avec une joie modeste et mêlée d'une secrète terreur, les factieux avec un enthousiasme qui ne déceloit que trop leurs coupables projets, le sacrifice que faisoit un puissant Souverain en abdiquant volontairement l'autorité qu'il tenoit d'une longue suite d'ancêtres et de siècles, pour se jeter avec une confiance sans bornes entre les bras de son peuple. La scène si nouvelle, si grande, si majestueuse qui alloit s'ouvrir, fixoit tous les yeux, occupoit tous les esprits.

Le gouvernement avoit invité les gens de lettres et les savans à fouiller dans les dépôts les plus inaccessibles à la curiosité pour lui procurer des lumières sur la composition des États Généraux; on abusa de cette invitation si franche, si loyale de la part du Roi. Loin de s'en tenir à de simples renseignements, on éleva des systèmes, et chaque parti s'efforça de plier à celui qu'il s'étoit fait les autorités qu'il produisoit ou que quelquefois même il fabriquoit.

Déjà les novateurs dirigeoient l'opinion publique vers l'égalité en nombre de la représentation du Tiers avec celle des deux autres ordres réunis. M. Necker étoit certainement un des créateurs de cette idée ; mais, comme elle sapoit les fondemens jusqu'alors ré-vérés de notre ancienne constitution, comme elle blessoit les droits encore reconnus des deux autres Ordres, comme enfin elle pouvoit amener la ruine de la monarchie, ce ministre craignit de la manifester trop tôt, et voulut s'étayer de suffrages assez importants pour paroître céder sur un point déjà mentalement résolu. Ses émissaires répandus à Paris et dans les provinces y prêchoient cette doctrine : elle ne pouvoit manquer d'être accueillie par le peuple, qui croyoit y voir son intérêt particulier. Le but de M. Necker étoit de diriger la nouvelle machine politique qu'il fabriquoit, et tout son art, de sembler être entraîné par ses mouvemens.

Tels furent les motifs de la seconde convocation des Notables qui eut lieu le 6 novembre 1788. L'opinion de M. Necker perçoit à travers l'obscurité du préambule de l'arrêt qui les appeloit de nouveau ; il la dissimula moins dans son discours aux Notables, et dans la série de questions qu'il soumit à leur zèle et à leurs lumières. A peine cependant y parloit-il de l'égalité de la représentation du Tiers ; il abandonna aux têtes ardentes de la Capitale et aux écrivains soudoyés le soin d'échauffer le peuple sur ce projet ; mais il hasarda une idée qui en rendoit l'exécution inévi-

table, c'étoit d'engager les Notables à déclarer que les trois Ordres feroient l'élection de leurs représentans en commun, et qu'ils auroient même la faculté de les choisir ou dans leur sein ou au dehors. Rien de si captieux que l'insinuation suivante, jetée avec une négligence étudiée.

« Les élections de tous les Députés aux États-Géné-  
 » raux, disoit le ministre, *peuvent être faites par les*  
 » *trois Ordres* réunis; elles peuvent l'être diversement;  
 » chaque Ordre choisissant ses représentans. L'idée  
 » n'est jamais venue que le clergé ne choisît pas un  
 » ecclésiastique pour Député, la noblesse un homme  
 » de son Ordre. La même règle n'a pas été imposée  
 » par l'usage aux choix du Tiers-Etat; vous croirez  
 » donc, Messieurs, devoir examiner attentivement  
 » une si importante question; et, par une singularité  
 » qui honore notre siècle et la nation française, c'est  
 » dans une assemblée dont presque tous les membres  
 » jouissent du privilège de la noblesse, que cette  
 » question sera traitée avec le plus d'impartia-  
 » lité. »

Pendant les séances des Notables, les écrits se multiplièrent, les adresses affluèrent de toutes parts, en un mot tous les ressorts révolutionnaires furent mis en action pour surprendre ou arracher le consentement du Roi. Le Parlement vit enfin les écueils dont sa fatale résistance avoit environné le trône. Il ne fut plus dupe des raisonnemens insidieux de M. Necker, qui affirmoit avec une feinte candeur que

la double représentation du Tiers-Etat n'étoit qu'une satisfaction que le Roi vouloit donner au peuple , et que son intention n'étoit pas que les suffrages fussent comptés par tête ; comme si l'égalité de la représentation du Tiers et la délibération par Ordre n'impliquoient pas contradiction. C'est ce que la très-grande majorité des Notables démontra, en disant que « l'attribution au » Tiers-Etat d'une représentation égale à celle des » deux autres Ordres réunis renverseroit toutes les » idées, en même temps qu'elle confondroit tous les » droits ; elle conduiroit à la forme de délibérer par » tête, sans laquelle cette mesure seroit sans utilité » comme sans but pour le Tiers ; elle en inspireroit » la pensée, elle en feroit rechercher les moyens ; et » qui pourroit en calculer les funestes conséquences ? » c'est sur cet important objet que la première déli- » bération des Etats-Généraux seroit forcément diri- » gée, et son effet seroit d'y produire la plus dange- » reuse fermentation. »

L'amour du bien public et l'honneur qui ont toujours servi de règle à la conduite des Princes du sang, ne leur permettoient pas de garder le silence dans une circonstance aussi alarmante pour l'État. Il étoit de leur devoir de réunir tous leurs efforts pour détourner le Roi de l'abîme vers lequel on l'entraînoit ; ils le remplirent avec un courage égal au péril ; voici comme ils s'exprimoient dans un mémoire qu'ils adressèrent à ce sujet au Roi :

SIRE,

« Votre Majesté a daigné déclarer qu'elle entendra toujours avec plaisir les Princes de son sang quand ils voudroient lui dire ce qui peut être utile à elle et à l'Etat.

» C'est en effet, Sire, aux Princes de votre sang qui, par leur rang, sont les premiers de vos sujets, par leur état sont vos conseillers nés, par leurs droits sont intéressés à défendre les vôtres. C'est à eux surtout qu'il appartient de vous dire la vérité, et ils croient vous devoir également le compte de leurs sentimens et de leurs pensées.

» Sire, l'État est en péril; votre personne est respectée, les vertus du monarque lui assurent les hommages de la nation; mais, Sire, une révolution se prépare dans les principes du gouvernement. Elle est amenée par la fermentation des esprits; des institutions réputées sacrées, et par lesquelles cette monarchie a prospéré pendant tant de siècles, sont converties en questions problématiques où même décriées comme des injustices.

« Les écrits qui ont paru pendant l'assemblée des Notables, les mémoires qui ont été remis aux Princes soussignés, les demandes formées par diverses provinces, villes ou corps, l'objet et le style de ces demandes et de ces mémoires; tout annonce, tout prouve un système d'insubordination raisonnée, et le mépris des lois de l'Etat. Tout auteur s'érige en législateur; l'éloquence ou l'art d'écrire, même dépourvus

d'étude , de connoissance et d'expérience , semblent des titres suffisans pour régler la constitution des empires ; quiconque avance une proposition hardie , quiconque propose de changer les lois est sûr d'avoir des lecteurs et des sectateurs.

» Tel est le malheureux progrès de cette effervescence, que les opinions qui auroient paru il y a quelque temps les plus repréhensibles , paroissent aujourd'hui raisonnables et justes ; et ce dont s'indignent aujourd'hui les gens de bien passera peut-être dans quelque temps pour régulier et légitime ; qui peut dire où s'arrêtera la témérité des opinions ? Les droits du trône ont été mis en question ; les droits des deux Ordres de l'Etat divisent les opinions ; bientôt les droits de la propriété seront attaqués, et l'inégalité des fortunes sera présentée comme un objet de réforme.

» C'est de ces nouveaux systèmes, c'est du projet de changer les droits et les lois, qu'est sortie la prétention qu'ont annoncée quelques corps du Tiers-Etat, d'obtenir pour cet ordre deux suffrages aux Etats-Généraux, tandis que chacun des deux premiers Ordres continueroit à n'en avoir qu'un seul.

» Les Princes soussignés ne répèteront pas ce qu'ont exposé plusieurs bureaux, l'injustice et le danger d'une innovation dans la composition des Etats-Généraux, ou dans la forme de les convoquer ; la foule des prétentions qui en résulteroient, la facilité, si les voix étoient comptées par têtes et sans distinction d'Ordres, de compromettre, par la séduction de quelques membres du Tiers-Etat, les vrais intérêts de cet

Ordre , mieux défendus dans la constitution actuelle ; la destruction de l'équilibre si sagement établi entre les trois Ordres et de leur indépendance respective.

» Il a été exposé à Votre Majesté combien il est important de conserver la seule forme de convocation des Etats-Généraux qui soit constitutionnelle , la forme consacrée par les lois et par les usages , la distinction des Ordres , le droit de délibérer séparément , l'égalité des voix , ces bases inaltérables de la monarchie française.

» On n'a point dissimulé à Votre Majesté , que changer la forme des lettres de convocation pour le Tiers-Etat seul , et appeler aux Etats-Généraux deux Députés de cet Ordre , même en ne leur donnant qu'une voix , comme par le passé , seroit un moyen médiat et détourné d'accueillir la prétention du Tiers-Etat qui , averti par ce premier succès , ne seroit pas disposé à se contenter d'une concession sans objet et sans avantage réel , tant que le nombre des Députés seroit augmenté sans que le nombre des suffrages fût changé.

» Votre Majesté a pu aussi reconnoître que la réunion de deux Députés pour former un suffrage peut , par la diversité de leurs opinions , opérer la caducité de leurs voix , et que , si la voix caduque est réputée négative suivant l'usage admis dans les délibérations de divers corps , c'est augmenter les moyens de résistance contre les demandes du gouvernement.

» Ces principes ont été développés , et leur démonstration semble portée au dernier degré d'évidence. Il

ne reste aux Princes soussignés qu'à y joindre l'expression des sentimens que leur inspire leur attachement à l'Etat et à Votre Majesté.

» Ils ne peuvent dissimuler l'effroi que leur inspireroient pour la patrie les succès des prétentions du Tiers-Etat, et les funestes conséquences de la révolution proposée dans la constitution des Etats. Ils y découvrent un triste avenir, ils voient chaque roi changeant, suivant ses vues ou ses affections, le droit de la nation, un roi superstitieux donnant au clergé plusieurs suffrages, un roi guerrier les prodiguant à la noblesse qui l'aura suivi dans les combats. Le Tiers-Etat qui, dans ce moment, auroit obtenu une supériorité de suffrages, puni de ses succès par ces variations; chaque Ordre, suivant le temps, oppresseur ou opprimé; la constitution corrompue et vacillante; la nation toujours divisée, et dès-lors toujours foible et malheureuse.

» Mais il est encore des malheurs plus instans; dans un royaume, où depuis si long-temps il n'a point existé de discussions civiles, on ne prononce qu'avec regret le nom de Scission: il faudroit pourtant s'attendre à cet événement, si les droits des deux premiers Ordres éprouvoient quelque altération; alors l'un de ces Ordres, ou tous les deux peut-être, pourroient méconnoître les Etats-Généraux, et refuser de confirmer eux-mêmes leur dégradation en comparoissant à l'assemblée.

» Qui peut douter du moins qu'on vît un grand

nombre de gentilshommes attaquer la légalité des Etats-Généraux, faire des protestations, les faire enregistrer dans les Parlemens, les signifier même à l'assemblée des Etats-Généraux? Dès-lors aux yeux d'une partie de la nation, ce qui seroit arrêté dans cette assemblée, n'auroit plus la force d'un vœu national; et quelle confiance n'obtiendroient pas dans l'esprit des peuples, des protestations qui tendroient à les dispenser du paiement des impôts consentis dans les Etats; ainsi cette assemblée, si désirée et si nécessaire, ne seroit qu'une source de troubles et de désordres.

» Mais que Votre Majesté n'éprouve aucun obstacle dans l'exécution de ses volontés; son âme noble, juste et sensible pourroit-elle se déterminer à sacrifier, à humilier cette brave et antique noblesse qui a versé tant de sang pour la patrie et pour les rois, qui plaça *Hugues Capet* sur le trône, qui arracha le sceptre de la main des Anglais pour le rendre à Charles VII, et qui a mis la couronne sur la tête de l'auteur de la branche régnante. En parlant pour la noblesse, les Princes de votre sang parlent pour eux-mêmes; ils ne peuvent oublier qu'ils font partie du corps de la noblesse, et qu'ils ne doivent pas en être distingués: que leur premier titre est d'être gentilhomme; Henri IV l'a dit, et ils aiment à répéter les expressions de ses nobles sentimens.

» Que le Tiers-Etat cesse donc d'attaquer les droits des deux premiers Ordres, droits qui, non moins anciens que la monarchie, doivent être aussi inalté-

rables que sa constitution ; qu'il se borne à solliciter la diminution des impôts dont il peut être surchargé ; alors les deux premiers Ordres reconnoissant dans le troisième des concitoyens qui leur sont chers, renonceroient aux prérogatives qui ont pour objet un intérêt pécuniaire , et consentiroient à supporter dans la plus parfaite égalité les charges publiques. Les Princes sous-signés demandent à donner l'exemple de tous les sacrifices qui pourront contribuer au bien de l'Etat , et à cimenter l'union des Ordres qui le composent.

» Que le Tiers-Etat prévoie quel pourroit être en dernière analyse le résultat de l'infraction des droits du clergé et de la noblesse , et le fruit de la confusion des Ordres ; par une suite des lois générales qui régissent toutes les constitutions politiques , il faudroit que la monarchie française dégénéraît en despotisme , ou devînt une démocratie ; deux genres de révolutions opposées , mais tous les deux funestes. Contre le despotisme , la nation a deux barrières , les intérêts de Votre Majesté et ses principes ; et Votre Majesté peut être assurée que de véritables Français se refuseront toujours à l'idée d'un gouvernement inconciliable avec l'étendue de l'Etat , le nombre de ses habitans , le caractère national et les sentimens innés qui de tout temps ont attaché eux et leurs pères à l'idée d'un Souverain comme à l'idée d'un bienfaiteur. Les Princes sous-signés ne veulent pas porter plus loin ces réflexions ; ils n'ont parlé qu'avec regret des malheurs dont l'Etat est menacé ; ils s'occuperont avec plus de satisfaction de ses ressources.

» Votre Majesté, s'élevant par ses vertus au-dessus des vues ordinaires des Souverains jaloux et ambitieux de pouvoirs, a fait à ses sujets des concessions qu'ils ne demandoient pas ; elle les a appelés à l'exercice de droits dont ils avoient perdu l'usage et presque le souvenir. Ce grand acte de justice impose à la nation de grandes obligations ; elle ne doit pas refuser de se livrer à un roi qui s'est livré à elle ; les charges de l'Etat, sanctionnées par la volonté publique, doivent être supportées avec moins de regret. La puissance royale plus réglée, et conséquemment plus imposante et plus paternelle, doit trouver de zélés défenseurs dans les magistrats, qui, dans les temps difficiles, ont toujours été les appuis du trône, et qui savent que les droits du Roi et de la patrie sont réunis aux yeux des bons citoyens.

» Il se montrera encore avec énergie, ce sentiment généreux qui distingua toujours les Français, cet amour pour la personne de leurs rois ; ce sentiment qui, dans la monarchie, est un des ressorts du gouvernement, et se confond avec le patriotisme ; cette passion, cet enthousiasme, qui parmi nous produisent tant d'actions héroïques et sublimes, tant d'efforts et de sacrifices que n'auroient pu exiger les lois.

» Les Princes soussignés se plaisent à parler à Votre Majesté le langage du sentiment ; il leur semble qu'ils n'en devroient jamais parler un autre à leur Souverain. Sire, tous vos sujets voient en vous un père ; mais il appartient plus particulièrement aux Princes de votre sang de vous donner ce titre ; vous en avez témoigné

les sentimens à chacun d'eux, et la reconnoissance même leur inspire les instances qu'ils font auprès de Votre Majesté ; daignez, Sire, écouter le vœu de vos enfans, dicté par l'intérêt le plus tendre et le plus respectueux, par le désir de la tranquillité publique et du maintien de la puissance du Roi le plus digne d'être aimé et obéi, puisqu'il ne veut que le bonheur de ses sujets. »

Il étoit donc rigoureusement prouvé que la prétention du Tiers-Etat entraînoit nécessairement la délibération par tête, et alloit par conséquent livrer le royaume à une foule de brouillons et d'ambitieux, jaloux d'élever leur fortune sur les ruines de tout ce qui pouvoit s'opposer à leurs téméraires entreprises.

Un ministre animé du désir de conserver le trône d'un Souverain qui lui en avoit confié la défense, eût frémi à l'aspect des périls qu'on lui peignoit avec tant d'énergie ; mais humilié de ce qu'on avoit soulevé le voile épais dont il s'efforçoit de couvrir ses secrètes intentions, M. Necker sacrifia tout à son amour-propre, et prit l'affreuse résolution de laisser marcher le Roi vers le précipice qu'il savoit bien être ouvert devant lui, mais sur le penchant duquel il avoit la funeste présomption de pouvoir l'arrêter.

Qu'eût pensé le public, si M. de Barentin, alors garde-des-sceaux, par un empiétement sur les attributions du ministère des finances, eût présenté au Roi le plan d'un emprunt ou de la liquidation des dettes de l'Etat ? Cependant l'engoûment pour M. Necker étoit porté au point que personne ne parut étonné

de le voir diriger la grande affaire de la convocation des Etats-Généraux, affaire qui étoit essentiellement du ressort des chefs de la magistrature et de l'administration civile. Comment allier un acte de despotisme personnel si révoltant avec les maximes républicaines que prêchoit déjà l'astucieux Genevois ?

Armé de sa captieuse éloquence, enveloppé de cette obscurité de style par laquelle il savoit si bien masquer le fond des choses, il se présenta le 27 décembre 1788 au Conseil d'Etat du Roi, comme le champion du Tiers; et quelles autorités invoqua ce prodige de lumières, d'intégrité et de vertu ? Une foible *minorité des Notables*, *l'opinion de plusieurs gentilshommes*, *un bruit sourd de l'Europe qui sacrifioit confusément toutes les idées d'équité générale et par dessus tout, les nombreuses adresses*(1) ! Pour donner quelque vigueur à d'aussi foibles moyens, il prodigua outre mesure ces termes emphatiques, ces lieux communs pathétiques qui lui étoient si familiers. Quand la raison manquoit à M. Necker, il appeloit à son secours le sentiment; désespérant de persuader, il cherchoit à émouvoir. C'est par suite de ce charlatanisme qu'il termina son discours par ces paroles

---

(1) D'après tout ce qui s'est passé pendant les trente années qui nous séparent de cette époque, on seroit tenté de croire que la recette de l'orviétan révolutionnaire que débite ici M. Necker, a été trouvée dans les papiers de ce ministre par les perturbateurs de toute espèce qui ont pris la suite des bouleversemens politiques dont la postérité laissera peser sur lui la funeste initiative.

adressées au Roi : « Ah ! Sire , encore un peu de  
» temps, et tout se terminera bien ; vous ne direz pas  
» toujours ce que je vous ai entendu prononcer en  
» parlant des affaires publiques ; *je n'ai eu*, disiez-  
» vous, *je n'ai eu que des instans de bonheur* ; vous le  
» retrouverez ce bonheur, Sire, vous en jouirez.

Jamais prédiction ne fut moins justifiée par l'événement que celle hasardée par M. Necker, sinon contre le témoignage de sa conscience, du moins contre toute vraisemblance. Au reste, il n'a pas plus heureusement prophétisé dans sa propre cause que dans celle du Roi. Attaché par orgueil à la conservation de sa place, et redoutant l'influence des Grands et du haut clergé, il avoit dit dans ce même discours : « Les deux premiers Ordres connoissent mieux que le troisième la Cour et ses orages, et s'ils le vouloient ils concourroient avec plus de sûreté les démarches qui peuvent embarrasser le ministère, fatiguer sa constance et rendre sa force impuissante... » Les faits ont appris à M. Necker que le troisième Ordre pouvoit, mieux encore peut-être que les deux premiers, traverser les opérations d'un ministre et même le précipiter de sa place.

Enfin l'opinion de M. Necker prévalut au Conseil ; ainsi ce que les ligueurs plusieurs fois renouvelés de toutes les puissances de l'Europe, les malheurs de nos Rois, le fanatisme des sectes, l'acharnement des partis, le choc de toutes les passions réunies, n'avoient pu exécuter pendant quatorze siècles, le rapport d'un ministre l'opéra en un instant, je veux dire, le

renversement de la monarchie française : car on put regarder la double représentation du Tiers comme l'arrêt de mort de l'autorité royale , puisqu'elle brisoit tous les contre-poids politiques. Cette concession nous avoit fait passer des liens de la monarchie dans les fers de la démocratie. Dès-lors il ne fut plus permis d'énoncer librement son opinion , et déjà le peuple préludoit à l'exercice de sa souveraineté future par des actes de violence ; déjà s'accrédoit cette dénomination absurde d'*aristocrates* qui a fait couler tant de sang (1) ; et c'est au cri répété partout avec rage de vive le Tiers-Etat, que se rallioient les factieux : comme nous venons d'entendre , trente ans après , leur postérité remuer les mêmes séditions aux cris de *vive le côté gauche !* Tant la révolte est incurable de sa nature , tant elle se montre éternellement la même , quand on lui permet d'agir !

Il se trouva cependant encore des citoyens assez

---

(1) Il seroit curieux de présenter la longue nomenclature des diverses qualifications dont les révolutionnaires de toutes les époques ont dénaturé le sens pour en faire une injure , et le plus souvent un cri de mort contre les Français fidèles à leur Roi. Il pourroit entrer dans cet examen plus de philosophie qu'on ne pense au premier abord. Nous nous bornerons ici à signaler les surnoms d'*aristocrate* , de *modéré* et d'*ultra* , placés dans la chronologie des sottises révolutionnaires aux deux extrémités et au milieu de la chaîne de nos malheurs , comme pour indiquer , par l'aveu même de nos ennemis , la sagesse de nos principes , la modération de notre conduite et l'ardeur de notre zèle dans la pénible et glorieuse lutte que nous avons soutenue en faveur du Trône et de l'Autel.

courageux pour se roidir contre le joug qui les menaçoit. La noblesse de Bourgogne, de Franche-Comté, de Bretagne, et un grand nombre de gentilshommes protestèrent contre le rapport de M. Necker et le résultat du Conseil. Impuissante résistance ! le torrent rouloit avec trop d'impétuosité, pour qu'il fût désormais au pouvoir humain de l'arrêter. Les lettres de convocation furent expédiées le 27 janvier 1789 ; l'époque de l'ouverture des États-Généraux fut fixée au 27 avril suivant, et Versailles désigné pour le lieu de leur tenue.

D'un bout du royaume à l'autre, tout fut en mouvement pour les élections. La crainte, l'espérance, les promesses, la séduction, furent employées partout et pas toujours sans succès. La tourbe des électeurs éblouie par un vain fracas de paroles qu'elle confondoit avec l'éloquence, frappée d'un extérieur austère qu'elle prenoit pour le maintien de la liberté, dédaignoit l'homme mesuré dans ses propos, circonspect dans sa conduite. Les hommes habitués à parler en public, avoient un grand avantage dans ce genre de combat ; aussi beaucoup l'emportèrent-ils par leurs sophismes sur la vertu modeste, et l'on vit dans plus d'une assemblée les suffrages devenir le prix des plus virulentes déclamations contre la monarchie.

La rédaction des cahiers présenta un tableau non moins alarmant ; elle occupa tous les salons de la France. Depuis l'idée la plus simple jusqu'à la plus bizarre, la plus extravagante, tout fut dit, redit, répété jusqu'à satiété dans vingt mille brochures. Il sembloit

qu'un vent orageux venoit de souffler sur notre pauvre patrie une nuée de législateurs destinés à en bouleverser les lois et à en expulser la raison.

Qu'attendre d'une assemblée sortie du sein de pareil les intrigues ? Des malheurs inouis commencèrent pour la France au moment même de l'imposante cérémonie de l'ouverture des Etats-Généraux. Pendant que le Roi donnoit un témoignage si solennel de son affection pour ses sujets (1), Paris étoit le théâtre d'une scène d'horreur, présage trop certain de celles qui devoient succéder. Des ouvriers que Réveillon, fabricant de papier au faubourg Saint-Antoine, avoit sauvés de la misère pendant un long hiver, pilloient sa maison, et mettoient les passans à contribution aux cris de *vive Necker, vive le Tiers-Etat!* On augmenta cette exaltation par des fautes sans doute légères en elles-mêmes, mais graves dans les circonstances. Les Ordres furent présentés au Roi avec une distinction au moins déplacée alors; le clergé et la noblesse furent admis dans le cabinet du Roi; le tiers-état dans la chambre appelée de Louis XIV. C'étoit b'esser l'amour-propre pour satisfaire à une étiquette bien frivole, au milieu des grands intérêts dont on étoit occupé.

Enfin, le 5 mai, s'ouvrit cette assemblée réclamée

---

(1) Les députés du tiers-état de Bretagne en reçurent une preuve bien touchante : introduits auprès du Roi, ils se mirent à ses genoux : « *Levez-vous*, leur dit ce Prince, *ce n'est point à mes pieds qu'est la place de mes enfans.* »

avec tant de chaleur par les Parlemens qu'elle alloit anéantir ; façonnée dans ses élémens par un ministre dont elle devoit déjouer l'orgueil et détruire la puissance ; accélérée par les menées ténébreuses d'un parti qui alloit s'entourer de ruines pour régner ; attendue avec impatience par une foule de citoyens honnêtes, mais trompés, qu'elle alloit plonger dans le désespoir.

Le Roi prononça un discours plein de bonté et de sagesse ; à peine se plaignit-il des attentats commis récemment contre son autorité ; il se contenta de les indiquer avec cette dignité, cette sensibilité qui terrassent les coupables encore susceptibles de remords ; il déclara avec la fermeté qui sied si bien à un grand roi, qu'il sauroit défendre les principes de la monarchie et ses droits ; enfin il termina son discours par cette phrase si touchante, « Tout ce qu'on peut at-  
» tendre de plus tendre intérêt au bonheur public,  
» tout ce qu'on peut demander à un *Souverain le*  
» *premier ami* de son peuple, vous pouvez, vous de-  
» vez l'espérer de mes sentimens. »

L'éternel discours de M. Necker eut pour objet principal le développement de son système de finance ; les dépenses, selon lui, s'élevoient à 531 millions, et la recette à 475 ; le déficit n'étoit donc que de 56 millions, qu'il couvroit avec des réductions et des améliorations faciles. Aussi avouoit-il que le Roi, en recourant à tous les moyens qui étoient en son pouvoir, *n'auroit eu besoin d'aucun secours extraordi-*

*naire, et n'auroit point été soumis aux diverses conséquences qui en sont résultées.*

M. Necker commençoit donc à les redouter pour lui-même, ces conséquences fatales qu'il s'étoit tant efforcé de dissimuler au Roi. Ce n'est pas le seul aveu auquel le forçoit la position dans laquelle il s'étoit mis. Il ne put pas cacher que des emprunts deviendroient encore nécessaires pour le service des années 1789, 90 et 91; mais il chercha à rassurer sur l'augmentation de dépense qui en résulteroit, en annonçant qu'elle seroit balancée par l'extinction successive des rentes viagères. Ainsi cet homme si moral, plaçoit tout son talent en finance dans le moyen le plus immoral, celui d'emprunts viagers, si favorables à l'égoïsme et si funestes à la prospérité des familles.

En faisant l'énumération des ressources propres à combler le déficit, M. Necker avoit un motif secret; il le développa enfin: c'étoit de persuader aux Etats-Généraux que ses talens auroient suffi au Roi pour rétablir ses finances, et que leur entremise n'étoit pas indispensable. Il étoit contre les règles d'une saine politique d'avoir rassemblé de tous les points du royaume une foule de citoyens pour leur dire, avec une franchise plus que déplacée, qu'on pouvoit se passer d'eux et de leurs conseils. C'étoit énoncer à contre-temps une grande vérité qui, utile six mois auparavant, devoit dans la circonstance révolter des hommes fiers et altiers, venus avec la plus haute opi-

nion de leurs lumières et le dessein formé de *régénérer* la France. Ce fut néanmoins ce que notre habile ministre dit en propres termes à l'assemblée; cette mal-adresse ne fut pas la seule qui rendit fameuse cette première séance. Il voulut aussi traiter la grande question du vote par tête, et, après une heure de dissertations contradictoires, il entreprit de démontrer que *ce mode étoit infiniment plus favorable à l'accroissement de l'autorité royale...* Il ne tarda pas d'en acquiescer la preuve.

Si telle étoit l'opinion réelle de M. Necker, pourquoi ne l'avoit-il pas fait ordonner par le Roi avant la convocation des Etats-Généraux? il auroit au moins conservé à ce prince l'antique usage de statuer lui-même sur les difficultés qui s'élevoient entre les Ordres, usage qui formoit une des bases de la monarchie. Par quelle fatalité ce ministre, s'il n'a pas trompé le Roi, s'est-il toujours trompé lui-même au milieu des lumières qui l'entouroient?

Il est à remarquer cependant qu'on ne retrouve pas dans ce très-prolix discours l'assurance et la hauteur ordinaires à M. Necker: il tergiverse, il caresse: mais en voulant flatter chacun des trois Ordres, il les mécontenta tous, et devint l'objet de leur censure. La séance étoit à peine terminée que déjà circuloit une satire sanglante contre tout ce qui s'y étoit passé, sous le titre de *Journal des Etats-Généraux*. L'auteur étoit le comte de Mirabeau; l'esprit de révolte ne pouvoit pas se montrer avec plus d'impudence; un arrêt du Conseil supprima cette dangereuse brochure. La fac-

tion cria au despotisme et ne trouva que trop d'échos. Cette sage et légale mesure n'eut d'autre effet que de produire un grand nombre de journaux, plus violens les uns que les autres et rédigés par des députés eux-mêmes. Plusieurs de ces graves législateurs, après avoir du haut de la tribune dicté des lois à tout le royaume, ne dédaignoient pas d'aller déposer leur souveraineté dans la boutique d'un libraire, et de lui vendre à grand prix leur plume, leur fiel, et souvent leurs impostures.

La séance suivante offrit une question majeure : le mode de vérification des pouvoirs. De sa solution dépendoit la forme qu'alloient prendre les États-Généraux. C'étoit à cette opération préliminaire qu'étoit attaché en quelque sorte le destin de l'État, et elle n'avoit pas même été prévue par M. Necker ! Le Tiers-État prétendit que les trois Ordres devoient se réunir pour cette vérification ; la noblesse résista et se constitua séparément ; elle déclara être autorisée par la presque totalité des cahiers à renoncer à ses privilèges pécuniaires, mais ne pouvoir réaliser cette renonciation que lorsque chaque Ordre, délibérant *librement*, auroit fixé son organisation.

Le clergé fit la même déclaration ; elle attira à ces deux Ordres, de la part du Tiers, un débordement d'injures et de menaces, à travers lesquelles M. Chapelier lança le mot d'*Assemblée Nationale*, et proposa de se constituer sur-le-champ. L'entreprise étoit hardie ; elle effraya un grand nombre de députés qui n'avoient pas encore pu se persuader que la nation les eût in-

vestis de la toute-puissance. M. Target fit de nouveaux efforts pour dissiper leurs scrupules ; il ne craignit pas d'affirmer que la France, qui subsistoit avec éclat depuis quatorze cents ans, n'avoit pas de constitution. La noblesse réfuta avec force cette assertion ; elle prouva qu'il existoit une antique constitution, à la faveur de laquelle le royaume étoit parvenu au plus haut degré de splendeur (1) : que quelques modifications pouvoient être devenues nécessaires ; « mais, disoient » les commissaires de ces Ordres, le travail n'en sera » que plus certain si les bases en sont préparées séparément ; les lois constitutives reconnues et révisées jusqu'à ce jour, nous prescrivent cette marche, » la prudence nous l'ordonne, notre amour pour le » monarque et la monarchie nous en constitue les observateurs les plus zélés, puisque l'existence de » l'un et de l'autre tient à leur conservation. »

De nouveaux argumens de la part du Tiers intimidèrent les commissaires du clergé, qui déclarèrent à ceux de la noblesse ne vouloir pas *prendre couleur dans cette question*, et parurent attendre l'issue du combat pour se ranger du côté du vainqueur.

Ce commencement de défection affligea plus qu'il n'étonna la noblesse. Il n'avoit pas été difficile de corrompre ou de séduire une foule de curés de province, qui n'avoient apporté de leur village que leur jalousie

---

(1) La longue durée d'un royaume prouve que la constitution a été bonne et l'administration (*Pufendorff*, liv. 80, chap. 4, sect. 17).

contre le haut clergé. Le comte de Mirabeau n'avoit pas manqué de tirer parti de dispositions si favorables à ses projets.

Cependant un reste de pudeur arrêtoit encore les curés, déjà décidés à se réunir au Tiers : celui-ci crut que c'étoit le moment de frapper le dernier coup ; il déclara que la noblesse, persistant dans son refus, la mission des députés du Tiers étoit terminée et leurs pouvoirs expirés.

Cette déclaration, qui paralysoit tout, exposoit l'Ordre de la noblesse à un double danger : d'un côté elle provoquoit contre lui la fureur du peuple, de l'autre elle faisoit peser sur lui une effrayante responsabilité. La noblesse crut échapper à ces deux écueils, en arrêtant que la vérification des pouvoirs se feroit séparément pour cette tenue des Etats-Généraux, mais qu'on se concerteroit ensuite sur la forme à observer pour l'avenir.

Le Tiers étoit trop assuré de son triomphe, pour consentir à aucune transaction : il persista donc. Ce fut alors que le ministère, témoin passif depuis vingt jours de ces débats, se décida enfin à y intervenir. Le Roi adressa aux trois Ordres une lettre, par laquelle il les invitoit à nommer des commissaires chargés d'exposer leurs moyens en présence du garde-des-sceaux, des ministres et de quelques membres du Conseil, afin que sur le rapport qui lui seroit fait des difficultés élevées contre eux, il pût contribuer à les aplanir et opérer leur conciliation. Mais quel fut l'étonnement des amis de la monarchie, quand ils lurent cette

phrase dans la lettre du Roi? *Je n'ai pu voir sans peine et même sans inquiétude L'ASSEMBLÉE NATIONALE que j'ai convoquée pour s'occuper avec moi de la régénération du royaume, livrée à une inaction qui, si elle se prolongeait, ferait évanouir les espérances que j'ai conçues pour le bonheur de mes peuples et la prospérité de l'Etat...* Ces deux mots, *l'assemblée nationale*, durent jeter la noblesse dans une grande perplexité. Cependant elle n'hésita point à se rendre à l'invitation du Roi; mais justement alarmée des dangers que couroit un monarque, dont on étoit toujours certain d'obtenir les plus grands sacrifices en lui parlant du bonheur de son peuple, elle tenta un dernier effort. Entraînée par l'éloquence et l'énergie avec lesquelles M. de Bouthilier développa ces dangers, elle prit presque unanimement cet arrêté.

« La noblesse, considérant que, dans le moment  
 » actuel, il est de son devoir de se rallier à la consti-  
 » tution et de donner l'exemple de la fermeté comme  
 » elle a donné celui du plus parfait désintéressement,  
 » déclare que la délibération par Ordre et la faculté  
 » *d'empêcher* qui appartiennent *divisément* à chacun  
 » d'eux sont constitutives de la monarchie, et qu'elle  
 » professera constamment ces principes conservateurs  
 » du trône et de la véritable liberté. »

La noblesse fit communiquer son arrêté au clergé par une députation. Rien de plus touchant que la réponse du cardinal de la Rochefoucault: « Vos pères,  
 » dit-il aux députés, ont bâti et protégé nos temples,  
 » vous en serez aussi les défenseurs.

Le clergé obéit également de suite à la lettre du Roi. Elle excita au contraire le plus violent orage dans l'assemblée du Tiers, déjà influencée par ces tribunes qui ont joué depuis un rôle si important et si tyrannique. Ce ne fut qu'après deux jours des plus vifs débats, que le Tiers consentit à se conformer au désir du Roi.

La noblesse invoqua l'usage consacré par les Etats-Généraux de 1560, 1576, 1588 et 1614. Le Tiers ne put opposer à d'aussi graves autorités que des sophismes et des subtilités; mais on remarqua qu'il se qualifia de *Chambre des Communes* pendant toute la discussion, où le respect du trône fut plus d'une fois oublié (1). M. de Cazalès rappela pour toute réplique

---

(1) Il n'existe de *Chambre des Communes* qu'en Angleterre; mais son organisation diffère essentiellement de celle du Tiers, en ce qu'elle est composée de membres du Clergé, de la Noblesse et de la Bourgeoisie; au lieu que cette dernière classe de citoyens fournit seule en France ce qui de tout temps y avoit été appelé *Tiers-Etat*. Les Commissaires de cet Ordre invoquèrent l'histoire où l'on trouvoit en effet la dénomination de *Communes*, mais dans un sens absolument opposé à celui qu'ils vouloient lui donner. Avant Philippe-le-Bel, le Clergé et la Noblesse jouissoient seuls de la liberté individuelle: le reste des Français étoit *main-mortable attaché à la glèbe*. Ce Prince accorda des lettres d'affranchissement à plusieurs hameaux de ses domaines, qu'il réunit sous le nom de *Communes*. Il étoit donc évident que cette expression ne signifioit qu'une aggrégation de propriétaires, de cultivateurs, de bourgeois résidant dans le même lieu, et non dans un Ordre du royaume. D'ailleurs les cahiers auxquels les députés du Tiers devoient leur existence politique, leur donnoient-ils ce

la protestation de la noblesse, en disant que *cette innovation de mots pouvoit amener une innovation de principes, si déjà elle n'en dériroit pas.*

Cette énergie ne fut pas imitée par le clergé, qui ne prit part aux débats que pour déclarer qu'il se soumettoit à la décision des deux autres Ordres.

Tant de foiblesse ne pouvoit qu'augmenter les prétentions du Tiers, qui n'y mit plus de bornes.

M. Necker recula enfin devant le gouffre qu'il avoit ouvert sous ses propres pas. Traité avec mépris par un Ordre qu'il s'étoit flatté de diriger à son gré, il se repentit amèrement de lui avoir fait accorder la double représentation. Il eut cependant encore l'orgueil de croire qu'il parviendroit à arrêter un mal dont il sentoit lui-même les terribles atteintes; il ne se ressouvint plus des droits du monarque, que lorsqu'il vit les siens menacés et son pouvoir ministériel compromis.

M. Necker se promettoit le plus grand succès d'un plan de conciliation qu'il présenta; il ne se trompa point sur les dispositions de la noblesse et du clergé; le premier Ordre l'adopta avec quelques restrictions qui n'en attaquoient pas le fond, mais qui avoient le grand inconvénient d'être intempesives. L'autre s'y soumit sans modification; mais un plan conçu pour écarter les dangers qui assiégeoient le Roi, pouvoit-il convenir à une faction dont ils servoient les projets? Ce fut le comte de Mirabeau qui brigua

---

titre? Comment des mandataires pouvoient-ils oublier à ce point ce que leur prescrivoit leur mandat?

l'exécrable gloire de porter la torche dans les matières combustibles disposées autour du trône. Aigri contre les ministres qu'il avoit vainement fatigués de ses sollicitations, personnellement indisposé contre le Roi qui avoit dénoncé lui-même au Parlement sa scandaleuse correspondance de Berlin, il saisit avec avidité l'occasion de se venger (1). Jamais il ne déploya avec plus de succès cette vigueur sauvage, cette loquacité insidieuse et métaphysique, si propre à exalter les passions. Avec quel transport les tribunes accueillirent ce funeste axiome des ennemis du bonheur des peuples ! « Et quand il existeroit une charte constitutionnelle, pourroit-elle lier la volonté souveraine du peuple ? »

Cette semence empoisonnée ne fut point perdue ; l'abbé Sieyès disposa le terrain où elle devoit jeter de si profondes racines : et il faut l'avouer, la noblesse lui en fournit les moyens. Elle ajouta au premier tort d'avoir mis des restrictions au plan du Roi, le tort plus dangereux de voir dans ce plan l'ouvrage d'un ministre plutôt que celui du Souverain, et d'y faire de nouvelles modifications, qui le rendirent nul. S.... saisit avec une perfide adresse cette faute pour démontrer que tout espoir de conciliation étoit détruit, et proposa, pour mettre un terme à des débats qui duroient depuis plus d'un mois, de faire aux deux autres Ordres

---

(1) Son père, auteur de *l'Ami des Hommes*, disoit de lui :  
« Il fait le mal pour le plaisir de le faire ; c'est un tigre qui se  
plaît moins à dévorer sa proie qu'à la déchirer. »

*une dernière invitation de se rendre sous une heure dans la salle du Tiers-Etat pour y faire EN COMMUN la vérification des pouvoirs, déclarant que faute de s'y présenter il y sera procédé tant en absence qu'en présence des classes privilégiées.*

On ne pouvoit s'affranchir avec plus d'authenticité de la soumission jurée au Roi. Ce fut un motif de plus pour adopter la proposition envoyée à la noblesse : elle y excita la plus vive indignation. Les mesures les plus violentes furent successivement proposées, combattues, rejetées. M. de Lally Tolendall se signala par sa sagesse. L'arrêté du Tiers n'étoit fondé que sur les restrictions mises indiscretement au plan du Roi ; en les rétractant, l'arrêté restoit sans motifs, la noblesse réparoit glorieusement son tort, et le Tiers retomboit dans l'embarras dont elle l'avoit imprudemment aidé à sortir. M. de Lally s'exprima avec la dignité et la véhémence d'un homme fortement pénétré des devoirs de sa position : « Imposons, dit-il, si-  
» lence à la calomnie ; rétractons brièvement et loya-  
» lement l'instruction donnée à nos commissaires  
» sur le plan du Roi ; déclarons solennellement que  
» nous acceptons ce plan dans son entier, et rappe-  
» lons-nous le mot d'un grand empereur qui révo-  
» quoit un de ses décrets : ne craignons pas d'être  
» contredits, ne craignons pas de nous contredire  
» nous-mêmes, toutes les fois qu'il est question de  
» maintenir la justice. »

M. d'Épréménil, qui avoit provoqué les fatales modifications, crut son honneur intéressé à les défendre ;

il combattit la proposition de M. de Lally, et eut le malheur de réussir à l'écartier. La réponse qu'il fut autorisé à adresser au Tiers, étoit foible, embarrassée, inconséquente ; elle n'offroit de clair qu'une offense au Souverain dont on rejetoit les propositions, et une tache à la loyauté du second Ordre du royaume, qui donnoit aux autres l'exemple de la désobéissance ; elle consumma le triomphe du Tiers et la perte de la noblesse.

L'appel, dont avoient été menacés les deux premiers Ordres, retardé d'abord par diverses circonstances, commença le 15 juin et continua le 16. Ce ne fut qu'à la fin de cette dernière séance, que trois curés du bailliage de Poitiers se présentèrent, et déposèrent leurs pouvoirs sur le bureau. L'enthousiasme qu'on affecta dut séduire leurs confrères, déjà fort ébranlés par la promesse d'un traitement plus considérable ; chaque séance étoit marquée par la conquête de quelques-uns de ces prosélytes. Enfin, le comte de Mirabeau se crut en assez bonne position pour toucher la grande question de la délibération par tête, vers laquelle s'étoient dirigées toutes les manœuvres antérieures du Tiers (1).

---

(1) Pendant le virulent discours de Mirabeau, on aperçut un étranger assis au rang des Députés. Cet audacieux étoit un nommé D. R., ancien procureur-général de Genève, qu'il avoit rempli de troubles et de désordres. Il en avoit été chassé lors du rétablissement de la paix par la médiation armée des Cours de Versailles et de Turin. Nourri dans le tumulte des factions, il venoit prêcher la rébellion en France. *Il est, dit un député, un étranger proscrit de son pays, réfugié en Angleterre,*

Il chercha même un titre pour l'assemblée, et proposa celui de *Représentans du peuple Français* : quoiqu'il se fût servi plusieurs fois de l'expression d'*Assemblée Nationale*, il n'osa pas hasarder cette dénomination trop étendue pour une seule Chambre ; mais il lui échappa de parler de la sanction du Roi comme nécessaire pour imprimer à l'assemblée un caractère légal. Cette observation fut reçue comme une hérésie politique ; le tumulte devint effroyable, et ne s'apaisa qu'au mot *sacramentel* que prononça un député du Berri. Plus hardi que Mirabeau lui-même, il proposa de se constituer en *Assemblée Nationale*. Une approbation à peu près générale détermina à aller aux voix : la proposition fut adoptée à la majorité de 491 voix contre 90. Les tribunes étoient remplies d'une foule immense d'*habituez* : au moment où le Président prononça ce trop mémorable arrêté, la salle retentit des cris de *vive le Roi*... Ainsi l'on félicitoit le Souverain de l'élévation d'un pouvoir rival ou plutôt destructeur du sien ! Un décret qui, en déclarant illégaux tous les impôts établis, les maintenait provisoirement, suivit

---

*que nous voyons assis parmi nous, écrire et faire circuler des billets dans la salle. M. de Mirabeau, dont il étoit l'ami, et qu'il initioit dans les mystères de la science terrible des révolutions, prit sa défense avec la plus grande chaleur, le peignit comme une victime du despotisme, comme un illustre infortuné dont M. de Vergennes avoit exigé la proscription. Sa harangue fut si pathétique, que l'Assemblée, touchée des prétendues souffrances de D. R., désavoua le député qui l'avoit dénoncé, et le comble de témoignages flatteurs.*

de près cet arrêté, et présenta à la France le Tiers comme investi exclusivement du pouvoir législatif.

Pendant que cet Ordre s'arrogeoit, de sa propre autorité, le droit le plus important, les deux autres délibéroient tranquillement sur les moyens de soulager le peuple que la disette commençoit à affliger. Ils envoyèrent au Tiers des commissaires pour lui faire part de leur délibération ; et ces commissaires arrivèrent précisément au moment où il venoit de prendre le titre d'*Assemblée Nationale*. Le Président dédaignant de faire statuer sur l'objet de leur mission, se borna à les inviter à se réunir à l'*Assemblée Nationale, qui siégeoit dans cette salle commune*.

Si ce délire eût été susceptible de s'arrêter un moment, il auroit certainement cédé à une lettre du Roi qui rappeloit au Tiers ses devoirs ; mais il les méconnut au point de dire que cette lettre, quoique écrite tout entière de la main de Sa Majesté, étoit une œuvre ministérielle, qui ne méritoit ni attention ni réplique.

Les États - Généraux, fondés sur la balance des pouvoirs, n'existoient plus, puisqu'une seule chambre venoit de les usurper tous. M. Necker recueilloit les fruits amers de ses faux calculs. Le trône chanceloit sur ses fondemens, il étoit du devoir de la noblesse de faire un nouvel effort pour le soutenir. M. d'Epréménil qui, par ses déclamations dans le Parlement, avoit provoqué lui-même la convocation des États-Généraux, en demanda la dissolution avec le même emportement. Son discours fut improuvé : on lui en

substitua un beaucoup plus mesuré. Après s'être justifié du rejet du plan de conciliation, la Noblesse dit: *Ah ! Sire, c'est à votre cœur seul que la Noblesse en appelle ! sensiblement affectée, mais constamment fidèle, toujours pure dans ses principes, elle conservera sans doute des droits à vos bontés ; vos vertus personnelles fonderont toujours ses espérances.*

Les Députés du même Ordre retracèrent, avec la plus grande modération, l'illégalité des opérations du Tiers, et terminèrent ainsi : *C'est entre les mains de Votre Majesté même que nous déposons nos protestations et oppositions contre de pareilles prétentions : ce ne sont point nos droits et nos intérêts que nous défendons, Sire, ce sont les vôtres, ce sont ceux de l'Etat, ce sont ceux enfin du peuple Français.*

Un discours si sage mérita l'approbation du Roi, qui répondit en termes affectueux : *Je saurai maintenir pour l'intérêt de mes sujets l'autorité qui m'est confiée, et je ne permettrai jamais qu'on l'altère.*

Plein du grand projet qu'il méditoit, il le leur indiqua pour les intéresser à son succès. *Je compte* (ajouta-t-il) *sur votre zèle pour la patrie, sur votre attachement à ma personne, et j'attends avec confiance de votre fidélité, que vous adopterez les vues de conciliation dont je suis occupé pour le bonheur de mes peuples.*

Le Roi avoit pris en effet la résolution de réprimer par une démarche éclatante les entreprises du Tiers. M. Necker, de plus en plus épouvanté des progrès d'un mal dont il étoit le principal auteur, avoit lui-même conseillé à S. M. de déployer toute son auto-

rité; il fut le premier à lui suggérer des mesures qu'il eut ensuite la foiblesse de désavouer.

Le 20 juin, des hérauts d'armes publièrent à son de trompe une proclamation du Roi, annonçant que S. M. tiendrait le 22 une séance royale aux Etats-Généraux, et que les préparatifs à faire dans les trois salles exigeoient que les assemblées fussent suspendues.

Le grand-maître des cérémonies écrivit à M. Bailli, président du Tiers, pour l'informer des intentions du Roi. M. Bailli répondit sèchement, qu'il alloit se rendre à la séance qui avoit été indiquée.

Au mépris de la proclamation, les députés arrivoient de tous côtés; le peuple se rassembloit; mais de nombreux détachemens de Gardes Françaises (encore fidèles) occupoient les portes de la salle; tout accès étoit fermé. De moment en moment la foule grossissoit, et les clameurs alloient croissant; une précaution indispensable dans les circonstances étoit regardée comme un attentat à la liberté de la Nation. On accusoit le Roi de vouloir dissoudre les Etats-Généraux à l'instant même où il déclaroit vouloir déposer ses intentions dans leur sein. L'agitation étoit extrême; les partis les plus violens étoient proposés et accueillis avec enthousiasme. M. Bailli parut: un mot de sa part eût suffi pour ramener le peuple; l'autorité dont son Ordre l'avoit revêtu, et l'obéissance qu'il avoit jurée au Roi lui en faisoient un devoir; mais emporté par la fougue populaire, ou cédant aux mouvemens intérieurs d'une ambition irréfléchie, il partagea

des transports qu'il auroit dû réprimer (1). Il rallia les députés autour de lui et les invita à aller tenir leur séance dans un jeu de paume. Pour surmonter leur répugnance, il marcha le premier au milieu des applaudissemens de la plus vile populace qui l'escortoit. A peine furent-ils réunis, qu'un d'eux proposa, pour prévenir une dissolution qu'ils craignoient, de se lier tous par un serment public, et de déclarer que *l'assemblée nationale existeroit partout où ils se réuniroient*. Cette motion fut décrétée sur-le-champ sans examen, sans discussion, et sans réfléchir que c'étoit proclamer la révolte et en déployer l'étendart; la précaution fut portée jusqu'à exiger que chaque membre confirmât ce serment par sa signature. Un seul, M. Martin, député d'Anch, eut le courage de refuser. Il fut aussitôt dénoncé à la multitude qui assiégeoit la porte; elle demanda à grands cris qu'il lui fût livré pour le mettre en pièces. On le fit heureusement évader par le toit d'une maison voisine.

---

(1) Comment concilier la conduite de M. Bailly avec le langage qu'il tient dans son Atlantide de Platon? « Ne souhaitons jamais de révolution : plaignons nos pères de celles qu'ils ont éprouvées. Le bien, dans la nature physique et morale, ne descend du Ciel sur nous que lentement, peu à peu, j'ai presque dit, goutte à goutte; mais tout ce qui est subit, instantané, tout ce qui est révolution est une source de maux. Les déluges d'eau, de feu et d'hommes ne s'étendent sur la terre que pour la ravager... » M. Bailly a personnellement éprouvé combien étoient justes ces réflexions : il a été enveloppé dans le ravage dont il fait une peinture si frappante et si vraie.

La veille de ce jour désastreux, il s'étoit passé dans la chambre du clergé un événement non moins remarquable. Un grand nombre de curés de province étoient, comme on l'a déjà dit, impatiens de se réunir au Tiers. A force d'opiniâtreté, ils enlevèrent *la vérification des pouvoirs en commun, sous la réserve cependant des droits honorifiques et de la distinction des Ordres*; restriction illusoire à laquelle les transfuges du clergé eux-mêmes étoient bien déterminés à n'avoir aucun égard. Ils n'aspiroient qu'au moment de leur réunion avec le Tiers; mais comment l'opérer dans un ignoble jeu de paume? La gravité de leur caractère et l'importance de la démarche exigeoient un théâtre plus imposant. Comme si toutes les circonstances se fussent réunies pour favoriser les projets des factieux, la séance du Roi, indiquée au 22, fut remise, on ne sait par quelle fatilité, au 23. Le Roi en informa M. Bailli par une lettre de sa main, dont la suscription étoit à *M. Bailli, président du Tiers-Etat.*

Ce délai, si impolitique dans un moment où il falloit user de la plus grande célérité, fut mis à profit par les ennemis du trône. Le Tiers indiqua son assemblée dans l'église de Saint Louis; ce changement de lieu avoit été évidemment concerté avec les déserteurs du clergé, qui n'hésitèrent plus à s'y réunir.

Le 23 juin, le Roi se rendit à l'assemblée avec un cortège nombreux et tout l'appareil de la royauté. A peine étoit-il sur son trône, que les membres du Tiers s'empressèrent de s'asseoir et de se couvrir. Le garde-des-sceaux, M. de Barentin, indigné de l'affront fait

à la majesté royale, se hâta de crier que le Roi ordonnoit à tout le monde de s'asseoir.

Alors le Roi ouvrit la séance par un discours qu'il prononça avec autant de force que de dignité. Dans l'exposé rapide des débats qui s'étoient élevés, il n'inculpa aucun Ordre en particulier ; mais il déclara d'un ton ferme, qu'il venoit mettre fin à cette scandaleuse discorde, et ramener aux principes constitutifs de la monarchie ceux qu'un faux amour du bien public en avoit écartés. *Je veux le croire, dit-il, et j'aime à le penser, les États-Généraux ne sont point changés ; je dois au bien de mon royaume de faire cesser ces funestes divisions. C'est donc dans cette résolution, Messieurs, que je vous rassemble autour de moi ; c'est comme le père commun de tous mes sujets, c'est comme le défenseur des lois de mon royaume que je viens en retracer le véritable esprit, et réprimer les atteintes qui y ont été portées.*

Le garde-des-sceaux lut ensuite cette fameuse déclaration que l'on s'est efforcé de présenter comme un attentat à la liberté des États-Généraux, quoiqu'elle ne fût qu'un rappel aux principes constitutifs de la monarchie, et l'expression énergique des volontés d'un Souverain justement irrité contre des sujets ingrats, qui abusoient d'un pouvoir dont ils lui devoient l'exercice pour le dépouiller de ses prérogatives royales. Elle n'étoit cependant pas entièrement exempte d'inconvéniens. La principale partie étoit bien fondée sur des principes incontestables, et n'avoit pour but que de maintenir cette hiérarchie de pouvoirs si nécessaire dans un

grand Etat ; mais quelques articles ouvroient un champ bien vaste aux entreprises des ambitieux. Il étoit un peu étrange d'entendre le Roi déclarer lui-même que les députés n'étoient pas liés par le vœu de leurs commettans, et insinuer que le serment d'être fidèles à leurs cahiers n'engageoit pas leur conscience. C'étoit détruire le respect dû à ces mêmes cahiers dont on alloit faire la base d'une seconde déclaration ; c'étoit pour ainsi dire transformer les députés en autant de Souverains qui pouvoient prononcer despotiquement même contre l'intention bien connue du peuple dont ils n'étoient alors que les délégués.

Les murmures que cette déclaration avoient excités étoient à peine apaisés, que le Roi reprit la parole pour annoncer une seconde déclaration, où étoient consignés les différens bienfaits qu'il étoit résolu d'accorder à ses peuples : *Je puis dire, sans me faire illusion, ajouta cet excellent prince, que jamais roi n'en a autant fait pour aucune nation ; mais quelle autre peut l'avoir mieux mérité par ses sentimens que la nation française ? je ne craindrai pas de l'exprimer, ceux qui, par des prétentions exagérées ou par des difficultés hors de propos, retarderoient encore l'effet de mes intentions paternelles se rendroient indignes d'être regardés comme Français.*

Cette déclaration, monument de bonté et de saine politique, source intarissable de prospérités, contenoit trente-cinq articles. Le Roi consentoit à ne proroger ni établir aucun impôt, à ne faire aucun emprunt sans l'autorisation des Etats-Généraux ; à fixer inva-

riablement et publiquement les dépenses de son ministère, même celles de sa maison ; à pourvoir à la consolidation et à la sûreté de la dette publique ; à maintenir l'inviolabilité des propriétés. Il invitoit les Etats-Généraux à lui présenter les moyens de concilier l'abolition des lettres de cachet avec ce qu'exigeoient la sûreté de l'État, l'honneur des familles, et de mettre la liberté de la presse en harmonie avec le respect dû à la religion, aux mœurs et au gouvernement. Il autorisoit la création d'Etats Provinciaux, chargés de toutes les parties les plus importantes de l'administration des départemens. Il demandoit qu'on remplaçât la gabelle, les droits d'aide et autres, par des impôts moins onéreux à la nation. Il confirmoit l'abolition de la corvée, et exhortoit les seigneurs à supprimer dans leurs terres le droit de main-morte, ainsi qu'il l'avoit pratiqué dans ses domaines. Il promettoit de publier incessamment un règlement pour les capitaineries, *désirant donner encore dans cette partie qui tient de plus près à ses jouissances personnelles un nouveau témoignage de son amour pour son peuple.* Enfin, par le dernier article, il déclaroit de la manière la plus expresse qu'il vouloit conserver en son entier et sans la moindre atteinte l'institution de l'armée.

Le Roi termina la séance par un discours énergique, dans lequel il renouvela la déclaration qu'il avoit déjà faite tant de fois, qu'il n'étoit animé que du désir d'opérer le bonheur de ses sujets. « Si vous » m'abandonnez dans une si belle entreprise, s'écria » ce généreux monarque, seul je ferai le bien de mes

» peuples, et connoissant vos cahiers, connoissant  
 » l'accord parfait qui existe entre le vœu général de  
 » la nation et mes intentions bienfaisantes, je mar-  
 » cherai vers le but auquel je veux atteindre avec tout  
 » le courage et la fermeté qu'il doit inspirer.

» C'est moi jusqu'à présent, continua-t-il, qui  
 » fais tout pour le bonheur de mon peuple, et il est  
 » rare peut-être que l'unique ambition d'un Souverain  
 » soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin  
 » pour accepter ses bienfaits. »

Le Roi ordonna ensuite lui-même à l'assemblée de se séparer : la Noblesse et le Clergé obéirent sur-le-champ : mais les membres du Tiers restèrent immobiles à leurs places. Le grand-maître des cérémonies répéta à M. Bailli l'ordre de Sa Majesté. Le comte de Mirabeau s'écria : *il n'y a que les baïonnettes qui puissent nous faire sortir d'ici*, et ce cri ne trouva que trop d'échos.

C'étoit étrangement abuser de la faveur populaire, et de la modération du Roi : il étoit atroce de choisir pour l'outrager en personne le moment où il venoit d'apporter des paroles de paix, et de sacrifier ses prérogatives les plus importantes au rétablissement de la concorde et à l'accélération de la félicité publique. L'Assemblée, déjà affranchie des lois de l'obéissance, crut pouvoir braver impunément celles de la raison et de la justice, et ravir au Roi jusqu'au droit de rendre le bonheur à ses sujets. Sans même examiner la déclaration dont elle n'avoit entendu qu'une lecture rapide, elle la rejeta et *persista dans toutes ses précédentes dé-*

*libérations* (1). Mirabeau, qui croyoit déjà voir le glaive des lois suspendu sur sa tête, se hâta de chercher sa sûreté dans une *inviolabilité* actuelle et future : il n'eut pas de peine à la faire décréter (2).

Tous les Ministres accompagnèrent le Roi à la séance : M. Necker seul s'en dispensa. Il y avoit eu un conseil extraordinaire, où le Roi avoit appelé les Princes, ses augustes frères. On y avoit discuté les deux déclarations projetées par M. Necker ; on en avoit changé quelques dispositions, incompatibles avec la dignité du Roi et l'intérêt de la Monarchie. Mais son plan n'avoit subi aucune altération ; on avoit seulement dépouillé plusieurs de ses idées de la teinte trop républicaine qu'il leur avoit imprimée. M. Necker,

---

(1) La faction politique qui affecte aujourd'hui pour la Charte un enthousiasme trop bruyant pour qu'on le croie parfaitement sincère, est la même qui repoussa la déclaration du 20 juin, comme une insulte aux droits de la nation ; et cependant il règne entre ces deux actes de l'autorité souveraine une conformité de principes on ne peut plus remarquable ; peut-être même que dans cette déclaration la doctrine monarchique n'est pas rigoureusement établi que dans la Charte. Les factions seroient-elles devenues plus foibles et l'autorité plus forte ? S'il ne peut y avoir à cela de doute raisonnable, l'autorité n'a donc qu'à vouloir pour réduire les factions et rendre le calme à la France.

(2) Cette précaution annonçoit une secrète inquiétude, que Mirabeau ne craignit pas d'avouer quand elle fut dissipée : « Cinquante gardes-du-corps, a-t-il dit, auroient suffi pour dissiper notre assemblée, très-inquiète de sa position ; mais la Cour négocia au lieu d'agir ; nous en conclûmes qu'elle avoit peur : alors notre audace et notre force doublèrent. »

incapable de sacrifier sa vanité au salut de l'Etat, en fut offensé, ou feignit de l'être; car la suite autorise à croire que son mécontentement apparent ne fut qu'un prétexte pour ne pas se rendre responsable d'une entreprise dont il redoutoit le danger. Son absence (1) fut en effet interprétée comme un désaveu authentique de la démarche du Roi. Il offrit sa démission, parce qu'il savoit bien qu'elle ne pouvoit point être acceptée, et qu'elle le rendroit plus cher au parti dont il vouloit reconquérir la confiance. Le soir même il revint à Versailles, et fut encore accueilli avec bonté par le Roi. Une foule immense l'attendoit aux portes du château; il lui auroit été facile de se dérober à cet empressement peu honorable d'une populace stipendiée; mais il voulut jouir de ce genre de triom-

---

(1) M. Necker jouissoit toujours de la faveur populaire: s'il avoit eu la franchise d'avouer que les deux déclarations étoient son ouvrage, le Tiers n'auroit peut-être pas osé les rejeter. Son absence devoit faire et fit en effet présumer qu'il n'y avoit eu aucune part, ou qu'elles n'avoient pas reçu son assentiment. L'offre de sa démission acheva de confirmer le public dans cette opinion. D'ailleurs, ne seroit-il pas permis de soupçonner ses émissaires d'avoir amenté la populace qui se trouva sur son passage précisément au moment où il sortoit du château? Comment un fait qui ne devoit guère être connu que du Roi et d'un très-petit nombre de personnes, fut-il aussitôt divulgué? Pourquoi M. Necker, qui rentroit ordinairement chez lui par les détours du Contrôle général, s'exposoit-il à la curiosité publique, sous les yeux de son Souverain, pour lequel ce triomphe étoit une offense? Que signifioit cette bouderie d'un moment, si l'on peut s'exprimer ainsi? N'étoit-elle pas une ruse pour appeler sur lui tous les regards et tout l'intérêt?

phe, et se plut à marcher jusques chez lui au milieu de cette multitude.

C'étoit peu pour le Tiers d'avoir dédaigné de prendre en considération les déclarations du Roi ; quelques membres demandèrent qu'on en punît les auteurs. M. de Mirabeau s'écria qu'il auroit dénoncé de suite *son cher cousin le garde-des-sceaux, s'il n'avoit la certitude extrêmement fondée qu'il donneroit sa démission.*

Pendant que le Tiers multiplioit les actes de sa révolte, les deux autres Ordres, fidèles au Roi, s'étoient retirés dans leurs chambres pour y délibérer, sur l'invitation qu'avoit faite Sa Majesté, de procéder en commun à la vérification des pouvoirs. Au moment où la Noblesse pesoit les funestes conséquences de cette réunion, elle reçut du Roi une lettre particulière, par laquelle Sa Majesté l'engageoit à *se réunir, sans délai, avec les deux autres Ordres, pour hâter l'accomplissement de ses intentions paternelles.* Cette lettre avoit été suggérée par M. Necker, qui remplissoit l'esprit de ce prince de terreurs chimériques. Aussitôt la Noblesse cessa de délibérer ; elle se soumit sans discussion, sans débats, sans murmure, au sacrifice douloureux que lui prescrivoit un intérêt aussi cher que celui de la sûreté du Roi. Son arrêté porte que *cette invitation n'a permis à l'Ordre de la Noblesse que d'écouter les sentimens et les craintes de son cœur pour la personne du Roi ; et l'Ordre entier, sans délibérer plus long-temps, s'est déterminé à céder aux desirs de Sa Majesté en se rendant à la salle*

*commune*. Cependant elle ne se dissimuloit pas les suites dangereuses qu'entraîneroit cette démarche pour la délibération par tête : aussi cette délérence pour la volonté du Souverain la couvrit-elle de gloire.

La séance du clergé fut plus tumultueuse : les déserteurs voulurent entraîner presque de force ceux qui hésitoient encore : l'Archevêque de Paris fut signalé à la foule qui obstruoit les avenues de la salle , comme le principal auteur de la résistance : des voies de fait se dirigèrent contre lui , et sans le courage de son cocher, il auroit été mis en pièces. Le lendemain le Clergé reçut du Roi une lettre semblable à celle adressée à la Noblesse. Son dévouement et son obéissance furent les mêmes. Il se rendit de suite dans le vestibule de la salle du Tiers , où la Noblesse l'attendoit. Le Clergé prit la droite , et la Noblesse la gauche ; ils entrèrent un à un : cette marche avoit quelque chose d'imposant et de lugubre. Une noble douleur étoit peinte sur tous les visages. Leurs présidens se bornèrent à dire que le respect de leur Ordre pour le Roi , leur zèle pour l'union et la concorde, et leur patriotisme leur avoient dicté cette démarche. La joie de M. Bailli fut telle qu'on en trouve l'expression trois fois dans la phrase qu'il leur répondit.

L'assemblée qui ne s'étoit occupée jusqu'alors qu'à égarer le peuple , songea enfin à le soulager. L'épouvantable grêle qui , en 1788 , avoit dévasté la plus grande partie de la France , le long et rigoureux hiver qui avoit succédé à ce fléau, l'avidité des fermiers, les

machinations secrètes de quelques ambitieux , tout sembloit avoir conspiré pour livrer la France aux horreurs de la famine : déjà peut-être , sans les soins prévoyans du Roi elle eût dévoré la moitié de cette aveugle multitude qu'on armoit contre lui. Ce clergé , cette noblesse , si injustement calomniés , avoient réclamé les premiers des secours pour le peuple : ils avoient fait connoître leur vœu au Tiers, qui, emporté par la fougue de ses débats n'avoit pas encore pensé à s'en occuper. On délibéra enfin sur les moyens d'assurer la subsistance d'une nation qu'on étoit venu soulager , et qu'on exposoit , par tant de lenteurs , à mourir de faim. M. Necker , qui avoit seul veillé aux besoins de la France , fut consulté sur cette matière importante. Le mémoire qu'il envoya à l'assemblée, contenoit un long récit de ses opérations ; il s'y prodiguoit les louanges ; mais économe de conseils , il n'indiquoit pas une mesure pour le soulagement du peuple. Le Roi , qui , malgré la pénurie des finances , avoit déjà sacrifié plus de 25 millions pour diminuer celle des grains , s'en rapportoit à la sagesse de l'Assemblée. Ce mémoire fut communiqué aux trente bureaux qui venoient de se former pour la vérification des pouvoirs ; jamais il n'y eut plus de diversité d'opinions : ces profonds législateurs , qui prétendoient régénérer un vaste royaume , furent arrêtés dès le premier pas , et s'estimèrent très - heureux de sortir de l'embarras où les avoit jetés une longue et stérile discussion , en avouant leur impuissance.

Cependant il falloit remplir l'attente de la nation ,

travailler à cette constitution annoncée avec tant d'emphase. Un comité, composé de trente membres, élus au scrutin, fut chargé de ce grand œuvre (1). Mais des scrupules arrêtaient encore beaucoup de députés du Clergé et de la Noblesse; ils ne se croyoient pas déliés de leurs sermens, malgré tous les sophismes employés pour les décider à les violer. La discussion fut vive et longue, l'abbé Sieyes la termina en observant que les mandats étant nuls dans leur principe, l'Assemblée devoit déclarer qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer; c'est dans cet esprit que fut pris et rédigé l'arrêté suivant. « Le résultat des suffrages a été qu'il » n'y a pas lieu à délibérer, l'Assemblée Nationale » regardant ses principes comme fixés à cet égard, et » considérant que son activité ne peut être suspen- » due, ni la force de ses décrets affoiblie par des » protestations ou par l'absence de quelques bail- » liages. »

Le Clergé et la Noblesse qui croyoient que le *non-délibéré* laissoit indécise la question principale, furent dupes de cet insidieux arrêté, que leurs adversaires regardoient comme statuant sur la question, et entraînant la cassation des mandats impératifs.

Les violences exercées à Paris, et la nécessité de protéger les convois de farine destinés pour cette ville, avoient déterminé le Roi à faire venir plusieurs régimens. Le but de ce Prince étoit moins de s'environ-

---

(1) C'est dans la région des orages qu'on alloit travailler à l'ouvrage qui demande le plus de calme et de méditations.

ner d'une armée que d'avoir au besoin une force suffisante pour réprimer l'esprit de sédition, qui de jour en jour devenoit plus alarmant. Ces précautions, commandées par la sagesse, furent converties par les factieux en un attentat contre la liberté de l'Assemblée et la sûreté des citoyens de Paris. Les bruits les plus absurdes s'y répandirent et furent adoptés sans examen par une multitude, célèbre entre tous les peuples d'Europe par sa facile crédulité. L'Assemblée Nationale alloit être dissoute, les députés précipités dans des cachots, et Paris livré au pillage. Les députés méprisoient intérieurement ces fables ridicules ; mais ils avoient intérêt, pour s'attacher davantage un peuple abusé, à paroître y ajouter foi. Le comte de Mirabeau en fit le sujet d'une grande dénonciation, dans laquelle il s'efforça de donner à l'imposture toutes les couleurs de la vérité. Une foule de Gardes Françaises remplissoit les tribunes. Avec quelle astuce il les engagea à l'oubli de leurs devoirs ! avec quelle audace il les excita à la révolte ! avec quelle perfidie il augmenta sans raison les inquiétudes du peuple sur sa subsistance !

Son atroce langage amena la proposition d'envoyer une adresse et une députation au Roi, pour lui demander l'éloignement des troupes ; il étoit naturel que le comte de Mirabeau restât chargé d'une adresse qu'il avoit provoquée. On y trouve les mêmes principes, la même vigueur de style que dans son discours : il cherche tantôt à flatter, tantôt à épouvanter le Roi. Il veut d'abord lui persuader qu'il n'est entouré que de

sujets fidèles et respectueux ; que ses jours, son trône, son pouvoir sont à l'abri de tout danger.

« Où sont, dit-il, les ennemis de l'Etat et du Roi  
 » qu'il faut subjuguier ? Où sont les rebelles et les li-  
 » gueurs qu'il faut réduire ? Une voix unanime ré-  
 » pond, nous chérissons notre Roi et nous bénissons  
 » le Ciel du don qu'il nous a fait dans son amour.  
 » Eh ! comment s'y prendre pour vous éloigner de  
 » la Nation, pour vous persuader que vous n'êtes  
 » pas l'objet de notre amour ? Avez-vous prodigué  
 » les cruautés ? avez-vous répandu le sang ? êtes-vous  
 » cruel, implacable ? avez-vous abusé de la justice ?  
 » le peuple vous impute-t-il ses malheurs, vous nom-  
 » me-t-il dans ses calamités ? ... Votre bonté, Sire,  
 » peut seule ramener la paix ; Votre Majesté n'a pas  
 » besoin, étant adorée de 25 millions d'hommes,  
 » d'appeler à son secours un million de troupes ; 1).

---

(1) C'est avec ce cynisme du mensonge, trait dominant dans le caractère de Mirabeau, que l'Assemblée, dont il fut longtemps le moteur, sema d'éloges dérisoires la route dangereuse qu'elle fit si rapidement parcourir à Louis XVI. Ces flagorneuries de l'hypocrisie révolutionnaire qui flatte pour tuer plus sûrement, se sont retrouvées pour ainsi dire dans l'inventaire de la succession laissée par les premiers factieux à leurs héritiers : ne les avons-nous pas entendus, depuis la restauration, mentir aux faits pour établir leurs doctrines et réaliser leurs projets contre le trône, en parlant à leur manière des dispositions généreuses du peuple (de leur façon) envers le Roi, toutes les fois qu'ils ont eu à applaudir à quelque erreur propre à compromettre son autorité au profit de leur intérêt et de leur ambition ?



Pouvoit-il jeter plus de fleurs sur les pièges qu'il tendoit lui-même ? Comme s'il eût été animé d'un esprit prophétique, et que l'aven des crimes que sa faction méditoit sourdement lui échappât, il fit une longue énumération des maux que nous avons vu depuis fondre sur la France, et dont il prétendoit que le rassemblement des troupes (qui étoient destinées à les prévenir) devoit être la cause.

Le Roi répondit à la députation : Vous pouvez assurer l'assemblée des États-Généraux, que les troupes ne sont destinées qu'à réprimer ou plutôt à prévenir de nouveaux désordres, à maintenir l'exercice des lois, à assurer et protéger même la liberté qui doit régner dans vos délibérations ; il n'y a que des gens mal-intentionnés qui puissent égarer mes peuples sur les vrais motifs des mesures de précaution que je prends. »

Sa Majesté ajouta que si malgré cette assurance le voisinage des troupes continuoit de causer des inquiétudes aux États-Généraux, il les transféreroit, sur la demande qu'ils lui en feroient, à Noyon ou à Soissons, et qu'il se rendroit à Compiègne pour maintenir, dit-il, la communication qui doit avoir lieu entre l'Assemblée et moi.

M. de Mirabeau fut du nombre de ceux que cette réponse franche et loyale ne satisfît pas : il s'éleva avec violence contre ce même Prince auquel la veille il prodignoit l'encens.

L'arrogance des novateurs, leurs entreprises multipliées sur l'autorité royale, la rapidité avec laquelle

la révolte s'étoit propagée d'une extrémité du royaume à l'autre avoient enfin inspiré des défiances au Roi sur les vues de M. Necker (1). C'étoit lui qui avoit hâté l'ouverture des Etats-Généraux ; c'étoit lui qui avoit conseillé la double représentation du Tiers ; c'étoit lui qui avoit provoqué la réunion des trois Ordres ; enfin c'étoit lui qu'on voyoit toujours prêt à justifier les attentats des factieux , à épouvanter le Roi , à le détourner des seules mesures dignes d'un grand monarque outragé. Jamais ministre ne sut mieux se revêtir des dehors de la vertu , n'en prononça avec plus d'emphase le nom sacré , et jamais sous aucun ministère le crime ne leva un front plus audacieux. C'étoit eu répétant sans cesse qu'il vouloit sauver le Roi , qu'il le conduisoit à sa perte : il ne parloit que d'affermir le trône lorsqu'il en sapoit tous les fondemens.

Le Roi appela à un conseil extraordinaire ses augustes frères et les Princes ; M. Necker y fut accablé des plus justes reproches ; on lui fit le tableau le plus énergique de l'état déplorable où il avoit réduit la monarchie. M. Necker sortit du conseil la confusion

---

(1) Il sera toujours difficile d'expliquer comment on parvint à aveugler le Roi sur les dangers auxquels il exposoit l'Etat en mettant son sort dans les mains d'un homme dont les principes religieux et politiques étoient en opposition absolue avec ceux sur lesquels reposoit le trône. Si l'on croyoit avoir besoin de ses lumières en finance et de la confiance qu'elles inspiroient pour soutenir ou rétablir le crédit public, au moins falloit-il réduire à ce point son influence ministérielle.

ou plutôt le dépit peint sur le visage : le lendemain le Roi lui fit signifier de sortir du Royaume sous vingt-quatre heures, et de cacher les préparatifs de son voyage. Dans un ouvrage que ce ministre a publié depuis, il affirme avoir exécuté cet ordre avec la plus scrupuleuse exactitude. Cependant dès le soir même la nouvelle de son départ fut publiée avec éclat par une troupe d'émissaires qui, présentant son renvoi comme une calamité publique, excitèrent le peuple à la vengeance. Cette troupe s'arma à la hâte de piques, de sabres, de pistolets, courut chez Curtius, en enleva le buste de son idole, le couronna de lauriers et le porta en triomphe dans tout Paris.

Cependant la fermeté que venoit de déployer le Roi, l'énergie des nouveaux ministres qu'il s'étoit choisis (1), leur inflexible attachement aux principes de la monarchie avoient consterné l'Assemblée. Au premier bruit de ces événemens, quelques membres s'étoient réunis dans la salle; mais trop vivement émus pour délibérer, ils ne parloient que des dangers dont ils se croyoient menacés. Ces souverains si fiers, qui devoient tout faire fléchir sous leurs lois, connurent encore une fois la crainte; ces orateurs si véhémens, ces déclamateurs si forcenés gardèrent un morne

---

(1) M. le baron de Breteuil venoit d'être nommé, président du Conseil des Finances; M. le duc de la Vauguyon, ministre des affaires étrangères; M. le maréchal de Broglie, ministre de la guerre, et M. Foulon fut chargé, sous ses ordres des détails de l'administration.

silence ; aucun n'osa hasarder de proposition , et l'on se sépara avec les marques de la plus violente agitation.

La scène changea le lendemain. Revenus de leur abattement, informés, par leurs agens secrets, des troubles qui se préparoient à Paris, ils reprirent leur audace avec leurs espérances.

La Cour avoit encore fait la faute de perdre des momens précieux ; ses eunemis en profitèrent , et pendant qu'on délibéroit lentement à Versailles sur l'emploi des troupes qu'on avoit rassemblées, il s'étoit formé à Paris une armée prête à agir.

La perfidie avoit imaginé d'alarmer les capitalistes , les rentiers, les agioteurs dont abonde la capitale, en répandant le faux bruit que la résolution de faire banqueroute avoit été prise dans le même Conseil où l'exil de M. Necker avoit été prononcé. Cette fable absurde fut reproduite à la tribune même. M. Target se fit remarquer par une nouveauté bien étrange. Comme si le nom de *Roi* eût été désormais un blasphème au milieu d'une assemblée qui vouloit devenir souveraine, il affecta de ne pas le prononcer dans son discours ; il n'employa que la dénomination *de pouvoir exécutif* ; dénomination qui depuis a été adoptée avec tant d'affectation par les ennemis de la royauté (1).

---

(1) Lorsqu'après plus d'un quart de siècle nous avons entendu de nouveau la tribune publique retentir avec une virulence qui rappelle celle des novateurs de 1789, des expressions anti-monarchiques de *pouvoir exécutif*, de *pouvoir légis-*

On s'occupoit sourdement de l'établissement d'une garde nationale à Paris. C'étoit à l'aide des milices que la révolution s'étoit faite en Amérique : on sentoit bien que ce ne seroit aussi qu'en armant le peuple indistinctement qu'on opéreroit la dislocation du gouvernement. Cette proposition avoit déjà été faite à l'Assemblée, qui l'avoit rejetée. Pour lui donner plus de faveur, on sollicita, on séduisit les électeurs de Paris. On leur surprit une adresse qui fut lue par M. *Guil-  
lotin*. Les troubles qui régnoient dans la capitale, les désordres qu'on y avoit provoqués firent envisager cette proposition avec moins d'effroi. Une grande partie de l'Assemblée ne se dissimuloit pas les dangers d'un semblable établissement, mais elle le regardoit, s'il étoit bien organisé, comme un remède prescrit par le malheur des circonstances. M. Cha... acheva de déterminer les esprits encore irrésolus par une sortie virulente contre les prétendus excès des troupes, qui cependant étoient parfaitement tranquilles dans leur camp. *C'est le peuple, s'écria-t-il, qui doit garder le peuple.*

Au moment où il prononçoit cette belle phrase, un courrier apprit à l'Assemblée ce dont étoit capable ce

*latif, de chambre des communes, de représentans de la nation, de souveraineté du peuple, etc., on se demandoit avec effroi si le cercle des erreurs et des folies révolutionnaires miraculeusement fermé par la main d'un Roi-Législateur, alloit se rouvrir encore pour donner passage une seconde fois aux crimes de la démocratie et aux épouvantables calamités dont elle a couvert la France ?*

*peuple* qu'on vouloit constituer son propre gardien. Il apporta les nouvelles les plus désastreuses : les barrières étoient en feu ; les boutiques des armuriers avoient été pillées ; on s'étoit saisi même des vieilles armes déposées comme monumens au Garde-Meuble du Roi. Une partie de cette multitude se portoit vers l'hôtel des Invalides , une autre vers le faubourg Saint-Antoine , avec le projet d'assiéger la Bastille. Chaque heure , chaque minute pouvoit faire ruisseler le sang , et amener les plus horribles malheurs. On profita de l'effroi que durent inspirer ces violences pour demander de nouveau au Roi l'éloignement des troupes , l'établissement d'une milice nationale à Paris , et le rappel des ministres disgraciés. Le Roi répondit qu'il avoit déjà fait connoître ses intentions sur les mesures prises pour réprimer les désordres de Paris , et qu'il ne pouvoit rien y changer.

L'Assemblée accoutumée , sous le ministère de M. Necker , à voir le Roi condescendre à toutes ses volontés , fut étonnée de sa résistance. Le déchaînement contre les ministres fut sans bornes : un orateur ne craignit pas de chercher à accréditer le bruit grossièrement calomnieux , qu'on vouloit pratiquer une mine sous la salle de l'Assemblée pour , à l'instar *de la conspiration des poudres* en Angleterre , ensevelir à la fois tous les députés sous ses ruines ; et cet orateur étoit un ecclésiastique !

Un délire subit s'empara de l'Assemblée : on entendit de tous côtés retentir des cris de vengeance. Ce fut au milieu de cet horrible tumulte que l'Assemblée ar-

rêta « qu'elle ne cesseroit pas d'insister sur l'éloignement des troupes ; que la dette publique ayant été mise sous la garde de l'honneur et de la loyauté française , et la nation ne refusant pas d'en payer les intérêts , nul pouvoir n'avoit le droit de prononcer l'infâme mot de banqueroute. »

Comment pouvoit-on imputer au Roi un projet atroce pour lequel il avoit témoigné encore plus d'indignation que l'Assemblée elle-même ? A quel dessein l'avoit-il convoquée , si ce n'étoit pas pour éviter ce désastre ? L'oracle du jour , M. Necker , n'avoit-il pas dit avec assez de jactance que le Roi auroit pu , sans l'intervention des Etats-Généraux , remplir tous les engagemens du trésor public ; mais il falloit porter le dernier coup à l'autorité de ce trop généreux Monarque.

On mit le comble à l'exaltation de la multitude en déclarant que M. Necker et les ministres disgraciés emportoient avec eux l'estime et les regrets publics. On a connu peu de temps après le véritable but de ces emphatiques éloges et la juste valeur de cette estime , quand on vit l'Assemblée poursuivre avec acharnement ces mêmes ministres pour lesquels elle insurgeoit toute la France.

Paris donna le signal : le plan étoit tellement concerté , les mesures si bien prises , qu'en moins de deux heures quarante-huit mille habitans de tout état , de tout âge se firent inscrire et prirent les armes ; et quel fut le chef de cette singulière armée ? M. de la Fayette. Son début ne fut pas heureux. C'est en présence

dé cette force répressive des désordres que les soldats de ligne furent provoqués à la désertion, que l'hôtel des Invalides fut envahi, que la Bastille fut prise, que le gouverneur et son état-major furent égorgés, que le prévôt des marchands fut assassiné à l'Hôtel-de-Ville même, et qu'une populace féroce alla promener leurs têtes, et en orna le jardin du Palais-Royal.

M. Bailly recueillit les dépouilles sanglantes de M. de Flesselles: il fut nommé maire avec des transports unanimes d'alégresse. On devoit bien cette récompense au président de l'assemblée du Jeu de Paume!

Pendant que le sang couloit à Paris, les députés s'occupoient d'une déclaration des droits de l'homme. C'étoit un étrange moyen de ramener le peuple à la subordination que de lui prêcher une égalité chimérique et anti-sociale.

Malgré tous ces succès, les factieux voyoient toujours avec inquiétude un camp qui les auroit facilement réprimés, si l'on avoit voulu et su l'utiliser à propos. Ils insistèrent plus que jamais pour l'éloignement des troupes; le Roi, dont le cœur étoit déchiré par les scènes de carnage passées à Paris, céda enfin aux instances de l'Assemblée, et alla se jeter dans ses bras. « Seroit-il donc nécessaire (dit ce Prince en faisant allusion aux impostures débitées à dessein) de vous rassurer sur des bruits aussi coupables, démentis par mon caractère connu: eh bien! c'est moi qui ne suis qu'un avec ma nation; c'est moi qui me fie à vous.... Comptant sur l'amour et la fidélité de mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloi-

» gner de Paris et de Versailles. Je vous autorise et  
» vous invite même à faire connoître mes dispositions  
» à la capitale. »

Comment tant de bonté, tant de générosité, tant de confiance n'auroient-elles pas électrisé les cœurs les plus endurcis? L'enthousiasme fut porté au plus haut degré par l'Assemblée, qui voulut reconduire Sa Majesté à pied jusqu'au château, au milieu des cris de *vive le Roi* (1).

Jamais spectacle ne fut plus attendrissant, jamais triomphe ne parut plus éclatant. Hélas! c'étoit le dernier beau jour de ce malheureux Prince!

Les députés étoient à peine de retour dans la salle, que la voix de la vengeance suspendue un moment par la présence du plus magnanime des Rois, se fit entendre de nouveau. MM. de Mirabeau et Barnave demandèrent le renvoi des ministres; d'autres membres, impatiens de publier leur victoire, proposèrent d'envoyer une députation nombreuse annoncer à Paris la démarche du Roi; cette nouvelle fut accueillie avec les plus vifs transports; enfin, pour qu'il ne manquât rien à ce triomphe, les membres du clergé, de la noblesse, qui avoient déposé sur le bureau des protestations, les retirèrent et déclarèrent qu'ils voteroient par tête dans toutes les questions qui seroient soumises à la délibération.

---

(1) Cette funeste concession étoit trop dans l'intérêt de la faction pour qu'elle ne parût pas partager la joie des députés de bonne foi. Mais bientôt se manifesta le contraste des motifs.

Ainsi se termina cette célèbre séance commencée le 15 juillet 1790, elle ne finit que le 17, après soixante heures de permanence. Elle doit faire à jamais époque dans l'histoire des bouleversemens des Empires.

Quelques habitans de Paris avoient manifesté le désir que le Roi vînt consoler par sa présence cette ville, et la purifier de toutes les horreurs qui s'y étoient commises. Au moment où le Roi faisoit connoître à l'Assemblée le projet qu'il avoit de se rendre le lendemain au vœu des Parisiens, elle lui envoyoit une députation pour solliciter de nouveau la destitution des ministres. Une voix générale, disoient les députés, les avoit proscrits ; c'étoit un sacrifice qu'il falloit faire à un peuple irrité dont ils affectoient dans ce moment de n'être que les organes, lorsque c'étoit dans le sein même de l'assemblée qu'on les avoit désignés à la fureur populaire. Mais les ministres venoient de prévenir par leur démission volontaire l'affront qu'on leur préparoit : ils s'étoient séparés les larmes aux yeux d'un Roi assez malheureux pour ne pouvoir les défendre ni en être défendu. Ce Prince confirma lui-même cet événement à la députation, et lui annonça qu'il venoit d'écrire à M. Necker pour l'engager à rentrer dans le ministère, et leur remit même sa lettre pour la faire partir. Ce nouveau trait de confiance parut toucher vivement l'Assemblée, qui autorisa le président à écrire en son nom à M. Necker dans les termes les plus flatteurs.

Le lendemain le Roi partit pour Paris : c'étoit un effort bien pénible pour ce Prince, d'aller visiter une

ville encore fumante du sang de ses serviteurs (1). L'Assemblée avoit nommé cent députés pour l'accompagner : il n'y joignit que douze gardes-du-corps; mais son cortége s'augmenta de la multitude de Versailles qui prit à la hâte toute espèce d'armes et entouras son carrosse. Sa Majesté trouva à l'entrée de Paris M. Bailly, qui lui présenta les clefs; on n'oubliera jamais sa harangue : « J'apporte, dit-il, à Votre Majesté, les clefs de sa » bonne ville de Paris : ce sont les mêmes qui ont été » présentées à Henri IV. Il avoit reconquis son peuple; » *ici c'est le peuple qui a reconquis son Roi.* »

M. Bailly s'étendit ensuite en protestations d'amour de la part d'un peuple qu'il regardoit comme représenté par une populace hideusement armée et insulant au Monarque, par des regards menaçans et des cris redoublés de *vive la Nation* : on avoit eu l'atroce précaution de lui interdire celui de *vive le Roi*.

Ce fut donc à travers une forêt de piques, de lances, de fourches, que le Roi se rendit à l'Hôtel-de-Ville : là

(1) Ce voyage inquiéta tellement la Cour, que le Roi crut devoir prendre, en partant, la précaution de remettre à *Monsieur*, en présence de la Reine, un écrit par lequel il protestoit « contre tous les actes qu'il pourroit être contraint de » faire, soit à Paris, soit dans tout autre lieu où il seroit retenu » contre son gré, déléguant en ce cas toute son autorité à » *Monsieur*, qu'il instituoit lieutenant-général du royaume. » Au retour du Roi à Versailles, *Monsieur* s'empressa de » rendre cet écrit, et les deux frères, dans la joie de se re- » trouver, se félicitèrent de ce que la régence de *Monsieur* » avoit été la plus courte et la plus paisible de celles dont nos » annales fassent mention. Ils étoient loin alors de prévoir le » sort qui les attendoit. »

M. Bailly lui présenta une cocarde tricolore qu'il fit attacher à son chapeau. Sa Majesté étoit si émue du spectacle déchirant qui s'étoit offert à ses yeux , qu'elle ne put proférer que ces mots : « *Mon peuple peut toujours compter sur mon amour.* »

M. Bailly , que le Roi avoit chargé d'être l'interprète de ses intentions , ne débita que quelques phrases communes. Mais l'éloquence de M. Lally - Tolendal vint réchauffer les âmes que la froideur du maire avoit glacées. « Regardez , Sire , dit M. de Lally ; consolez-vous en voyant tous les citoyens de votre capitale ; » il n'est pas un seul homme qui ne soit prêt à verser » pour vous , pour votre autorité légitime , jusqu'à la » dernière goutte de son sang. Non , Sire , cette génération de Français n'est pas assez malheureuse pour » qu'il lui soit réservé de démentir quatorze siècles » de fidélité. Nous péririons tous s'il le falloit pour » défendre un trône qui nous est aussi sacré qu'à vous » et à l'auguste famille que le Ciel y a placée il y a » huit cents ans. »

Le Roi , à son départ de Paris , trouva la même multitude armée sur sa route ; mais du moins aux cris de *vive la Nation* , se mêloient par intervalle ceux de *vive le Roi*. Il avoit été permis de se livrer aux transports de joie qu'excitoit autrefois si naturellement la présence du Souverain. Sa Majesté fut reconduite à Versailles par le même cortège.

Cependant les indices d'une conspiration contre la famille royale se multiplioient : un seul moyen pouvoit déjouer les horribles projets des factieux ; c'étoit de

dérober à leurs poignards une partie des Princes dont l'existence et les droits dérangoient leurs coupables calculs. Monseigneur le comte d'Artois et ses deux augustes fils , cédant avec respect au désir du Roi , se dévouèrent : ils s'arrachèrent aux objets de leurs plus chères affections , et sortirent dès cette nuit même du royaume. Ce parti , que la politique et la prudence commandoient , suspendit au moins pour quelque temps le coup qui devoit frapper Sa Majesté. *Monsieur* résista à toutes les instances , s'éleva au-dessus de tous les dangers , pour aider le Roi à supporter le poids d'une couronne qui chaque jour devenoit plus pesante.

L'exemple donné par la capitale n'avoit été que trop fidèlement imité dans les provinces. On croyoit être revenu à ce siècle de barbarie où des hordes de paysans effrénés , connus sous le nom de *Jaquerie* , se jetoient comme des bêtes féroces sur quiconque avoit le malheur d'être né gentilhomme. M. Lally de Tollendal , transporté d'une juste indignation , proposa des mesures répressives : elles furent ajournées. *Le peuple a le droit de prendre les armes ; l'insurrection est le plus saint des devoirs* ; telles furent les maximes que Robespierre et autres opposèrent à la voix de l'humanité. Elles ne furent que trop bien entendues et trop cruellement mises en pratique. MM. de Foulon et de Berthier en devinrent le jour même les malheureuses victimes. Le raffinement de férocité que déploya dans cette horrible catastrophe la populace de Paris , est inoui : c'est chez les cannibales , chez les antropophages qu'il faut aller

chercher des exemples des atrocités qu'eurent à souffrir ces estimables magistrats (1).

L'Assemblée paroissoit insensible à tant de crimes : enivrée de l'encens qu'on lui prodiguoit de toutes parts dans des adresses aussi adulatrices que mensongères, elle ne s'occupoit qu'à se repaître de leur lecture. M. de Lally-Tolendal essaya encore de la tirer de son inconcevable léthargie. Il la conjura, la supplia avec l'accent de la plus profonde sensibilité, d'arrêter d'aussi coupables excès. La postérité croira-t-elle qu'un homme, un Français, un membre de l'Assemblée ait osé justifier des assassins tout dégoûtans du sang innocent ? « Les désordres et les emportemens du peuple, s'é-  
» cria Barnave, sont des orages ordinaires pendant les  
» révolutions ; *la multitude peut avoir eu raison de se*

(1) Lors de la destitution des ministres, M. de Foulon s'étoit réfugié à la campagne, et avoit fait répandre le bruit de sa mort. Cette précaution servit à le soustraire à la rage de ses ennemis : ils découvrirent sa retraite, et animèrent contre lui les paysans, qui le traînèrent à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Le peuple, dont on excita la fureur par l'absurde calomnie que M. de Foulon vouloit lui *faire manger de l'herbe*, enfonça les portes et se saisit de ce vieillard, âgé de soixante-quatorze ans, l'attacha à la corde d'un réverbère qui cassa, le pendit une seconde fois, traîna son corps sanglant dans la boue, en sépara la tête, lui mit dans la bouche, par la plus affreuse ironie, une poignée de foin, et la porta au-devant de M. Berthier, son gendre, que par une fatalité inexplicable on amenoit ce même jour à Paris. Cet affreux cortège le rencontra à la porte Saint-Martin, entourra sa voiture, en abattit l'impériale, eut l'atrocité d'approcher de sa bouche cette tête ensanglantée et de la

» faire justice : le sang qu'elle a versé étoit-il donc si pur (1) ? »

Cependant il fut impossible de résister davantage aux instances de M. de Lally : la proclamation qu'il avoit proposée , et dans laquelle l'Assemblée rappeloit le peuple à ses devoirs , fut adoptée , publiée à Paris , et envoyée dans toutes les provinces.

Cette tardive mesure ne pouvoit plus être qu'un remède inutile pour les crimes déjà commis , et bien foible pour ceux qu'on préparoit. Les factieux avoient intérêt à tenir le peuple dans une anxiété perpétuelle : ce n'étoit qu'en l'environnant de terreur qu'on pouvoit alimenter cette exaspération qu'ils utilisoient au besoin. Ils répandoient à dessein les bruits les plus absurdes , les plus alarmans. Aujourd'hui c'étoit une armée de brigands (sortie apparemment des entrailles de la terre) qui ravageoit le Soissonnais , et fauchoit les blés en vert ; le lendemain on assuroit qu'une bande

lui faire baiser. Bientôt il eut le même sort : en un instant son corps fut mis en pièces ; on le mutila , on lui arracha le cœur , et on porta ces horribles dépouilles au Palais-Royal , où elles furent jetées dans un feu de joie , autour duquel on dansa en chantant ce refrain d'un vaudeville : *Non ! il n'est point de fête quand le cœur n'en est pas.* La plume tombe des mains en traçant de pareilles cruautés ! M. Berthier , dans la personne duquel on outrageoit si cruellement la nature , étoit Intendant de Paris , et père de neuf enfans , qui ont hérité des vertus de cette honorable victime.

(1) Le sang de Barnave lui-même fut mêlé plus tard à celui de ces victimes , par la main des monstres dont il avoit voulu justifier l'ouvrage !

de scélérats rassemblés dans les environs de Brest, épioit le moment d'en incendier le port ; et des fables aussi grossières étoient gravement dénoncées à l'Assemblée, où elles trouvoient des hommes assez pervers pour les accréditer, et des gens assez simples pour y croire. Ce fut à cette occasion qu'on proposa d'établir un Comité des recherches. Cette idée, qui dans un temps plus calme auroit fait frémir tout Français en lui rappelant les tribunaux de l'inquisition, rencontra des apologistes, même parmi des hommes estimés : elle fut adoptée, et l'Assemblée décréta qu'il seroit formé un Comité des recherches composé de douze membres, pour recevoir les informations tant sur le complot de Brest que sur tous les autres projets contraires à la sûreté de l'Etat et des autres citoyens.

A peine ce décret étoit-il prononcé, que M. de Liancourt annonça que la nouvelle du complot de Brest n'étoit pas plus fondée que celle de l'invasion du Soissonnais. Mais on se garda bien de rapporter le décret : les factieux n'avoient répandu ces bruits que pour le surprendre ; ils durent conserver une arme aussi utile à leurs projets.

Pendant que la faction obtenoit des avantages chaque jour plus importans, M. Necker hâtoit son retour. Le courrier qu'on lui avoit expédié le joignit à Bâle : il n'hésita point à revenir occuper le poste périlleux d'où il avoit été précipité deux fois. Il arriva à Versailles le 28 juillet, trente-quatre jours après son renvoi du ministère : il eut avec le Roi une courte entrevue, à la suite de laquelle il se rendit à l'Assemblée nationale,

qui lui fit l'accueil le plus flatteur. Cet encens ne suffisoit pas à sa vanité ; il brûloit de jouir de l'exaltation du peuple de Paris. Dès le lendemain , sans mission du Roi , sans nécessité , il prit la route de cette capitale : on y avoit fait répandre le bruit de son voyage ; il y trouva la garde nationale sous les armes ; de bruyantes acclamations , d'éclatans témoignages de joie , les cris répétés de *vive Necker!* donnèrent à sa marche toutes les apparences d'un triomphe. Ainsi le ministre reçut des honneurs qu'un peuple trompé venoit de refuser à son Souverain.

M. Necker descendit à l'Hôtel - de - Ville , où il trouva une assemblée nombreuse , composée des électeurs et des cent vingt représentans de la Commune. Il recueillit tout ce qu'il avoit d'éloquence et de sensibilité pour émouvoir ses auditeurs. Il y réussit au point d'obtenir la mise en liberté de M. le baron de Besenval , destiné à subir le même sort que MM. Foulon et Berthier ; tel devoit être le prix du zèle que cet officier supérieur avoit mis à protéger les convois de farine destinés pour Paris ! Ses soins , sa vigilance avoient préservé de la famine cette grande cité ; mais il étoit resté fidèle au Prince qui avoit reçu son serment. Quels bienfaits pouvoient effacer un pareil tort ?

Cependant l'émotion que produisit la péroraison de M. Necker suspendit un moment la vengeance. M. de Clermont-Tonnerre en profita avec adresse pour faire prendre un arrêté portant que « l'Assemblée, péné-  
» trée des sentimens de justice et d'humanité qu'ins-  
» pire le discours de M. Necker , a arrêté que le jour

» où ce ministre si cher, si nécessaire, a été rendu à  
 » la France, étoit un jour de fête; qu'en conséquence  
 » elle déclaroit, au nom de tous les citoyens, *bien*  
 » *certaine de n'être pas désavouée*, qu'elle pardonne à  
 » tous ses *ennemis*. »

Cet arrêté fut remis à M. Necker qui, suffoqué par la satisfaction qu'il éprouvoit, ne put trouver ni expression, ni voix pour remercier l'Assemblée. Madame Necker et sa fille, devenue depuis madame de Staël, assistoient à cette séance, et partagèrent les applaudissemens dont le peuple, ivre de joie, accabla son idole à son départ.

Jamais l'instabilité de la faveur populaire ne se manifesta mieux qu'en cette occasion. M. Necker n'étoit pas encore de retour à Versailles, et déjà cette grâce, qui faisoit sa gloire, étoit révoquée. M. de Besenval, justement honoré de la confiance particulière du Roi et de la Reine, attaché par son emploi à M. le comte d'Artois, avoit pour ennemis tous les calomniateurs de la Cour. Instruits que leur proie alloit leur échapper, ils répandirent des émissaires adroits, renouvelèrent des inculpations absurdes, et parvinrent à exaspérer la multitude au point qu'elle investit l'Hôtel-de-Ville et menaça les membres de la Commune du traitement qu'elle réservait à sa victime. Interdits, épouvantés, n'ayant de choix qu'entre la mort ou la rétraction, ils se hâtèrent de révoquer leur arrêté. L'assemblée nationale, à laquelle cette affaire fut soumise, prouva elle-même dans le sens de la multitude, et donna que M. de Besenval fût retenu prisonnier.

Quel fut le secret désespoir de M. Necker en voyant s'évanouir si promptement une influence pour laquelle il avoit tout sacrifié !

Combien durent s'accroître les prétentions des factieux ! ils ne connurent plus de mesure : les forfaits impunis de la capitale se reproduisirent dans toutes les provinces ; le fer et la flamme furent portés dans les châteaux au nom de la liberté et de l'égalité. L'assemblée ferma long-temps l'oreille aux cris douloureux d'une noblesse qu'on assassinoit, qu'on dépouilloit de toutes parts. Cependant les excès se multipliant, l'incendie augmentant de jour en jour et menaçant de couvrir de cendres la plus grande partie du royaume, il fallut sortir de cette coupable apathie, et s'occuper des moyens de réprimer des maux qu'on ne pouvoit plus tolérer sans encourir l'indignation de l'univers, et surtout sans exposer quelques-uns des chefs des factieux eux-mêmes. On proposa de *déclarer que les lois anciennes subsistoient, et devoient être exécutées jusqu'à ce que l'autorité de la nation les eût abrogées ou modifiées*, etc. Mais ce décret, en ramenant l'ordre, auroit fait perdre le fruit des soulèvemens qu'on avoit excités dans les campagnes : il étoit essentiel de profiter de la terreur qu'ils avoient jetée dans l'ame des persécutés ; on provoqua donc des sacrifices de la part de la noblesse et du clergé. L'effet en fut prodigieux : jamais on ne vit autant d'ardeur à recueillir de grands avantages qu'on n'en montra dans cette circonstance à s'en dépouiller. Chaque membre de ces deux Ordres enchérissoit sur celui qui l'avoit précédé à la tribune.

Abolition de la qualité de serf et de la main-morte , sous quelque dénomination qu'elle existe ;

Faculté de rembourser les droits seigneuriaux ;

Abolition des justices seigneuriales ;

Suppression du droit exclusif de la chasse , des colombiers , des garennes ;

Taxe en argent représentative de la dîme ;

Rachat de toutes les dîmes , de quelque espèce qu'elles soient ;

Abolition de tous privilèges et immunités pécuniaires ;

Egalité d'impôts pour tous les citoyens , à compter du commencement de 1789 ;

Admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires ;

Etablissement d'une justice gratuite , et suppression de la vénalité des offices ;

Abandon des privilèges particuliers des villes et provinces ;

Abolition du droit de départ , d'annates et de la pluralité des bénéfices ;

Suppression des pensions obtenues sans titre , des jurandes et maîtrises.

Voilà ce que produisit l'enthousiasme dans la séance nocturne du 4 août 1789.

Que restoit-il à désirer aux factieux , si la destruction du trône , bien plus que celle de ce qu'ils appelloient les abus , n'eût été le véritable objet de toutes leurs manœuvres ? Dans ses premiers transports de satisfaction , l'assemblée décerna au Roi le titre de

*restaurateur de la liberté française* : ce prince l'accepta en sanctionnant le décret mémorable qui donna force de loi à tous ces sacrifices.

Comment tant de générosité ne toucha-t-elle point un peuple sensible ? La classe que les factieux avoient mise en mouvement sembloit n'en plus faire partie. Le même jour et presque à la même heure avoient été expédiés dans toutes les provinces des émissaires porteurs de prétendus ordres de réduire en cendres les châteaux, et de massacrer sans pitié les nobles et les prêtres. On vit en Alsace une troupe d'assassins porter au bout d'une pique un faux édit en français et en allemand, dans lequel les paysans étoient excités aux crimes les plus atroces.

L'autorité de l'assemblée fut de nouveau invoquée ; mais le moyen qu'elle employa ne pouvoit pas arrêter le mal : en ordonnant à la force militaire d'empêcher les désordres, elle l'enchaîna par un serment qui la mettoit dans la dépendance directe et à peu près exclusive des administrateurs civils. « Les officiers, porte  
» le décret, jureront, à la tête de leurs troupes, en  
» présence des officiers municipaux, de rester fidèles à  
» la nation, à la loi et au Roi, et de ne jamais employer  
» ceux qui seront sous leurs ordres contre les citoyens,  
» si ce n'est sur la réquisition des officiers civils ou  
» municipaux, laquelle réquisition sera toujours lue  
» aux troupes assemblées. »

Ce décret brisa le foible lien qui attachoit encore les militaires au Roi. Le serment de fidélité à la nation qu'on leur prescrivait de prononcer avec solennité,

acheva de confondre leurs idées ; dès ce moment l'autorité royale s'évanouit pour eux , et ils ne virent plus que les représentans de la nation. Ce changement fut surtout remarquable dans quelques compagnies de gardes-françaises restées à Versailles. Inaccessibles jusqu'alors à la corruption , elles y avoient continué leur service avec zèle. Le décret opéra ce que l'or n'avoit pu faire ; ces soldats abandonnèrent furtivement leur poste , et allèrent se réunir aux rebelles de Paris.

Les factieux de cette capitale ne tardèrent pas d'essayer leurs forces par le plus grand des attentats : la discussion sur le *veto royal* excita leur fureur (1). L'ombre même de la royauté les révoltoit. Ils lâchèrent St.-H..., un de leurs principaux agens. Ce furibond rassembla dans un café du Palais-Royal un grand nombre de misérables que stipendioient les agitateurs. Là , cette digne assemblée rédigea un arrêté par lequel elle eut la témérité de déclarer que *le veto n'appartenoit pas à un seul homme , mais à vingt-cinq millions , et que les citoyens du Palais-Royal pensoient que l'on devoit révoquer les députés ignorans , corrompus*

---

(1) Le *veto* emprunté à la république romaine et à celle de Pologne , ne prit place dans la nouvelle constitution qu'à travers la discussion la plus orageuse. M. Necker, prétendant régenter sur tout , envoya à l'assemblée un mémoire dans lequel il conseilloit le *veto* suspensif : ce nouvel acte de présomption de la part du ministre blessa l'amour-propre de l'assemblée, qui ne daigna pas même ouvrir le paquet. Dès ce moment le crédit de M. Necker déclina de la manière la plus sensible.

*ou suspects.* Elle envoya à tous les districts cet arrêté accompagné d'une liste de proscription, où l'on désignoit à la rage populaire les députés les plus recommandables et les plus courageux, et spécialement MM. Lally-Tollendal, Malouet et Mounier.

A la suite de cette délibération, St. H... proposa de se transporter à Versailles, à la tête de quinze mille hommes, d'enlever de vive force le Roi et Mgr. le Dauphin, et de les amener à Paris. Cette exécration ne trouva que trop d'approbateurs, et déjà la multitude attroupée se disposoit à prendre la route de Versailles, lorsque M. de la Fayette envoya des détachemens de gardes nationales s'emparer des ponts de Sèvres et de Saint-Clond, et fit fermer les barrières. Mais St.-H... avoit devancé ces précautions, et étoit déjà parvenu, avec une centaine de bandits, à Passy, où la maréchaussée s'opposa à son passage et le força de retourner à Paris.

Cette tentative, qui n'étoit que préparatoire de la grande catastrophe projetée, auroit bien dû, par son importance, fixer l'attention de l'assemblée : cependant elle passa froidement à l'ordre du jour sur la dénonciation qui lui en fut faite.

Tant de forfaits et leur impunité devoient jeter partout l'inquiétude ; aussi la confiance s'affoiblissoit-elle chaque jour. Tous les efforts de M. Necker pour la soutenir furent sans succès ; toutes les ressources du charlatanisme furent épuisées par ce ministre et par l'Assemblée, pour exciter cet enthousiasme dont le Français est si susceptible ; elles ne produisirent d'impor-

tant que de nouveaux sacrifices de la part du Roi et de la Reine. M. Necker leur conseilla d'envoyer leur vaisselle à la Monnoie. Quelque impolitique que fût ce moyen, qui sonnoit l'alarme et portoit le dernier coup au crédit, Leurs Majestés n'hésitèrent point : elles craignirent que la calomnie n'attribuât leurs observations à d'autres motifs que la prudence, et l'assemblée elle-même essaya vainement de les détourner d'une privation qu'on leur disoit utile à l'Etat.

Plus le Roi multiplioit les preuves de sa bienveillance et de son amour pour ses peuples, plus la rage de ses ennemis s'accroissoit : ils sembloient craindre que la reconnoissance ne déjouât enfin leurs criminels desseins. Le mauvais succès des tentatives de St.-H... ne les avoit pas découragés : il leur importoit trop de placer le Roi sous leurs poignards, pour renoncer à l'horrible complot de s'emparer de son auguste personne. De quelque obscurité que reste encore enveloppé cet épouvantable attentat, l'événement a suffisamment démontré que la mine étoit creusée depuis long-temps, et qu'on n'attendoit que l'occasion de la faire éclater. Elle se présenta cette fatale occasion, et ce furent les propres défenseurs du Roi qui, en voulant signaler leur attachement à sa personne, eurent le malheur de fournir à la perfidie le prétexte qu'elle cherchoit pour exécuter cette horrible conspiration.

La garde nationale de Versailles ne paroissant pas suffisante pour maintenir la tranquillité dans la ville, le ministre de la guerre y avoit envoyé, à la réquisition de la municipalité, le régiment de Flandre, les chas-

seurs des Trois Evêchés et les hussards de Berchiuy. Par un usage constamment observé dans toutes les garnisons , les corps militaires qui s'y trouvent donnent un repas à ceux qui arrivent. Les gardes-du-corps crurent devoir ce témoignage d'amitié aux officiers du régiment de Flandre. Ils firent préparer un grand repas dans la salle de l'Opéra , et s'empressèrent d'y inviter des officiers de tous les corps , même de la garde nationale. Le public fut aussi admis à une fête dont l'unique but étoit de mettre en rapports d'amitié les divers corps militaires réunis à Versailles. Au dessert , on fit entrer des grenadiers de Flandre , des soldats suisses , des chasseurs des Trois-Evêchés , etc. Confondus avec leurs officiers , servis même par eux , ils prirent part à la joie commune : une musique choisie ajoutoit encore aux charmes du banquet. Il étoit bien naturel que dans une fête donnée sous les auspices du Roi , et par des militaires spécialement chargés de veiller à la sûreté de sa personne , la symphonie exécutât des morceaux analogues à leurs sentimens. On joua l'air célèbre :

O Richard, ô mon Roi,  
L'univers t'abandonne, etc.

L'allusion fut vivement sentie par le public , l'enthousiasme se communiqua rapidement, et de tous les côtés de la salle partirent des cris de *vive le Roi*. Cette espèce d'ivresse fut portée à son comble par l'arrivée du Roi , de la Reine et de Mgr. le Dauphin. Des grenadiers prirent ce jeune prince et le placèrent sur la table. Alors se déploya le véritable caractère français : l'allégresse

redoubla , les larmes coulèrent de tous les yeux , on se pressa autour du Roi et de la Reine , tous les rangs se confondirent , et un seul sentiment animoit cette nombreuse réunion , le dévouement le plus parfait ; c'étoit à qui en donneroit le plus de preuves : ce désordre avoit quelque chose de touchant et de sublime. Le Roi et la Reine furent reconduits au bruit des applaudissemens universels ; les soldats dansèrent sous leurs fenêtres et manifestèrent de toutes les manières leur fidélité et leur satisfaction.

Une scène d'un genre bien différent se passoit à Paris : les greniers regorgeoient de grains ; les convois arrivoient de tous côtés , et cependant le peuple manquoit de pain. Les factieux avoient trouvé le moyen de créer la disette au sein de l'abondance. Après avoir tout tenté pour associer le peuple à leurs funestes projets , il ne leur restoit de ressource que dans la famine, et les scélérats en firent naître une comme par magie. Le peuple alarmé par des bruits sourds répandus à dessein , se précipitoit aux portes des boulangers ; on s'arrachoit avec fureur un pain cuit à la hâte , et pour assurer sa subsistance pendant plusieurs jours , on compromettoit celle de la journée. Ce fut au milieu du tumulte inséparable de cette terreur panique , que la nouvelle du repas donné à Versailles par les gardes-du-corps parvint à Paris. La multitude déjà aigrie , adopta sans réflexion les calomnies qu'on lui débita. On prétendit que la *majesté du peuple* avoit été outragée dans ce repas ; qu'on y avoit foulé aux pieds la cocarde nationale , et menacé les jours des représentans de la

nation. Un désir presque général de vengeance se manifesta dans le peuple de Paris. Les chefs du projet, voyant les esprits si bien disposés, en concertèrent habilement l'exécution : plusieurs d'entre eux se revêtirent d'habits de femme, et à la tête d'une foule de prostituées qu'ils avoient soudoyées, ils se portèrent inopinément à l'Hôtel-de-Ville, en demandant du pain : ils en enfoncèrent les portes, s'emparèrent des armes qui s'y trouvoient, et feignirent de vouloir réduire le bâtiment en cendres. Bientôt ces forcenés prirent, à l'instigation de ceux qui les dirigeoient, la résolution d'aller à Versailles. Si des femmes honnêtes se rencontroient sur leur passage, elles les saisissoient, les traînoient dans la boue et les forçoient à les accompagner. Quelques misérables de la lie du peuple servoient d'escorte à cette troupe de bacchantes et protégeoient leur marche.

Pendant ce premier mouvement, les troupes s'étoient rassemblées : la garde nationale soldée, où se trouvoient beaucoup de soldats aux gardes et de déserteurs de tous les régimens, exigea que M. de la Fayette la conduisît à Versailles, pour y venger le prétendu outrage fait à la nation : il voulut la détourner d'un dessein aussi criminel ; mais ses représentations ne furent point écoutées. On ne lui répondit qu'en le menaçant de la lanterne, par allusion à la fin déplorable de M. Foulon. Ainsi ce général, qui avoit eu jusqu'alors un empire si absolu sur ses soldats, se vit forcé de les suivre : il ne partit néanmoins qu'après avoir eu la précaution de se faire autoriser par la municipalité. Il marcha à la tête d'une armée nombreuse, grossie à chaque instant

par une foule de brigands qui sortirent de leur repaire dans l'espoir du pillage.

Ces événemens s'étoient passés successivement à Paris dans l'espace de plusieurs heures , et les ministres qui devoient avoir l'œil ouvert sur tous les mouvemens de cette ville , n'en étoient pas instruits. La sécurité de la Cour étoit telle que le Roi partit pour la chasse à une heure, et dès huit heures du matin de cet affreux 5 octobre , le trouble étoit dans la capitale. On n'en fut informé qu'au moment où la première colonne des brigands et des femmes entroit dans l'avenue qui conduit de Paris au château. Le Roi revint précipitamment ; les grilles furent fermées , les troupes se rassemblèrent dans la place d'armes et s'y mirent en bataille.

Les ministres furent mandés : le trouble , le désordre et la confusion étoient extrêmes : on s'interrogeoit sans s'éclairer , sans se répondre ; la terreur étoit peinte sur toutes les figures.

Un groupe de femmes se présenta d'abord aux grilles du château ; elles n'avoient pas d'armes et portoient dans leurs mains des morceaux d'un pain noir et gâté. Elles demandèrent à parler au Roi , et sur le refus qu'on fit de laisser entrer une aussi grande multitude , elles nommèrent quelques-unes d'entre elles pour aller lui exposer leurs plaintes. Elles étoient pour la plupart jeunes et jolies ; c'étoient des filles publiques , revêtues à dessein des livrées de la misère. Elles furent introduites dans le cabinet intérieur. Le Roi leur parla en termes touchans ; il leur dit qu'il n'étoit pas de sacrifices qu'il n'eût déjà faits pour entretenir l'abondance

dans Paris , et qu'il étoit prêt encore à faire tous ceux qui seroient nécessaires. Ces femmes se retirèrent satisfaites ; mais le but des factieux n'étoit pas rempli. On refusa de les croire ; on exigea un écrit qui constatât les dispositions du Roi. Elles remontèrent au château , et furent une seconde fois admises en la présence du Roi , qui leur donna sans hésiter , un ordre signé de sa main pour faire venir sur-le-champ des grains de Lagny et autres lieux où on en soupçonnoit.

Pendant ces démarches, quelques hommes du peuple avoient tenté de pénétrer dans le château. Les gardes-du-corps qui en défendoient l'entrée avoient été assaillis à coups de pierres. Un lieutenant ( M. de Savonnière ) voyant qu'un de ces enragés avoit saisi la bride de son cheval et étoit sur le point de l'atteindre lui-même, lui donna un coup de plat de sabre pour l'arrêter : à l'instant plusieurs coups de fusil partirent du milieu d'un groupe , et une balle blessa mortellement M. de Savonnière.

Cependant des bruits confus annonçoient l'arrivée de l'armée parisienne. Le conseil s'assembla ; on délibéra sur le parti que devoit prendre le Roi dans des circonstances aussi alarmantes. Il paroît que d'abord son intention avoit été de sortir de Versailles et de se rendre à Rambouillet. C'étoit le vœu de tous ses fidèles serviteurs : dans ce moment d'effroi le salut de sa personne devoit l'emporter sur tout autre considération. M. Necker combattit cette opinion et la discuta avec un calme qui glaça tous ceux qui en furent témoins, exagéra les difficultés que le Roi éprouveroit pour sortir de Ver-

sailles; et en effet, le temps qu'on perdoit en longues et vaines discussions créoit et augmentoit les difficultés. Déjà un nommé Lecointre avoit osé faire arrêter les voitures de la Reine, et chaque instant compromettoit davantage la sûreté du Roi. Enfin tout autre considération alloit céder à ce puissant intérêt, lorsque M. Necker présenta à ce Prince le tableau le plus déchirant: Versailles livré au pillage, une grande partie des membres de l'Assemblée massacrés, Paris en proie à toutes les horreurs de la famine et de la guerre civile. Le ministre savoit bien qu'en intéressant sa sensibilité, on étoit assuré de le vaincre: il se garda bien de parler des moyens de prévenir tant d'horreurs, quoiqu'ils fussent encore nombreux et suffisans. L'idée de voir réaliser cet affreux tableau fit frissonner le Roi: il ne balança plus, et se résigna à tout ce qu'il devoit redouter du délire d'une populace furieuse et sans frein. On défendit aux troupes de tirer: le régiment de Flandre, qu'on craignoit de ne pouvoir pas contenir, fut relégué dans ses casernes, et les gardes-du-corps se replièrent dans les arrière-cours du château. L'Assemblée nationale saisit cet instant pour présenter à la sanction du Roi la *déclaration des droits de l'homme*, sur laquelle le matin même il avoit proposé des observations. C'étoit au moment où une troupe de rebelles menaçoit la vie de cet infortuné Prince, qu'on le forçoit à signer un acte qui brisoit tous les liens propres à les contenir!

Un calme trompeur succéda à cet orage: la horde de femmes s'éloigna du château et se répandit dans la salle de l'Assemblée. Assises pêle-mêle avec ces au-

gustes législateurs, traitant d'égal à égal avec leurs Souverains, elles imposaient silence aux uns et ordonnoient aux autres de parler. Elles en outragèrent grossièrement plusieurs, et se livrèrent à toute sorte de licence.

Au milieu de tout ce scandale, on apprit enfin l'arrivée des troupes commandées par M. de la Fayette. Ce général fit faire halte à l'entrée de l'avenue de Paris : on assure qu'il exigea de ses troupes un serment : ce fut sans doute celui de respecter la dignité royale ; mais déjà on commençoit à se jouer des sermens, et aucun ne fut plus promptement violé que celui-là.

M. de la Fayette s'empara des postes extérieurs du château, y plaça des détachemens, fut ensuite introduit dans le cabinet du Roi, lui garantit l'obéissance des troupes, et l'assura qu'il pouvoit se livrer au sommeil sans craindre de le voir troubler par aucun événement fâcheux. Les sujets fidèles qui, au bruit du danger du Roi, étoient accourus en foule dans les appartemens pour lui faire un rempart de leurs corps, furent congédiés ; les portes furent fermées, et quoique des milliers de bandits fussent répandus dans les rues de Versailles, on se reposa aveuglément pour la garde du château et la sûreté de la famille royale sur des troupes qui avoient violenté leur chef, et ne cachotent pas l'ardeur de la vengeance dont elles étoient animées.

Au milieu de ces dispositions militaires, arriva le président de l'Assemblée, que le Roi avoit fait demander. On supposoit le danger passé ; sa présence ne devenoit plus nécessaire. « Je vous ai fait appeler,

» lui dit le Roi, parce que je voulois m'environner  
 » des représentans de la nation, et m'éclairer de leurs  
 » conseils dans cette circonstance difficile; mais M. de  
 » la Fayette est arrivé avant vous, et je l'ai déjà vu.  
 » Assurez l'Assemblée nationale que je n'ai point l'in-  
 » tention de me séparer d'elle. »

Cependant Versailles étoit en proie à tous les excès : les soldats, les femmes ivres de vin et de débauche, s'étoient retirés dans les églises; les autels furent profanés, le sanctuaire même fut souillé; rien en un mot ne fut respecté dans cette nuit désastreuse. C'étoit l'annonce des plus horribles forfaits! A peine le jour commençoit-il à paroître que ces forcenés se rassemblèrent: soit que les postes que M. de la Fayette avoit fait occuper fussent mal gardés, soit que les soldats à qui la défense en étoit confiée fussent d'intelligence avec ces scélérats, ils pénétrèrent dans les cours intérieures du château sans éprouver de résistance, se jetèrent sur les gardes-du-corps en sentinelles sous les fenêtres du Roi et de Mesdames, et en assassinèrent deux, MM. des Huttes et de Varicourt (1). Une troupe de ces furieux se porta subitement vers l'appartement de la Reine. Des chefs déguisés les précédoient et dirigeoient leur marche. C'en étoit fait des jours de cette Princesse, sans l'héroïque courage d'un des gardes-du-corps (M. de

---

(1) Un misérable qui se faisoit remarquer par une longue barbe, coupa la tête de ces deux fidèles serviteurs: elles furent mises au bout d'une pique, promenées dans les principales rues de Versailles, et portées en triomphe à Paris.

Miomandre de Sainte-Marie). Il ouvrit brusquement la porte , cria de sauver la Reine , referma la porte et la défendit en mettant son fusil en travers. Une foule d'assaillans fondit à l'instant sur lui. Il reçut sur la tête plusieurs coups de crosse de fusil, et tomba baigné dans son sang. M. de Beaurepaire , son camarade , s'élança à son poste, et subit bientôt le même sort. Alors les scélérats pénétrèrent dans la chambre à coucher de la Reine : cette malheureuse Princesse s'étoit arrachée précipitamment de son lit ; à peine avoit-elle eu le temps de se couvrir d'un léger vêtement. Elle courut toute éperdue se réfugier dans les bras du Roi, qui venu par un autre chemin pour la soustraire à ses meurtriers , faillit se livrer lui-même à leur rage. Furieux de voir que leur proie leur étoit échappée , ils criblèrent le lit de la Reine de coups de pique , dans l'idée qu'elle pouvoit s'y être cachée.

Les gardes-du-corps , hors d'état de se rallier et de faire face à une multitude innombrable qui les atteignoit de loin avec de longues piques armées d'un fer tranchant , s'étoient retirés dans l'OEil-de-Bœuf ; ils en avoient barricadé la porte : elle alloit être enfoncée lorsqu'un détachement de grenadiers vint à leur secours. Ils continrent cette populace altérée du sang des défenseurs de leur Souverain. Alors parut M. de la Fayette. Sa présence en imposa aux brigands. L'un d'eux avoit, dans cet effroyable désordre , été tué par ses propres camarades. Ils imputèrent à dessein sa mort aux gardes-du-corps , traînèrent ce cadavre sanglant dans la Cour de Marbre , l'exposèrent sous les

fenêtres du Roi, et sous prétexte de venger cette mort, se préparoient à immoler quinze ou seize gardes-du-corps qu'ils tenoient euchaînés. Le Roi, accompagné de la Reine et de ses enfans, parut à l'instant au balcon, ayant à ses côtés M. de la Fayette. On vit le Monarque supplier ses sujets d'épargner ces nobles prisonniers, auxquels il ordonna de prêter serment à la nation. Ils obéirent, et livrèrent leurs bandouillères à cette multitude. Elle demanda que le Roi se transportât à Paris avec sa famille; ce prince en prit l'engagement, et à l'instant les cris de fureur se changèrent en cris de joie; et en effet les factieux ne devenoient-ils pas, dès ce moment, maîtres de cette infortunée famille?

Lorsque le tumulte s'étoit renouvelé, le Roi avoit fait prier l'Assemblée en corps de se rendre auprès de lui; mais les factieux eurent assez d'ascendant sur elle pour arrêter le premier élan qui devoit la porter tout entière au secours du Monarque. Elle délibéra froidement à la vue des poignards qui le menaçoient, et une députation de trente-six membres lui parut un rempart suffisant pour garantir des jours aussi précieux.

Le Monarque, toujours fidèle à ses promesses quelque funestes qu'elles pussent devenir pour lui, partit en effet, escorté de cette multitude de brigands et de bacchantes. Les plus forcenées d'entre ces dernières, couronnées de lauriers, couvertes de boue et de sang, étoient à cheval sur l'affût des canons ou montées sur l'impériale des carrosses. Devant celui du Roi marchaient triomphalement les deux monstres qui

portoient sur des piques les têtes de MM. des Huttes et Varicourt. Derrière se traînoient tristement les gardes-du-corps désarmés, et le lugubre silence qui régnoit autour de la famille royale, n'étoit interrompu que par les plus grossières injures. Après six heures de cette pénible marche, le Roi arriva à Paris. Il en traversa les principales rues, exposé aux regards insultans d'une populace qui applaudissoit à une aussi coupable victoire. Conduit à l'Hôtel-de-Ville avec la Reine et ses enfans, il y resta quelque temps, et se rendit ensuite aux Tuileries, où on lui avoit préparé à la hâte un logement.

Dès le lendemain la Reine se vengea des attentats de la veille, de la manière qui appartenoit à sa grande ame. Elle fit retirer du Mont-de-Piété le linge et les hardes d'hiver de ces misérables furies. Que déclara cette magnanime Princesse dans l'information qu'on feignit de faire pour découvrir les chefs de tant d'atrocités ? *J'ai tout vu*, dit-elle, *j'ai tout entendu* ; J'AI TOUT OUBLIÉ. Une vertu aussi sublime eût obtenu des autels dans les temps d'ignorance ; le philosophisme lui a dressé un échafaud dans le siècle des lumières.

Cependant un grand nombre de députés étoient menacés. Quiconque avoit témoigné de la sensibilité aux malheurs du Roi, étoit dénoncé comme ennemi de l'Etat : des listes de proscription circuloient ; la maison de M. Mounier fut investie ; la personne de M. de Lally presque attaquée ; chaque jour d'autres membres signalés par la faction, étoient forcés de fuir pour échapper aux assassins. Au milieu de ces dangers,

un député proposa de renouveler le décret d'inviolabilité, et de donner à chaque membre de l'assemblée une marque distinctive ; le comte de Mirabeau, qui avoit de fortes raisons pour ne rien redouter du *peuple*, s'éleva contre cette dernière proposition en disant que *les poltrons seuls porteroient ce signe. Il ne tient qu'à M. de Mirabeau d'éprouver mon courage*, répondit le curé de Souppes qui avoit fait la proposition.

Pour abuser l'Europe sur la captivité trop réelle du Roi, on lui adressa de prétendues félicitations sur son *heureuse* arrivée à Paris, et on le conjura au nom de *tous les citoyens* de cette ville, d'y fixer sa résidence. Le moyen de se refuser à la *prière* de deux cent mille hommes armés ! Il fallut donc promettre, et à ce premier sacrifice en ajouter un autre non moins douloureux : on exigea le licenciement des gardes-du-corps ; et la garde nationale resta seule chargée de veiller à la sûreté du Roi et de sa famille. Ce Prince fit part de sa résolution à l'assemblée, en l'invitant à se transporter aussi à Paris ; et le malheur des circonstances étoit tel qu'il fut contraint de paroître dans sa lettre approuver jusqu'aux forfaits auxquels la Reine avoit échappé si miraculeusement. *Les témoignages d'affection et de fidélité que j'ai reçus des habitans de ma bonne ville de Paris, lui fait-on dire, et les instances de la commune me déterminent à y fixer mon séjour le plus habituel.*

Les lactieux, au gré desquels tout s'arrangeoit, ne balancèrent pas ; et dans leur impatience de venir sur le théâtre de leurs principales manœuvres, ils allèrent s'installer dans la grande salle de l'Archevêché, en atten-

dant qu'on eût disposé le grand manège des Tuileries. Les séances de Versailles furent closes par la suppression des costumes et des préséances ; celles de Paris s'ouvrirent par l'abolition de la distinction des Ordres.

Un décret d'une ligne , ouvrage d'une seconde , détruisit l'ouvrage de quatorze siècles. De l'abolition des distinctions à l'abolition de la noblesse , il n'y avoit qu'un pas : il fut bientôt franchi.

Un dernier coup restoit à frapper pour tout niveler , tout désorganiser , et c'étoit sans contredit le plus important pour l'entière exécution du plan des novateurs. Il devoit leur fournir des ressources immenses , attacher à leur système , par les liens puissans de la propriété , la majeure partie de la nation , en un mot décider le triomphe de la révolution. On voit assez que je veux parler du décret qui mit à la disposition du gouvernement tous les biens du clergé sans exception ; rendu le 2 novembre 1789, il fut accepté par le Roi le 3, promulgué le 4, mis à exécution avec toute la célérité que conseilloient de si hauts intérêts , et bientôt s'ouvrit le gouffre des assignats , dans lequel vinrent s'abîmer la fortune publique et la plupart des fortunes particulières.

Eblouis par cette victoire , les novateurs ne rêvoient plus que régénération , que constitution , et il leur parut facile d'exhumer la monarchie des ruines sous lesquelles ils l'avoient déjà ensevelie : mais dans la situation où ils avoient mis la France et eux-mêmes , ils ne pouvoient en ressusciter que l'ombre : personne ne le voyoit mieux que le Roi.

Mais cette ombre lui sembloit encore préférable à une anarchie qui entraînoit chaque jour de nouveaux désordres, de nouveaux crimes. Il se décida le 4 février à se rendre à l'assemblée nationale, et à réclamer lui-même cette constitution, source intarissable de prospérités, à en croire ses auteurs : rien de plus sage, de plus paternel, de plus touchant que le discours de Sa Majesté appelant toute la sollicitude de l'assemblée sur les véritables intérêts de ce *bon peuple qui lui étoit si cher, et dont on l'assuroit qu'il étoit aimé quand on vouloit le consoler de ses peines*. La plupart des députés en parurent émus, et cet excellent Prince recueillit encore de ces témoignages qui avoient tant d'empire sur son cœur : ils ravimèrent un peu ses espérances et sa confiance, mais n'allégèrent point ses chaînes. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il obtint, le 11 avril, la liberté d'aller faire au bois de Boulogne quelques promenades nécessaires à sa santé ; mais la surveillance qu'on attacha à cette faveur, la lui rendit bientôt insupportable.

Cependant une grande époque approchoit : le 14 juillet 1789 avoit vu déployer le premier étendard de la révolte par la prise de la Bastille et le massacre des officiers du Roi. Le 14 juillet devoit donc devenir pour les novateurs le jour le plus mémorable des fastes français. Il falloit en consacrer le souvenir par une de ces cérémonies qui fascinent les yeux de la multitude, et en font pour ses meneurs un docile instrument. C'est dans cette intention qu'ils imaginèrent et firent décréter par l'assemblée la fameuse fédération. Des députations des gardes nationales furent appelées de tous les points

de la France à Paris, pour y jurer sur leur épée de défendre jusqu'à la mort la future constitution. L'inconséquence d'un serment prêté pour le maintien d'une constitution à laquelle étoient attachées les destinées de la France, et dont la plus grande partie n'existoit encore que dans quelques cerveaux exaltés, le ridicule dont un tel engagement devoit nous couvrir aux yeux des peuples étrangers, pouvoient-ils l'emporter sur l'avantage qu'il assuroit aux révolutionnaires, en enchaînant à leur œuvre par la conscience, la partie la plus active de la nation, et le Souverain lui-même ?

Les dominateurs préludèrent à cette très-civique solennité par des actes analogues au but qu'ils se proposoient. Un des plus antiques et des plus fermes appuis du trône leur portoit encore quelque ombrage, quoique déjà fort affoibli par les atteintes qu'il avoit reçues. La religion, bien qu'elle fût privée de ses avantages temporels, conservoit une force morale qui les inquiétoit (1) : il convenoit à leur plan d'en consommer la destruction : une nouvelle organisation du clergé, sous le nom de *constitution civile* de ce corps, devoit remplir merveilleusement leur objet : le mois de juin et le commencement de juillet furent en grande partie employés

---

(1) La religion, foyer de toutes les vertus, philosophie de tous les âges, est le ressort le plus puissant de la société dans la main des politiques. Plus fort que l'intérêt, plus universel que l'honneur, plus actif que l'amour de la patrie, l'esprit religieux est le garant le plus sûr que les Rois puissent avoir de la fidélité de leurs peuples, et les peuples de la justice de leurs Rois.

à terminer ce code , dont les moindres inconvéniens étoient de rompre au dehors des liens politiques nécessaires à la tranquillité de l'État, et d'alarmer au dedans les consciences des fidèles. Ses auteurs ne pouvoient pas se dissimuler qu'il deviendroit le signal de la guerre civile dans une partie de la France , et il l'est en effet devenu dans l'ouest et le midi : mais que de telles considérations étoient foibles auprès du délire des passions et des intérêts que la révolution avoit déjà créés !

Enfin , on touchoit à ce jour à jamais remarquable : malgré les manœuvres factieuses , les dispositions de la plupart des fédérés étoient excellentes ; les meneurs s'en aperçurent , et voulurent débiter par une démarche qui pût affoiblir le respect dont ils craignoient l'effet : ils exigèrent que la députation des fédérés vint offrir ses hommages à l'Assemblée avant de les présenter au Roi , qui par là ne devenoit plus à leurs yeux que la seconde autorité. Le discours du président de cette députation fut parfaitement dans ce sens ; on n'y trouvoit pas un mot qui rappelât même l'existence du Souverain. Ainsi le premier acte de cette célèbre fédération , convoquée sous le prétexte de garantir une constitution *monarchique* , fut un outrage à la majesté du *Monarque* , et les jongleurs qui dirigeoient ces spectacles politiques vouloient que la France crût à leur bonne foi ! Je ne parlerai point du discours qui fut adressé au Roi : il avoit toutes les couleurs de la circonstance ; mais je citerai en entier celui de Sa Majesté , comme un monument de dignité , de fermeté ,

de prudence et de bonté, si difficiles à concilier dans des conjonctures aussi critiques.

« Je reçois avec beaucoup de sensibilité, dit le Roi, » les témoignages d'amour et d'attachement que vous » me donnez au nom des gardes nationales réunies de » toutes les parties de la France. Puisse le jour solennel » où vous allez renouveler en commun votre serment » à la constitution, voir disparaître toute dissension, » ramener le calme, et faire régner les lois et la liberté » dans tout le royaume !

» Défenseurs de l'ordre public, amis des lois et de » la liberté, songez que votre premier devoir est le » maintien de l'ordre et la soumission aux lois ; que » plus on est libre, plus graves sont les offenses por- » tées à la liberté et à la propriété des autres, plus » criminels sont les actes de violence et de contrainte » qui ne sont pas commandés par la loi.

» Redites à vos concitoyens que j'aurois voulu leur » parler à tous comme je vous parle ici ; redites-leur » que leur Roi est leur père, leur frère, leur ami ; » qu'il ne peut être heureux que de leur bonheur, » grand que de leur gloire, puissant que de leur liberté, » riche que de leur prospérité, souffrant que de leurs » maux. Faites surtout entendre les paroles ou plutôt » les sentimens de mon cœur dans les humbles chau- » mières et dans les réduits des infortunés ; dites-leur » que si je ne puis me transporter avec vous dans » leurs asiles, je veux y être par mon affection et par » les lois, protectrices du foible, veiller pour eux, » vivre pour eux, mourir s'il le faut pour eux.

» Dites enfin aux différentes provinces de mon  
 » royaume, que plutôt les circonstances me permet-  
 » tront d'accomplir le vœu que j'ai formé de les vi-  
 » siter avec ma famille, plutôt mon cœur sera con-  
 » tent. »

Comment rester insensible à tant de bienveillance ? Les fédérés en furent pénétrés jusqu'à l'enthousiasme : l'affabilité de la Reine, la candeur de ses augustes enfans y mirent le comble. Tout attestoit qu'ils n'eussent point hésité à rompre les fers de ces illustres prisonniers, et à rendre au Roi un sceptre qu'il étoit si digne de porter (1). Ils sembloient n'attendre que le signal de ce noble effort. Mais ce signal ne pouvoit partir que de leur chef, et celui qui venoit d'ériger en vertu la révolte contre l'autorité légitime, pouvoit-il s'en proclamer le vengeur ? Une des fatalités attachées à la destinée de notre infortuné Monarque, étoit de voir dans les circonstances décisives son sort toujours placé entre les mains d'hommes perfides ou abusés, pusillanimes ou incapables.

Le moment de la cérémonie arriva donc. Le lieu de la scène fut le Champ-de-Mars, et on ne le choisit pas sans dessein : « On voulut, dit Ch., purifier, par  
 » l'encens brûlé à l'honneur de la liberté, une place  
 » souillée par les vertiges du despotisme » ; ingénieuse

---

(1) « Un cœur droit, a dit M. Hue, un esprit juste, l'a-  
 » mour de l'humanité, le calme des passions, telles étoient  
 » les qualités que réunissoit Louis XVI. Quelle plus sûre ga-  
 » rantie du bonheur de ses peuples ! »

allusion à l'armée que le Roi y avoit réunie pour prévenir les horreurs dont Paris fut bien réellement *souillé* dès que les factieux eurent réussi à la faire éloigner. On ne négligea rien de ce qui pouvoit donner de l'éclat, de la pompe ou plutôt de la magie à cette fête; les cérémonies de la religion elle-même furent invoquées pour la rendre plus imposante: c'est au pied de l'autel, et après le saint sacrifice, qu'on exigea du Roi celui de sa couronne, en lui faisant jurer de maintenir de tout son pouvoir une constitution qui le détrônoit: un serment, dont le but étoit le même, fut prêté par les députés et les fédérés avec enthousiasme: le ciel seul se prononça contre des actes si voisins du parjure: un nuage épais couvrit le théâtre de cette cérémonie, et ses innombrables assistans furent inondés.

Il y avoit deux cents ans que Henri III, séduit par une politique spécieuse, s'étoit déclaré chef de la ligue, et Henri III périt par le poignard des ligueurs. Louis XVI se déclarant chef de la révolution, au moment où elle étoit dominée par ses plus cruels ennemis, devoit être immolé par les révolutionnaires, s'il ne parvenoit pas à échapper à leur défiance. Tel fut le pronostic qui frappa tous les hommes aux yeux desquels l'histoire n'est pas un vain recueil de leçons.

Paris ne fut que le siège de la principale fédération: chaque département eut la sienne particulière; précaution essentielle pour électriser à la fois toute la France.

L'allégresse fut générale, et cependant nous commen-

cions à recueillir les fruits acerbes de cette liberté (1), de cette égalité qui tournèrent tant de têtes. Leur dangereux poison avoit été porté au-delà des mers : les noirs l'avoient reçu avec une avidité féroce ; Saint-Domingue , livrée à leur fureur, nous échappoit, et la perte de cette colonie, la plus florissante de l'Amérique, faisoit rétrograder de cent ans notre commerce et notre marine. Mais pouvoit-on acheter trop cher les bienfaits d'une constitution à la tête de laquelle figuroient *les droits de l'homme et la souveraineté du peuple* ?

Ce n'étoit cependant pas précisément ce que vouloit M. Necker. Son ambition tendoit à devenir le ministre de la nation plutôt que celui du Roi ; il croyoit apercevoir dans la forme du gouvernement anglais plus que dans tout autre, les garanties de cette espèce d'indépendance : il avoit conçu l'idée de l'établir en France, et l'espoir d'être admis à la chambre haute lui avoit créé beaucoup de partisans. Mais l'autorité royale, dont il avoit brisé lui-même ou laissé briser les principaux ressorts, n'avoit plus la force nécessaire pour recourir à ce remède, le seul peut-être qui pût dès-lors tirer la monarchie du chaos anarchique dans lequel elle s'enfonçoit chaque jour davan-

(1) « Fièvre et sainte liberté ! Je ris de ces peuples qui, se laissant amener par des ligueurs, osent parler de liberté sans même en avoir l'idée. Le cœur plein des vices des esclaves, ils imaginent que pour être libres, il suffit d'être des mutins. »

(J. J. ROUSSEAU, *Gouvernement de la Pologne.*)

tage. La faction républicaine commençoit à prendre de la consistance ; elle avoit surtout l'art de faire servir à ses projets les *constitutionnels* qui se prêtoient sans peine à une constitution beaucoup plus rapprochée du mode de gouvernement auquel elle aspirait (1).

---

(1) Un des caractères les plus frappans, et cependant le moins utilement remarqué de notre révolution, c'est le pouvoir qu'elle a eu constamment de se jouer de l'expérience, et d'en rendre les leçons inutiles à ceux qui auroient le plus d'intérêt à en profiter. Parcourez les grandes phases de cet astre funeste, et vous retrouverez toujours son influence d'oubli répandue chez la plupart de nos politiques, sous des formes dont la variété ne change pas la nature du fond. On voit partout les mêmes principes, la même marche, les mêmes moyens employés et suivis par les factieux, les mêmes imprévoyances, les mêmes erreurs, les mêmes fautes adoptées et commises par leurs adversaires dans la longue lutte engagée depuis 1789 jusqu'à nos jours, entre les révolutionnaires et les honnêtes gens. Ceux-là n'ont pas cessé de tendre les mêmes pièges, et ceux-ci de s'y laisser prendre ; suivez les oscillations des partis politiques dans l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative, la Convention et les Conseils, vous verrez entre les *forts* des divers partis (et j'entends par ce mot les hommes à opinion ferme et invariable), vous verrez, dis-je, en masse, ces autres hommes à qui l'on ne peut refuser, en morale, le nom d'*honnêtes gens*, mais qui ne sauroient échapper pour cela à l'épithète non moins méritée de *dupes* en politique. Trop faciles à se confier à l'hypocrisie, et à supposer aux malveillans adroits leur pureté d'intentions, ils se laissent conduire par des mots, et reçoivent des lisières de leurs ennemis, sans se douter de l'écueil vers lequel on les pousse, que quand ils s'y sont brisés. Encore si leur chute les mettoit en garde contre le retour des mêmes perfidies et des mêmes foiblesses ! Mais non ; à peine le petit nombre de naufragés que la tempête n'a

Le chef du parti qui vouloit deux Chambres, ne pouvoit plus lui convenir : il fut attaqué, et ses prosélytes ne

pas engloutis, touchent-ils de nouveau le rivage, qu'écoutant les mêmes voix, ils retombent dupes de leur incurable aveuglement.

Ici c'est le *centre* patriote de l'Assemblée constituante qui, tout en voulant le maintien du trône de Louis XVI, prête les mains à un renversement de principes qui devoit l'ébranler : là, le *centre* de l'Assemblée législative qui, tenant à la conservation de la monarchie, seconda un mouvement qui menoit directement à la république ; plus loin, le *centre* républicain de la Convention qui, répugnant à la mort du roi, ne put empêcher la montagne de dresser son échafaud, parce qu'il avoit aidé à l'accuser ; enfin, les *centres* timorés des deux Conseils qui, détestant le régime horrible de 93, se ligèrent en quelque sorte, par leur inaction, à la faction directoriale qui marchoit vers le retour de la terreur.

Mais ce n'est pas tout : là ne se termine point la chaîne de ces mystifications politiques, à l'aide desquelles les révolutionnaires sont toujours parvenus à triompher des royalistes et de la royauté, en se renforçant de la masse intermédiaire qu'ils abusent ; et pour cela il leur suffit de prononcer avec elle les mêmes mots dont en secret ils détournent le sens au profit de leurs manœuvres factieuses. *La constitution ! la constitution !* tel fut le mot d'argot avec lequel les jacobins de toutes couleurs alléchèrent et trahirent les hommes trop confians de toutes les époques. *La Charte ! la Charte !* tel est aujourd'hui le cri prestigieux et mystificateur que poussent nos faux libéraux pour attirer à eux les centres des deux Chambres, bien résolus, lorsqu'à la faveur de cette tactique surannée, mais toujours fatalement heureuse, ils auront dépouillé la Charte de toutes ses attributions monarchiques, pour la transformer en une machine à république, d'en diriger l'action contre les imprudens eux-mêmes qui leur auront servi d'auxiliaires.

Ce qui vient de se passer à Grenoble, Lyon, etc., ne laisse

se trouvèrent ni assez nombreux ni assez hardis pour lutter contre la faction qui vouloit enfin abattre une idole dont elle n'avoit plus besoin. Quoique abreuvé de dégoûts et tombé dans un discrédit complet, M. Necker hésitoit encore à quitter un poste qui avoit tant flatté sa vanité. Les poignards l'y décidèrent : il se déroba le 4 septembre aux assassins lancés contre lui, et alla dans sa terre de Copet méditer sur les dangers de l'ambition et la fragilité de la faveur populaire.

Le feu de la sédition alloit toujours croissant : parmi ses causes les plus actives on comptoit la constitution civile du clergé : l'Assemblée imagina d'y lier tous les ecclésiastiques par un serment violateur de celui qu'ils avoient prêté à la face des autels : un décret du 7 novembre les y assujettit tous sous peine de destitution. Cette torture appliquée aux consciences devoit évidemment amener tous les excès du fanatisme, et généraliser des maux qu'il importoit d'arrêter ; mais aussi elle jetoit la division au sein du clergé, et parmi ceux qui comptoient encore la religion pour quelque chose : elle créoit à l'Assemblée de zélés partisans dans les prêtres séduits par l'ambition ou entraînés par la crainte ; enfin elle livroit à la persécution ceux dont on redoutoit les principes et le courage. Ces considérations étoient d'un si grand poids dans la balance

---

plus de doute sur la *sincérité* de ces préconiseurs de la Charte à laquelle ils vouloient substituer, en attendant encore mieux, le Code anti-monarchique de 1791.

révolutionnaire, qu'on n'hésita point à leur sacrifier toutes les autres.

A peine le décret est-il rendu, qu'on se hâte d'en demander au Roi la sanction. Le successeur de Charlemagne et de Saint Louis, le Roi très-chrétien, le fils aîné de l'Eglise, repousse avec indignation un acte qui l'établit persécuteur de cette Eglise qu'il a solennellement promis de défendre. « Il blesse mes opinions religieuses, dit ce prince, il deviendra le signal de persécutions et de troubles interminables... » Réflexions aussi vaines que sages ! ce décret est une conséquence nécessaire de la constitution jurée le 14 juillet ; il faut le sanctionner, ou voir les prêtres et les nobles immolés par les séditions aux gages de la faction. Ces dernières menaces décidèrent le Roi, mais ce ne fut qu'après un mois d'une résistance que ses propres dangers n'avoient pu vaincre.

Cette violence faite à la conscience du Roi le blessa plus profondément que toutes celles exercées contre sa personne. Il perdit l'espoir, dont il s'étoit flatté jusqu'alors, de recueillir le fruit de ses innombrables sacrifices, et de voir l'Assemblée subjuguée par l'excès de sa bonté. Il reconnut enfin que cette bonté ne rendoit les factieux que plus entreprenans, et que le seul parti qui lui restoit à prendre pour sauver la France étoit de secouer ses chaînes, et de se placer sur un point d'où il pût parler et agir en Roi. Mais les difficultés étoient sans nombre : Mesdames de France, Adélaïde et Victoire, l'éprouvèrent. Effrayées des progrès du mal, et convaincues de l'impossibilité de le

réprimer, elles se déterminèrent à aller chercher en Italie une sûreté qu'elles ne pouvoient plus se promettre en France. La commune de Paris mit à leur départ une vive opposition : elles réussirent à la vaincre ; mais de nouveaux obstacles les attendoient à Fontainebleau, à Arnay-le-Duc, etc. Elles ne durent qu'à leur courageuse persévérance le bonheur de les surmonter, et de se voir enfin, le 25 février, à l'abri des dangers qui chaque jour devenoient plus graves.

L'inquiétude se porta bientôt sur *Monsieur*. On le crut prêt à suivre ses tantes : les factieux avoient vu le départ de Mesdames avec indifférence. Il ne pouvoit pas en être de même de celui de *Monsieur*. Il leur importoit infiniment de garder à leur disposition un Prince dont le mérite éminent devoit fortifier l'intérêt que les autres Princes émigrés inspiroient déjà aux puissances étrangères. Un détachement de femmes salariées fut chargé de surveiller le Luxembourg. Elles se présentèrent à *Monsieur*, qui par son calme et ses réponses ingénieuses dissipa leurs soupçons. « Ja- » mais, leur dit-il, je ne me séparerai du Roi. » Ce Prince avoit assez prouvé que telle étoit son intention, et les meneurs en restèrent bien convaincus. Ils doublèrent d'ailleurs les mesures vexatoires pour s'assurer de leurs prisonniers : ainsi aucune inquiétude réelle de leur part n'autorisoit celles qu'ils entretenirent dans la multitude. Mais il étoit essentiel pour eux de maintenir leurs phalanges dans un état de fermentation, qui les disposât à agir dès qu'elles en recevroient l'ordre. Le château de Vincennes en offrit bientôt

l'occasion : sa proximité du faubourg Saint - Antoine offusquoit les factieux, qui avoient dans ce quartier leur corps d'élite. La démolition en fut arrêtée, et les vainqueurs de la Bastille se hâtèrent de marcher à ce nouveau triomphe. Le 28 février 1791, ils se dirigèrent vers cette forteresse, et déjà ils avoient démoli les parapets du donjon, lorsque la garde nationale parisienne, à laquelle il n'a jamais manqué, pour sauver la France, qu'une bonne organisation et un chef capable de la bien commander, vint les arrêter dans le cours de cette destruction.

Le bruit s'étoit répandu qu'à la suite de cette expédition, les héros de Vincennes se porteroient aux Tuileries, et rien n'étoit plus probable; quelques sujets fidèles volèrent auprès du Roi pour veiller à sa sûreté. Cet acte de dévouement fut bientôt dénoncé et dénaturé: les factieux le convertirent en conspiration contre la garde nationale, et une grande partie de ses membres fut assez aveugle pour ajouter foi à d'aussi absurdes impostures.

Egarée par ces fausses idées, échauffée par les boisons qu'on avoit distribuées, excitée par des auxiliaires choisis exprès, elle se porta à des violences dont les suites alarmèrent le Roi. Il se présenta lui-même au milieu du tumulte, et s'adressant à ces serviteurs dévoués: « Messieurs, s'écria - t - il, déposez ici les » armes que vous avez prises pour ma défense: quel » que soit le danger auquel m'exposent l'erreur, les » interprétations fausses et la haine, ne sortez pas » des bornes de la modération. »

Sa Majesté fut obéie: ses défenseurs déposèrent

une soixantaine de pistolets et de couteaux de chasse dont on fit grand bruit, et qu'on se complut à signaler comme un trophée bien digne de la victoire.

Dès le lendemain toute la France retentit de ce grand événement, dans lequel les pamphletaires du temps trouvèrent la contre-révolution; il valut le titre de *chevaliers du poignard* au trop petit nombre de braves qui se dévouèrent dans cette périlleuse circonstance, et servit aux factieux de dernier moyen pour soulever la nation contre quiconque oseroit prendre la défense du trône.

Peu de temps après il perdit un nouveau mais tardif appui: le comte de Mirabeau, que la fureur de la vengeance et l'ambition avoient jeté dans le parti révolutionnaire, commençoit à craindre pour lui-même les armes qu'il avoit aiguisées contre la Cour: sa sûreté, l'argent, et encore l'ambition le ramenoient à la monarchie; il sembloit résolu de réparer le mal auquel il avoit tant contribué. Mais il avoit trop différé; la tâche étoit devenue au-dessus de ses forces, et sa fougueuse imprudence hâta sa perte: interrompu à la tribune dans une des dernières séances de mars, il s'écria avec fureur: « Silence aux trente-trois factieux que je connois, que je brave et que je saurai dénoncer. »

Cette menace confirma les soupçons que la faction avoit déjà conçus. Elle ne douta plus de la défection de Mirabeau, et n'hésita point à se défaire d'un adversaire d'autant plus dangereux qu'il avoit été plus initié dans ses secrets. Mirabeau tonnoit encore à la tri-

Le 30 mars, et le 2 avril, à dix heures du matin, il n'existoit plus : les fastueux honneurs qui lui ont été votés par l'Assemblée, les déclarations qu'on a publiées n'en ont point imposé aux hommes qui connoissoient la tactique et la scélératesse des ennemis qu'il s'étoit faits : ils durent d'autant mieux s'applaudir d'être délivrés de ce complice renégat, que l'orgueil lui arracha dans ses derniers momens l'aveu de ses nouveaux projets : « Ce n'est pas sur moi, dit-il aux » amis qui l'entouroient, que vous devez pleurer, » c'est sur la monarchie; elle descend avec moi au » tombeau. »

La mort de Mirabeau acheva en effet de décourager les amis du trône, et d'exalter ses ennemis. Ceux-ci ne masquèrent même plus leur criminelle tyrannie envers la famille royale. Louis XVI, dont la piété étoit si vraie, si pure, dont les regrets étoient si amers, résolut d'aller remplir à Saint-Cloud les devoirs religieux qu'impose la quinzaine de Pâques. Le maire de Paris et le commandant de la garde, comme pour donner plus d'éclat à l'injure qu'on préparoit à ce Prince, furent les premiers à le fortifier dans cette résolution : il voulut l'exécuter le 18 avril; mais au moment où, accompagné de sa famille et des principaux officiers de sa maison, il se mit en marche, les soldats chargés de la protéger se précipitèrent au-devant de la voiture, fermèrent les grilles, et menacèrent de tuer les chevaux s'ils faisoient un pas. Le commandant eut beau haranguer, prier, ordonner, menacer; les mutins furent sourds à tout, et la famille royale se vit

forcée de rentrer dans sa prison , après plusieurs heures de la scène la plus outrageante. « Saint-Cloud » n'est qu'un prétexte ; vous voulez vous évader.... » « Eh bien ! vous ne partirez pas , » répétoient de toutes parts les échos des factieux.

Le bruit de cette scandaleuse violence étoit à peine parvenu au Luxembourg, que *Monsieur* partageoit déjà les dangers du Roi : il étoit accouru aux Tuileries, et n'en sortit que lorsque le calme parut entièrement rétabli ; ce qui fut fort long : car les mutins osèrent fouiller le château , sous prétexte qu'on y avoit caché des prêtres *réfractaires* (1). Mais cette tentative n'étoit que le premier acte de la grande tragédie que préparoient les désorganiseurs.

Sa Majesté se rendit le lendemain à l'Assemblée nationale , s'y plaignit vivement de la résistance qu'elle avoit rencontrée , et déclara qu'elle persistoit d'autant plus dans son projet, que c'étoit le seul moyen de prouver qu'elle étoit libre.

La réponse du Président fut presque apologétique de la conduite des rebelles, il imputa aux opprimés les crimes des oppresseurs , chercha à rendre suspects au Roi ses plus dévoués serviteurs , et glissa sur le voyage de Saint-Cloud, de manière à forcer Sa Majesté d'y renoncer.

La captivité du Roi ne pouvoit être mieux constatée : on crut cependant la masquer aux yeux des cours

---

(1) On désignoit ainsi les ecclésiastiques qui avoient refusé de prêter le serment constitutionnel.

étrangères , en exigeant qu'il leur écrivît deux jours après son inutile réclamation , qu'il jouissoit de la plus entière liberté. Mais cette ridicule démarche ne servit qu'à démontrer davantage combien la situation de ce Prince étoit déplorable.

Elle devenoit en effet chaque jour plus affligeante , plus alarmante. Des sociétés populaires où se professoient les doctrines les plus anti-sociales , s'établissoient de tous côtés , les soldats venoient d'être admis par un décret dans ces ateliers d'insurrection. Le Roi et la Reine avoient été contraints d'éloigner d'eux les personnes qui leur étoient le plus attachées ; enfin , les insultes , les placards , les menaces , ne permettoient plus de s'aveugler sur les projets des factieux. L'intérêt de l'Etat , l'honneur national , la tendresse du Roi pour sa famille , sa propre sûreté , tout en un mot lui faisoit un devoir d'aller dans quelque place forte , réunir les moyens de répression qui lui restoient encore contre des audacieux qui se jouoient de sa clémence et de sa patience , et compromettoient de plus en plus le sort de ses peuples.

Parmi les plans d'évasion qui furent proposés au Roi , celui qui fixoit Montmédy pour sa place de refuge obtint la préférence : la résolution de s'y rendre fut définitivement prise. Son départ des Tuileries avec toute sa famille , eut lieu la nuit du 20 au 21 juin. *Monsieur* , toujours fidèle à sa promesse , de ne pas abandonner son auguste frère , partit au même moment avec *Madame* : mais la prudence vouloit qu'il ne suivît pas la même route ; on put ignorer celle qu'il prendroit , et c'est

évidemment à cette circonstance que nous devons le bonheur de posséder le plus sage des Rois (1). Le même secret n'avoit pas pu dérober celle du Roi à la perfidie. Ce trop malheureux Prince fut arrêté à Varennes , ramené à Paris en criminel , et livré plus que jamais à la rage de ses ennemis. Ainsi l'acte d'énergie qui devoit arrêter le cours des malheurs de la France , ne fit que le précipiter.

La main du temps déchirera sans doute le voile qui couvre encore cet horrible mystère : la vérité fera entendre sa voix , et signalera à la postérité les misérables dont la coupable trahison appela tant de maux sur leur patrie , et consumma la perte du meilleur des Rois !

L'évasion du Roi exposoit à toute la fureur de la multitude le commandant général qui étoit le premier gardien de ce Prince. Il la contint avec une adresse admirable : il parla de courriers envoyés sur toutes les routes , il donna des espérances d'arrestation , et ces espérances furent partagées par l'Assemblée elle-même : elle entendit avec un sang-froid que cet espoir seul pouvoit expliquer, la déclaration que le Roi avoit laissée : il étoit impossible de présenter un tableau plus vrai et plus frappant de son affreuse situation , de démontrer d'une manière plus lumineuse tous les vices

---

(1) C'est à travers mille dangers que s'est fait ce voyage : il a fallu , pour leur échapper , tout le courage et le calme de Sa Majesté , tout le dévouement , toute la résolution de M. le comte d'Avaray , qui , parlant fort bien anglais , réussit à persuader partout que son illustre compagnon et lui étoient des voyageurs anglais.

des opérations de l'Assemblée, et de prouver plus clairement l'absolue nécessité du parti qu'il avoit pris, essentiellement dans l'intérêt de la France.

Cet événement mit d'une manière plus active les factions en présence : chacun voulut le faire tourner à son profit. Les constitutionnels, se flattant de transiger avantageusement avec le Roi, s'il parvenoit à Montmédy, ou de le dominer par le besoin qu'il auroit d'eux, s'il étoit arrêté en route, sacrifièrent leurs divisions particulières à la nécessité de se réunir contre le parti qui, sous les bannières des Robespierre, des Marat, des Danton, etc., marchoit à l'usurpation ou à la république. Ce parti toujours audacieux alla droit à son but dès le 21 juin : les enseignes et les armes royales furent arrachées dans les rues de Paris par ses affidés, la destitution du Roi demandée par ses écrivains, les calomnies les plus absurdes répandues, et les injures les plus grossières vomies par ses émissaires. C'est au milieu de cet affreux tumulte que le premier Monarque de l'Europe entra pour la seconde fois dans sa capitale, prisonnier de ses sujets. La garde nationale avoit reçu ordre de tenir les armes renversées, et le peuple le chapeau sur la tête : les ordonnateurs durent être satisfaits. Le Roi dont le cœur avoit déjà été déchiré par l'assassinat de M. de Dampierre, tué pour s'être incliné devant son Souverain à son passage à Sainte - Menehould, eut la douloureuse crainte de voir trois garde-du-corps (1) qui lui avoient servi de

---

(1) MM. de Moutier, de Maleden et de Valory.

courriers, prêts à subir le même sort : ils ne durent leur salut qu'au courage de quelques gardes nationaux.

Quoiqu'accablé de fatigue et de chagrin, S. M. eut la force et la bonté de dire à quelques députés qu'elle trouva réunis dans les appartemens du château des Tuileries :

« Lorsque j'ai cru devoir m'éloigner de Paris, mon  
» intention n'a jamais été de quitter la France. J'ai voulu  
» m'établir sur l'une de ses frontières, et me rendre  
» le médiateur des différens qui, chaque jour, se mul-  
» tiplient dans l'assemblée : j'ai voulu surtout travailler  
» avec liberté et sans aucune distraction au bonheur  
» de mon peuple, objet continuel de mes soins. »

Rien n'étoit plus exact : jamais motif ne fut plus noble, jamais circonstance ne fut plus impérieuse. On n'en jeta pas moins dans les cachots toutes les personnes qui avoient pris part à ce calamiteux voyage. Plusieurs, spécialement M. de Bouillé, furent traduits devant la haute-cour nationale siégeant à Orléans, et peu s'en fallut que le Roi lui-même ne fût mis de suite en jugement. Ce Prince conçut dès ce moment les idées les plus tristes sur le sort qui lui étoit réservé. Il se vit dans la situation de Charles I<sup>er</sup>, et l'histoire des malheurs de ce Monarque devint l'objet de ses méditations.

L'empereur d'Allemagne, Léopold II, vivement touché de cet état, et voyant dans la cause de Louis XVI celle de tous les Souverains et de leurs peuples, résolut de venir à son secours : il lui fit proposer de mettre à sa disposition soixante mille hommes, et de les faire

entrer immédiatement en France. La crainte des désordres auxquels une expédition de cette espèce auroit servi de prétexte l'emporta dans l'ame du Roi sur son salut personnel. Il refusa les offres de Léopold , et se résigna à sa cruelle destinée.

Le parti constitutionnel , qui s'étoit trouvé le plus fort dans le sein de l'assemblée nationale , ne l'étoit pas au dehors. La faction opposée , soutenue par le club des jacobins , et les affiliés qu'il s'étoit créés dans toutes les villes , acquéroit une influence effrayante. Elle s'étoit déjà crue assez puissante pour dicter des lois à l'assemblée , à laquelle elle avoit fait demander formellement par ses agens , la déchéance de Louis XVI : ayant échoué dans cette démarche , elle voulut faire l'essai de ses moyens extérieurs , et obtenir par la force ce qu'on avoit refusé à ses pétitionnaires. Le 17 juillet, le Champ-de-Mars se trouva dès la pointe du jour couvert d'une multitude prête à tout entreprendre : se porter au Château et à l'assemblée , faire main-basse sur tout ce que les factieux signaleroient ; tel étoit le cri général de ces forcenés. Le maire de Paris et le commandant de la garde nationale , craignirent cette fois pour leur tête , et retrouvèrent l'énergie dont ils avoient manqué à des époques où cependant leur devoir ne la leur commandoit pas moins. Le drapeau rouge fut déployé , la garde nationale bien dirigée , et dès que les séditieux virent les balles atteindre quelques-uns de leurs complices , ils prirent la fuite. Ainsi se termina cette tentative que l'on vit néanmoins , en 1792 , figurer parmi les griefs imputés au Roi.

Les constitutionnels ne purent plus se cacher les dangers qu'ils avoient appelés autour du trône , et dans lesquels ils se trouvoient eux-mêmes enveloppés. S'y soustraire , devint l'unique objet de leurs efforts : ils se hâtèrent donc de brocher le reste de leur acte constitutionnel , et de jeter pour ainsi dire au Roi et à la France , ce gage empoisonné de leurs imprudentes promesses (1). Aux termes de cet acte , leur session devoit finir , le 30 septembre 1791 : ce ne fut que le 4 de ce mois , qu'ils le présentèrent à l'acceptation du Roi. Le très-laconique discours de M. Thouret, chef de la députation chargée de cette mission , ressembloit à une véritable ironie : « Les représentans de la Nation vien-  
» nent , dit-il , offrir à l'acceptation de Votre Majesté ;  
» l'acte constitutionnel ; il consacre les droits impres-  
» criptibles du peuple Français : il rend au trône sa  
» vraie dignité , et organise le gouvernement de l'em-  
» pire. »

« Je vais, répondit le Roi , examiner la constitution

---

(1) L'Assemblée constituante a été , dans l'ordre politique , ce que sont , dans l'ordre physique , les météores ignifères qui cachent sous des couleurs brillantes les plus redoutables agens de la destruction. Malheur aux objets combustibles qui en sont frappés ! Cette Assemblée comptoit parmi ses membres des hommes doués des plus grands talens et animés des meilleures intentions : leurs discours et leurs travaux ont jeté sur l'administration , sur l'ordre judiciaire , et même sur la politique , de précieuses lumières ; mais bientôt elles sont devenues incendiaires , quand les sophistes et les factieux y ont ajouté le feu des paradoxes et des principes moteurs des passions populaires.

» que l'assemblée nationale vous a chargés de me  
» présenter. Je lui ferai part de ma détermination ,  
» dans le délai le plus court , que puisse exiger l'exa-  
» men d'un objet aussi important. »

Ainsi , à peine laissa-t-on au Roi quelques jours pour réfléchir sur un acte qui auroit exigé des années de méditation et des siècles d'expérience. Mais que lui importoit ce délai ? Etoit-il en son pouvoir d'y faire le plus léger changement ? Le moindre retard ne l'exposoit-il pas à quelque crise insurrectionnelle ? Enfin , n'avoit-il pas juré d'avance de s'y conformer ? Cette acceptation n'étoit donc qu'une formalité illusoire. Sa Majesté se détermina à la remplir , et se rendit en conséquence le 14 à l'assemblée , où elle jura de nouveau de maintenir la constitution.... Quel supplice qu'une telle cumulation de sermens contre l'observation desquels s'élevoient toutes sortes d'obstacles ! Le seul soulagement , que son cœur trouva au milieu de toutes ces angoisses , fut une amnistie à la faveur de laquelle les personnes compromises par leur dévouement échappèrent , au moins pour l'instant , à la *vengeance* des factieux.

---

#### DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Le 1<sup>er</sup> octobre suivant , se réunit sous le nom de *législative* une nouvelle assemblée créée suivant les formes établies par la constitution. Elle hérita de tous les périls que lui avoit légués son aînée la constituante,

sans hériter de ses moyens de répression : sa position plus difficile , exigeoit une extrême sagesse dans ses mesures législatives , et si jamais on a pu l'espérer , c'étoit principalement de cette assemblée , dont les membres , tous nouveaux (1) , tous sortis de corps électoraux homogènes , sembloient n'appartenir à aucun des partis qui avoient divisé la constituante , être étrangers aux intérêts particuliers qui les avoient produits , et devoir éviter des écarts dont les funestes effets étoient si récents. Mais ils apportèrent tout le feu des passions que les maximes révolutionnaires avoient mises en effervescence. Affoiblir le respect dû à l'autorité royale leur parut un hommage à la liberté , et à l'égalité. Ils supprimèrent donc par un décret , le titre de *Majesté* , et adoptèrent pour la réception du Monarque à l'ouverture de la session , un nouveau cérémonial tellement inconvenant , qu'il révolta tous ceux qui croyoient à l'excellence de la constitution ; et le nombre alors en étoit très-grand. L'Assemblée fut obligée de céder à la voix publique , et de rapporter son décret. Cet échec atteste suffisamment que la force de l'opinion , réunie à la bonne foi du Roi , auroient maintenu la constitution , si elle n'eût renfermé dans son propre sein , tous les principes de sa destruction.

Dès que l'Assemblée eut fait justice de son propre tort , Sa Majesté n'hésita plus : elle s'y rendit le 7 octobre , et y parla avec cette mesure , cette sagesse ,

---

(1) Aucun membre de l'Assemblée constituante ne pouvoit être appelé à cette Assemblée législative.

cet esprit de conciliation, cette candeur qui caractérisoient tout ce qui sortoit de sa bouche, et que lui inspiroit son profond amour pour son peuple.

La réponse du Président (1) fut très-noble, et peignoit ses sentimens particuliers plus peut-être que ceux de l'Assemblée. Il annonça le désir de marcher en parfaite harmonie avec le Roi; mais ce désir n'étoit guère justifié par la manière dont elle avoit débuté: il devint d'ailleurs bientôt impossible à réaliser.

Harcélée par les clubs, qui sous l'égide constitutionnelle, croissoient et multiplioient autour d'elle; divisée en autant de factions qu'ils en comptoient eux-mêmes, elle ne pouvoit pas conserver long-temps son indépendance. Elle devoit être subjuguée par celle de ces sociétés qui écraseroit ses rivales, et il étoit déjà facile de prévoir que la victoire resteroit à la plus turbulente dite *des jacobins* (2). Beaucoup plus nombreuse que sa principale antagoniste, celle *des feuillans*, elle avoit encore sur cette dernière l'avantage immense de l'union. Le club *des feuillans* se composoit bien de royalistes; mais une partie restoit attachée à l'ancienne constitution du royaume, et l'autre se monroit en-

---

(1) M. le marquis de Pastoret. Ce choix avoit donné les plus hautes espérances, et il n'a pas tenu à sa courageuse éloquence qu'elles ne se réalisassent.

(2) Les révolutionnaires les plus forcenés avoient choisi pour leurs réunions, l'église des Jacobins, située rue Saint-Honoré: le nom de ces religieux leur est resté pour les distinguer des autres sociétés politiques qui prirent également celui des lieux où elles s'assembloient.

thousiaste de la nouvelle ; les opinions y étoient tellement prononcées, que tout rapprochement sembloit impraticable : le trône ne pouvoit en espérer qu'un appui infiniment précaire. Il en étoit bien autrement des jacobins : quoique divisés aussi, puisque les uns tendoient à un changement de dynastie et les autres à la république, ils se trouvoient d'accord sur le point le plus nécessaire à l'exécution de leurs divers projets, la perte du Roi ; ils la préparèrent avec autant d'ensemble que de perfidie : destructeurs de la constitution par intérêt et par système, ils s'en proclamoient impudemment les plus zélés défenseurs (1) ; ses ennemis

---

(1) La révolution n'a été, dans la plupart de ses moyens, qu'un grand mensonge organisé contre tout ce qui étoit bon, juste et loyal. Voilà pourquoi on l'a vu constamment spolier ses victimes au nom de l'égalité, les charger de fers au nom de la liberté, et les envoyer à l'échafaud au nom de l'humanité. Voilà pourquoi le cri de *vive la constitution*, traduit dans la langue jacobine, vouloit dire seulement *périssent le Roi*. Que pouvoient signifier dernièrement les cris de *vive la Charte* (c'est-à-dire *vive la loi qui prescrit l'ordre, le respect, et l'obéissance au Roi et aux magistrats*), dans la bouche d'hommes qui se présentoient en séditionnaires, menaçoient la sûreté des personnes, et préludoient au pillage des propriétés ? Ce sont là cependant les gens qu'on n'a pas rougi de proclamer comme les bons et paisibles citoyens par excellence, en donnant le nom d'*assassins* aux hommes appelés à réprimer des désordres qui devoient amener des *assassinats*. La révolution est donc toujours la même à toutes ses phases. Faire le mal en criant le bien, imputer à ses victimes ses propres méfaits, mentir par principe, par intérêt et par habitude, tels ont été, tels sont encore, tels seront jusqu'au bout sa nature, sa marche et ses moyens. Quant à son but, qui peut l'ignorer ?

étoient, suivant eux, les royalistes, le Roi lui-même, qui cependant n'apercevoit de salut que dans cette constitution, et qui désiroit si franchement pouvoir la traîner jusqu'au moment où les intrigues et les illusions qui l'avoient produite, feroient enfin place aux véritables principes d'ordre public. La multitude déjà disposée à la défiance par l'évasion du Roi, accueilloit avec une stupide facilité toutes les calomnies destinées à entretenir son exaspération : malheureusement les circonstances prêtoient à l'imposture, et tout accès étoit fermé à la vérité. Les efforts que les Princes faisoient au dehors pour parvenir à détourner les calamités qui s'accumuloient sur la France, étoient présentés comme des dispositions hostiles contre ce même peuple dont le salut les occupoit uniquement (1). Les braves que les plus nobles sentimens, que les motifs les plus purs rallioient autour de ces augustes chefs, furent qualifiés d'*Emigrés rebelles*. Les proscriptions, les confiscations, la peine capitale devinrent la récompense du dévouement le plus patriotique que présentent les annales des peuples (2). Le célèbre traité de Pil-

---

(1) Que demandoient alors les Princes aux autres Souverains de l'Europe ? Précisément ce dont s'occupent aujourd'hui ces Souverains, une digue contre le torrent qui menaçoit leurs propres Etats. Si la nécessité de ce préservatif leur paroissoit alors moins évidente, elle n'en étoit pas moins urgente : les faits l'ont suffisamment prouvé. Nos Princes ont donc au moins le mérite de l'avoir reconnu et proclamé les premiers.

(2) Il est temps enfin de faire justice de tous les sophismes dont l'insultante et sanguinaire hypocrisie des oppresseurs de

nitz, qui devoit établir entre les Souverains une al-

---

la France s'est efforcée d'obscurcir la gloire de cette noble et patriotique croisade qui eut pour premier objet la délivrance de Louis XVI; pour cause générale, la nécessité; pour moyens, l'honneur, le dévouement et le courage; pour résultat, le malheur; et pour dernier prix, l'exil, la spoliation et la mort. Trop de raison et d'équité sont venues, sur les pas de l'expérience, purifier les cœurs et assainir les têtes, pour que nous ayons besoin aujourd'hui de ravalier une si belle cause aux formes timides de la justification. Non, aujourd'hui que la Charte a prononcé irrévocablement sur tous les intérêts, l'émigration royaliste, c'est-à-dire la réunion au-delà des frontières de cette foule de Français généreux de toutes les classes, qui, à la voix de leurs Princes, dont l'un occupe aujourd'hui le trône, se précipitèrent autour du drapeau des lis pour arracher leur Roi à ses bourreaux, et la France à ses tyrans, ne peut plus trouver que des apologistes parmi les appréciateurs de bonne foi de la révolution: cette réunion a déjà pris dans l'histoire la place qui lui convient parmi les événemens les plus honorables à la fidélité des Français envers leur Monarque.

Dépoillé de son pouvoir, captif dans son palais, entouré de factieux, comment Louis XVI auroit-il pu être défendu par des serviteurs dévoués et nombreux sans doute, mais dispersés sur toute la surface du royaume, et placés eux-mêmes isolément sous les poignards de leurs ennemis? Il falloit donc pour le défendre chercher ailleurs un point de ralliement d'où l'on pût marcher ensemble à la délivrance du Roi, et reconquérir sur les factieux son autorité, sa puissance et sa famille.

D'ailleurs, lors même que la loyauté la plus pure, la fidélité la plus énergique n'eussent point dicté ce saint et pénible devoir à tant de braves pour le salut de leur Souverain et de l'Etat, les dangers de leur position ne leur en eussent-ils pas imposé la loi dans l'intérêt de leur propre sûreté? A moins de recourir à l'atroce niaiserie qui représentoit les *aristocrates*

liance véritablement *Sainte* contre les ennemis de

---

comme se faisant *lanterner*, et mettant eux-mêmes le feu à leurs châteaux pour le plaisir d'en accuser les *patriotes*, qui pourroit nier l'affreuse situation dans laquelle les séditions, les meurtres et les incendies populaires plaçoient tous les jours quiconque étoit soupçonné *d'aristocratie*? Livrés sans défense à leurs persécuteurs devant les lois rendues impuissantes par leur audace, ou devenues complices de leurs forfaits, avoient-ils d'autre ressource que de fuir, à travers tous les périls, une terre d'où la patrie sembloit s'être exilée avec ses lois, et qui ne leur offroit plus d'asile que dans les cachots, et de repos que dans la tombe?

Cet éloignement de leurs foyers, qu'on espéroit abreuver de leur sang, vient cependant d'être encore attaqué, mais seulement comme *impolitique*: on lui a fait grâce de la *criminalité*. Cette demi-justice annonce un sincère retour à des idées plus raisonnables, surtout quand on considère le personnage auquel elle est due. Mais il n'est pas plus difficile de démontrer que la politique conseilloit *l'émigration*, qu'il ne l'a été de prouver que le devoir et la nécessité la commandoient. En effet, tout ne devoit-il pas faire présumer que les Souverains dans les Etats desquels les principes subversifs de la France trouvoient dès cette époque des approbateurs, reconnoitroient l'indispensabilité d'étouffer chez eux ce germe dangereux, et par conséquent d'en arrêter le développement dans un pays sur lequel tous les regards étoient fixés, et où les autres peuples aiment à chercher des exemples et des modèles? Dans cette persuasion si naturelle, si conforme à tous les intérêts, pouvoit-on demander aux puissances étrangères une meilleure garantie de la droiture de leurs intentions, que de placer à la première ligne de leurs armées nos Princes et les émigrés, chefs d'un grand nombre de familles de France? Quel moyen plus sûr de prévenir les excès que peut entraîner une incursion étrangère, d'ôter toute inquiétude à la bonne foi, et tout prétexte à la mauvaise? Tels a été le but politique de l'émigration,

l'ordre social, fut converti en une coalition dévastatrice

---

et tel en auroit été le résultat si les Souverains eussent dès-lors, comme aujourd'hui, dirigé personnellement et de concert leurs cabinets,

Où s'arrêtera aussi le charlatanisme de ces déclamateurs qui prétendent ériger en *amis et défenseurs exclusifs* de la patrie les guerriers qui sous les drapeaux de Buonaparte ont porté tout à la fois la gloire de nos armes et tous les maux de la guerre dans les deux tiers de l'Europe ? Apprécions enfin dans l'intérêt de l'État, puisqu'ils nous y forcent, les triomphes par le prestige desquels ces louangeurs cherchent à fasciner les yeux de la multitude. Qu'ils nous parlent de victoires célèbres, de trophées innombrables, nous les entendrons, nous les applaudirons ; seulement nous leur demanderons si le drapeau tricolore a absorbé toute la gloire française ; si elle n'a pas brillé de son éclat le plus pur à la brave armée de Condé et dans l'infatigable Vendée, sous le véritable étendard *national*, celui des LIS : l'honneur, toujours l'honneur et rien que l'honneur guida ceux qui lui sont restés fidèles, et ils espèrent n'être pas désavoués lorsqu'ils mettent en communauté leurs lauriers avec tous ceux cueillis par des Français.

Mais quand vous parlez d'intérêt de l'État, de services rendus à la patrie, et que vous osez priver, de la part qui leur appartient dans cette dette sacrée, les guerriers qui, sans espoir de dotations, de majorats ou de dignités, n'ont jamais hésité à sacrifier leur fortune comme leur sang au salut de leur pays, vous leur donnez le droit, vous leur imposez l'obligation d'examiner les avantages que la France a tirés de ces victoires tant vantées sous ce rapport. Si vous accusez l'émigration d'avoir été *impolitique*, quel nom donnerez-vous à la guerre d'Espagne, qui a dévoré six cents mille Français et six cents millions ; à l'expédition non moins extravagante de Moscou, qui auroit ravi à la France son existence même, sans l'intervention de son Monarque légitime, miraculeusement sauvé par l'émigration ? Quel autre que Louis XVIII pouvoit nous préserver

de la France : enfin les factieux trouvèrent le funeste secret de généraliser la terreur dont ils étoient frappés (*pavebant terrebantque*). A leur voix, les frontières se couvrirent de citoyens métamorphosés en militaires, et animés d'un courage digne d'une meilleure cause. L'or versé à grands flots sema partout la corruption, ranima entre les cabinets les défiances et les haines, réveilla les prétentions ambitieuses et arrêta l'essor de cette croisade la plus honorable, la plus désirable pour le bonheur de l'Europe (1). Les Princes qui paroissoient

des épouvantables fléaux dont nous menaçoit l'invasion hostile de douze cent mille hommes ? Que seroit devenue cette belle France, où les Etrangers auroient trouvé pour complices tous les révolutionnaires qui *bondissoient de joie* à la vue du pillage et des vengeances auxquelles ils espéroient se livrer ? La situation de Paris surtout étoit cent fois plus critique que celle de Rome lorsqu'elle fut saccagée par les Goths. Peut-être n'offroit-il aujourd'hui qu'un vaste monceau de cendres, si la vénération des Souverains alliés pour notre auguste Monarque et sa famille ne les eût désarmés.

La France doit donc à *l'émigration* le bonheur de n'avoir pas payé de sa perte entière les services militaires qu'on invoque comme des *services* rendus à l'Etat. Sans doute l'intention de ces guerriers n'étoit pas de ne se sacrifier qu'à la folle ambition d'un usurpateur enivré de leurs succès : leurs vues étoient pures et patriotiques ; mais celles des guerriers royalistes l'étoient-elles moins ? Et si l'on admet que les uns et les autres ont marché vers le même but (le bonheur de la France), quoique par des routes opposées, ne seroit-il pas absurde de ne refuser le mérite d'avoir servi leur patrie qu'à ceux qui ont soutenu la cause dans laquelle elle a trouvé son salut.

(1) Si les cabinets étrangers eussent agi à cette époque avec la même franchise, la même loyauté, le même ensemble qu'ils

le plus pénétrés de la nécessité de relever le trône de Louis XVI pour garantir celui qu'ils occupoient eux-mêmes, furent sacrifiés à la crainte de la voir renaître. Une mort trop prompte, pour paroître naturelle, débarrassa les factieux de l'empereur Léopold II, le 1<sup>er</sup> mars 1792, et le parricide Ankaström, du roi de Suède, Gustave III, le 16 du même mois; enfin de criminelles tentatives mirent dans le plus grand danger les jours si chers de notre auguste monarque lui-même.

Pendant que les agens extérieurs des jacobins propageoient si efficacement leur doctrine régicide, et paralysoient les moyens propres à en arrêter les funestes progrès, ceux de l'intérieur préparoient tout ce qui devoit amener la grande catastrophe qu'ils méditoient. La nouvelle constitution plaçoit dans les municipalités, et la garde nationale, sur la formation desquelles le Roi n'exerçoit aucune influence, le principal ressort de la force publique. En mettant à la tête de celles de Paris des chefs de la faction, tous les moyens devenoient faciles. Pétion fut en conséquence porté à la mairie, Manuel à la place de procureur-syndic de la commune, et Santerre destiné à celle de commandant général de la garde nationale : il ne s'agissoit que de faire naître l'occasion de l'y placer. Dès ce moment toute l'autorité

---

ont apportés dans leurs derniers efforts, que de maux ils eussent épargnés à leurs sujets et à la France ! Alors il n'y avoit pas de vengeances à exercer, d'indemnités à réclamer, de pertes à réparer, de fausses doctrines et de corruption à déraciner, etc.

passa réellement dans les mains des jacobins ! Un ministre oseroit-il s'écarter de la ligne qu'ils avoient tracée , il étoit dénoncé , accusé , attaqué de toutes parts , et si le Roi hésitoit à le renvoyer , et à prendre celui qu'ils désignoient , une insurrection l'y forçoit bientôt. Aussivint-on le ministère soumis à de journalières vicissitudes , tant que la faction n'y eut pas porté ses complices.

La guerre , nécessaire à tous les genres de tyrannie , devenoit indispensable à celle des jacobins : elle lui ouvroit une source inépuisable d'accusations contre le Roi , à qui tous les revers seroient imputés comme des trahisons (1). Ils exigèrent que ce Prince la déclarât à l'Empereur : il résista long-temps , malgré les menaces des séditieux qui venoient l'insulter jusques sous ses croisées : mais vaincu par l'avis unanime de son conseil , il fut enfin obligé de céder , et le 20 avril 1792 , il annonça à l'assemblée cette déclaration de guerre qui coûtoit autant à son cœur qu'à sa politique.

Ne pouvant plus accuser sa conduite , les factieux empoisonnèrent ses intentions : ils supposèrent l'existence d'un *comité autrichien* (2) , séant aux Tuileries , et

(1) « *Je n'ai qu'une crainte*, disoit un des instigateurs de la guerre , *c'est que nous ne soyons pas assez trahis pour pouvoir détruire la royauté.* »

(2) Il est impossible de ne pas être frappé de quelques rapprochemens qui s'offrent d'eux-mêmes dans la comparaison des divers âges de notre révolution. Ce fantôme de comité autrichien , au moyen duquel l'atroce perfidie des factieux de 1792 créa tant de fausses alarmes et de maux trop réels , ne se re-

s'occupant des moyens d'entraver la marche du gouvernement , et de détruire la constitution. La fermeté que le Roi déploya contre les dénonciateurs de ce prétendu comité , les déconcerta un peu ; mais à cette calomnie , en succéda bientôt une autre non moins atroce ni moins propre à échauffer les esprits : on supposa au Roi le projet d'une nouvelle évasion ; sa Majesté écrivit au maire , pour se plaindre de bruits aussi mensongers et aussi dangereux. Pétion répondit , non pas au Roi , ni pour réfuter ces bruits ; mais au peuple , et pour les confirmer : les murs de Paris furent couverts le lendemain d'une espèce de diatribe intitulée : *Lettre du maire de Paris à ses concitoyens*. Loin de calmer la fermentation , elle ne fit que l'augmenter. Une rixe de cabaret survenue à Neuilly , entre quelques Suisses et des particuliers , devint , dans la bouche des factieux , un

présente-t-il pas aujourd'hui à notre mémoire comme le *type* révolutionnaire , et du *secret* burlesquement astucieux de M. B. , et du *gouvernement occulte* de M. de M ? L'on hausse les épaules de pitié à de pareilles pauvretés ; les agitateurs eux-mêmes en rient tout bas ; mais à l'aide de ces calomnieuses hypothèses , on inquiète , on agite , on déprave plus ou moins l'esprit public pendant un ou deux mois , et c'est tout profit pour les révolutionnaires , dont le métier ne va jamais mieux que lorsque l'opinion est la plus malade , et par conséquent plus accessible à toutes les terreur qu'on veut inspirer , à tous les mensonges qu'on veut faire croire. Les jacobins de la première race excellèrent dans cet art de l'enfer ; leurs cadets sont moins habiles : mais il ne faut pas être ingrats ; on doit leur tenir compte de leurs bonnes intentions et de leur zèle.

commencement de contre-révolution ; ils lièrent au plan supposé , la *garde constitutionnelle* du Roi (1) , dont ils craignoient le dévouement et la résistance ; ils la calomnièrent avec leur impudence ordinaire , mirent en mouvement contre elle , leurs phalanges déguenillées , et arrachèrent à l'Assemblée , dans sa séance nocturne du 29 mai , le décret de licenciement. Le premier mouvement du Roi fut contre la sanction d'un décret aussi injurieux pour des hommes d'honneur , et aussi alarmant pour sa sûreté ; mais le refus des ministres de signer sa lettre à l'Assemblée , et la crainte d'exposer des sujets fidèles à la rage populaire , le déterminèrent à la sanctionner , et à l'exécuter. Heu-

(1) La constitution accordoit au Roi une garde particulière de 1,200 hommes , sous le titre de *gardes-du-corps*. Sa Majesté , dont la prudence et la bonté s'étendoient à tout , avoit différé quelque temps l'organisation de ce corps , dans la crainte de mécontenter la garde nationale à laquelle elle n'avoit , en général , que des éloges à donner. Les factieux , toujours ingénieux à chercher des torts au Roi , même dans ses bienfaits , ne virent dans ce retard que le projet , de la part de ce Prince , de rappeler ses anciens gardes-du-corps , et le forcèrent à organiser cette *garde constitutionnelle*. A peine le fut-elle , que reconnoissant dans ces nouveaux défenseurs de la personne du Monarque l'attachement , la fidélité dont il étoit impossible de se défendre quand on approchoit cette auguste et vénérable famille , ils y aperçurent un obstacle à l'exécution de leur projet. Il falloit la détruire ; ils en puisèrent le prétexte dans ce prétendu plan de contre-révolution ; et l'Assemblée nationale fut obligée de se soumettre , dans cette circonstance comme dans toutes les autres , à la volonté suprême des jacobins.

rensement que l'honorable cause de cette rigueur effaçoit ce qu'elle pouvoit avoir de pénible pour des braves.

A ce sacrifice , le Roi en joignit un autre d'une nature peut-être plus grave encore , puisqu'il le plaçoit totalement dans les mains des jacobins. Fatigué des lutttes continuelles que les ministres de son choix avoient à soutenir avec les factieux , et avenglé par l'espoir qu'en se rapprochant de ces derniers il les convaincroit davantage de sa bonne foi , il prit le parti auquel ils cherchoient à le réduire depuis si long-temps , celui de les appeler au ministère. C'étoit se précipiter au milieu des flammes , pour échapper aux dangers de l'incendie.

Le Roi ne tarda pas de recueillir des témoignages de la *loyauté* et du *zèle* de ces nouveaux et fidèles serviteurs. Les jacobins effrayés du grand nombre d'ecclésiastiques qui avoient préféré la persécution et la misère , à la violation de leurs premiers sermens , inquiets de l'ascendant que leur vertueux courage pouvoit encore leur donner , et surtout excités par des prêtres qui , plus dociles , s'étoient attachés à la constitution civile du clergé , obtinrent de l'Assemblée un décret qui condamnoit à la déportation, sous le nom de *réfractaires*, tous les ecclésiastiques qui ne s'étoient pas parjurés. La contradiction de ce décret avec les principes de liberté consacrés par l'acte constitutionnel , étoit trop manifeste , pour ne pas révolter les hommes paisibles qui cherchoient toujours à s'appuyer sur ce roseau : il s'en trouvoit encore de ces bons citoyens au directoire

du département de Paris : ils eurent le courage de présenter au Roi une requête par laquelle ils le supplioient de ne point sanctionner un décret aussi inconstitutionnel.

Au même moment , fut rendue une autre loi qui ordonnoit la formation d'un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris. Tous ceux qui observoient les événemens , virent dans ces vingt mille hommes autant de janissaires , que les factieux vouloient opposer à la garde nationale bourgeoise , dont la docilité , depuis une nouvelle organisation (1) qui avoit écarté Santerre , leur devenoit suspecte. La plus grande partie de l'état-major de ce corps , fit au Roi , contre la formation du camp , les observations les plus sages , et le pria également de refuser sa sanction à la loi qui l'établissoit.

Sa Majesté se rendit à des vœux qui lui paroissoient si justes et si louables ; elle fit plus , elle renvoya trois de ces nouveaux ministres , qui avoient été eux-mêmes les instigateurs de ces lois. Les jacobins crièrent au despotisme : ils firent décréter par la complaisante assemblée , que les trois ministres , dignes de la confiance de la nation , emportoient ses regrets. Un d'eux, Roland , porta la témérité jusqu'à adresser au Roi

---

(1) La garde nationale avoit subi un très-heureux changement. Elle étoit divisée en six légions commandées par MM. Mandat, de Roumoyvillers, de la Chenaye, d'Ormesson, de Belpain et Aeloque. Que n'eût-elle pas fait avec des chefs aussi estimables, aussi dévoués, si l'autorité civile et la perfidie n'avoient pas constamment neutralisé son zèle et son courage.

une lettre dans laquelle dénigrant, dénaturant, calomniant jusqu'aux intentions pures de ce Prince, il s'en rendoit l'accusateur. Une copie de cette infâme lettre envoyée à l'Assemblée, y fut lue au milieu des applaudissemens; enfin dans sa fiénésie elle en ordonna l'impression et l'envoi à toutes les autorités du royaume: elle ne pouvoit pas sonner le tocsin de la révolte d'une manière plus complète. Dès ce moment la lutte des factieux contre le Monarque devint ouvertement un combat à mort. Malheureusement la situation du Prince avoit encore empiré. En s'abandonnant aux jacobins, il avoit découragé, désespéré le reste de ses amis; il sembloit avoir eu quelque sorte justifié, et par là même activé la persécution à laquelle ils étoient en butte. En un mot il se trouvoit presque seul au milieu du camp ennemi. Comment ne pas succomber? Si quelque chose peut étonner dans une position aussi critique, c'est que la résistance ait encore été si longue. Merveilleux effet de notre amour, de notre respect pour nos Rois! Ces sentimens, si profondément gravés dans le cœur des Français, trompoient ceux-là mêmes qui croyoient les avoir entièrement étouffés.

Le refus du Roi fut avidement saisi par la faction pour égarer le peuple: *Point de Roi; un Roi est un obstacle au bonheur du peuple; à bas les traîtres.* Tels étoient les propos qu'elle faisoit tenir sous les croisées de Sa Majesté, et placarder dans l'intérieur du palais par ses affidés. L'orage qu'ils annonçoient éclata bientôt.

Le trop fameux serment prêté dans le jeu de paume

de Versailles, avoit donné au 20 juin 1789, une triste célébrité dans les annales révolutionnaires. Ce fut le 20 juin 1792 que les factieux choisirent pour consommer leur crime. Il convenoit que l'anniversaire du jour où l'autorité royale avoit reçu la première atteinte, fût célébré par un attentat contre la personne même du Roi. Aussi, cet anniversaire, et le rappel des trois ministres renvoyés servirent-ils de prétexte aux attroupeemens qui se dirigèrent contre le château.

Vainement Sa Majesté, prévenue dès le matin des dangers qui la menaçoient, avoit-elle réclamé les mesures de sûreté qu'exigeoient les circonstances; vainement le directoire du département et une partie de la garde nationale les avoient-ils ordonnées et prises: Pétion et ses complices surent tout éluder. Plus de trente mille furieux armés de fusils et de piques, portant des bannières sur lesquelles on lisoit: *Tremble tyran, ton heure est venue; rappel des ministres patriotes ou la mort; cœur des tyrans et des aristocrates; à bas Vêto et sa femme*, en parlant du Roi et de la Reine, assaillirent le château et l'envahirent en un clin d'œil: une pièce de canon, portée jusques dans les appartemens, braquée contre celui du Roi, alloit en briser les portes, lorsque ce Prince les fit ouvrir et se présenta tout à coup à ces forcenés. *Que voulez-vous*, leur dit-il avec une assurance, une sérénité, une candeur qui les pétrifièrent (1). « *Respectez votre Roi!* » s'écrioit madame

---

(1) Ils en furent en effet interdits un moment, et leur audace ne fut ranimée que par des chefs disséminés dans les

Elisabeth qui, comme un ange tutélaire, s'attachoit aux côtés de Sa Majesté. La mort faillit être le prix de tant de courage : des piques touchoient déjà sa poitrine lorsqu'on cria aux enragés qui la menaçoient : *Arrêtez c'est madame Elisabeth..... Pourquoi les détromper ?* dit la Princesse (1) ; *cette erreur peut sauver la Reine.*

La Reine ! à quelles angoisses cette Princesse étoit livrée pendant ces scènes d'horreur ! Avec quel acharnement elle fut poursuivie par les scélérats déchaînés contre elle ! Avec quel épouvantable fracas les portes, les lambris des pièces où ils la soupçonnoient tomboient sous leurs haches ! Combien il fallut d'instances pour l'empêcher de se livrer à leurs coups, en volant auprès du Roi ! Elle ne céda qu'à la crainte de mettre en plus grand péril les jours de ce Monarque et de ses enfans qu'elle serroit contre son sein et baignoit de ses larmes.

Qui n'a pas vu cet effroyable tableau, qui n'a pas entendu les féroces menaces de ces cannibales, ne sauroit se figurer jusqu'à quel point a été exposé le Roi (2). Lui seul au milieu de ces mille dangers n'en a point frémi. *Mets ta main là*, dit-il en prenant celle d'un grenadier qui l'invitoit à ne rien craindre, et en

hordes, et remarquables par de gros numéros en craie blanche tracés sur leurs chapeaux.

(1) La Reine, dont les factieux redoutoient infiniment l'énergie, étoit spécialement désignée aux poignards des assassins.

(2) J'étois du petit nombre des serviteurs fidèles auxquels le Roi interdit une résistance qui n'auroit en effet servi qu'à les perdre sans utilité pour lui.

l'appuyant sur son cœur ; *ce battement est-il celui de la crainte ?*

Trois heures entières s'étoient écoulées depuis l'invasion du château , l'Assemblée délibéroit encore sur l'envoi d'une députation. Heureusement pour la famille royale que le bataillon des Filles Saint-Thomas ne mit point en question ce que le devoir commandoit : réuni et conduit par MM. de Villeplaine et de Salot, il s'élança au milieu des séditeux , se fit jour à travers leurs hordes , et pénétra enfin jusqu'à l'auguste famille. Rangé autour d'elle , il forma un rempart que les brigands n'osèrent attaquer. A lui seul appartiennent l'honneur et la gloire d'avoir , par son courageux dévouement , empêché les forfaits qui auroient infailliblement terminé cette coupable entreprise.

Mais hélas ! ils n'étoient qu'ajournés ces horribles forfaits (1). *Le coup est manqué* : cet aveu échappé à Santerre lorsqu'il vit les héros à piques reculer devant les baïonnettes du brave bataillon, explique suffisamment les desseins de la faction. Aussi ne devint-elle que plus active à préparer un nouveau *coup*. Elle sentit le besoin d'un renfort qui suppléât au coup qu'elle n'avoit pas pu obtenir , et en imposât à la garde nationale si elle ne pouvoit plus réussir à l'égarer comme le reste du peuple. Ce renfort ne pouvoit être tiré que des

---

(1) Le Roi n'en doutoit pas. *Vous faites trop d'objections pour devenir le ministre d'un Roi de quinze jours*, répondit-il à cette époque à M. de Sainte-Croix qui refusoit le ministère de la justice.

départemens, et il étoit facile de l'y trouver, puisqu'ils étoient, comme Paris, dominés par les clubs affiliés à celui des jacobins. Enfin le prétexte de l'appeler naissoit naturellement de l'anniversaire du 14 juillet : les factieux vont en profiter avec leur astuce ordinaire.

Cependant le Roi avoit dénoncé à la France l'attentat du 20 juin, et demandé que l'on informât contre ses auteurs, fauteurs et complices. Le directoire du département, se rendant au vœu du Roi, non-seulement avoit ordonné l'information, mais même avoit suspendu de ses fonctions le maire et le procureur de la commune. Pétion considéra cette disgrâce comme l'occasion d'un triomphe plus éclatant pour lui, et il n'eut que trop raison.

La fédération de 1791 n'avoit été célébrée à Paris que par les autorités et la garde nationale locales : la faction voulut que celle de 1792 rappelât non point par la pompe et la solennité celle de 1790, mais seulement par le nombre des fédérés : c'étoient des complices et non des citoyens qu'elle cherchoit, et par malheur, elle n'en manqua pas. Elle fit décréter que toutes les gardes nationales du Royaume, enverroient des députations à la cérémonie, et elle prit tellement ses mesures, que la plupart des choix se portèrent sur ses agens. Parmi ces fédérés, se faisoient remarquer par tout ce qui caractérise la férocité, ceux de Marseille et du Finistère ; les premiers surtout, écume de toutes les nations, traînant avec eux une artillerie formidable, avoient semé la terreur et le crime sur leur route : tels étoient les hôtes pour lesquels l'As-

semblée et la municipalité rivalisèrent d'égards et de soins. L'une décréta qu'ils seroient défrayés par le trésor public ; l'autre les logea gratuitement , et mit à leur disposition , armes , cartouches , poudre , etc.

Pétion étoit digne de leurs premiers hommages ; il les reçut et se plaça sous leur protection. Il en recueillit bientôt les effets. Peu de jours après , *Pétion ou la mort* , devint le cri général et le signe exclusif du *patriotisme* : on étoit insulté si l'on ne portoit pas cette devise écrite en craie blanche sur son chapeau ; tout homme qui passoit aux barrières , étoit forcé de s'en affubler. Enfin, le délire gagna l'Assemblée elle-même, qui ne balança pas à casser l'arrêté du département, quoique confirmé par le Roi , et à rétablir dans ses fonctions de maire ce dangereux conspirateur.

L'inquiétude que donnoit déjà la fédération aux amis de l'ordre , doubla quand on vit que Pétion y joueroit un rôle principal. Mais sa suspension avoit entraîné celle des mesures des factieux : ils ne se trouvèrent pas prêts , et la cérémonie ne fut troublée que par la demande de plusieurs députés qui au moment du serment voulurent faire ajouter à celui du Roi, ces mots : *vivre libre ou mourir*. Sa Majesté s'y refusa, et s'en tint à la formule que prescrivoit la constitution.

Combien cette cérémonie différoit de celle qu'on prétendoit imiter ! Des cris séditieux au lieu d'enthousiasme ; nulle dignité , nul ordre , nul respect pour la Majesté Souveraine (1) ; le nouveau forfait qu'on méditoit ,

---

(1) Tous les honneurs de la fédération furent pour Pétion ,

sembloit empreint sur tous les fronts. La profonde tristesse de la famille Royale et des sujets fidèles , formoit avec l'insultante satisfaction de leurs ennemis , un contraste cruellement augural. Les victimes paroisoient déjà à la merci de leurs bourreaux.

En effet, le jour du sacrifice n'étoit pas éloigné. Les fédérés de Marseille et du Finistère remplissoient leur mission avec un funeste zèle : disséminés dans les faubourgs les plus populeux et les plus faciles à tromper , ils y répandoient la corruption avec d'effrayans succès. Orgies , distribution d'argent , libelles , chansons , calomnie , tout étoit mis en œuvre pour faire circuler le poison avec plus de rapidité. Quatre régimens qu'on soupçonnoit attachés au Roi , furent éloignés ; les Suisses ne durent l'exception qu'à leur petit nombre et à la certitude qu'avoient les factieux d'en trouver le contrepois dans la garde nationale soldée ; c'étoit à elle et aux fédérés qu'on avoit confié la sûreté de Paris ; aussi les émeutes se multiplioient-elles impunément ; les attroupemens établis sous les croisées du Roi le menaçoient de les briser à coups de pierres , et on y applaudissoit. Enfin , l'esprit de révolte et l'audace étoient portés si loin , que dès le 29 juillet , les factieux

---

pour cette nouvelle idole qui , peu de mois après , ne se déroba à l'échafaud dressé par ce même peuple , qu'en se faisant justice de sa propre main. Son corps fut trouvé à demi-dévoré par des chiens , dans les champs de Saint-Emilion , aux environs de Bordeaux , où il s'étoit réfugié avec Guadet , Barbaroux , Lasalle et autres Girondins.

se croyoient assez sûrs de leurs forces pour reprendre l'attaque du château. Mais deux circonstances devoient être utiles à leurs projets ; il convenoit d'autant mieux de s'en emparer , qu'elles n'exigeoient qu'un retard de quelques jours.

Des adresses par lesquelles on demandoit la suspension , la déchéance , et même le jugement du Roi, avoient été fabriquées dans les ateliers révolutionnaires de Paris , et expédiées aux affiliés des départemens pour les revêtir de signatures arrachées , surprises , ou supposées , et les envoyer à l'Assemblée nationale , comme l'expression du vœu des citoyens. Les meneurs comptoient sur cette supercherie , si souvent et si efficacement employée depuis , pour couvrir leur crime du manteau imposteur de la volonté générale. Leurs espérances furent remplies , quant à l'exactitude des agens : les adresses revinrent de tous côtés chargées de noms ; mais la plupart étoient fictifs , et il fut consolant pour les bons Français, de reconnoître que si l'erreur avoit trouvé place dans beaucoup de têtes , peu de cœurs s'étoient montrés accessibles au crime (1).

Les sections de Paris ne pouvoient pas rester muet-

(1) La machine à pétitions , si active sous le règne des jacobins, n'a pas été tellement détraquée par la longue paralysie dont Buonaparte l'avoit frappée , qu'elle ne se soit remontée de nos jours , au profit d'une faction de traîtres ou de dupes , qui tout en criant , les uns avec hypocrisie , les autres avec sincérité , qu'ils abhorrent les crimes des jacobins , s'acharnent néanmoins avec fureur à faire triompher les principes qui les amenèrent et qui ne manqueroient pas de les reproduire.

tes au milieu des cris d'alarmes des départemens.

L'avantage de décider l'explosion leur étoit réservé. Quarante-six, plus directement influencées par les factieux que les deux autres, joignirent leur prétendu vœu à celui des départemens, et Pétion se chargea d'être leur organe auprès de l'Assemblée : il remplit cette odieuse mission avec une impudence qui étonna même ses complices. Dans son discours, devenu par la suite l'acte d'accusation du Roi, il conclut à sa déchéance, et termina par ce paragraphe vraiment remarquable :

« Cette grande mesure ( la déchéance ) une fois  
 » portée, comme il est très-douteux que la nation  
 » puisse avoir confiance dans la dynastie actuelle,  
 » nous demandons que des ministres solidairement  
 » responsables; établis par l'Assemblée nationale,  
 » mais pris hors de son sein, suivant la loi constitu-  
 » tionnelle, nommés par le scrutin des hommes  
 » libres, à haute voix, exercent provisoirement le  
 » pouvoir exécutif, en attendant que la volonté du  
 » peuple français, notre Souverain et le vôtre, soit  
 » légalement prononcée dans une *convention nationale*,  
 » aussitôt que la sûreté de l'état pourra le permettre. »

Il étoit impossible de s'expliquer plus clairement sur le plan de la faction : tout ce qui va suivre n'en sera que le développement.

L'adresse des sections fut accueillie comme elle devoit l'être par des acteurs dévoués, et des spectateurs achetés : la discussion sur la déchéance fut donc décidée et fixée au 9 août.

C'est au milieu de ces manœuvres et de la fermentation qui en résultoit , que les factieux saisirent l'autre arme qu'ils attendoient , et l'effet en fut terrible.

Les principales puissances étrangères ne s'étoient point abusées sur la déclaration de guerre que leur avoit faite le Roi : elles savoient très-bien qu'on l'avoit arrachée à ce Prince , et commençoient à reconnoître que cette guerre se dirigeoit essentiellement contre les trônes. Aussi justement alarmées des intrigues des désorganiseurs , qu'injustement provoquées par leurs manifestes, elles crurent devoir se mettre en mesure , et répondre. Le duc de Brunswick , généralissime des armées combinées de l'Empereur et du Roi de Prusse, et prêt à pénétrer en France, se fit précéder, au commencement d'août, par une proclamation dans laquelle il annonçoit les causes et le but de ses opérations militaires. Il se présentoit bien en protecteur des propriétés , en libérateur des bons citoyens , en sauveur de la France et du Roi ; la loyauté , la modération et les talens de ce Prince , étoient même assez connus pour ne pas inspirer de craintes aux amis de l'ordre. Mais on fut étonné de ne pas trouver dans la proclamation un mot qui annonçât que les Princes français et leur armée , participoient à une entreprise à la tête de laquelle l'honneur , la gloire et les plus hauts intérêts les appeloient. La défiance succéda aux vœux qu'on avoit d'abord formés pour le succès d'un effort si généreux : enfin , elle sembla justifiée par la prise de possession au nom de l'Empereur d'Autriche , de plusieurs villes qui n'avoient ouvert leurs portes que

dans la persuasion qu'elles se rendoient à leur Souverain légitime , et qu'elles rentroient immédiatement sous son autorité tutélaire. Les émigrés eux-mêmes , dans l'ame desquels l'amour de la patrie ne se sépara jamais de l'amour du Roi , furent profondément blessés d'une conduite aussi contradictoire avec les principes émis dans la proclamation. La tiédeur , pour ne rien dire de plus , prit chez les royalistes de l'intérieur , la place du zèle qu'ils avoient d'abord témoigné : à ces maladresses , dont l'effet nécessaire étoit d'affoiblir infiniment le parti des auxiliaires sur lesquels les coalisés avoient compté pour la réussite de l'expédition , réussite au moins très-douteuse sans leur concours , se réunirent bientôt toutes sortes de manœuvres de la part des factieux pour exalter la haine et la terreur. Que de monstruosité accumulées pour enflammer les têtes !

Des crimes atroces furent commis par les agens même des factieux , d'autres invraisemblables , impossibles , furent supposés ; le tout dans la seule vue de les imputer aux défenseurs du Roi , et d'en faire tomber tout l'odieux sur cet infortuné Monarque : les dénonciations les plus infâmes , les pétitions les plus virulentes , se succédoient sans cesse : enfin , l'exaspération et l'égarément étoient arrivés à un tel degré , que les factieux n'avoient plus qu'à oser. Assassiner la famille Royale , ou au moins s'en emparer comme otage , leur sembloit le moyen le plus sûr d'arrêter la marche du duc de Brunswick : ce forfait fut fixé au jour de la discussion sur la déchéance , occasion natu-

relle d'un mouvement séditieux. Dès cet instant, l'agitation devint continuelle : un tumulte extraordinaire jeta l'alarme au château la nuit du 4 au 5 août : *Que me veulent-ils encore*, dit le Roi, *prétendent-ils renouveler la scène du 20 juin ? Qu'ils viennent donc, depuis long-temps je suis prêt à tout... Qu'on avertisse les officiers de service ; mais qu'on se garde bien d'éveiller la Reine.* L'inquiétude se prolongea jusqu'à trois heures du matin, qu'on apprit enfin qu'il ne s'agissoit que du déménagement des fédérés marseillais qui passoient de la section Poissonnière à celle du Théâtre-Français, pour être plus à portée du club des Cordeliers (1) qui les dirigeoit.

Il étoit évident que ce changement entroit dans l'exécution du plan : les avis les plus positifs l'annonçoient au Roi : son évasion pouvoit seule l'arracher des mains de ses ennemis ; deux refuges lui furent proposés, l'un au château de Gaillon, l'autre à Cambrai ; mais toujours entraîné par sa déplorable destinée, il rejeta ces projets : dans la crainte d'éprouver le sort de Jacques II, il se précipita vers celui de Charles I<sup>er</sup>. La Reine elle-même fortifia cette dangereuse résolution. *Notre fuite*, disoit-elle, *livreroit à la fureur des factieux le peu d'amis qui nous restent. Notre place est au milieu d'eux : nous ne devons plus quitter Paris, quels que soient nos dangers.... Héroïque, mais bien funeste résolution !*

Cependant, tout prenoit l'aspect le plus fâcheux :

---

(1) Les chefs de ce club étoient Marat, Danton, etc.

les députés que la faction savoit lui être opposés étoient insultés , menacés , poursuivis par les fédérés : M. de Vaublanc osa dénoncer à la tribune cette épouvantable tyrannie , et demanda le renvoi dans leurs départemens de ceux qui l'exerçoient ; mais sa voix fut étouffée par les cris des factieux.

Bientôt se firent entendre ceux des sections ; elles ne balancèrent point à prendre l'initiative dans la grande question de la déchéance. Celle de Mauconseil , des Quinze-Vingts et de la Fontaine de Grenelle , prétendant qu'il étoit temps que le peuple se levât et se gouvernât lui-même , déclarèrent ne plus reconnoître de Roi , d'Assemblée , ni même de municipalité. Celle du Théâtre-Français , présidée par Danton et Marat , accusa de modération ces mesures , se déclara en état d'insurrection , prononça l'inviolabilité en faveur de ses membres , arrêta que si le 9 à minuit l'Assemblée législative n'avoit pas prononcé la déchéance , on sonneroit le tocsin , on battroit la générale , on se porteroit en armes à l'Assemblée et au château ; enfin , elle ordonna de communiquer sur-le-champ cet arrêté aux quarante-sept autres sections , en les invitant à concourir à son exécution. Au milieu de cette effroyable anarchie , l'administration départementale se réveilla ; elle interpella le maire de s'expliquer sur l'introduction dans Paris d'un grand nombre d'hommes armés , sur une nouvelle distribution de cartouches à balles , et enfin sur la fermentation qui se manifestoit de toutes parts. Sa réponse , insignifiante en général , ne fut positive que sur l'agitation , qui lui sembloit

très-naturelle dans la circonstance, et sur la tranquillité publique , *dont personne ne pouvoit raisonnablement répondre.*

Le danger devenoit à chaque instant plus imminent. L'inaction de l'Assemblée déconcertoit les amis de l'ordre autant qu'elle enhardissoit ses ennemis ; néanmoins elle ne découragea pas M. Mandat , chef de la garde nationale de service à ce moment. Il apporta , la nuit du 9 au 10, dans ses mesures de défense toute l'activité qu'elles exigeoient : aidé de plusieurs officiers de l'état-major , il avoit été assez adroit pour attirer Pétion au milieu des périls , et lui arracher l'ordre de doubler les postes et de repousser la force par la force. Mais Pétion méditoit , même en écrivant cet ordre , les moyens de le rendre inefficace , et le courage de M. Mandat lui coûta la vie. Ce fidèle serviteur du Roi avoit , dès minuit , distribué ses forces avec beaucoup d'habileté, et certainement tous les efforts des séditeux auroient encore échoué , si chacun eût fait son devoir. Mais les troupes à la disposition de M. Mandat consistoient principalement en gendarmerie, et il avoit jugé de l'esprit de ce corps par celui des chefs : malheureusement les factieux avoient réussi à l'exaspérer contre les Suisses, à l'égarer par une fausse pitié ; et sous prétexte de ne pas tirer sur le peuple , il laissa des brigands et des assassins consommer leurs crimes.

Pendant que M. Mandat faisoit ses dispositions de défense , les factieux qui ne le perdoient pas de vue , faisoient celles d'attaque ; peut-être néanmoins les eût-ont déjouées si l'on avoit suivi le conseil du comman-

dant. Il vouloit qu'un corps imposant de la garde nationale marchât, dès les onze heures du soir, contre les Marseillais qui n'étoient encore soutenus que par une foible partie de la populace, et les empêchât de s'emparer de l'Arsenal vers lequel ils se dirigeoient. Mais le Roi craignant d'être accusé d'agression, n'osa pas en donner l'ordre; les autorités civiles le refusèrent comme contraire à la constitution qui ne permettoit au gouvernement que la défensive.

Tant d'hésitations tournoient à l'avantage des séditions, que rien n'arrêtoit; inquiets sur les dispositions des membres du conseil municipal, ils trouvèrent tout simple de se mettre à leur place: ce changement s'opéra en deux heures, et le premier acte du nouveau conseil fut de citer devant lui M. Mandat, dont la perte devoit désorganiser les mesures prises au château. Il résista au premier ordre; un second lui fut intimé; il crut devoir obéir. Quelle fut sa surprise quand il se vit au milieu des brigands qu'on venoit de métamorphoser en municipaux! Le maire et le procureur avoient été seuls jugés dignes de siéger avec ces étranges magistrats, et ils reçurent le titre non moins étrange *d'administrateurs du peuple*. Interrogé par ce nouvel aréopage, M. Mandat dut être trouvé coupable *Qu'on le conduise à la prison de l'Abbaye*, dit Pétion; c'étoit le signal du massacre: un coup de pistolet renversa le malheureux officier, et son corps, mis en lambeaux, fut traîné dans la Seine.

L'assassinat de M. Mandat n'étoit pour les factieux qu'une demi-mesure. Leur intérêt vouloit que ce commandant dévoué au Roi, fût remplacé par un dévoué à la

faction. Quel autre leur convenoit mieux que Santerre ? Ils se hâtèrent de l'appeler avec le titre de commandant général, et il en prit sur-le-champ les fonctions. Les faubourgs, jusqu'alors indécis, ne balancèrent plus. Le tocsin, la générale et le canon donnèrent l'alerte partout; les brigands s'emparèrent des sections, se formèrent en plusieurs colonnes, se firent précéder par une artillerie formidable, et se portèrent simultanément vers le château. La mort de M. Mandat, qu'on ignoroit encore aux Tuileries, laissoit les postes sans commandant: on en profita pour dégarnir les principaux points de résistance, en sorte que les colonnes pouvoient arriver sans obstacle jusque sous les fenêtres du Roi. Les avis les plus alarmans se succédoient à chaque minute. Enfin Sa Majesté, plus inquiète pour la Reine et ses enfans que pour elle-même, et voulant se mettre à l'abri de tout reproche d'imprévoyance comme de violence, envoya un de ses ministres prier l'Assemblée de nommer une députation chargée de venir se concerter avec elle, et veiller à la sûreté de sa famille. Les factieux qui n'avoient prolongé la discussion sur la déchéance que pour donner à l'insurrection le temps d'éclater, se gardèrent bien d'admettre une demande capable de faire échouer leur plan. Ils firent passer à l'ordre du jour, et ce fut encore au nom de la constitution, qu'ils écartèrent la seule mesure qui pouvoit en prolonger l'existence. Ils prétendirent que cette constitution laissant au Roi la faculté de venir, quand il le vouloit, au milieu des représentans du peuple, toute autre précaution devenoit illégale. Horrible piège, dans lequel ils ne réussirent

que trop à faire tomber ce Prince constamment victime de sa loyauté et de sa bonne foi !

Cependant les forcenés, en marche depuis quatre heures du matin, approchoient du château.... *Sauvez-vous, sauvez-vous*, s'écria tout-à-coup un officier arrivé du dehors, *tout est perdu ; voilà votre dernier jour : le peuple est le plus fort.... Quel carnage il y aura !*

La Reine et Madame Elisabeth éperdues nes'occupent que du salut du Roi et de ses enfans : M. le Dauphin, arraché au sommeil, et couvrant de baisers et de larmes les mains de la Reine, lui demande si c'est encore le peuple de l'autre fois ( du 20 juin ) *pourquoi feroit-il du mal à papa ? il est si bon !....*

Louis XVI, sans crainte comme sans reproche, se montra au balcon : une acclamation générale l'appelle dans les cours ; il n'hésite point : cette courageuse confiance réveilla un moment les sentimens français : les cris de *vive le Roi* se firent entendre jusque dans le jardin.... Mais hélas ! ils furent les derniers. Ceux de *vive Pétion ! à bas le Roi ! vive la nation ! déchéance !* les remplacèrent presque aussitôt, et devinrent si nombreux qu'ils sembloient unanimes.

Le Roi, plus affligé qu'aigri d'un changement aussi prompt, passa en revue les troupes destinées à défendre le château, et leur rappela leurs devoirs, mais avec une bonté qui peignoit tous ses regrets d'être réduit à cette triste extrémité. Les grenadiers de la garde nationale, vivement émus, chargèrent leurs armes en sa présence ; les canonniers, au contraires, déchargèrent leurs pièces.

Au moment où Sa Majesté remontoit dans ses appartemens, elle vit le Carrousel envahi par les séditeux, leurs canons braqués sur les portes du château, la place de Louis XV et les quais couverts d'une populace mutinée ; elle entendit les cris et les menaces redoubler : enfin on lui apprit la mort de M. Mandat. Ce malheur, précurseur de ceux qu'elle prévoyoit, l'accabla : elle chargea du commandement plusieurs officiers généraux qui ne l'avoient pas quittée depuis le moment où les dangers s'étoient manifestés (1) : à peine leurs dispositions étoient-elles terminées, qu'un municipal se présenta au Roi, et se prétendit l'organe du peuple.... *Que demande donc le peuple*, lui dit Sa Majesté.... *La déchéance*, répondit le municipal.... *C'est à l'Assemblée à prononcer*, reprit la Reine ; *et que deviendra le Roi ?*

Au même instant arriva le procureur général du département. « Fuyez, Sire, fuyez de ce palais, dit-il ; » il n'y a pas un moment à perdre : réfugiez-vous au » sein de l'Assemblée : Votre Majesté et votre famille » ne peuvent être en sûreté qu'au milieu des repré- » tans du peuple. »

« Quoi, Monsieur, reprit la Reine avec vivacité, » sommes-nous donc totalement abandonnés ? »

« Madame, vous ne pouvez compter que sur une » foible partie de la garde nationale ; faire de la résis-

(1) Le Roi avoit constamment à ses côtés MM. de Vioménil, le vicomte Dubouchage, de Bruges, de Boissieu, de Saint-Priest, etc. M. de Vioménil, aujourd'hui maréchal de France, eut le bras cassé dans la lutte qui s'engagea.

» tance ne feroit qu'assurer le massacre du Roi , de  
 » vos enfans , de vous-même... *A dieu ne plaise ! s'é-*  
 » cria la Reine : *que ne puis-je au contraire être la*  
 » *seule victime ?* »

Le Roi , qui ne s'aveugloit pas sur les suites de la démarche à laquelle on le pousoit , n'y répugnoit pas moins que la Reine : si sa vie seule eût été exposée , jamais il n'y auroit consenti. Mais compromettre celle de sa famille et des sujets fidèles qui l'environnoient ! cette crainte l'entraîna. « Eh bien ! dit-il , donnons » au peuple cette dernière marque de notre amour pour » lui... » *A bas le tyran ! La mort ! La mort !* Ainsi répondoient les séditieux à ces paroles touchantes : c'est au milieu de ces vociférations que la famille royale traversa les Tuileries (1).

Arrivé à l'Assemblée , le Roi monta auprès du Président , et dit : « Messieurs , je suis venu ici pour éviter » un grand crime , et je pense que ma famille ne sauroit être plus en sûreté qu'au milieu de vous. »

« Vous pouvez , Sire , répondit le président , » compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale ; » ses membres ont juré de mourir en soutenant les » droits du peuple et les autorités constituées. » Après cette réponse , Sa Majesté , sa famille et quelques per-

(1) En descendant l'escalier pour se rendre à l'Assemblée, le Roi, apercevant M. de Précý au milieu des Suisses, s'écria : *Ah ! fidèle Précý ! ...* Quel éloge ! et avec quelle héroïque persévérance ce véritable preux l'a justifié jusqu'à son dernier soupir !

sonnes qui les avoient accompagnées furent placées dans la tribune du Logographe.

En quittant le château, le Roi avoit expressément défendu d'opposer la moindre résistance, même à ceux qui voudroient y pénétrer (1). Cette précaution, qui ne laissoit aucun prétexte à la violence, dérangeoit les combinaisons des factieux. Ils surent encore la rendre vaine, et engager eux-mêmes le combat, de manière à en jeter tout l'odieux sur le parti qui avoit au contraire toutes sortes de raisons pour l'éviter. Un de leurs complices tira de l'intérieur même du château un coup de fusil que les séditions attendoient pour riposter ; ils y répondirent par une décharge de leurs batteries : alors s'établit de la part d'une partie de la troupe du château, un feu de mousqueterie qui effraya tellement la populace, qu'elle évacua précipitamment la place du Carrousel : si l'on eût profité de cette première terreur pour poursuivre les rebelles, et s'emparer des ponts, ils n'auroient pas pu revenir à la charge. Mais le Roi qui ne savoit plus que ce que les séditions vouloient bien qu'il apprît, concourut lui-même à arrêter cet élan : persuadé de l'inégalité des forces et de l'impossibilité d'une résistance efficace, il s'écria au premier bruit de canon : *J'ai défendu de tirer...* Il renouvela cette défense, fit enjoindre aux Suisses d'évacuer le château, et envoya même un courrier à Courbevoie

---

(1) Le Roi avoit remis cette défense écrite de sa main, à M. de Durler, officier aux gardes suisses.

pour arrêter la marche d'une division suisse qui venoit au secours de celle de Paris.

Les assaillans rassurés par ces nouveaux ordres , et par l'inaction de la troupe , reprirent bientôt les hostilités , et avec plus de furie qu'à la première attaque. Le château fut battu en brèche , un feu roulant s'établit sur tous les points du Carrousel , les bâtimens qui séparaient les cours du Palais furent livrés aux flammes, la populace , armée de tout ce qu'elle avoit trouvé de plus meurtrier , parvint aux portes du château , s'y précipita avec impétuosité , pénétra partout , traînant après elle le pillage et le carnage : quiconque paroïssoit appartenir à la Cour, étoit impitoyablement massacré ; les Suisses surtout dont le courage et la fidélité inébranlables étoient devenus des crimes irrémissibles , furent l'objet d'une cruauté sans exemple ; la rage des assassins alla chercher jusques dans les maisons particulières , ceux qui en gardoient les portes : enfin , on ne cessa d'égorger , que quand on ne trouva plus de victimes.

Quelles mesures prenoit l'Assemblée contre tant d'horreurs ? Tyrannisée par les factieux , elle décréta qu'une *convention nationale seroit convoquée pour expliquer la volonté du peuple Français , que le Roi étoit suspendu , que lui et sa famille resteroient en otage ; que le ministère n'avoit plus la confiance de la nation ; que l'Assemblée en formeroit un autre , que la liste civile seroit supprimée , et que le Roi placé au Luxembourg, ne jouiroit que d'un traitement provisoire.*

Ici commença le dernier acte de la tragédie dont le

dénouement a plongé la France dans un deuil éternel. Le sceptre venoit d'être arraché des mains du Roi ; mais Louis XVI existoit encore ; les factieux n'étoient qu'à demi satisfaits : bientôt il ne manquera plus rien à leurs exécrables désirs.

Quoique les clubs établis dans les départemens y eussent beaucoup propagé l'esprit révolutionnaire , cependant l'Assemblée craignit l'effet de l'attentat qu'elle venoit de légitimer : elle crut prudent de se justifier dans une proclamation adressée au peuple Français , et elle ne put le faire qu'à force de calomnies, et en imputant au Roi tout ce qui appartenoit aux factieux.

Le décret de déchéance s'exécuta avec autant de célérité que de ponctualité en tout ce qui agravoit le sort du Roi. Les ministres , si vivement protégés par les jacobins , furent réintégrés ; le brasseur Santerre devint maréchal-de-camp ; enfin , tout paiement relatif à la liste civile fut arrêté.

Un seul point restoit à régler , la résidence du Roi. Relégué avec toute sa famille et quelques personnes de sa suite , dans trois ou quatre cellules du couvent des Feuillans , exposé à des insultes et à des dangers continuels, condamné à assister aux séances de l'Assemblée où les factieux affectoient de l'abreuver d'humiliations , il désira et demanda qu'on le conduisît dans le lieu désigné par le décret. Pour première réponse , arriva l'injonction à toutes les personnes qui l'avoient suivi, de se retirer : « *Charles I<sup>er</sup> ne fut pas aussi malheureux que nous !* » s'écria le Roi avec amertume lorsqu'il apprit cet ordre rigoureux.

La seconde réponse , qui tarda trois jours , fut plus cruelle encore. La municipalité prétendit que , responsable de la famille royale , dont la garde lui étoit confiée , elle avoit le droit de fixer le lieu de sa résidence. Soutenue par ses nombreux complices de l'Assemblée , elle eut aisément raison , et désigna le Temple (1).

Le Roi , fort affligé d'une décision qui le plaçoit dans un édifice si facile à convertir en étroite prison , voulut au moins s'entourer des personnes susceptibles de lui donner des consolations , chaque jour plus nécessaires ; il en forma la liste (2). La municipalité , qui sembloit s'étudier à multiplier les occasions de torture pour Sa Majesté et sa famille , en admit six , mais avec l'intention barbare de les lui arracher bientôt.

La translation de la famille royale au Temple se fit le 14 avec un appareil d'autant plus scandaleux qu'il n'étoit plus l'ouvrage d'une multitude aveugle et effrénée , mais d'autorités instituées pour défendre et honorer ceux mêmes qu'elles traitoient en criminels. Ce ne fut pas sans inquiétude et sans danger qu'on les fit traîner pen-

---

(1) Ce palais avoit été jusqu'alors celui du grand Prieur de l'Ordre de Malte. A ce titre, il appartenoit à M. le duc d'Angoulême : M. le comte d'Artois l'occupoit lorsqu'il venoit à Paris.

Dans les tours séparées du palais , et situées au milieu du jardin , étoient les archives de l'Ordre de Malte : ces tours ont été , dès ce moment , converties en prison d'état.

(2) Les personnes désignées par le Roi étoient la princesse de Lamballe , mesdames de Tourzel , Thibaud , Anguié , Bazire , Saint-Brice et Navarre ; MM. de Fresne , de Chamilly , de Saint-Padoux , Hue , Bligny et Testard.

d'ant deux heures dans une mauvaise voiture, et au pas, entre deux haies de popu'ace vomissant toutes les imprécations qu'on lui souffloit. Enfin ils arrivèrent et descendirent dans le corps de bâtiment qui forme ce palais. Tout y paroissoit disposé pour abuser le Roi et lui persuader que cette partie du Temple étoit celle qu'il habiteroit. On lui en laissa visiter les appartemens avec la plus perfide complaisance : un souper assez bien ordonné lui fut servi : mais pendant que le trop confiant Monarque se livroit à l'espoir de coucher dans un des appartemens qu'il avoit parcourus, des municipaux lui préparoient une espèce de grabat dans une des tours déjà disposée en prison. Avec quel féroce plaisir ils sembloient jouir de la douloureuse surprise du Roi ! *Ton maître*, disoit un d'eux à M. Hue, *étoit accoutumé aux lambris dorés : eh bien ! il verra comment on loge les assassins du peuple....*

Louis XVI assassin du peuple (1) ! Le délire de la calomnie pouvoit-il aller plus loin ?

---

(1) On avoit assuré à M. de Malesherbe que des sujets fidèles arracheroient le Roi des mains de ses bourreaux ou seroient immolés avec lui : il en fit part à Sa Majesté, qui lui demanda s'il les connoissoit. *Non, Sire, mais je pourrois les retrouver*, répondit M. de Malesherbe. *Eh bien ! tâchez de les rejoindre, et déclarez leur que je les remercie du zèle qu'ils me témoignent. Toute tentative exposeroit leurs jours et ne sauveroit pas les miens. Quand l'usage de la force pouvoit me conserver le trône et la vie, j'ai refusé de m'en servir; voudrois-je aujourd'hui faire couler pour moi le sang français ? . . .* Ainsi parloit presque au pied de l'échafaud ce Prince assassin du peuple. Ce touchant aveu, qui dévoile la cause des progrès desastreaux de la

A peine la famille royale fut-elle sortie de table , que les mêmes municipaux vinrent l'avertir qu'elle passeroit la nuit dans une des tours. Elle les y suivit , et quoique le Roi ne pût plus douter qu'ils le plaçoient dans une véritable et étroite prison , il ne laissa pas échapper un seul mot d'indignation. Tant de fermeté excita l'admiration même de ses persécuteurs. *Quel homme !* dit en sortant de la tour le municipal qui y avoit emprisonné le Roi. Tant de vertu ne pouvoit se puiser qu'à une source toute céleste , dans la religion : dès ce triste jour , elle partagea avec l'instruction de M. le Dauphin et de Madame royale , tous les momens du Roi , de la Reine et de Madame Elisabeth. Sans le courage et la résignation dont elle les armoit sans cesse , auroient-ils eu la force de supporter toutes les tortures qu'ils eurent à souffrir dans cet affreux séjour ?

La première, et sans contredit l'une des plus cruelles, fut celle que ses geoliers lui préparoient , la privation des dernières personnes qui l'avoient suivi au Temple. L'ordre de les enlever toutes fut exécuté le 19 août au milieu de la nuit , et on ne les arracha des côtés du Roi et de la Reine que pour les jeter dans la prison de la Force , sur laquelle planoit déjà la mort. Cependant , M. Hue rentra au Temple , mais ce ne fut qu'après avoir passé par les épreuves les plus périlleuses, et pour en être peu de temps après enlevé de nouveau.

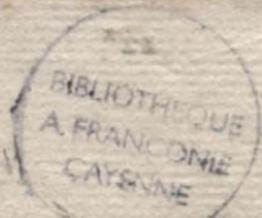
---

révolution , présente aussi l'unique reproche que la postérité puisse faire à cet infortuné Monarque. Lui seul avoit le droit de le signaler.

Je ne rappellerai pas le dénuement des objets de première nécessité dans lequel on affectoit de laisser la famille royale , les insultes et les menaces de tout genre qu'elle avoit sans cesse à essayer , l'insupportable supplice d'une surveillance exercée jour et nuit au milieu d'elle par des municipaux chargés d'observer jusqu'à ses gestes , d'interpréter jusqu'à son silence (1). Il faut lire ces douloureux détails dans les ouvrages de MM. Hue et Cléry : le sentiment y donne à la vérité l'intérêt le plus touchant.

Ces nouveaux malheurs furent bientôt connus au dehors : ils ne permirent plus d'hésiter : on crut devoir tenter tous les moyens de délivrer les augustes captifs. Les troupes combinées de l'empereur d'Allemagne et du roi de Prusse franchirent les frontières , s'emparèrent

(1) Tous n'ont pas exécuté avec la même rigueur les ordres qui leur étoient donnés : plusieurs ont même cherché à donner à l'auguste famille des preuves de respect et de dévouement. Parmi ces derniers se sont fait remarquer MM. Toulon et Michonis , auxquels cette louable conduite a coûté la vie. Le premier avoit pris part à un projet d'évasion formé deux mois après la mort du Roi. L'exécution en étoit possible. Il s'agissoit d'introduire au Temple des habits à peu près semblables à ceux des municipaux et des écharpes tricolores , afin de faire sortir , sous ce travestissement , la Reine et madame Elisabeth. Le moyen employé pour M. le Dauphin étoit encore plus facile. L'homme chargé d'allumer les réverbères intérieurs venoit toujours avec deux petits garçons. Gagné à prix d'argent , il auroit substitué le jeune Prince et la Princesse à ces deux enfans , et les auroit emmenés. Mais ce projet ne s'exécuta pas , et on en a toujours ignoré la cause.



des places fortes , et déjà parvenues dans les plaines de Champagne, menaçoient les factieux : mais le duc de Brunswick , effrayé de se voir avec une foible armée sur une terre volcanique , au milieu d'une population immense et exaltée , dans un pays où ses vivres étoient mal assurés , craignit de compromettre et ses troupes et sa réputation militaire : il balança au moment décisif (1) : la mésintelligence acheva ce que ses craintes avoient commencé ; les succès des coalisés devinrent douteux , impossibles : les factieux le jugèrent ainsi , et les effets de cette persuasion furent affreux. Leur rage contenue par la crainte de représailles de la part des coalisés s'ils se portoient à de nouveaux excès , ne se déchaîna qu'avec plus de fureur , dès que ce frein fut

---

(1) On a fait mille versions sur les causes de la retraite des Prussiens des plaines de la Champagne, et chacun a chargé son roman des couleurs de son parti. En attendant , à cet égard , les véritables révélations de l'histoire, on peut expliquer cette retraite , qui laissa la France et son Roi à la merci de leurs plus cruels ennemis , par une faute commise hors des champs de bataille, et ajoutée dans les cabinets mêmes des Souverains , à celles que j'ai déjà signalées : c'est d'avoir pénétré en France avec des forces évidemment trop peu considérables pour une expédition de cette importance. Le duc de Brunswick n'avoit que soixante mille hommes, et ce n'eût pas été trop d'une armée quatre fois plus forte pour surmonter les difficultés d'une pareille campagne, dont la rapidité des mouvemens militaires pouvoit seule assurer le succès. L'Europe n'est pas retombée dans une pareille faute en pénétrant en France pour en expulser l'oppresser. Les calculs les plus modérés portent à douze cent mille hommes le nombre de troupes dont la coalition avoit couvert le sol du royaume en 1814.

brisé. Dans leur terreur ils avoient entassé à l'Abbaye, à la Force, au grand Châtelet, à la Conciergerie, à Bicêtre, à la Salpêtrière, à la Ville, au couvent des Carmes, à celui des Bernardins, au séminaire de Saint-Firmin, tous les officiers, les nobles, les magistrats, les prélats, les prêtres, les femmes de qualité, qu'ils avoient pu saisir : c'étoit, d'après leur calcul, des ennemis de moins à combattre, et des ôtages de plus s'il falloit capituler. Les misérables en firent des martyrs.

La division entre les puissances commença dans le mois d'août 1792 : elle fut le signal de massacres dont on ne sauroit trouver d'exemple, même chez les hordes les plus barbares. Des tigres furieux, affamés, se précipitant sur leur proie, montrent moins de férocité que n'en déployèrent les *septembriseurs* (1). Une poi-

(1) L'histoire désigne ainsi les scélérats qui, dans les premiers jours de septembre 1792, massacrèrent les victimes réunies dans les prisons de Paris, Versailles, Meaux, Reims et Lyon. Je ne connois rien de plus énergique et de plus fidèle que la peinture qui en a été faite dans le *Drapeau Blanc* du 3 septembre 1820. Les amis de l'ordre et de la vérité approuveront qu'on la place ici pour perpétuer l'horreur que doivent inspirer les doctrines qui ont produit de tels forfaits.

Hier, une voix énergique appeloit, dans cette feuille, sur la révolution le cri de *mort* qu'elle poussa si long-temps elle-même parmi nous ; aujourd'hui, par le plus déplorable des souvenirs, nous sommes réduits à évoquer les ombres saignantes de ses victimes, pour imprimer plus fortement encore, s'il est possible, le sceau d'une exécration éternelle sur les principes qui armèrent les bras de leurs bourreaux. C'est aux assises du crime, c'est aux saturnales du meurtre organisé par lui, c'est au tribunal des DEUX ET TROIS SEPTEMBRE 1792, que la révo-

gnée de monstres à figure humaine , sortis de la lie du

lution érigée par les mains de brigands nourris de ses maximes et armés de sa puissance , que nous la citons en ce jour de deuil , pour la juger selon ses œuvres , pour la montrer , aux regards d'une jeunesse qu'on égare en lui voilant une partie de ses forfaits , dans toute la dégoûtante nudité de sa corruption systématique. Lorsque , du fond de l'abîme que la main d'un sage monarque s'efforce en vain de fermer , le génie du mal s'élançe de nouveau sur l'Europe et menace de l'embraser une seconde fois des feux dévorans de la révolte , quelle digue efficace à lui opposer , que de peindre avec la fidélité de l'histoire les maux qu'il nous prépare , dans le tableau même de ceux qu'il nous a faits ?

« Le trône de Louis XVI avoit disparu dans l'affreuse tempête du DIX AOUT ; captive à la tour du Temple , la royauté avoit laissé tomber le sceptre du pouvoir dans les mains de la souveraineté populaire ; la RÉVOLUTION , maîtresse du terrain que , depuis trois ans , elle disputoit ouvertement à la monarchie , pouvoit désormais consolider sa victoire par la fondation et l'affermissement de la république. Le moment étoit donc venu pour cette révolution , ennemie implacable , dès son berceau , de l'autorité royale , de dissiper toutes les préventions , puisqu'elle avoit triomphé de toutes les résistances. Affranchie de liens étrangers , déclarée majeure dans la jouissance du pouvoir , comme dès long-temps elle l'étoit devenue dans la carrière des crimes , qui pouvoit l'empêcher de faire oublier , comme l'heureux tyran de Rome , l'horreur des proscriptions par l'usage clément de la victoire , et de réaliser enfin , pour les peuples soumis à son joug , *ces nouveaux lieux et cette nouvelle terre* dont sa sœur aînée , la philosophie du 18<sup>e</sup> siècle , avoit prophétisé le prodige pour l'époque fortunée de l'adoption de ses principes ? Voilà sans doute ce qu'elle devoit tenter de faire : voyons ce qu'elle fit. Couverts du crêpe de la douleur , ayons le courage de la suivre , du champ de carnage du 10 août , aux massacres de septembre , sur les traces du sang innocent dont

peuple, se sont constitués impunément accusateurs ;

---

elle souilla ce court intervalle, par le meurtre juridique de MM. d'Anglemont, de Laporte, intendant de la liste civile, de Bachmann, major-général des Suisses, et de ce courageux Durosoy, rédacteur de la *Gazette de Paris*, qui, montant à l'échafaud le 25 août, sut honorer encore son trépas par ces nobles et touchantes paroles : « Il est beau pour un royaliste comme moi, de mourir le jour de la Saint-Louis ! »

» Au 10 août, du moins, à travers tant d'horreurs, il y avoit eu une image de guerre civile ; là encore, l'irritation que produit la résistance, l'entraînement qui naît de la mêlée, pouvoient, en quelque sorte, pallier une partie des forfaits ; ici, les calculs d'une lente préméditation, la discussion raisonnée du plan, l'organisation préliminaire de toutes les mesures, le sang-froid, l'ordre réel, quoique dérisoire, observés dans l'exécution, et la régularité enfin des formes appliquées à l'assassinat, laissent le crime sans excuse.

» Au 10 août, la révolution n'avoit encore pu se montrer tout entière ; triomphante au 2 septembre, elle se découvrit sans ménagement ; elle fit frémir, mais n'étonna personne.

» Déjà Manuel et les autres meneurs de la Commune avoient audacieusement déchiré le voile qui couvroit leurs projets, à la barre même de l'Assemblée législative : « Si avant deux ou » trois heures, avoit dit l'orateur de leur députation, les jurés » du tribunal populaire ne sont pas en état d'agir, *de grands* » *malheurs se promèneront dans Paris.* » Les trois heures expirèrent et les massacres commencent. A la voix de leurs directeurs *patriotes*, des bandes de sicaires, ivres de rage et de sang, armés de coutelas, de haches, de piques, de pistolets, et de sabres dont on avoit eu soin d'émousser le tranchant afin de rendre plus long et plus douloureux le supplice des victimes, marchent, sans résistance, des divers quartiers de Paris, aux chants de *Ça ira* et de *l'hymne de la révolution*, vers les prisons des Carmes, de l'Abbaye, de la Force, des Madelonnettes, de

juges et bourreaux, ont parcouru les prisons où les plus

---

Saint-Firmin, et demandent, aux cris de *vive la nation* ! qu'on leur livre les conspirateurs.

» Là, par une profanation sacrilège de ce que l'ordre social a de plus saint, mais aussi par une application non moins juste qu'horrible du principe de la souveraineté du peuple, des assassins accrédités par leurs forfaits, se transforment en juges et en jurés. Ce tribunal, ni plus ni moins révolutionnaire que ne le fut ensuite celui de Fouquier-Tainville, est, d'après la loi, composé de douze personnes. Rien ne manque à sa forme civique : on lit l'érou du prisonnier, on lui fait des questions ; après l'interrogatoire, les juges, avec un calme infernal, imposent les mains sur sa tête, et se demandent, par l'organe du président : « Croyez-vous que, dans notre conscience, nous puissions élargir monsieur ? » Ce mot *élargir* est son arrêt de mort. A peine le fatal *Oui* est-il prononcé, que le malheureux, qui se croit absous, est précipité sur les piques des exécuteurs, et tombe, plein d'espérance, dans les bras de la mort ! Qui tenteroit d'épuiser les détails de cette boucherie sur laquelle le soleil se leva pendant cinq jours consécutifs, témoin de plus d'horreurs qu'aux jours d'Atrée et de Thyeste ? car si, par une abréviation qui soulage l'humanité, l'histoire se contente déjà de dire, les DEUX ET TROIS SEPTEMBRE, il n'est pas moins vrai que les assassins continuèrent jusqu'au 6, faisant tomber, dès les premières exécutions, plus de cinquante têtes par heure. Les victimes étoient traînées par les pieds ou par les épaules, et leur tête fracassée par les frottemens du terrain ; leurs joues tomboient en lambeaux, déchiquetées par les sabres et les couteaux. On jetoit des corps encore palpitans sur des cadavres déjà inanimés. Le sang ruisseloit à grands flots sur les lits, dans les chambres, dans les escaliers, dans les cours, et alloit grossir les ruisseaux des rues.

» Sous mille formes plus épouvantables les unes que les autres, le carnage multiplioit les accidens de la douleur et de la mort ; et ce qui peint d'un seul trait l'horreur non encore surpassée

honorables personnages du royaume étoient confondus

de ces lugubres journées, c'est l'étude que faisoit une partie des prisonniers des différentes positions dans lesquelles chacun de ceux qui les précédoient se laissoit immoler, pour connoître celle qui rendoit la mort plus prompte et moins cruelle. Etrange et lamentable situation, inouïe jusqu'alors dans les fastes des proscriptions populaires, qui forçoit des hommes à calculer, en présence de leurs bourreaux, non les moyens de détourner ou d'amortir leurs coups, mais ceux de les rendre plus sûrs et plus promptement homicides !

» Aurons-nous le courage de détacher encore quelques traits de ce lugubre tableau, dont les détails exigeroient des volumes ! de parler de cette infortunée princesse de Lamballe, chez qui la beauté du corps n'étoit qu'une foible image de celle de l'ame, et dont le seul crime étoit, aux yeux de ses ennemis, son héroïque et constante amitié pour la Reine ? de montrer sa tête séparée du tronc, placée au bout d'une pique, et, par un affreux raffinement, ornée, de la main même de ses bourreaux, d'une coiffure élégante, promenée ainsi autour des murs du Temple, les joues rougies d'un fard pétri avec son sang, tandis que son cadavre étoit abandonné à ces harpies dont l'enfer dut alors envier la possession à la terre ?

» Mais s'il faut reculer devant tant d'horreurs sur lesquelles la pudeur de l'humanité force malgré soi de jeter un voile, redoublons aujourd'hui d'énergie pour signaler à la génération qui nous écoute, la cause qui les produisit. Or, cette cause, plus affreuse que le crime, parce qu'elle agit sans remords, plus redoutable que les passions, parce qu'elle marche avec système, qu'est-elle autre chose que la révolution française, telle qu'elle a été prêchée par la faussé philosophie, adoptée par une politique erronée, et mise en œuvre par le jacobinisme ?

» Avant que dans l'Assemblée dite constituante, on eût proclamé l'insurrection du peuple comme le plus saint de ses devoirs ; que Mirabeau eût armé ses mains contre le trône ; que Barnave, pour le familiariser avec le sang, eût plaisanté, avec

avec quelques criminels, ont délivré ceux-ci, assommé,

---

une froide ironie, sur l'effusion de celui des aristocrates; que Robespierre et Pétion eussent rabaissé l'exercice des droits de la couronne au rang des fonctions subalternes, en déclarant le monarque justiciable de la nation; ces maximes avoient dès long-temps retenti dans les livres des philosophes et dans les salons des grands.

» Raynal avoit voué au mépris et à la haine des peuples *ces brigands couronnés* qui oppriment le monde, avant qu'on eût qualifié les rois de bêtes féroces. Avant que le cri de mort eût retenti sous les voûtes de la Convention contre l'infortuné Louis XVI, Helvétius avoit blâmé les Anglais des honneurs rendus à la mémoire de Charles I<sup>er</sup>: « De ce roi, disoit-il, dont le supplice doit à jamais épouvanter quiconque entre- » prendroit de soumettre les peuples à une autorité arbitraire. »

» Beccaria, en subordonnant tout à la prétendue loi suprême du *salut public*, avoit, pour ainsi dire, dessiné d'avance le plan des comités de Robespierre; et lorsque, dans le froid délire de l'athéisme et de la démagogie, Diderot nous traçait le portrait de ce disciple de son école,

Dont les mains ourdiroient les entrailles des prêtres,

A défaut d'un cordon, pour étrangler les rois,

faisoit-il autre chose que professer, au nom de la liberté philosophique, les maximes que mirent en pratique nos horribles septembriseurs?

» En proclamant d'avance les droits de l'homme et la souveraineté du peuple, la philosophie a mis aux mains de la révolution deux leviers capables de bouleverser le monde social, de confondre dans une commune ruine le bonheur des nations et le pouvoir des rois. En effet, la révolution n'a fait autre chose que réaliser les crimes tracés par la philosophie. L'une a posé le principe, l'autre a tiré la conséquence, et jamais connexion plus intime ne lia les parties du même système, depuis les coups du tocsin dans la nuit du 13 juillet 1789, jus-

égorgé impitoyablement les autres , mutilé , promené en triomphe (1) , dévoré leurs membres palpitans : et

qu'aux sourdes manœuvres de la conspiration du 19 août 1820.

» Jamais sans doute aussi les résultats inévitables de l'union de la théorie à la pratique des maximes révolutionnaires, ne se manifestèrent au monde épouvanté sous des traits plus affreux que dans ces jours, dont le cours des années nous ramène le deuil, et dont nous n'avons voulu rappeler les forfaits que pour faire, de l'horreur qu'ils inspirent, une barrière insurmontable à leur retour.

» Ah ! si dans ce temps de déception et d'erreur, il étoit donné au libéralisme de prévaloir sur les leçons d'une expérience si cruellement achetée, et de donner un instant le change sur l'effet irrésistible de ses doctrines, recueillant alors les soupirs et les gémissemens de tant de victimes tombées, à pareil jour, sous des coups dirigés par les mêmes principes, il nous suffiroit sans doute, pour arracher la patrie à tant de dangers, de faire retentir, aux oreilles des dépositaires de l'autorité, ces mots terribles : SOUVERNEZ-VOUS DES DEUX ET TROIS SEPTEMBRE ! »

(1) « Nous étions à peine assis, dit M. Cléry, qu'une tête » au bout d'une pique fut présentée à la croisée; la femme *Tison* jeta un grand cri : les assassins crurent avoir reconnu la » voix de la Reine, et nous entendîmes le rire effréné de ces » barbares. Dans l'idée que Sa Majesté étoit encore à table, » ils avoient placé la victime de manière qu'elle ne pût échapper à ses regards; c'étoit la tête de madame la princesse de » Lamballe; quoique sanglante, elle n'étoit point défigurée : » ses cheveux blonds, encore bouclés, flottoient autour de la » pique : je courus aussitôt vers le Roi. Au même moment survint un municipal suivi de quatre hommes députés par le » peuple, pour s'assurer si la famille royale étoit dans la tour. » L'un d'eux insista pour que les prisonniers se montrassent à » la fenêtre; les municipaux (de garde) s'y opposèrent. Cet » homme dit à la Reine du ton le plus grossier : *On veut vous » cacher la tête de la Lamballe que l'on vous apportoit pour*

c'est chez le peuple le plus civilisé de la terre , dans la première ville du monde , sous les yeux d'une nombreuse Assemblée de Législateurs (1), en présence de cent mille hommes armés pour la sûreté des personnes , qu'on a vu cet horrible tableau souiller pendant plusieurs jours les regards d'un peuple épouvanté... Quel empire la terreur peut exercer lorsque l'audace a pris la place de l'autorité !

Peu de jours après cette affreuse boucherie , se retira l'Assemblée législative. La clôture de sa session et de l'ouverture de celle de la Convention nationale qui lui succéda immédiatement , furent donc scellées du sang

» vous faire voir comment le peuple se venge de ses tyrans ;  
 » je vous conseille de paroître, si vous ne voulez pas que le  
 » peuple monte ici.... A cette menace la Reine tomba évanouie.  
 » Cet homme ne s'éloignant pas, le Roi lui dit avec fermeté :  
 » Nous nous attendons à tout, Monsieur ; mais vous auriez  
 » pu vous dispenser d'apprendre à la Reine ce malheur af-  
 » freux. Il sortit alors avec ses camarades : leur but étoit  
 » rempli. »

(1) Les factieux de l'Assemblée , comme pour se tenir en rapport parfait avec les égorgeurs, choisirent le 2 de ce mois de septembre pour porter leurs derniers coups aux émigrés. L'heureux moment pour les punir de ne pas se rendre à la voix de leurs bourreaux , que celui où l'on massacre par milliers , et impunément , leurs parens , leurs amis restés sur ce sol converti pour eux en champ de carnage. Etoit-il possible de mieux justifier leur résistance ? Et en effet , n'ont-ils pas cédé au sentiment qui attache si fortement à la patrie , dès qu'ils ont vu que leur courage et leur épée ne pouvoient plus servir au dehors , ni leurs Princes ni elle , et qu'ils n'avoient plus à lutter en France que contre l'honorable misère à la quelle ils étoient condamnés.

innocent. Sinistre présage de celui que devoit répandre cette trop fameuse Assemblée !

Dès la première séance (1) de la Convention nationale , se dévoilèrent l'esprit qui animoit cette Assemblée et le plan destructeur qu'elle se proposoit. Elle choisit pour son président Pétion , et un de ses membres , le curé Grégoire , ne craignit pas de dire à l'occasion de la royauté dont un autre membre , Collot-d'Herbois , demandoit l'abolition , *certes , personne de nous ne proposera jamais de conserver en France la race funeste des Rois : nous savons trop bien que toutes les dynasties (2) n'ont jamais été que des races dévorantes qui ne vivoient que de chair humaine*. Ce langage absurdement féroce entraîna cependant l'Assemblée , et devint la règle de sa conduite et de sa politique. Ainsi le 21 septembre 1792 , disparut le dernier débris de la monarchie , le nom de *Royauté* , et il fut remplacé par celui de *République*.

Le décret qui venoit de proscrire les droits et les titres du Roi et de sa famille , ne laissoit aucun doute sur le sort qui les attendoit : les factieux ne pouvoient plus être divisés que sur la manière de les immoler. L'avis de rendre la nation entière solidaire de cet attentat prévalut , et les insensés crurent atteindre ce but

(1) Elle eut lieu le 21 septembre 1792 :

(2) Le bon curé , devenu depuis évêque , sénateur , comte , etc. , de par un Empereur et Roi , a révoqué son anathème en faveur de la *dynastie de Buonaparte* , qui , comme chacun sait , étoit très-sobre de *chair humaine*.

en s'établissant de leur propre autorité et en qualité de représentans du peuple , accusateurs , témoins et juges exclusifs d'un Souverain que la nation avoit , même lorsqu'on cherchoit à l'égarer , solennellement déclaré *inviolable* , et en prêtant au plus odieux assassinat les formes d'une monstrueuse procédure.

Coupables imitateurs du tribunal sacrilège qui se rendit l'instrument de l'ambition de Cromwel , et donna le criminel exemple de sujets jugeant leur Roi , ils s'aveuglèrent sur l'éclatante punition de ces prétendus juges , et sur le deuil que le peuple , dont ils avoient également osé emprunter le nom (1), porte encore chaque année en témoignage de sa profonde douleur.

Dans ses transports démagogiques , la Convention rendit donc le 6 décembre , un décret portant que *Louis Capet* (2) seroit conduit à sa barre , pour y répondre

(1) Au moment où le tribunal rendoit le jugement au nom de *la nation anglaise*, la femme de Fairfax, l'un des juges, dit hautement : *pas de la centième partie*. On auroit pu dire, à l'occasion de celui de Louis XVI, *pas de la cent millième*.

(2) Ici l'ignorance semble le disputer à la scélératesse : vouloir appeler le ridicule sur un des plus beaux titres de gloire, est une conception bien digne de l'époque à laquelle elle appartient. L'histoire présente-t-elle, en effet, une tige plus illustre, plus pure, plus ancienne que celle à laquelle la Providence a si heureusement pour nous confié les destinées de la France. « Dès l'année 610, sous le règne de Clotilde II, on » vit Arnould, duc des Français, tige commune de la maison » de Charlemagne et de celle de Hugues Capet, remplir avec » sagesse les hautes fonctions de Maire du Palais. Trois siècles

aux questions qui lui seroient faites par l'organe de son

---

» après, par une succession de gloire et de fortune qui va tou-  
 » jours croissant, se montre sous les traits de la valeur et de la  
 » puissance, ce *Robert-le-Fort*, qui vécut en prince et mou-  
 » rut en héros, en combattant contre les Barbares pour l'in-  
 » dépendance de la patrie. Ses trois fils, émules de ses talens,  
 » agrandissent l'héritage de sa fortune et de sa gloire. Ils cueil-  
 » lent d'immortels et sanglans lauriers pendant le mémorable  
 » siège de Paris, où l'on voit trois ou quatre mille braves  
 » combattre avec un égal succès pendant trois années entières,  
 » cinquante mille barbares et la famine.

» Bientôt Hugues-le-Grand se trouve assez puissant pour  
 » disposer du trône, et assez sage pour ne pas l'envahir. Les  
 » fautes de Charles de Lorraine y appellent un héros : Hugues  
 » Capet se présente.

» Ce Prince, dont le surnom exprime si bien cette fermeté  
 » de résolution qui, chez les grands hommes, n'est autre chose  
 » que le courage du génie, joint aux connoissances de l'art  
 » de la guerre la science bien plus difficile du gouvernement.  
 » Il apporte à la couronne une dot immense, par l'incorpora-  
 » tion de ses propres Etats, dont les bornes s'étendoient de-  
 » puis la Loire jusqu'en Flandre, et des frontières du comté  
 » de Champagne jusqu'à celles de la Bretagne et de la Nor-  
 » mandie.

» Ainsi c'est avec le patrimoine des CAPET que la France  
 » paie la dette de ses malheurs passés; c'est avec leurs trésors  
 » qu'elle s'ouvre dans l'avenir cette belle existence politique  
 » qu'ont perpétuée jusqu'à nos jours les diverses branches de  
 » leur dynastie. Aucune n'a doté plus magnifiquement le trône  
 » que celle des Bourbons. Alphonse, frère de Saint Louis,  
 » lui donna le Poitou et le Languedoc; Henri IV le Béarn, la  
 » Navarre, etc.; Louis XIII le Roussillon, Louis XIV la  
 » Franche-Comté et l'Alsace; Louis XV enfin, la Lorraine.

» Telle est la noble descendance des fils d'Arnould et de  
 » Robert-le-Fort, la seule famille en Europe, et peut-être au

président. Ce décret fut signifié le 11 au Roi, qui dit aux commissaires: *Je vais vous suivre, non pour obéir à la Convention, mais parce que mes ennemis ont usurpé la force.*

Sa Majesté partit sur-le-champ : arrivée à l'Assemblée, elle fut placée à la barre et interpellée en ces termes par le président.

« *Louis*, la nation française vous accuse : on va lire l'acte énonciatif des délits qui vous sont imputés : vous pouvez vous asseoir. »

La première idée du Roi avoit été de dédaigner de répondre. Mais cédant aux observations qui lui furent faites et surmontant sa répugnance, il réfuta avec autant de calme que de justesse chacun des prétendus délits, demanda copie de l'acte d'accusation, communication des pièces, et la liberté de choisir un conseil. L'Assemblée voulut délibérer, et Sa Majesté alla attendre dans la salle des conférences le résultat de la délibération (1). Ce ne fut qu'après de longs et vifs

» monde, dont la généalogie offre sans nuage et sans interruption quatre cents ans d'une haute existence politique, suivie jusqu'à ce jour de huit cents ans de royauté. »

(1) Peut-on lire sans la plus vive émotion ce qui se passa entre le Roi et le fameux *Chaumette*, alors procureur-syndic de la commune de Paris? « Le 11 décembre, j'accompagnai le ci-devant Roi dans la voiture et à la barre de la Convention. Retiré à la salle des conférences, il étoit cinq heures, et je n'avois pris encore aucune nourriture : un grenadier m'offre du pain et de l'eau-de-vie. Louis Capet me le voit manger. Hélas ! me dit-il, Monsieur, je n'ai pas plus mangé que vous ; donnez-moi, par grâce, une bouchée de pain. Je partagea.

débats qu'on lui accorda sa demande. Mais on lui préparoit de nouvelles humiliations et de nouveaux déchiremens au Temple, où il fut reconduit vers les sept heures du soir. Dès ce moment il fut traité en condamné. Encre, plumes, papier, canif, couteau, rasoir, tout lui fut enlevé; et pour comble de cruauté, il ne lui fut plus permis de communiquer avec sa famille.

Réduite à ne plus trouver de consolation que dans sa conscience et dans les défenseurs qu'on lui avoit permis de choisir, Sa Majesté s'occupa de les désigner: son choix se fixa d'abord sur M. Target: le principal rédacteur de l'acte constitutionnel lui sembloit plus capable qu'un autre de démontrer que ce n'étoit pas à elle qu'on pouvoit en imputer la violation: le refus de M. Target avoit décidé le Roi pour M. Tronchet, lorsque des commissaires de la convention lui communiquèrent des lettres qui attestoient que la terreur n'avoit pas paralysé tous les cœurs français, et que beaucoup ambitionnoient encore le triste et périlleux honneur de défendre leur Roi (1). Parmi ces dignes et courageux Français, se faisoit remarquer M. de Males-

avec lui. Dieux, quelles réflexions!!! L'horreur que j'ai pour les Rois ne m'a pas empêché d'être homme.»

(Extrait d'un journal tenu par Chaumette, et trouvé parmi ses papiers, lorsqu'il a été envoyé à l'échafaud avec Robespierre).

(1) MM. le président de Nicolaï, Lally-Tolendal; Malouet, Mourier, Gin, Sourdet, Huet, Guillaume Lejoyand, écrivirent à la Convention pour obtenir cet honneur.

herbes (1) : la connoissance particulière que Sa Majesté avoit de son mérite , et l'espoir que les novateurs seroient moins prévenus contre un homme qu'ils regardoient comme philosophe et qui l'étoit en effet , *cherchant à allier des opinions nouvelles à des vertus anti-ques* (2) , le déterminèrent à lui donner la préférence :

(1) *Lettre de M. de Malesherbes.*

Paris, le 11 décembre 1792.

« Citoyen Président, j'ignore si la Convention donnera à  
 » Louis XVI un conseil pour le défendre, et si elle lui en  
 » laisse le choix : dans ce cas-là, je désire que Louis XVI  
 » sache que, s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à  
 » m'y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la  
 » Convention de mon offre, car je suis bien éloigné de me  
 » croire un personnage assez important pour qu'elle s'occupe  
 » de moi ; mais j'ai été appelé deux fois au conseil de celui  
 » qui fut mon maître, dans le temps que cette fonction étoit  
 » ambitionnée par tout le monde : je lui dois le même service,  
 » lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dan-  
 » gereuse ; si je connoissois un moyen possible pour lui faire  
 » connoître mes dispositions, je ne prendrois pas la liberté de  
 » m'adresser à vous. J'ai pensé que dans la place que vous oc-  
 » cupez, vous aurez plus de moyens que personne pour lui  
 » faire passer cet avis.

» Je suis, etc. «

(2) Le Roi chargea M. de Malesherbes de prévenir M. l'abbé Edgeworth de Firmont qu'il désiroit qu'il l'assistât dans ses derniers momens. *Voilà, lui dit ce Prince, une commission bien étrange pour un philosophe ! car je sais que vous l'êtes ; mais si vous souffriez autant que moi, et que vous dussiez mourir comme je vais le faire, je vous souhaiterois les mêmes sentimens de religion ; ils vous consoleroient plus que la philosophie.*

elle adjoignit à ce respectable vieillard , MM. de Sèze et Tronchet , tous deux également recommandables par leurs talens et par leurs principes , tous deux l'honneur du barreau. Les pièces qui servoient de prétexte à l'accusation , et qui étoient au nombre de cent cinquante-huit , ne furent apportées au Roi que le 16 décembre , et c'étoit le 26 qu'il devoit comparoître de nouveau à la barre pour répondre définitivement à tant d'inculpations : ainsi à peine lui accordoit-on huit jours pour préparer une défense que sa situation rendoit si difficile. Le zèle et le dévouement que ses estimables défenseurs y apportèrent ne peuvent se comparer qu'à la tranquillité d'ame et à la justesse des observations de Sa Majesté ; son calme étoit d'autant plus admirable qu'elle croyoit à l'inutilité de leurs efforts : *nous faisons* , leur disoit-elle , *l'ouvrage de Pénélope ; mes ennemis l'auront bientôt défait ; poursuivons néanmoins* , *quoique je ne doive compte de mes actions qu'à Dieu.* M. de Sèze , particulièrement chargé de la partie oratoire de la défense , y déploya tout ce que l'ame et l'imagination pouvoient inspirer dans une cause d'un ordre si élevé et si touchant. Mais le Roi convaincu que rien ne changeroit son sort , ne vit dans les beaux mouvemens du discours de M. de Sèze que des moyens de perdre l'orateur , sans sauver l'accusé (1).

---

(1) Retranchez votre péroraison , tout éloquente qu'elle est , dit le Roi à M. de Sèze au moment où il lui communiqua son discours ; « il n'est pas de ma dignité d'épitoyer sur mon sort. Je ne veux d'autre intérêt que celui qui doit naître

Il les raya de sa propre main sur le manuscrit, et exigea que M. de Sèze se réduisît à la réfutation des absurdités qu'on lui imputoit. Peut-être Sa Majesté se trompa-t-elle sur l'état moral de l'Assemblée ? La majorité vouloit sa perte : nul doute à cet égard. Mais cette majorité n'étoit pas d'accord sur les moyens ; beaucoup de ces conventionnels regardoient une condamnation émanée de l'Assemblée comme une dangereuse responsabilité, et ont été violents ou achetés plutôt que persuadés. Eût-il été impossible de les détourner du crime en opposant la crainte de l'avenir aux craintes du présent ? Cette arme maniée par M. de Sèze avec toute l'habileté, toute la chaleur qu'il y auroit mises, n'eût probablement pas été sans effet (2). Mais l'illustre

» du simple énoncé de mes moyens justificatifs. Ce que vous  
 » retrancherez, mon cher M. de Sèze, me feroit moins de bien  
 » qu'il ne vous feroit de mal. »

Les dangers qu'a courus M. de Sèze n'en ont pas été moins graves : arrêté sous la tyrannie de Robespierre, il auroit certainement eu le même sort que M. de Malesherbes, puisqu'il avoit eu le même tort, s'il n'eût trouvé, comme beaucoup d'autres illustres réclus, son salut dans l'heureuse division survenue entre les monstres sanguinaires qui avoient juré d'exterminer tout ce qui ne partageoit pas leurs exécrables principes. Ces dangers renaquirent au 18 fructidor : et qui, en effet, méritoit mieux que lui la proscription dont furent alors frappés tant de personnages honorables ? Elle alloit atteindre M. de Sèze, lorsqu'un mouvement de générosité de la part de Rewbell, avec lequel il n'avoit cependant jamais eu aucun rapport, força les proscriptionnaires à respecter une si haute vertu.

(2) Des régicides qui siégeoient avec moi au Conseil des cinq

orateur dut se renfermer dans le plan tracé par le Roi. Cependant il se permit une péroraison très-courte (1), mais qui fit une impression assez remarquable pour exciter l'inquiétude des meneurs, et faire regretter aux bons Français qu'il n'ait pas été maître de dire tout ce que lui suggéroit son cœur et son amour pour le Roi.

Mais l'idée que sa mort étoit inévitable, et qu'il ne rentreroit même plus au Temple, poursuivoit tellement le Roi, qu'il crut devoir prendre la douloureuse précaution de faire son testament avant sa seconde citation à la barre. Il rédigea le jour de Noël cet acte sublime qui semble écrit dans le Ciel plutôt que sur la terre (2).

cents, m'ont assuré, avec toutes les marques du repentir, que la faction n'auroit pas trouvé cent prosélytes dans la Convention, si Le Pelletier Saint-Fargeau, Saint-Just et plusieurs autres meneurs n'avoient eu le secret de séduire les uns et de convaincre les autres qu'on ne leur pardonneroit jamais les traitemens faits à la famille royale; qu'ils ne pouvoient espérer de salut que dans la république ou une autre dynastie, et que la mort du Roi étoit le seul moyen d'assurer l'établissement de l'une et de l'autre.

(1) M. de Malherbes a dit de celle que le Roi a fait supprimer : *Quand de Sèze out fini son plaidoyer, il nous le lut; je n'ai rien entendu de plus pathétique que sa péroraison; nous fumes touchés jusqu'aux larmes.*

(2) *Testament de Louis XVI, Roi de France.*

« Au nom de la Très-Sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, aujourd'hui 25<sup>e</sup> jour de décembre 1792, moi, Louis XVI du nom, Roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille dans la tour du Temple à Paris,

Le lendemain à dix heures du matin, Sa Majesté fut

---

par ceux qui étoient mes sujets, et privé de toute communication quelconque, même depuis le 2 du courant, avec ma famille; de plus impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte, ni moyens dans aucune loi existante; n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser, je déclare en sa présence mes dernières volontés et mes sentimens.

» Je laisse mon ame à Dieu mon Créateur; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de Notre Seigneur Jésus-Christ qui s'est offert en sacrifice à Dieu son Père pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fussions, et moi le premier.

» Je meurs dans l'union de notre Sainte Mère l'Eglise catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs, par une succession non interrompue, de Saint-Pierre, auquel Jésus-Christ les avoit confiés. Je crois fermement, je confesse tout ce qui est contenu dans le Symbole et les Commandemens de Dieu et de l'Eglise, les sacremens et les mystères, tels que l'Eglise catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Eglise de Jésus-Christ; mais je m'en suis rapporté et m'en rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la Sainte Eglise catholique, donnent et donneront conformément à la discipline de l'Eglise, suivie depuis Jésus-Christ.

» Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés; j'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester et à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et surtout le repentir sincère

en effet conduite à la Convention. Après la défense

---

et profond que j'ai d'avoir mis mon nom ( quoique cela fût contre ma volonté ) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Eglise catholique , à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis , s'il m'accorde vie , de me servir aussitôt que je le pourrai , du ministère d'un prêtre catholique pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrement de pénitence.

» Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance ( car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne ) , ou ceux à qui j'aurois pu donner de mauvais exemples ou des scandales , de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait : je prie tous ceux qui ont de la charité , d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

» Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis , sans que je leur en aie donné aucun sujet , et je prie Dieu de leur pardonner , de même qu'à ceux qui , par un faux zèle ou par un zèle mal entendu , m'ont fait beaucoup de mal.

» Je recommande à Dieu ma femme et mes enfans , ma sœur , mes tantes , mes frères et tous ceux qui me sont attachés par le lien du sang ou par quelque autre manière que ce puisse être ; je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme , mes enfans et ma sœur qui souffrent depuis long-temps avec moi ; de les soutenir par sa grâce , s'ils viennent à me perdre , et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

» Je recommande mes enfans à ma femme ; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux ; je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes , de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci ( s'ils sont condamnés à les éprouver ) que comme des biens dangereux et périssables , et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide

péremptoire de M. de Sèze , elle dit d'abondance et de son propre mouvement :

---

et durable de l'Eternité; je prie ma sœur de vouloir continuer sa tendresse à mes enfans , et de leur tenir lieu de mère , s'ils avoient le malheur de perdre la leur.

» Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi , et les chagrins que je pourrois lui avoir donnés dans le cours de notre union ; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle , si elle croyoit avoir quelque chose à se reprocher.

» Je recommande bien vivement à mes enfans , après ce qu'ils doivent à Dieu , qui doit marcher avant tout , de rester toujours unis entre eux , soumis et obéissans à leur mère et reconnoissans de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

» Je recommande à mon fils , s'il avoit le malheur de devenir Roi , de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens , qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment , et nommément ce qui a rapport aux malheurs et chagrins que j'éprouve ; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois ; mais en même temps , qu'un Roi ne peut les faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur , qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire , et qu'autrement , étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect , il est plus nuisible qu'utile.

» Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étoient attachées , autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés ; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi , et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi.

» Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étoient attachées qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devoient , et qui ont même montré de l'ingratitude ; mais je

« Messieurs, mes moyens de défense viennent de vous

---

leur pardonne (souvent dans les momens de trouble et d'effervescence on n'est pas le maître de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

» Je voudrois pouvoir témoigner ici ma reconnoissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé : d'un côté, si j'ai été sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de gens à qui je n'avois jamais témoigné que des bontés, à eux ou à leurs parens ou amis; de l'autre, j'ai eu de la consolation de voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés : je les prie d'en recevoir tous mes remerciemens. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrois de les compromettre, si je parlois plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnoître.

» Je croirois calomnier cependant les sentimens de la nation, si je ne recommandois ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avoit porté à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi *Cléry*, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie Messieurs de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la Commune.

» Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardoient, les mauvais traitemens et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi : j'ai trouvé quelques ames sensibles et compatissantes; que celle-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

» Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et de Sèze de recevoir ici tous mes remerciemens et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

» Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paroître devant

» être exposés. Je ne répéterai pas ce qu'on vous a dit.  
 » En vous parlant, peut-être pour la dernière fois,  
 » je vous déclare que ma conscience ne me reproche  
 » rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la  
 » vérité.

» Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée  
 » publiquement; mais mon cœur est déchiré de trouver  
 » dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu  
 » faire répandre le sang du peuple, et surtout que les  
 » malheurs du 10 août me soient attribués. J'avoue  
 » que les gages multipliés que j'avois donnés dans tous  
 » les temps de mon amour pour le peuple, et la ma-  
 » nière dont je m'étois toujours conduit, me paroîs-  
 » soient devoir prouver que je craignois peu de m'ex-  
 » poser pour épargner son sang, et devoir éloigner à  
 » jamais de moi une pareille imputation (1). »

Ce que le Roi observa dans la tenue de l'Assemblée parut fortifier encore en lui la fatale opinion que sa condamnation étoit décidée. *Etes-vous bien convaincus à présent*, dit-il à ses défenseurs en sortant de la salle,

lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

» Fait double à la tour du Temple, le 25 décembre 1792.

Signé LOUIS.

(1) La manière dont M. de Sèze défendit le Roi le pénétra de la plus vive reconnoissance. Ce Prince lui en donna un témoignage bien touchant. Introduit avec ses trois défenseurs dans une pièce voisine de la salle de la Convention, il le prit entre ses bras, le serra étroitement, et voulut faire chauffer lui-même une chemise dont M. de Sèze avoit grand besoin.

*qu'avant même que je fusse entendu ma mort étoit jurée.*

Je ne citerai pas les déclamations insensées ou atroces dont retentit la tribune pendant les dix ou douze jours que se prolongea la discussion : assez d'autres les ont recueillies ; mais ce qu'on a trop peu dit , c'est que malgré tous les genres de séduction et de terreur employés par les factieux pour subjuguier les députés dont les dispositions leur étoient suspectes , malgré les dangers très-réels qui les environnoient , il s'en est trouvé plusieurs , tels que MM. Rouzet (1), Henri la Rivière, Lanjuinais, Wandeliment, Wandelin court , Boissy-d'Anglas, Guiter, Jourdan (de la Nièvre), etc. , dont le courage s'est élevé jusqu'à soutenir les principes favorables au Roi. Un bien plus grand nombre a déclaré l'incompétence de la Convention ; la plupart de ceux qui ont voté pour la réclusion ou le bannissement , ne s'y sont décidés que dans l'intention et l'espoir de sauver

(1) Aucun de ces orateurs n'a déployé plus d'énergie que M. Rouzet : cette vérité est consignée dans un ouvrage justement estimé, où se trouve le passage suivant :

« M. Rouzet de Folmon , après avoir fait l'apologie du Roi » à la tribune de la Convention , après avoir présenté les plus » puissantes considérations pour épargner un forfait inoui à » ses compatriotes , demanda le premier que ce fût le peuple » français , non qui jugeât son Roi , personne sacrée et invio- » lable , mais qui fixât le sort de Louis XVI et de sa famille. » Il avoit eu le noble courage de répandre son opinion im- » primée , opinion propre à faire reculer des juges qui n'au- » roient pas été des bourreaux. »

(*Vies des Justes dans les plus hauts rangs de la société*  
tome III , page 97).

le Roi , et les circonstances donnoient à ce moyen de salut beaucoup de vraisemblance : enfin , dans les débats relatifs à l'appel au peuple par lequel on vouloit faire ratifier le jugement de la Convention , on a entendu plusieurs des factieux assez aveuglés par leur rage pour invoquer contre cette proposition , la certitude qu'ils avoient que le peuple ne confirmeroit pas leur jugement (1). Voilà ce qu'on ne sauroit trop répéter pour la justification et l'honneur de la partie saine de la Convention et de la nation.

L'appel nominal commença le 16 janvier 1793 , à neuf heures du soir , et ne finit que le lendemain à la même heure. Au moment où l'on faisoit le recensement des votes , le président annonça à l'Assemblée qu'il venoit de recevoir deux lettres , l'une de l'ambassadeur d'Espagne , et l'autre des défenseurs du Roi , qui demandoient à être entendues de nouveau. On ne daigna pas même prendre connoissance de la première ; et on refusa de faire droit à l'autre avant que le résultat du recensement fût proclamé.

Voici cet épouvantable résultat :

« La Convention , dit le président , est composée  
» de sept cent quarante-neuf membres : quinze sont  
» absens par commission , sept par maladie , et un  
» sans cause : cinq membres n'ont pas voté ; le nom-

---

(1) Ces ardents prôneurs de la *souveraineté du peuple* ne craignirent pas d'en devenir les premiers violateurs. Ainsi , ce dogme démagogique n'a jamais été , n'est et ne sera jamais qu'un dangereux talisman propre à enflammer les passions de la multitude dans l'intérêt d'adroits et ambitieux tribuns.

» bre des votans est de sept cent vingt-un ; la majorité absolue est de trois cent soixante-un.

» Deux ont voté pour les fers ; deux cent quatre-vingt-six pour la détention durant la guerre , et le bannissement à la paix ou pour la réclusion ; quelques-uns ont ajouté la peine de mort conditionnelle , si le territoire étoit envahi ; quarante-six pour la mort avec sursis ; trois cent quatre-vingt-sept ont voté pour la mort avec demande d'une discussion pour savoir s'il conviendrait à l'intérêt de l'Etat qu'elle fût ou non différée , déclarant néanmoins leur vœu indépendant de cette demande. Ainsi pour la mort sans condition trois cent quatre vingt-sept voix ; pour la détention ou la mort conditionnelle , trois cent trente-quatre.

» Je déclare au nom de la Convention nationale , que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet , est celle de mort. »

Quelque résigné que fût le Roi , comment lui annoncer cet excès d'iniquité ? Qui remplira une aussi cruelle mission ? M. de Malesherbes eut le courage de l'entreprendre. Introduit dans le Temple , il tomba aux pieds de Sa Majesté ; et ses sanglots seuls lui apprirent son sort affreux. Le Roi plus ému de l'état de ce vénérable vieillard que de son propre malheur , le releva , le serra contre son sein , s'efforça de le consoler , en promettant de suivre le conseil de ses défenseurs , qui trouvoient encore dans leur cœur quelque espérance. Il leur remit , mais à regret , la protestation suivante pour être présentée à l'Assemblée :

« Je dois à mon honneur , je dois à ma famille , de  
» ne point souscrire au jugement qui m'inculpe d'un  
» crime que je ne puis me reprocher. En conséquence ,  
» je déclare que j'interjette appel à la nation du juge-  
» ment de ses représentans. Je donne par ces pré-  
» sentes pouvoir à mes défenseurs officieux , et charge  
» expressément leur fidélité de faire connoître à la  
» Convention nationale cet appel par tous les moyens  
» qui seront en leur pouvoir , et de demander qu'il en  
» soit fait mention dans le procès-verbal de la séance  
» de la Convention. »

Les défenseurs du Roi se hâtèrent de se rendre à la barre de la Convention , et de lui présenter l'acte de son appel à la nation. L'Assemblée persévérant dans ses atroces dispositions , ne répondit à cette demande qu'en décrétant ce qui suit à la majorité de 380 voix contre 310.

« La Convention nationale déclare Louis Capet ,  
» dernier Roi des Français , coupable de conspira-  
» tion contre la liberté de la nation , et d'attentat  
» contre la sûreté générale de l'État.

» La Convention nationale décrète que Louis Capet  
» subira la peine de mort.

» La Convention nationale déclare nul l'acte de  
» Louis Capet , apporté à la barre par ses conseils ,  
» qualifié d'appel à la nation du jugement contre lui  
» rendu par la Convention , défend à qui que ce soit  
» d'y donner aucune suite , à peine d'être poursuivi  
» et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté  
» générale de la république. »

Le conseil exécutif fut chargé de notifier cette nouvelle monstruosité au Roi, qui, pour toute réponse, remit avec calme et dignité au président du conseil la note ci-après :

« Je demande un délai de trois jours, afin de  
 » pouvoir me préparer à paroître devant Dieu : je de-  
 » mande pour cela de voir librement la personne que  
 » j'indiquerai aux commissaires de la commune ; que  
 » cette personne soit à l'abri de toute crainte et de  
 » toute inquiétude pour cet acte de charité qu'elle  
 » remplira près de moi. Je demande d'être délivré de  
 » la surveillance perpétuelle que le conseil a établie  
 » depuis quelques jours. Je demande à voir dans cet  
 » intervalle ma famille quand je le demanderai et sans  
 » témoins. Je désirerois que la Convention nationale  
 » s'occupât tout de suite du sort de ma famille ; qu'elle  
 » lui permît de se retirer librement et convenablement  
 » où elle jugeroit à propos. Je recommande à la bien-  
 » veillance de la nation, toutes les personnes qui m'é-  
 » toient attachées. Il y en a beaucoup qui, ayant mis  
 » leur fortune dans leurs charges, et n'ayant plus d'ap-  
 » pointemens, doivent être dans le besoin, ainsi que  
 » d'autres qui ne vivoient que de leurs appointemens.  
 » Dans ces pensionnaires il est beaucoup de vieillards,  
 » de femmes et d'enfans, qui n'avoient pour vivre que  
 » le produit de leurs pensions.

» Fait à la tour du Temple, le 20 janvier 1793. »

Cette note que Sa Majesté avoit rédigée d'avance, prouvoit combien elle doutoit du succès de la démarche à laquelle elle s'étoit prêtée : celle-ci ne fut guère plus

heureuse ; le Roi n'obtint que la permission de voir sa famille et un ministre du culte : l'Assemblée passa à l'ordre du jour sur ses autres demandes , promettant cependant de pourvoir au sort de la famille Royale... On verra bientôt de quelle manière elle remplit cet engagement.

L'abbé Edgeworth de Firmont , que son éminente piété avoit fait remarquer aux Missions étrangères, fut appelé par le Roi pour l'assister : le zèle du courageux ecclésiastique l'emporta sur la douleur et les dangers : il ne balança pas , et fut conduit au Temple par le ministre de la justice.

Après être resté quelques heures avec M. de Firmont, le Roi demanda à voir sa famille et à la voir seule : *Non*, dit un des municipaux qui ne le perdoient plus de vue, *nous avons arrêté avec le ministre de la justice que ce seroit dans la salle à manger , afin que par le vitrage nous puissions avoir les yeux sur vous.*

« A huit heures et demie, la porte s'ouvrit : la Reine parut la première , tenant son fils par la main ; ensuite Madame Royale et Madame Elisabeth : tous se précipitèrent dans les bras du Roi : un morne silence régna pendant quelques minutes , et ne fut interrompu que par des sanglots. La Reine fit un mouvement pour entraîner Sa Majesté vers sa chambre. *Non*, dit le Roi, *passons dans cette salle , je ne puis vous voir que là* : ils y entrèrent, et je fermai la porte qui étoit en vitrage. Le Roi s'assit , la Reine à sa gauche , Madame Elisabeth à sa droite , Madame Royale presque en face , et le jeune Prince resta debout entre les jambes du Roi :

tous étoient penchés vers lui et le tenoient souvent embrassé : cette scène de douleur dura sept quarts-d'heure, pendant lesquels il fut impossible de rien entendre ; on voyoit seulement qu'après chaque phrase du Roi , les sanglots des Princesses redoubloient , duroient quelques minutes , et qu'ensuite le Roi recommençoit à parler. Il fut aisé de juger à leurs mouvemens , que lui-même leur avoit appris sa condamnation.

» A dix heures un quart , le Roi se leva le premier, et tous le suivirent : j'ouvris la porte , la Reine tenoit le Roi par le bras droit : Leurs Majestés donnoient chacune une main à Monsieur le Dauphin ; Madame Royale à la gauche tenoit le Roi embrassé par le milieu du corps ; Madame Elisabeth du même côté, mais un peu plus en arrière , avoit aussi le bras gauche de son auguste frère : ils firent quelques pas vers la porte d'entrée en poussant les gémissemens les plus douloureux.

» *Je vous assure*, leur dit le Roi, *que je vous verrai demain matin à huit heures.* — *Vous nous le promettez*, répondirent-ils tous ensemble. — *Oui, je vous le promets.* — *Pourquoi pas à sept heures*, dit la Reine. — *Eh bien ! oui ; à sept heures*, répondit le Roi ; *adieu...* Il prononça cet *adieu* d'une manière si expressive, que les sanglots redoublèrent ; Madame Royale tomba évanouie aux pieds du Roi qu'elle tenoit embrassés ; je la relevai et j'aidai madame Elisabeth à la soutenir : le Roi , voulant mettre fin à cette scène déchirante , leur donna les plus tendres embrassemens , et eut la force de s'arracher de leurs bras.

*Adieu , adieu* , dit-il , et il rejoignit son confesseur qu'il avoit eu la précaution de laisser dans la tourelle , pour ne pas porter par sa présence le dernier coup à sa famille.

« Une demi-heure après , continue M. Cléry , il en sortit et je servis le souper : le Roi mangea peu , mais avec appétit.

Après le souper , Sa Majesté étant rentrée dans son cabinet , son confesseur sortit un instant après , et demanda aux commissaires de le conduire à la chambre du conseil ; c'étoit pour demander des ornemens et tout ce qui étoit nécessaire pour dire la messe le lendemain matin. M. de *Firmont* n'obtint qu'avec peine que cette demande fût accordée. C'est à l'église des Capucins du Marais , près de l'hôtel Soubise , qui avoit été érigée en paroisse , qu'on envoya chercher les choses nécessaires pour le service divin. Revenu de la chambre du conseil , M. de *Firmont* rentra chez le Roi ; tous deux passèrent dans la tourelle , et y restèrent jusqu'à minuit et demi : alors je déshabillai le Roi , et comme j'allois pour lui rouler les cheveux , il me dit : « Ce n'est pas la peine ; » puis en le couchant , comme je fermois les rideaux , « Cléry , vous m'éveillerez à cinq heures. »

» A peine fut-il couché qu'un sommeil profonds'empara de ses sens ; il dormit jusqu'à cinq heures sans s'éveiller. M. de *Firmont* , que Sa Majesté avoit engagé à prendre un peu de repos , se jeta sur mon lit , et je passai la nuit sur une chaise dans la chambre du Roi , priant Dieu de lui conserver sa force et son courage.

» J'entendis sonner cinq heures, et j'allumai le feu : au bruit que je fis , le Roi s'éveilla , et me dit en tirant son rideau : « Cinq heures sont-elles sonnées ? — Sire , elles le sont à plusieurs horloges , mais pas encore à la pendule. »

» Le feu étant allumé , je m'approchai de son lit. « J'ai bien dormi , me dit ce Prince , j'en avois grand besoin , la journée d'hier m'avoit fatigué ; où est M. de Firmont ? — Sur mon lit. — Et vous , où avez-vous passé la nuit ? — Sur cette chaise. — J'en suis fâché , dit le Roi. — Ah ! Sire , puis-je penser à moi dans ce moment ? » Il me donna une de ses mains , et serra la mienne avec affection.

» J'habillai le Roi et le coiffai : pendant sa toilette il ôta de sa montre un cachet , le mit dans la poche de sa veste , déposa sa montre sur la cheminée ; puis retirant de son doigt un anneau qu'il considéra plusieurs fois , il le mit dans la même poche où étoit le cachet ; il changea de chemise , mit une veste blanche qu'il avoit la veille , et je lui passai son habit : il retira des poches son porte-feuille , sa lorgnette , sa boîte à tabac , et quelques autres effets ; il déposa aussi sa bourse sur la cheminée : tout cela en silence et devant plusieurs municipaux.

» Pendant ce temps , je plaçai une commode au milieu de la chambre , et je la préparai en forme d'autel pour dire la messe. On avoit apporté à deux heures du matin tout ce qui étoit nécessaire. Je portai dans ma chambre les ornemens du prêtre , et lorsque tout fut disposé , j'allai prévenir le Roi. Il me demanda si je

pourr ois servir la messe ; je lui répondis que oui, mais que je ne savois pas les réponses par cœur ; il tenoit un livre à la main , il l'ouvrit , y chercha l'article de la messe et me le remit ; puis il prit un autre livre. Pendant ce temps le prêtre s'habilla. J'avois placé devant l'autel un fauteuil et mis un grand coussin à terre. Le Roi me fit ôter le coussin ; il alla lui-même dans son cabinet en chercher un autre plus petit et garni de crin, dont il se servoit ordinairement pour dire ses prières. Dès que le prêtre fut entré , les municipaux se retirèrent dans l'antichambre , et je fermai un des battants de la porte. La messe commença à six heures ; pendant cette auguste cérémonie, il régna un grand silence. Le Roi, toujours à genoux , entendit la messe avec le plus saint recueillement , dans l'attitude la plus noble. Sa Majesté communia : après la messe , le Roi passa dans son cabinet , et le prêtre alla dans ma chambre pour quitter ses habits sacerdotaux.

» Je saisis ce moment pour entrer dans le cabinet de Sa Majesté : elle me prit les deux mains et me dit d'un ton attendri : « *Cléry* , je suis content de vos soins !  
» — Ah ! Sire , lui dis-je en me précipitant à ses  
» pieds , que ne puis-je par ma mort désarmer vos  
» bourreaux , et conserver une vie si précieuse aux  
» bons Français ! Espérez , Sire , ils n'oseront vous  
» frapper. — La mort ne m'effraie point , j'y suis  
» tout préparé : mais vous , continua-t-il , ne vous  
» exposez pas ; je vais demander que vous restiez près  
» de mon fils : donnez-lui tous vos soins dans cet af-  
» freux séjour ; dites-lui bien toutes les peines que

» j'éprouve des malheurs qu'il ressent ; un jour peut-  
 » être il récompensera votre zèle. — Ah ! mon  
 » maître, ah ! mon Roi, si le dévouement le plus absolu,  
 » si mon zèle et mes soins ont pu vous être agréables,  
 » la seule récompense que je désire de Votre Majesté,  
 » c'est de recevoir votre bénédiction : ne la refusez  
 » pas au dernier Français resté près de vous. » J'étois  
 toujours à ses pieds, tenant une de ses mains : dans  
 cet état, il agréa ma prière, me donna sa bénédic-  
 tion, puis me releva, et me serrant contre son sein :  
 « Faites - en part à toutes les personnes qui me sont  
 » attachées : dites aussi à *Turgi* que je suis content de  
 » lui. Rentrez, dit le Roi, ne donnez aucun soup-  
 » çon. » Puis me rappelant, il prit sur une table un  
 papier qu'il y avoit déposé : « Tenez, voici une lettre  
 » que *Pétion* m'a écrite lors de votre entrée au Tem-  
 » ple, elle pourra vous être utile pour rester ici. » Je  
 saisis de nouveau sa main, que je baisai, et je sortis.  
 Adieu, « me dit-il encore, adieu.... ! »

» Je rentrai dans ma chambre, et j'y trouvai M. de  
 Firmont faisant sa prière à genoux devant mon lit.  
 « Quel Prince, me dit-il, en se relevant ! avec quelle  
 » résignation, avec quel courage il va à la mort ! Il  
 » est aussi tranquille que s'il venoit d'entendre la  
 » messe dans son Palais et au milieu de sa cour. »  
 — « Je viens d'en recevoir, lui dis-je, les plus tou-  
 » chans adieux ; il a daigné me promettre de demander  
 » que je restasse dans cette tour auprès de son fils :  
 » lorsqu'il sortira, Monsieur, je vous prie de le lui  
 » rappeler ; car je n'aurai plus le bonheur de le voir

» en particulier. — Soyez tranquille, me répondit  
» M. de Firmont, et il rejoignit Sa Majesté. »

» A sept heures, le Roi sortit de son cabinet, m'appela, et me tirant de l'embrasement de la croisée, il me dit : « Vous remettrez ce cachet à mon fils, cet anneau  
» à la Reine, et dites-lui bien que je le quitte avec  
» peine... Ce petit paquet renferme des cheveux de  
» toute ma famille; vous le lui remettrez aussi... Dites  
» à la Reine, à mes chers enfans, à ma sœur, que  
» je leur avois promis de les voir ce matin; mais que  
» j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation  
» si cruelle; combien il m'en coûte de partir sans re-  
» cevoir leurs derniers embrassemens ! » Il essuya  
quelques larmes, puis il ajouta, avec l'accent le plus  
douloureux : « Je vous charge de leur faire mes  
» adieux !... » Il rentra aussitôt dans son cabinet.

» Les municipaux qui s'étoient approchés, avoient  
entendu Sa Majesté, et l'avoient vu me remettre les  
différens objets que je tenois encore dans mes mains.  
Ils me dirent de les donner; mais l'un d'eux proposa  
de m'en laisser dépositaire jusqu'à la décision du conseil;  
cet avis prévalut.

» Un quart-d'heure après, le Roi sortit de son cabinet.  
« Demandez, me dit-il, si je puis avoir des ciseaux. »  
Et il rentra. J'en fis la demande aux commissaires.  
« Savez-vous ce qu'il en veut faire? —  
» Je n'en sais rien. — Il faut le savoir. Je frappai  
à la porte du petit cabinet, le Roi sortit. Un  
municipal qui m'avoit suivi lui dit : « Vous avez désiré  
» des ciseaux, mais avant d'en faire la demande au

» conseil , il faut savoir ce que vous en voulez faire. — C'est pour que *Cléry* me coupe les cheveux , ré-  
 » pondit Sa Majesté. » Les municipaux se retirèrent ;  
 l'un d'eux descendit à la chambre du conseil , où après  
 une demi-heure de délibération , on refusa les ciseaux.  
 Le municipal remonta , et annonça au Roi cette déci-  
 sion.

« Je n'aurois pas touché aux ciseaux , dit Sa  
 » Majesté , j'aurois désiré que *Cléry* me coupât les  
 » cheveux en votre présence ; voyez encore, Monsieur,  
 » je vous prie de faire part de ma demande. » Le mu-  
 nicipal retourna au conseil qui persista dans son refus.

» Ce fut alors qu'on me dit qu'il falloit me disposer à  
 accompagner le Roi pour le déshabiller sur l'échafaud ;  
 à cette annonce , je fus saisi de terreur ; mais rassem-  
 blant toutes mes forces , je me préparois à rendre ce  
 dernier devoir à mon maître , à qui cet office fait par le  
 bourreau répugnoit , lorsqu'un autre municipal vint  
 me dire que je ne sortirois pas , et ajouta : « *Le bour-  
 reau est assez bon pour lui.* »

» Paris étoit sous les armes (1) depuis cinq heures du

(1) Plusieurs sujets fidèles, qui avoient appris que M. de Firmont venoit d'être choisi par le Roi pour son confesseur , allèrent le trouver avant son introduction au Temple , pour l'assurer que le sacrifice impie ne se consommeroit pas , et que la garde nationale étoit bien décidée à s'y opposer. Mais ils ne lui dissimulèrent pas qu'on avoit tout à craindre d'un des municipaux , dont la rage pouvoit aller jusqu'à poignarder la victime , s'il s'apercevoit qu'elle dût échapper.

« Rassurez-vous, Messieurs , dit M. de Firmont , faites votre

matin ; on entendoit battre la générale , le bruit des armes , le mouvement des chevaux , le transport des canons qu'on plaçoit et déplaçoit sans cesse : tout retentissoit dans la tour.

» A neuf heures le bruit augmente, les portes s'ouvrent avec fracas ; *Santerre*, accompagné de sept à huit municipaux , entre à la tête de dix gendarmes , et les range sur deux lignes. A ce mouvement , le Roi sortit de son cabinet : « Vous venez me chercher , dit-il à

---

» devoir , je ferai le mien : ce n'est qu'après m'avoir percé que le poignard pourra atteindre Sa Majesté. »

Et le digne ecclésiastique, glorieux de sauver la vie de son Roi aux dépens de la sienne, eût tenu parole : l'espérance le suivit jusque sur l'échafaud ; la consternation , les larmes qu'il remarquoit ne pouvoient que la fortifier , et cependant elle fut trompée : douze cents fédérés, le rebut de la France ou plutôt de l'Europe, apostés autour de l'échafaud, soutenus par le commandant de la garde, décidés à tous les forfaits, tiennent dans la stupeur deux cent mille spectateurs indignés. Affreuse puissance du crime que le frein des lois ne contient plus ! . . . . Un roulement ordonné à l'instant où le Roi se disposoit à parler, étouffa sa voix, et permit à peine d'entendre ces dernières paroles : *Je meurs innocent , et je pardonne à mes ennemis. . . . Allez , fils de Saint Louis , montez au Ciel , s'écria M. de Firmont* que ses forces abandonnèrent au moment où tomba le glaive fatal.

Ce respectable ecclésiastique auroit, peu de temps après, subi le même sort, s'il ne se fût pas déroché aux recherches des ennemis de toutes les vertus. Resté caché jusqu'à la chute de Robespierre, il se détermina, en 1796, à passer en Angleterre, où il reçut de Louis XVIII tous les témoignages de la plus haute bienveillance.

» Santerre ?—Oui.—Je vous demande une minute. »  
 Et il rentra dans son cabinet. Sa Majesté en ressortit sur-le-champ, son confesseur le suivait ; le Roi tenoit à la main son testament, et s'adressant à un municipal, nommé *Jacques Roux*, prêtre jureur, qui se trouvoit le plus en avant : « Je vous prie de » remettre ce papier à la Reine, ma femme. — Cela » ne me regarde pas, répondit cet indigne prêtre, en » refusant de prendre l'écrit : je suis ici pour vous » conduire sur l'échafaud. » Sa Majesté s'adressant ensuite à *Gobeau*, autre municipal : « Remettez, je vous » prie, ce papier à ma femme ; vous pouvez en prendre » lecture, il y a des dispositions que je désire que la » commune connoisse. »

» J'étois derrière le Roi, près de la cheminée ; il se tourna vers moi, et je lui présentai sa redingote. « Je » n'en ai pas besoin, me dit-il, donnez-moi seulement mon chapeau. » Je le lui remis. Sa main rencontra la mienne qu'il serra pour la dernière fois. « Messieurs, dit-il, en s'adressant aux municipaux, » je désiserois que *Cléry* restât auprès de mon fils qui » est accoutumé à ses soins : j'espère que la commune » accueillera cette demande. » Puis regardant Santerre. « Partons. »

» Ce furent les dernières paroles qu'il prononça dans son appartement. A l'entrée de l'escalier, il rencontra *Mathey*, concierge de la tour, et lui dit : « J'ai eu » un peu de vivacité avant-hier envers vous, ne m'en » veuillez pas. » *Mathey* ne répondit rien : il affecta même de se retirer lorsque le Roi lui parla.

» Je restai seul dans la chambre, navré de douleur et presque sans sentiment. Les tambours et les trompettes annoncèrent que Sa Majesté avoit quitté la tour. Une heure après, des salves d'artillerie, des cris de *vive la nation ! vive la république !* se firent entendre.... Le meilleur des Rois n'étoit plus (1) !

---

(1) *Procès-verbal d'exécution de Louis XVI.*

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, 2<sup>e</sup> de la république française, le 21 janvier, nous soussignés L., suppléant du procureur-général syndic du département de Paris, et M., tous deux membres du directoire du département, nommés aux effets ci-après par le conseil général du département, et S. et I., tous deux commissaires nommés par le conseil exécutif provisoire aux effets également ci-après énoncés, nous sommes transportés à l'hôtel de la Marine, rue et place de la Révolution, lieu à nous indiqué par nos commissions, à neuf heures du matin de ce jour, où étant, nous avons attendu jusqu'à dix heures précises les commissaires nommés par la municipalité de Paris, ainsi que les juges et le greffier du tribunal criminel du département de Paris, en l'absence (a) desquels l'un de nous a dressé le présent procès-verbal.

Nous nous sommes rassemblés à l'effet d'assister du lieu où nous sommes à l'exécution du décret de la Convention nationale des 15, 17, 19 et 20 janvier présent mois, et de la proclamation du conseil exécutif dudit jour 20 de ce mois, dont les expéditions sont jointes au présent procès-verbal.

Et à dix heures un quart précises du matin sont arrivés les citoyens J. C. B. et J. R., tous deux officiers municipaux et commissaires de la municipalité, munis de leurs pouvoirs, lesquels ont, conjointement avec nous, assisté aux opérations constatées par le présent procès-verbal.

Et à la même heure est arrivé dans la rue et place de la Ré-

(a) Ces magistrats ont repoussé l'ordre qui les constituoit témoins de ce crime.

Dès que la famille royale fut instruite de la mort du

---

volution, le cortège commandé par Santerre, commandant général, conduisant *Louis Capet* dans une voiture à quatre roues, et approchant de l'échafaud dressé dans ladite place de la Révolution, entre le piédestal de la statue de ci - devant Louis XV et l'avenue des Champs-Élysées.

A dix heures vingt minutes, *Louis Capet*, arrivé au pied de l'échafaud, est descendu de la voiture.

Et à dix heures vingt-deux minutes, il a monté sur l'échafaud; l'exécution a été à l'instant consommée, et sa tête a été montrée au peuple. Et avons signé.

*Procès-verbal de l'inhumation de Louis XVI.*

Le 21 janvier 1793, l'an 2<sup>e</sup> de la république française, nous soussignés administrateurs du département de Paris, chargés de pouvoirs par le conseil général du département, en vertu des arrêtés du conseil exécutif provisoire de la république française, nous sommes transportés à neuf heures du matin en la demeure du citoyen Picavez, curé de Sainte-Madelaine, lequel ayant trouvé chez lui, nous lui avons demandé s'il avoit pourvu à l'exécution des mesures qui lui avoient été recommandées la veille par le conseil exécutif et par le département, pour l'inhumation de *Louis Capet*: il nous a répondu qu'il avoit exécuté de point en point ce qui lui avoit été ordonné par le conseil exécutif et le département, et que le tout étoit à l'instant préparé.

De là, accompagné des citoyens Renard et Damoureau, tous deux vicaires de la paroisse de Sainte-Madelaine, chargés par le cit. curé de procéder à l'inhumation de *Louis Capet*, nous nous sommes rendus au lieu du cimetière de ladite paroisse, situé rue d'Anjou-Saint-Honoré; où étant, nous avons reconnu l'exécution des ordres par nous signifiés la veille au citoyen curé, en vertu de la commission que nous en avons reçue du conseil général du département.

Peu après a été déposé dans ledit cimetière, en notre pré-

Roi, elle prit le deuil, et reconnut son successeur dans M. le Dauphin, pour lequel elle eut tous les égards dus à la majesté royale.

La mort du Roi ouvrit une périlleuse arène à l'ambition de ses meurtriers, et une immense vallée de larmes au reste de la nation. Chaque événement, chaque acte public devinrent une source de douleur et de désastre.

Les fauteurs de la démagogie, saisis des rênes du gouvernement, voulurent imprimer à la politique extérieure, le sceau de leur républicanisme. A la plupart des ambassadeurs et plénipotentiaires du Roi, ils substituèrent autant qu'ils le purent, des propagandistes de leur doctrine. Les insurrections de Monaco, Nice, etc., et leur réunion à la *république-mère*, signalèrent ses premiers essais. Ce système devoit armer contre elle toutes les puissances : elle le sentit et courut au-devant de leurs préparatifs, par une déclaration de guerre qui enveloppa l'Angleterre, la Hollande, l'Es-

---

sence, par un détachement de gendarmerie à pied, le cadavre de *Louis Capet*, que nous avons reconnu entier dans tous ses membres, la tête étant séparée du tronc : nous avons remarqué que les cheyeux du derrière de la tête étoient coupés, et que le cadavre étoit sans cravate, sans habit et sans souliers : du reste, il étoit vêtu d'une chemise, d'une veste piquée en forme de gilet, d'une culotte de drap gris et d'une paire de bas de soie gris. Ainsi vêtu, il a été déposé dans une bière, laquelle a été descendue dans la fosse qui a été recouverte à l'instant, et le tout a été disposé et exécuté d'une manière conforme aux ordres donnés par le conseil exécutif provisoire de la république française, et avons signé avec les citoyens Picavez, Renard et Damoureau, curé et vicaires de Sainte-Madelaine,

pagne , l'Autriche et la Prusse. On prodigua les hommes et l'argent ; on multiplia les mesures violentes , pour obtenir un début heureux. Cependant il ne le fut pas : à de graves revers se joignit l'insurrection de la Vendée ; cette terre classique du royalisme et de la religion , où rien n'a pu depuis en éteindre le feu sacré. La défection du général Dumourier , augmenta l'embarras.

M. le duc de Chartres, qui servoit dans son armée , se retira auprès du général autrichien , pour se soustraire à l'arrestation ordonnée par la Convention. Elle saisit cette circonstance pour frapper le reste de la famille des Bourbons , que les républicains voyoient d'un œil inquiet. Le duc d'Orléans fut lui-même conduit avec les autres Princes et Princesses dans le fort de Marseille , d'où il ne sortit que pour marcher au supplice : il y fut traîné par ceux mêmes qui l'avoient jeté dans de funestes erreurs : résultat trop ordinaire des factions populaires (1).

---

(1) Tout dans ce Prince, à qui la nature avoit prodigué ses dons, repoussoit l'idée d'une fin aussi déplorable. De brillantes qualités avoient répandu sur sa jeunesse un éclat qui promettoit une vie toute digne de sa royale origine, et lui avoit mérité la plus haute alliance. Uni à une princesse que sa naissance, ses grâces, sa fortune et surtout ses vertus plaçoient au premier rang ( Marie-Louise-Adélaïde de Bourbon, fille de ce duc de Penthièvre dont le beau caractère apparut au déclin de notre monarchie, comme le plus parfait modèle des antiques vertus de nos preux ); uni, dis-je, à cette princesse, il n'auroit jamais dévié de la route honorable qu'elle lui a si constamment et si courageusement signalée, sans l'état d'eni-

La Reine , Madame Elisabeth , Madame Royale et M. le Dauphin , restèrent au Temple. Mais aux douleurs de ces Princesses , on ajouta bientôt celle d'arracher de leurs mains , le dernier rejeton de tant de Rois , pour être livré à un misérable choisi exprès pour torturer l'auguste enfant , et faire par ses traitemens journaliers , ce que l'échafaud réservait au reste de sa famille (1).

---

vrement dans lequel l'ont jeté de profonds intrigans. Des circonstances aussi frivoles dans leur principe que graves dans leur résultat, avoient aigri ce Prince contre la Cour. Les factieux s'emparèrent de ce germe haineux ; il surent l'exalter, et surtout l'exploiter avec la plus perfide habileté au profit de leur ambition et de leurs desseins criminels. De vastes ressources pécuniaires leur étoient nécessaires pour payer les frais des premiers mouvemens révolutionnaires ; la grande fortune de ce Prince pouvoit les fournir ; le sacrifice lui en fut demandé, et pour l'y décider , la faction s'efforça de l'éblouir par l'éclat prestigieux du sceptre de France qu'elle lui présenta en compensation, mais qu'elle ne vouloit ni ne pouvoit lui donner. Aveuglé, entraîné plutôt que gagné, il s'abandonna aux chefs infâmes de cette faction, qui, après avoir dévoré sa fortune et conquis la planche des assignats, jetèrent le masque, ne voulurent plus voir dans leur malheureuse dupe qu'un Prince, un Bourbon, et convertirent en échafaud le trône qu'ils lui avoient si fallacieusement promis.

(1) M. le Dauphin fut arraché aux tendres soins des Princesses pour passer dans les mains cruelles d'un savetier nommé Simon, qui réunissoit à une extrême grossièreté tous les vices qu'on peut rencontrer dans la dernière classe du peuple. Sa femme, altérée comme lui de sang et de vin, ne proféroit que des propos obscènes ou sanguinaires. L'âge, l'innocence, l'infortune, la figure céleste, la douceur et les larmes de l'Enfant-

## La fortune publique qui se composoit déjà des biens

---

Roi ne purent toucher ces ames féroces. Les mets les plus grossiers composoient sa nourriture, et ils lui étoient plutôt jetés que donnés par une espèce de guichet pratiqué a sa chambre, pour éviter d'en ouvrir les portes. Privé de linge, couvert de haillons, hors d'état de remuer son grabat et de nettoyer sa chambre, il couchoit au milieu d'éléments de putréfaction : des maladies de peau, des ulcères, furent le résultat de cette malpropreté et du mauvais air qu'il respiroit ; enfin l'impudique, l'exécrable Simon mit le comble à ses infamies, dans l'intention criminelle d'abrutir l'auguste martyr, et de jeter le désordre dans ses facultés morales. Il ne put cependant parvenir à détruire les germes de vertu héréditaire qui commençoient à se développer dans son ame ; car lui ayant dit un jour : *Capet, si les Vendéens te délivroient, que me ferois-tu ?... Je vous pardonnerois*, lui répondit le jeune Prince.

Les révolutionnaires furent moins indulgens, et l'envoyèrent à l'échafaud, non pas pour son horrible conduite envers le Dauphin qu'ils désignoient sous le nom de *louveveau*, mais pour avoir appartenu à une faction qu'ils vouloient détruire. Le jeune Roi ne gagna rien à ce changement : abandonné aux geoliers, il trouva en eux des cerbères non moins ingénieux que Simon à le tourmenter. Ils se faisoient un jeu barbare de crier par le guichet, pendant la nuit, dès qu'ils le soupçonnoient endormi : *Capet, es-tu là ? dors-tu ? — Me voilà, que je te voie*. Le petit infortuné accourant tout nu et transi, leur disoit : *Me voici ; que me voulez-vous ? — Te voir ; c'est bon, va te recoucher*.

Le sort du Dauphin s'améliora cependant après la chute de Robespierre ; il reçut des concierges Laurent, Gonin et Lanes, un traitement aussi doux que le permettoit leur position. Mais il n'étoit plus temps : l'altération des traits du Prince, son extrême pâleur, l'affaissement de son corps, des ulcères malins annonçoient qu'il étoit mortellement frappé. Aussi ce changement

ecclésiastiques , de ceux des Ordres militaires , des

---

n'arrêta-t-il pas les progrès du mal ; ils devinrent si graves , qu'on crut devoir appeler le célèbre Dessault , qui , dit M. de Cléry , s'acquitta de ses fonctions avec tout le zèle , l'humanité et l'intérêt que devoit lui inspirer la situation physique et morale de son illustre malade. Dessault n'eut pas la gloire d'achever la cure , ou la douleur de la voir manquer. En rentrant chez lui , dans la soirée du 2 juin , il se sentit attaqué d'un mal subit qui l'emporta bientôt dans la tombe.

Cette mort imprévue donna lieu à beaucoup de conjectures aussi incertaines les unes que les autres. La plus généralement adoptée fut la plus injurieuse à sa mémoire : le bruit se répandit que Dessault avoit administré un poison lent à son malade , avoit été empoisonné lui-même par ceux qui lui avoient ordonné le crime. Ce fait , en ce qui concerne l'officier de santé , est suffisamment démenti par le témoignage d'une vie irréprochable ; quant au jeune Roi , les procès - verbaux des deux chirurgiens appelés pour visiter son cadavre , attestent , si l'on peut toutefois s'en référer à des actes rédigés sous l'influence des gouvernans d'alors , qu'il ne présentait aucune trace délatrice d'une mort violente. Le plus grand nombre refuse toute confiance à ce rapport ; d'autres personnes , qui veulent bien croire à la sincérité des rédacteurs , expliquent l'absence des taches qui auroient pu déceler le forfait , à la nature même de la substance destructive que l'on auroit , selon elles , employée contre les jours du précieux enfant. Cette substance , à les entendre , ne seroit autre que celle dont les libertins , anéantis par des excès , font usage pour retrouver des forces d'autant plus perfides qu'elles sont une anticipation sur l'avenir. En admettant leur supposition , une dose trop forte auroit précipité l'épuisement du malheureux dont on avoit intérêt de se défaire , et l'auroit par là plongé dans la nuit du tombeau.

Mais à quoi bon chercher des causes surnaturelles à cet horrible événement ? Elles n'ajouteroient rien à l'animadversion que les bons Français ont vouée dans leur cœur aux farouches

émigrés et même des hôpitaux (1), ne pouvoit plus

persécuteurs de la famille royale. Pour n'avoir point eu recours à ces moyens destructeurs, en sont-ils moins coupables, ceux qui, par une barbarie sans exemple et des privations inouïes, ont détruit le germe de la santé dans un être que sa foiblesse non moins que l'éclat de sa naissance auroit dû rendre cher et sacré pour eux ?

C'est sous la date du 8 juin 1795, que l'on place l'époque de la mort de *Louis XVII*. Deux officiers de santé, dont l'un venoit de succéder à Dessault dans la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, alors nommé *Hospice de l'Humanité*, procédèrent à l'ouverture du corps et en rédigèrent procès-verbal ; comme il a été dit ci-dessus. Après cette rédaction, les précieux restes du jeune Roi furent enfermés dans un cercueil, enlevés par deux commissaires civils auxquels étoit adjoint le commissaire de police de la section du Temple, et déposés sans cérémonie, en leur présence, dans le cimetière public de Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-Antoine.

*Rapport de Sivestre, au nom du Comité de sûreté générale, du 9 juin 1795.*

Depuis quelque temps, le fils de Capet étoit incommodé par une enflure au genou droit et au poignet gauche. Le 1<sup>er</sup> floréal ( 20 avril ), les douleurs augmentèrent, le malade perdit l'appétit, et la fièvre survint ; le fameux Dessault, officier de santé, fut nommé pour le voir et le traiter : ses talens et sa probité nous répondoient que rien ne manqueroit aux soins qui sont dus à l'humanité.

Cependant la maladie prenoit des caractères très-graves. Le 16 de ce mois ( 4 juin ), Dessault mourut. Le Comité nomma

(1) Les biens des hôpitaux ont été jetés dans le creuset dévorant de la révolution, et s'y sont évaporés comme les autres. Ainsi ces sincères amis, ces tendres pères du peuple n'ont pas même respecté le patrimoine du pauvre, la dernière ressource du malheureux.

suffire aux dépenses et aux dilapidations : des contri-

---

pour le remplacer le citoyen *Pelletan*, officier de santé très-connu ; et le citoyen *Dumangin*, médecin de l'hôpital de santé, lui fut adjoint.

Leurs bulletins d'hier à onze heures du matin annonçoient des symptômes inquiétans pour la vie du malade, et à deux heures et un quart après midi, nous avons reçu la nouvelle de la mort du fils de Capet. Le Comité de sûreté générale nous a chargés de vous en informer : tout est constaté.

Les procès-verbaux en seront déposés aux archives. La Convention décrète l'insertion de ce rapport.

*Procès-verbal de l'ouverture du corps du fils de défunt Louis Capet, dressé à la tour du Temple, à onze heures du matin, ce 21 prairial ou 8 juin 1795.*

Nous soussignés, Jean-Baptiste-Eugène du Mangin, médecin en chef de l'hospice de l'Unité, et Philippe-Jean Pelletan, chirurgien en chef du grand Hospice de l'Humanité, accompagné des citoyens Nicolas-Jean Roi, professeur aux Ecoles de médecine légale, à l'Ecole de santé de Paris, que nous nous sommes adjoints en vertu d'un arrêté du Comité de sûreté générale de la Convention nationale, daté d'hier, et signé Bergoing, président, Courtois, Gauthier, Pierre Guyourard, à l'effet de procéder ensemble à l'ouverture du corps du fils de défunt Louis Capet, en constater l'état, avons agi ainsi qu'il suit.

Arrivés tous les quatre à onze heures du matin à la porte extérieure du Temple, nous y avons été reçus par les commissaires, qui nous ont introduits dans la tour. Parvenus au deuxième étage, dans un appartement, dans la seconde pièce duquel nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires nous ont dit être celui du fils de défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnoient des soins depuis quelques jours. Les susdits commissaires nous ont déclaré que cet enfant étoit décédé la veille vers

butions extraordinaires et énormes , sous le nom *d'em-*

---

trois heures de relevée ; sur quoi nous avons cherché à vérifier les signes de la mort, que nous avons trouvés caractérisés par la pâleur universelle, le froid de toute l'habitude du corps, la roideur des membres, les yeux ternes, les taches violettes ordinaires à la peau d'un cadavre, et surtout par une putréfaction commencée au ventre, au scrotum et au dedans des cuisses.

Nous avons remarqué, avant de procéder à l'ouverture du corps, une maigreur générale qui est celle du marasme, le ventre étoit extrêmement tendu et météorisé. Au côté interne du genou droit, nous avons remarqué une tumeur sans changement de couleur à la peau, et une autre tumeur moins volumineuse sur l'os radius, près le poignet du côté gauche : la tumeur du genou contenoit environ deux onces d'une matière grisâtre, puriforme et lymphatique, située entre le périoste et les muscles ; celle du poignet renfermoit une matière de même nature, mais plus épaisse.

A l'ouverture du ventre, il s'est écoulé plus d'une pinte de sérosité purulente, jaunâtre et très-fétide. Les intestins étoient météorisés, pâles, adhérens les uns aux autres, ainsi qu'aux parois de cette cavité ; ils étoient parsemés d'une grande quantité de tubercules de diverses grosseurs, et qui ont présenté à leur ouverture, la même matière que celle contenue dans les dépôts extérieurs du genou et du poignet.

Les intestins, ouverts dans toute leur longueur, étoient très-sains intérieurement, et ne contenoient qu'une très-petite quantité de matière bilieuse. L'estomac nous a présenté le même état ; il étoit adhérent à toutes les parties environnantes, pâle au dehors, parsemé de petits tubercules lymphatiques semblables à ceux de la surface des intestins ; sa membrane interne étoit saine, ainsi que le pylore et l'œsophage ; le foie étoit adhérent par sa convexité au diaphragme, et par sa concavité aux viscères qu'il recouvre ; sa substance étoit saine, son volume ordinaire, la vésicule du fiel médiocrement remplie d'une bile de couleur vert foncé. La rate, le pancréas, les reins et la

*prunts forcés*, ne se levoient qu'avec beaucoup de peine; quelque rigoureux que fussent les moyens, on imagina de recourir aux fortunes particulières, par des assassinats judiciaires, et les dominateurs sourirent d'autant mieux à cette idée, qu'en augmentant leurs trésors, elle diminueoit le nombre de leurs adversaires; ils créèrent sous le titre de *tribunal révolutionnaire*, une cour extraordinaire et criminelle, dont les jugemens à mort étoient sans appel, et entraînoient confiscation de biens au profit de la république (1). Ce tribunal, composé

---

vessie étoient sains, l'épiploon et le mésentère, dépourvus de graisse, étoient remplis de tubercules lymphatiques semblables à ceux dont il en a été parlé. De pareilles tumeurs étoient disséminées dans l'épaisseur du péritoine, recouvrant la face intérieure du diaphragme; ce muscle étoit sain. Les poumons adhéroient par toute leur surface, et étoient sains et sans tubercules; il y en avoit seulement quelques-uns aux environs de la trachée-artère et de l'œsophage. Le péricarde contenoit la quantité ordinaire de sérosité; le cœur étoit pâle, mais dans l'état naturel.

Le cerveau et ses dépendances étoient dans leur plus parfaite intégrité.

Tous les désordres dont nous venons de donner le détail, sont évidemment l'effet d'un vice scrophuleux existant depuis longtemps, et auquel on doit attribuer la mort de l'enfant.

Le présent procès-verbal a été fait et clos à Paris, au lieu susdit, par les soussignés, à quatre heures et demie de relevée, les jour et an que dessus.

*Signé* DUMANGIN, PELLETAN, LASSUS et JEAN ROY.

(1) Un d'eux, B., a expliqué en peu de mots, et à la tribune, cette intention, lorsqu'interpellé sur les ressources pécuniaires de la république, il répondit qu'on *battoit monnaie sur la place de la Révolution*, où l'échafaud étoit en permanence.

de manière à remplir le double but qu'on se proposoit, a répondu à la confiance de ses fondateurs : les victimes, qu'il a immolées pendant les deux ans de son infâme existence, sont innombrables.

La division ne tarda pas à éclater entre des hommes qui n'étoient dirigés que par la cupidité ou l'ambition. Partie des dominateurs vouloit une république complètement démagogique ; partie désiroit un gouvernement fédératif : le surplus attendoit dans la nullité ou la stupeur le résultat des luttes qui se préparoient ; la première s'établit entre la commune de Paris, soutenue par la portion démagogique de l'Assemblée, dite la *Montagne*, et l'autre parti conventionnel, connu sous les noms de *Girondins* ou *Fédéralistes*. Ces derniers succombèrent, et entraînèrent avec eux la plupart de ceux qui s'étoient fait remarquer par la sagesse de leurs principes et leur courage ; les montagnards saisirent cette occasion pour les frapper. Environ quatre-vingts députés furent décrétés d'arrestation le 31 mai 1793 (1). Ce succès décida de l'influence de Robespierre ; chef de la *Montagne*, il profita de sa position pour jeter les fondemens de son épouvantable tyrannie : des comités inquisiteurs, appelés *comités révolutionnaires*, et pour la plupart composés des êtres les plus

---

(1) Le nom de *trente-un mai* est resté à cet événement, et c'est également par leurs époques qu'on a désigné tous ceux du même genre arrivés depuis, tels que le 9 thermidor, le 18 fructidor, le 19 brumaire, etc., et l'histoire a adopté ces dénominations.

vils , les plus féroces , portèrent la désolation jusque dans les hameaux. Des proconsuls , armés de pouvoirs sans bornes , furent envoyés dans les départemens où ils rivalisèrent de cruauté , et qu'ils couvrirent d'échafauds , de deuil et de ruines. Ne cherchant que des complices ou des victimes , ils s'associèrent partout la populace contre les citoyens honnêtes et paisibles , et méritèrent sous tous les rapports la dénomination de *sans-culottes* et de brigands , dont ils s'honorèrent. Cependant l'un de leurs plus fougueux agens , Chaslier , membre du tribunal civil et président du club central de Lyon , dont il avoit juré d'exterminer les principaux habitans , fut arrêté à Lyon dans le cours de ses crimes , et reçut de la part du tribunal criminel de cette ville , la punition de ceux par lesquels il avoit présumé à de beaucoup plus vastes qu'il méditoit (1).

---

(1) Cette punition fut la suite de la victoire remportée par les troupes des sections sur celle de la municipalité jacobine. Cette municipalité étoit présidée par un digne oncle de Chaslier , le maire Bertrand , qui fatalement épargné par la clémence de ses concitoyens , dans le sang desquels il se baigna après le siège , vint plus tard se faire fusiller avec les *sans-culottes* de Paris dans l'affaire du camp de Grenelle. Quant à Chaslier , le *Marat de Lyon* , ainsi qu'il se plaisoit lui-même à s'entendre nommer , convaincu d'avoir dressé de sa propre main des listes de proscription des habitans les plus recommandables et des négocians les plus riches de la ville , et d'avoir organisé la troupe d'assassins qui devoient , dans une seule nuit , les égorger sur le pont Morand , et jeter leurs cadavres dans le Rhône , il fut traduit devant le tribunal criminel du département , condamné à mort d'après les lois existantes contre les provoca-

Cet acte de justice parut aux sanguinaires dominateurs, un signal dangereux pour les agens de leur tyrannie et pour eux-mêmes. L'extermination de ses auteurs dut l'expier, et épouvanter quiconque oseroit suivre un aussi courageux exemple. Quatre-vingt mille hommes marchèrent donc contre Lyon, qui, dirigé par le général, *le fidèle Précý*, soutint un long siège et en essuya toutes les horreurs. Réduite à la dernière extrémité par la famine, qui força une grande partie de ses défenseurs à se faire jour l'épée à la main à travers les lignes ennemies, privée de tout moyen de recrutement et de tout espoir de secours, cette ville, dont l'héroïsme marquera dans l'histoire, et contre laquelle dans l'épuisement même de ses forces l'armée, quoique composée alors de près de cent mille hommes, n'osa pas tenter les hasards d'un assaut, fut enfin obligée d'entrer en pourparler avec les proconsuls, Collot-d'Herbois (1), Couthon et Maignet, et leur ouvrit ses portes le 10 octobre 1793.

A peine maîtres d'une ville qu'ils avoient promis de

teurs au meurtre, et exécuté sur la place des Terreaux avec un sieur Riard son complice, chef de légion dans la garde nationale.

(1) Collot-d'Herbois avoit été mal accueilli sur le théâtre de Lyon quelques années avant la révolution : l'absence de toute espèce de talent et une profonde immoralité lui avoient mérité cette fâcheuse réception. Le Comité de salut public le savoit disposé à s'en venger ; c'en fut assez pour déterminer son choix, et le méchant histrion ne le justifia que trop cruellement.

ménager, ils en devinrent les affreux bourreaux; tout ce que la rage et la férocité peuvent suggérer de plus barbare, fut épuisé par ces monstres sur ses braves habitans; plus de six mille périrent par des supplices inouis; les plus beaux édifices furent détruits; ils ravirent à cette belle cité jusqu'à son nom auquel ils substituèrent, comme par dérision, celui de *Commune Affranchie*.

Au moment où Lyon venoit, par la punition légale de Chaslier, d'indiquer aux autres villes le moyen d'arrêter les torfaits proconsulaires. Charlotte Corday (1) apprit aux citoyens celui de se délivrer des scélérats qui les commandoient: l'exécrable Marat (2) tomba sous son poignard.

(1) On a généralement supposé que Charlotte Corday, en poignardant Marat, n'avoit cédé qu'au désir de venger la mort de M. de Boisjougant, immolé sur l'échafaud, et qu'elle aimoit, dit-on, avec tendresse. Nous pouvons assurer, d'après les renseignemens les plus certains, que l'amour n'entra pour rien dans sa détermination. Un plus haut motif arma sa main. Douée d'une ame élevée et d'un esprit ardent, mademoiselle Charlotte Corday joignoit à une douceur angélique de caractère, toute l'énergie de l'enthousiasme; elle s'étoit passionnée dans ses lectures pour les vertus politiques des Anciens, et portoit jusqu'à la plus haute exaltation l'amour de son pays. Elle crut l'affranchir en frappant l'homme que la France désignoit alors comme l'un des premiers chefs et le promoteur le plus sanguinaire de la tyrannie des jacobins.

(2) Aucun folliculaire n'avoit prêché avec plus d'audace les principes anti-sociaux, que Marat dans son *Ami du Peuple*; aucun révolutionnaire n'avoit été plus atroce, puisqu'il avoit

Cet empirique législateur avoit pris une grande part à la constitution démagogique dite de 1793, proposée ou plutôt imposée par lui et ses complices à la France, qui fut censée l'accepter. Quelque appropriée à leurs principes et à leur système que fût cette constitution, elle nécessitoit une nouvelle organisation, qui devoit déranger les calculs de leur intérêt et de leur ambition. Une puissance sans bornes, au contraire, les assuroit : aussi jugèrent-ils convenable de suspendre l'exécution de leur code politique, et de conserver sous le titre de *gouvernement révolutionnaire*, la suprême autorité, jusqu'à ce que l'indépendance de la république fût reconnue par les puissances étrangères ; ce qui équivaloit à un ajournement indéfini.

Le premier bienfait de ce gouvernement fut la levée en masse du peuple, et la réquisition de tous les jeunes gens depuis dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq, qu'un décret mit à la disposition des comités (1). Les

---

présidé le comité qui dirigea le massacre des prisons et invité, par une circulaire à toutes les municipalités de France, à suivre cet épouvantable exemple : aucun conventionnel n'avoit porté plus loin le délire de la démagogie et de la cruauté ; sa mort n'en fut pas moins regardée comme une calamité publique ; des honneurs presque divins lui furent décernés, et son corps fut placé au Panthéon. Mais cette profanation cessa avec le régime auquel elle appartenoit. Après la chute de Robespierre, les restes de Marat furent traînés dans les ruisseaux, et jetés dans l'égoût de Montmartre.

(1) Ces comités, composés de membres de la Convention, suppléaient aux ministres et en avoient toutes les attributions.

succès des puissances coalisées , et les craintes qu'en concevoient les meneurs , les déterminèrent à une mesure aussi extraordinaire.

L'anarchie qui s'étoit introduite jusque dans les armées , auroit vraisemblablement rendu impuissans ces efforts , quelque gigantesques qu'ils fussent , si l'intrigue n'eût pas semé de plus en plus la division entre les Souverains. Les chefs de leurs armées sembloient s'étudier bien moins à lier leurs opérations respectives , qu'à les faire échouer. Les généraux Français surent profiter de cette maladresse , et commencèrent cette longue série de victoires qui ont étendu le voile de la gloire sur le tableau hideux de la révolution.

Les régicides toujours altérés du sang royal , étoient impatiens de verser celui de la Reine. Quelques considérations politiques avoient enchaîné leur fureur ; mais ne pouvant plus se contenir , ils traduisirent cette infortunée Princesse devant le tribunal qui servoit avec tant de férocité leur scélératesse. Le courage , la dignité que montra la Reine , la sagesse de ses réponses , la manière à la fois énergique et touchante dont elle repoussa d'infâmes inculpations , émurent ,

---

Quel contraste entre leurs noms et leurs œuvres ! *Parca a non parcendo* , disoit plaisamment Saint Jérôme dans une de ses épîtres : les *Parques* tenoient leur nom de ce qu'elles n'épargnoient personne. C'est dans le même sens que ces comités ont justifié leurs titres. Il étoit impossible de travailler plus activement et plus efficacement à la destruction de l'ordre social et à la perte d'une nation que les comités de *salut public* et de *sûreté générale* établis par la Convention.

attendrissent les assistans les plus exaspérés , étonnèrent même ses juges. On crut un moment que l'éloquence de ses défenseurs , MM. Tronçon-du-Condrai et Chauveau-Lagarde , achèveroit ce que sa noble contenance sembloit avoir commencé. Mais sa perte entroît dans le plan de ses ennemis ; rien ne pouvoit soustraire à la peine capitale cette illustre Princesse , qui , grande jusqu'au dernier moment , parut ne recevoir la mort que comme le terme de ses malheurs (1).

---

(1) Un décret de la Convention ordonna la translation de la Reine dans les prisons de la Conciergerie : elle y fut conduite le 1<sup>er</sup> août 1793, et placée au rez-de-chaussée dans une chambre basse , étroite , obscure , extrêmement humide et infecte. ( Cette chambre vient d'être convertie en chapelle expiatoire. ) Une mauvaise couchette , une vieille paille , un matelas déchiré , une couverture de laine aussi usée que malpropre , composoient le lit de la Reine de France. Un vieux paravent partageoit la chambre en deux , et séparoit la Princesse de deux gendarmes établis pour la surveiller jour et nuit. Le concierge Richard , et surtout sa femme , adoucirent autant qu'ils le purent la rigueur de cette situation ; mais on leur en laissoit bien peu de moyens.

« Alors , dit M. Hue , se préparoit dans le silence cette prodigieuse monstruosité où tout , jusqu'à la nature , fut outragé. » Cependant je conservois encore quelque espoir. La sensible madame Richard l'entretenoit par ses rapports , et vouloit le faire partager à la Reine. « Madame , lui disoit-elle , ce matin je parlois de vous avec l'accusateur public. Voici comment il s'exprimoit : Je ne sais pourquoi la Reine a été transférée de la tour du Temple à la Conciergerie. Dans les pièces qui m'ont été remises , aucune n'est à sa charge. Madame , je ne désespère pas , continua cette femme , qu'incessamment vous ne soyez reconduite au Temple. — Vous le croyez , répondit la

## Les rivalités élevées entre des chefs tels que ceux

*Reine ; pour moi , je suis loin de l'espérer. Ils ont immolé le Roi ! ils me feront périr comme lui. Non , je ne reverrai plus mes malheureux enfans , ma tendre et vertueuse sœur. A ces mots , la Reine fondit en larmes.*

Le premier interrogatoire de la Reine eut lieu le 12 octobre 1793 , à six heures du soir , et à huis-clos. On craignoit qu'elle ne refusât de répondre ; mais elle crut que le Roi lui avoit tracé son devoir en ne dédaignant pas de descendre à une justification dont il prévoyoit cependant bien toute l'inutilité. La Reine le remplit avec une héroïque fermeté. Lorsqu'on lui reprocha d'avoir engagé le Roi à tromper le peuple : *Oui , s'écria-t-elle , le peuple a été trompé bien cruellement , mais ce n'est ni par mon mari ni par moi. — Par qui donc ? — Par ceux qui y avoient intérêt : ce n'étoit ni celui du Roi ni le mien de tromper le peuple. — Qui sont ceux qui avoient intérêt à le tromper ? — Je ne connois que leur intérêt et nullement leur personne. Le nôtre étoit d'éclairer le peuple et non de le tromper. — Ce n'est pas là répondre directement. — Je ne le puis , ne connoissant pas les personnes.*

Deux jours après , la Reine comparut de nouveau devant le tribunal , et en audience publique. Les figures des spectateurs étoient en affreuse harmonie avec celles des juges : la soif du sang se peignoit dans tous leurs traits. Cependant la noble assurance de la Reine n'en fut point ébranlée. Elle entendit sans émotion les calomnies débitées par les premiers témoins à charge ; mais lorsque l'infâme Hébert , si fameux par les feuilles ordurières qu'il rédigeoit sous le nom de *Père Duchesne* , eut l'impudeur de porter contre elle une accusation non moins absurde qu'infâme , sa grande ame se souleva d'indignation , et se tournant avec majesté du côté de l'auditoire , elle dit : *La nature se refuse à répondre à une pareille inculpation ; j'en appelle à toutes les mères qui peuvent se trouver ici.*

Ce mouvement inattendu fit sur les spectateurs une impres-

qui se disputoient l'autorité , ne pouvoient se terminer

sion que le président se bâta de détourner en appelant d'autres témoins. L'exactitude avec laquelle ils récitèrent la leçon qui leur avoit été faite, ramena bientôt l'auditoire au point où le vouloient les juges, et ils se hâtèrent de prononcer en ces termes :

« Le tribunal , d'après la déclaration unanime du jury , faisant droit sur le réquisitoire de l'accusateur public , d'après les lois par lui citées, condamne ladite Marie-Antoinette , dite de Lorraine d'Autriche , veuve de Louis Capet , à la peine de mort ; déclare , conformément à la loi du 10 mars dernier , ses biens , si aucuns elle a dans toute l'étendue du territoire français , acquis et confisqués au profit de la république : ordonne qu'à la requête de l'accusateur public , le présent jugement sera exécuté sur la place de la Révolution , imprimé et affiché dans toute l'étendue de la république. »

Ce terrible arrêt fut rendu à quatre heures du matin , le 16 octobre 1793 : à quatre heures et demie , la Reine réintégrée dans sa prison , prit la plume , et écrivit à Madame Elisabeth la lettre suivante :

*Lettre de la Reine, écrite le jour de sa mort, à quatre heures du matin.*

*Le 16 octobre an 1793.*

« C'est à vous, ma sœur , que j'écris pour la dernière fois ; je viens d'être condamnée , non pas à une mort honteuse , elle ne l'est que pour les criminels ; mais à aller rejoindre votre frère : comme lui innocente , j'espère montrer la même fermeté que lui dans ces derniers momens. Je suis calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien : j'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfans ; vous savez que je n'existois que pour eux : et vous ma bonne et tendre sœur ! vous qui avez par votre amitié tout sacrifié pour être avec nous , dans quelle position je vous laisse ! J'ai appris par le plaidoyer même du procès que ma fille étoit séparée de vous. Hélas ! la pauvre

que par l'extermination des plus foibles : les démago-

---

enfant, je n'ose pas lui écrire, elle ne recevoit pas ma lettre. Je ne sais même pas si celle-ci vous parviendra : recevez pour eux deux ici ma bénédiction ; j'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir avec vous, et jouir en entier de vos tendres soins. Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer ; que les principes et l'exécution exactes de ses devoirs sont la première base de la vie : que leur amitié et leur confiance mutuelles en feront le bonheur : que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a, elle doit toujours aider son frère par les conseils que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et son amitié pourront lui inspirer. Que mon fils, à son tour, rende à sa sœur tous les soins, les services que l'amitié peut inspirer : qu'ils sentent enfin tous les deux, que dans quelque position où ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union : qu'ils prennent exemple de nous. Combien dans nos malheurs notre amitié nous a donné de consolations, et dans le bonheur on jouit doublement quand on peut le partager avec un ami ; et où en trouver de plus tendres, de plus chers que dans sa propre famille ? Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément : qu'il ne cherche jamais à venger notre mort. J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur. Je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de peine : pardonnez-lui, ma chère sœur ; pensez à l'âge qu'il a, et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut et même ce qu'il ne comprend pas : un jour viendra, j'espère, où il ne sentira que mieux tout le prix de vos bontés et de votre tendresse pour tous deux ! il me reste encore à vous confier mes dernières pensées. J'aurois voulu les écrire dès le commencement du procès ; mais outre qu'on ne me laissoit pas écrire, la marche en a été si rapide, que je n'en aurois réellement pas eu le temps.

» Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine ; dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée : n'ayant aucune consolation spirituelle à

gues se hâtèrent de sacrifier les députés *fédéralistes*,

---

attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposerait trop s'ils y entroient une fois, je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe; j'espère que dans sa bonté il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que je fais depuis long-temps pour qu'il veuille bien recevoir mon ame dans sa miséricorde et sa bonté. Je demande également pardon à tous ceux que je connois, et à vous ma sœur en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurois pu vous causer: je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. Je dis ici adieu à mes tantes et à tous mes frères et sœurs. J'avois des amis; l'idée d'en être séparée pour jamais, et leurs peines, sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant: qu'ils sachent du moins, que jusqu'à mon dernier moment, j'ai pensé à eux. Adieu ma bonne et tendre sœur, puisse cette lettre vous arriver! Pensez toujours à moi: je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces pauvres et chers enfans: mon Dieu! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours. Adieu, adieu! je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels: comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre; mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot, et que je le traiterai comme un être absolument étranger. »

A cinq heures, on battit un rappel dans toutes les sections. A six heures un prêtre assermenté, curé de Saint-Landry, en la cité, nommé Girard, se présenta muni d'autorisation pour donner à la Princesse les secours spirituels; elle lui répondit que se les étant procurés par une voie qu'elle ne vouloit point révéler, elle désiroit seulement qu'il l'entretint jusqu'au moment fatal: elle se plaignit d'un froid mortel aux pieds, et les enveloppa d'un oreiller par le conseil du curé. Cet homme lui ayant dit: « Votre mort va expier...—Ah! reprit-elle vivement, des fautes et non des crimes. »

Ce fut dans une charrette, comme les plus vils criminels;

dont ils s'étoient emparés le 31 mai. Quarante-deux

---

qu'elle fut conduite au supplice. Au moment d'y monter, le prêtre Girard lui dit : « Voilà le moment de montrer du courage. — Du courage, répondit-elle, il y a si long-temps que j'en fais apprentissage ! croyez qu'il ne me manquera pas aujourd'hui. »

» Elle conserva en effet tout le sien pendant le trajet de la Conciergerie à la place de la Révolution, au milieu des cris et des menaces d'une multitude furieuse qui lui répétoit en style ordurier tous les griefs contenus dans l'acte d'accusation.

» A midi précis, la voiture arrivoit sur la place de la Révolution ; la Reine fixa quelque temps les arbres des Tuileries, qui lui rappeloient sans doute de cruels souvenirs ; elle reçut la dernière bénédiction du prêtre qui l'accompagnait.

» A midi et un quart elle avoit cessé d'exister. »

Ainsi finit une Princesse que le chevalier de Boufflers peignit si bien peu de temps auparavant dans le discours qu'il lui adressa au nom de l'Académie française.

« Si j'osois tracer à Votre Majesté, disoit-il, l'image d'une personne vraiment digne des hommages de l'univers, sur qui le Ciel sembleroit avoir d'avance répandu l'éclat du diadème, qui joindroit une dignité plus qu'humaine à une grâce presque divine, dont l'affabilité conserveroit je ne sais quoi d'imposant qui obligeroit à la vénération en permettant la confiance, et chez qui enfin la délicatesse de son sexe, en offrant l'expression des qualités les plus aimables, sembleroit servir de voile à la force et au courage d'un héros, Votre Majesté nommeroit l'auguste *Marie-Thérèse*, et tous les Français nommeroient son auguste fille. Si je faisois connoître cette ame égale et généreuse, aussi forte contre ses propres chagrins que sensible aux peines des autres, avec cette raison en même temps maîtresse d'elle-même, souvent inspirée, jamais dominée par les événemens ; enfin, si j'essayoie de peindre ce don heureux d'étonner et de gagner les esprits par un maintien toujours digne, mais toujours conforme aux circonstances

furent envoyés à l'échafaud, et la plupart des autres, qui leur étoient échappés, mis hors la loi.

M. le duc d'Orléans et M. Bailly, si confians dans la bienveillance populaire, subirent, peu de jours après, le même sort que les quarante-deux députés.

Bientôt les démagogues eux-mêmes se divisèrent : un club antagoniste de celui des jacobins s'étoit élevé sous le nom de *club des Cordeliers* ; Danton en étoit le fondateur et le chef. La lutte fut vive, et l'avantage resta aux jacobins, toujours dirigés par Robespierre : Danton et ses partisans payèrent de leur vie l'audace d'avoir voulu disputer à ce moderne Sylla son sceptre ensanglanté.

Cependant, un orage se formoit sur sa tête. Paris avoit vu périr sous la hache du tribunal révolutionnaire, plus de dix-huit cents victimes, dont la naissance, les richesses, les talens, le mérite étoient les seuls crimes, et parmi lesquelles venoit d'être placée comme pour répandre sur ces martyrs l'éclat de toutes les vertus, Madame Elisabeth, sœur du Roi (1). Presque toutes les

» les plus difficiles, et ce charme indéfinissable qui naît de la  
 » convenance et de la gloire, et qui prête aux moindres paroles  
 » plus de force qu'à des armes, et plus de prix qu'à des bien-  
 » faits, Votre Majesté continueroit toujours à reconnoître et à  
 » être reconnue.

Ce vers mis au bas du portrait de Marie-Thérèse :

*Fœmina fronte patet, vir pectore, diva decore.*

s'appliquoit avec autant de vérité à la Reine.

(1) « Dès que la Reine fut conduite à la Conciergerie, Madame Elisabeth adopta, dès ce moment, l'orpheline que la Providence

viles du Royaume avoient payé leur tribut à cet affreux

venoit de confier à ses soins ; et voulant dignement remplir les augustes fonctions dont elle se trouvoit chargée, elle appela la religion à son secours, et sut inspirer à sa noble élève tout le courage, toute la résignation qu'exigeoit sa situation douloureuse ; elle achevoit de former son cœur et son esprit par des leçons sagement adaptées à l'âge de *Madame* ; elle la dispoisoit à supporter, sans être éblouie, le passage du comble de l'infortune à la félicité que devoit lui procurer son retour dans sa famille.

Hélas ! cette noble institutrice osoit se flatter de partager un jour ce bonheur. Elle ne regardoit sa nièce et elle-même que comme des otages qui serviroient aux factieux à se ménager une paix dont eux-mêmes éprouveroient sans doute le besoin ; elle pouvoit croire au moins qu'ils avoient oublié le rang dont elles étoient déchues ; car la table plus que frugale des Princesses ne se couvroit que d'alimens grossiers, et leurs vêtemens, plus grossiers encore, seroient tombés en lambeaux, sans le soin continuel que prenoit *Madame Elisabeth* de réparer sans cesse les outrages que le temps ne cessoit d'y faire. Plus de six mois s'écoulèrent ainsi : l'on étoit arrivé à la soirée du 9 mai 1794 : le printemps qui venoit de renaître, ouvroit l'ame des illustres captives à de nouvelles espérances ; elles formoient entre elles des projets pour l'amélioration autant que possible de leur existence monotone. Tout-à-coup le bruit des clefs et des verroux viennent leur rappeler l'excès de leurs maux ; des hommes à figure atroce se précipitent dans la chambre, et ordonnent à *Madame Elisabeth* de les suivre. « *Que voulez-vous de moi, leur dit-elle avec une douceur angélique ? — Nous avons l'ordre de t'emmener. — Où la conduirez-vous, s'écrie Madame, avec l'accent du désespoir ? — Cela ne te regarde pas. — Je veux la suivre, je veux partager le sort de ma tante, de mon amie ! — Ce n'est pas toi qu'on demande, c'est elle. — Au moins, reprend celle qui déjà présage son sort, laissez-moi le temps de m'habiller. — C'est bien inutile ; mais si tu as*

système d'extermination ; Toulon , Avignon , Mar-

» *cette fantaisie , dépêche-toi , nous sommes pressés.* » Et les cannibales se retirent pour quelques momens.

» La vertueuse Princesse profite de ce peu de liberté pour verser quelques consolations dans le cœur de sa nièce ; mais celle-ci les écoute à peine , frappée de l'idée que cette séparation peut être éternelle. Bientôt les brigands , impatients de saisir leur proie , rentrent et lui demandent si elle est prête enfin. « *Partons , dit Madame Elisabeth ; mais laisserez-vous seule , à ses regrets , cette jeune infortunée ? — On fera venir la concierge. — Non , non , je n'ai besoin de personne ; je vous l'ai déjà dit ; on me tuera ou rien ne m'empêchera de suivre celle qui me tient lieu de mère !* » Alors la Princesse ( ô sublime effort d'amour ! ) tombe aux pieds de ceux qu'elle dédaignerait d'implorer pour elle-même ; et la fille des Rois dans cette posture suppliante , ne peut émouvoir les cœurs sans pitié. On la repousse. Succombant alors à l'effort qu'elle vient de faire , elle s'évanouit dans les bras de sa tante , le seul être qui paroisse prendre part à cette scène attendrissante.

» Ce fut alors qu'entra la concierge , avertie par l'un des sbirres : Madame Elisabeth lui remit sa jeune et si infortunée amie , encore privée de connoissance , la recommanda à ses soins , et d'un pas ferme suivit ses bourreaux.

» Elle fut comme la Reine , conduite à la Conciergerie. En entrant dans ce séjour du crime , devenu depuis quelque temps celui de toutes les vertus , elle espéroit encore y revoir sa belle-sœur ; mais elle ne tarda pas à apprendre sa fin cruelle.

» Sans lui laisser le temps de rassembler ses idées , de reposer son imagination fatiguée par la scène de douleur qui venoit de se passer sous ses yeux , on fit , dès le même soir , subir à Madame Elisabeth un interrogatoire à huis-clos , dont les principaux articles rouloient sur des plans chimériques de conspiration : on lui reprocha entre autres crimes d'avoir passé dans la société du Roi la nuit orageuse du 9 au 10 août ; d'avoir disposé de ses diamans en faveur de ses autres frères , et mille autres faits semblables qui

seille , Bordeaux , etc. , avoient vu se reproduire dans

---

prouvoient clairement, par leur futilité, que sa mort étoit résolue. Elle répondit toujours à ses accusateurs avec une sagesse et une modération qui auroient suffi pour convaincre des juges moins prévenus; enfin, on la reconduisit dans son cachot, où loin de s'aveugler sur le sort qui lui étoit réservé, elle ne s'occupa que du soin de préparer son ame à rentrer dans le sein du Créateur. Il n'existoit plus alors à Paris aucun signe extérieur de religion : malgré ses demandes réitérées, elle ne put obtenir l'assistance d'un prêtre, même assermenté. Privée de tout secours spirituel, Madame Elisabeth puisa dans sa piété seule les consolations que lui refusoit la barbarie de ses ennemis. Un seul souvenir troublait sa pieuse résignation, c'étoit celui des êtres chéris qu'elle laissoit à la tour du Temple; mais certaine qu'elle ne les reverroit jamais, elle reporta toutes ses idées vers le Tout-Puissant, et lui demanda instamment la grâce de se voir réunie bientôt aux illustres victimes qui l'avoient précédée dans le séjour de la gloire.

» Ce moment si désiré ne tarda pas à arriver. Le lendemain, 10 mai, elle parut, avec vingt-quatre autres personnes, devant le tribunal de sang; elle y entendit à peu près les mêmes chefs d'accusation auxquels elle avoit si victorieusement répondu la veille, et fut, comme elle s'y attendoit, condamnée à périr sur l'échafaud. Elle reçut son arrêt avec la plus parfaite tranquillité d'ame. La seule chose qui parut l'affecter, c'est que les vingt-quatre personnes que l'on avoit, comme au hasard, entassées avec elle sur les bancs des accusés, furent toutes également condamnées, selon l'usage farouche de ces temps de deuil et de carnage !

» Les bourreaux, altérés de sang, ne laissoient point languir leurs victimes : accuser, juger et exécuter, étoit alors l'affaire d'un jour. Les vingt-cinq condamnés marchèrent donc tous ensemble au supplice, presque en sortant du lieu où leur jugement venoit de leur être prononcé; mais par un raffinement de cruauté bien digne des monstres qui tenoient alors la

leurs murs les épouvantables massacres de Lyon : enfin,

France courbée sous leur sceptre de fer, Madame Elisabeth eut la douleur de voir tomber successivement, avant la sienne, la tête de vingt-quatre des plus zélés sujets de son frère !

» Enfin, ce supplice trop prolongé va se terminer; la Princesse auguste monte à l'échafaud : dans le court trajet qui la sépare de l'éternité, son fichu se dérange et tombe aux pieds du bourreau; tout entière encore au sentiment de la décence qui dirigea ses actions dans tout le cours de sa vie, elle se tourne vers celui qui va lui donner le coup de la mort, et d'une voix suppliante : « Au nom de la pudeur, lui dit-elle, couvrez-moi le sein : » telles furent les dernières paroles de celle à qui la France, dans des temps plus heureux, eût élevé des autels; et elle cueillit avec calme et dignité la palme du martyre. »

Ainsi *Madame* échappera seule au plan de destruction formé contre sa famille; mais à quel prix, grand dieu ! Captive et sans appui au milieu de ses bourreaux, cette jeune Princesse, née pour faire l'ornement de la première Cour d'Europe, et à l'âge où la vie a le plus de charmes, verra la sienne se consumer dans l'amertume, le deuil et les angoisses de la terreur. Pendant trois années entières étincellera sur sa tête le glaive qui a frappé ses augustes parens ! Heureusement le Roi des Rois veillera sur sa fille adoptive; il rendra le prodige de son salut nécessaire à ses ennemis eux-mêmes. Les plus sévères représailles menaceront en Autriche trois de leurs complices, si les jours de l'illustre orpheline ne sont pas respectés (a). Enfin le

(a) Le 2 avril 1793, époque de la défection de Dumourier, les Autrichiens s'emparèrent du général Beurnonville et de cinq membres de la Convention, parmi lesquels se trouvoient trois régicides, Drouet, Lamarque et Quinette. L'Autriche notifia que le procès seroit fait à ces trois conventionnels, si l'existence de *Madame* étoit compromise : c'est essentiellement en leur faveur qu'a été fait l'échange de cette Princesse : les autres prisonniers, pour lesquels on n'avoit pas les mêmes craintes, ne devoient pas inspirer un si pressant intérêt : ils ne furent donc guère compris que comme accessoire dans l'échange qui eut enfin lieu à Bâle le 20 août de décembre 1793.

l'exécration pour les auteurs de tant de forfaits étoit générale et à son comble. Robespierre, qui aspiroit à l'autorité souveraine, crut ces dispositions favorables à ses projets. Du rôle de principal bourreau, il voulut passer à celui de libérateur, et essaya de rejeter sur ses complices tout l'odieux des crimes qu'il avoit ordonnés lui-même. Effrayés de cette politique insidieuse qui tenoit à se faire de leur punition un moyen de justification et de réconciliation publique, ils se liguèrent contre l'hypocrite *protecteur*, et réussirent à le renverser (1). Il porta sa tête sur l'échafaud.

---

sort de la fille de Louis XVI, le sang des Césars seront pesés dans la même balance que la liberté de ceux qui ont versé celui de son père; ce ne sera qu'à cette condition que pourra être conservé à la France l'Ange qui doit par ses vertus et ses malheurs, la réconcilier un jour avec le Ciel.

(1) « Tallien, instruit que Robespierre le comptoit au nombre de ses premières victimes, se hâta de le prévenir en l'attaquant lui-même. Sur sa dénonciation, l'Assemblée décréta d'accusation ce monstre et ceux qui voulurent le soutenir : la Commune, qui lui étoit dévouée, se constitua en état de révolte contre la Convention. Quelques députés, réunis à la garde nationale, assiégèrent l'Hôtel-de-Ville et s'emparèrent des rebelles. Robespierre se tira un coup de pistolet : la balle lui cassa la mâchoire inférieure, et le laissa vivre pour le supplice. Son frère se précipita par une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville, et se brisa le crâne sans se tuer. Saint-Just se rendit sans défense ; Lebas se brûla la cervelle ; Henriot, alors commandant de la garde nationale, jeté par une fenêtre, fut ramassé dans un égout ; Couthon fut trouvé au coin d'une rue, couvert de blessures et expirant. Estropiés et défigurés, tous ces monstres furent traînés au comité de sûreté générale. Le lendemain ils furent exécutés au nombre

Mais la tyrannie ne finit pas avec celui qu'ils avoient signalé comme le *tyran* : elle ne fit que changer de main, et un peu de couleur. La plupart des principaux auteurs du 9 thermidor, ne pouvoient pas se dissimuler qu'ils n'étoient guère moins en horreur que leur chef : ce n'étoit pas assez d'être échappé à la perfidie, il falloit aussi se dérober à la justice nationale. L'autorité seule pouvoit les en préserver ; ils s'en saisirent et l'environnèrent de tous les accessoires propres à la rendre redoutable. S'ils n'osèrent plus immoler les victimes par centaine, ils n'en laissèrent pas moins subsister tous les instrumens de supplice.

Cependant la force de l'opinion publique les contraignoit à se relâcher chaque jour davantage du système de terreur : elle avoit fait rentrer dans le sein de la Convention les députés proscrits ; ce renfort préparoit le triomphe du parti modéré. Les terroristes en furent alarmés, et essayèrent d'arrêter ces heureux progrès : mais les tentatives qu'ils firent les 1<sup>er</sup> avril et 20 mai 1795 échouèrent : on en profita pour supprimer les principales institutions révolutionnaires, et arriver à une constitution moins absurde que celle de 93. On la remplaça par celle de l'an 3<sup>e</sup> (1795), qui attribuoit le pouvoir législatif à deux chambres, appelées *Conseils*, l'un des *Cinq-Cents*, et l'autre des *Anciens*, et le pouvoir exécutif à un *Directoire* composé de cinq membres (1).

---

» de vingt-deux, sur la même place qui fut trop long temps  
« le théâtre de leurs cruautés. »

(1) Le Conseil des Cinq-Cents, composé de ce nombre de

Cette constitution , qui nous faisoit passer de la démagogie à la démocratie oligarchique , considérée isolément , étoit une conception vicieuse en politique : appliquée à la France , elle le devenoit encore davantage. Tous les publicistes de bonne foi en convenoient. Mais si on la rapproche des circonstances du sein desquelles elle est sortie , on ne sauroit nier qu'elle a été à cette époque un véritable bienfait pour la France. Elle amenoit un premier repos après la tourmente révolutionnaire ; elle remettoit sur la route qui devoit conduire à la monarchie tempérée ; elle en renfermoit le germe précieux ; il ne restoit plus qu'à l'y nourrir , à préparer et à saisir le moment favorable à son développement. On auroit vraisemblablement obtenu , et peut-être beaucoup plutôt encore qu'on n'osoit l'espérer alors , ce salutaire résultat , si cette constitution n'eût pas, dès sa mise en activité, subi de perfides modifications. La fièvre républicaine déclinait sensiblement ; le retour aux principes monarchiques se professoit presque ouvertement. Nul doute que si la réélection des conventionnels fût restée facultative, ainsi que le vouloit la constitution , les plus honorables seuls auroient été appelés au corps législatif. La grande majorité des deux Conseils se fût composée d'hommes qui , purs des forfaits de la révolution , ou victimes

---

membres , préparoit les lois , et celui des Anciens , formé de deux cent cinquante membres , les sanctionnoit ou les rejetoit. Les fonctions du Directoire se bornoient à les publier et exécuter.

de ses excès, eussent senti la nécessité de rétablir la dignité si imprudemment rompue , et l'auroient cherchée dans le seul mode de gouvernement où elle pouvoit se trouver , dans la monarchie légitime. Peut-être la France jouiroit-elle depuis plus de vingt ans du bonheur qu'elle a enfin , mais si tardivement recouvré.

De tels symptômes devoient-ils échapper à l'inquiète prévoyance des chefs du parti contraire? La conscience est un juge qu'on ne peut ni fuir ni tromper. Celle de ces factieux les tenoit dans des alarmes perpétuelles ; elle leur présentoit le Roi armé de toute la sévérité qu'ils sentoient mériter. L'idée d'une bonté , d'une indulgence surhumaine , leur étoit si étrangère ! Ne nous étonnons donc pas de leurs efforts téméraires pour prévenir ou du moins éloigner un changement qui devoit infailliblement ramener l'ordre et la justice. Leur intérêt , cette constante et suprême loi des intrigans , devoit leur faire tout braver , tout oser. Mais comment voir sans stupeur ce que peut une poignée de factieux saisis des rênes du gouvernement , habiles à les diriger dans le sens des passions , et bien déterminés à les retenir , n'importe à quel prix ?

La nation entière ( car je n'y comprends pas quelques milliers de complices des meneurs , répartis sur le territoire de la France ; ils étoient *hors de la nation* ), la nation entière , dis - je , voyoit avec transport approcher le jour où elle seroit enfin délivrée de l'épouvantable tyrannie de la Convention ; la majeure partie de cette Assemblée elle-même partageoit cet impatient désir. Chimérique espérance ! vains obstacles

pour une minorité exercée à tous les forfaits , habituée aux succès les plus monstrueux , et convaincue qu'il n'y avoit de sûreté pour elle que dans la perpétuité de sa puissance.

« Consitution fatale à notre pouvoir , et trop dan-  
» gereuse à notre sûreté ! se dirent-ils ; la nécessité  
» nous l'arracha ; qu'un dernier effort la paralyse : re-  
» cueillons les restes de notre autorité expirante , et  
» qu'elle ressorte plus redoutable que jamais , des  
» moyens mêmes employés pour la détruire. Périsse  
» la France plutôt que de compromettre notre salut. »

C'est d'après ce système que furent lancés comme la foudre les deux fameux décrets des 5 et 13 fructidor an 3<sup>e</sup> (22 et 30 août 1795). En ordonnant que les deux tiers du nouveau corps législatif se composeroient de membres de la Convention , et en déclarant les autres éligibles même pour le troisième tiers , ils ne firent disparaître que le nom de cette calamiteuse Assemblée ; son infernal génie resta tout entier pour le supplice des nouveaux députés et le malheur du peuple. Mais comment la minorité enleva-t-elle des décrets si opposés aux vœux , aux intentions de la majorité ? Ce problème se résout par l'adresse avec laquelle les plus coupables savoient imprimer aux foibles , aux timides , aux indécis , la terreur qui les tourmentoit eux-mêmes. Cette tactique , dans laquelle ils excelloient , leur donna dans toutes les grandes occasions un avantage prodigieux. Nul conventionnel ne devoit , à les entendre , espérer d'exception (1). Le corps entier ,

---

(1) La restauration est venue donner plus tard un démenti

frappé d'anathème , étoit voué à l'échafaud ou à la proscription. Quelqu'absurde que fût ce raisonnement, il produisit l'effet désiré : il ramena sous les étendards sanglans des factieux ceux mêmes qui en avoient horreur , et cette minorité menaçante devint une affreuse majorité. La France cependant prit une attitude imposante ; toutes les assemblées électorales repoussèrent avec indignation des décrets qui perpétuoient nos maux : les sections de Paris surtout déployèrent la plus grande énergie.

Mais tout avoit été prévu par les conspirateurs. Des troupes ramassées dans les pays subjugués , et étrangères à la France , avoient été réunies à Paris. Exaspérées par mille calomnies, gorgées d'argent et de vin, elles se précipitèrent sur des citoyens sans armes , fusillèrent , mitrillèrent plusieurs bataillons de la garde nationale, qui, sans projet et dès-lors sans moyens de combattre , ne purent opposer à tant de perfidie qu'une bravoure passive. Les murs de Saint-Roch déposent

---

complet à ces exagérations du crime, toujours intéressé à grossir le nombre de ses complices. Sous le Roi, tous les conventionnels avoient conservé, en 1814, leurs titres pompeux, leurs richesses immenses, et en jouissoient paisiblement. On n'avoit éloigné des hautes places que ceux qui ne pouvoient pas les conserver sans blesser tous les principes, toutes les convenances, et qui les auroient perdues sous Buonaparte lui-même, le jour où la paix lui auroit permis de sentir et de faire tout ce qu'exigeoit la dignité de Souverain. Un *Empereur* et Roi ne seroit pas resté entouré de *regicides*, et on peut douter qu'il leur eût laissé l'utile de ces places par des retraites que leur fortune rendoit au moins superflues.

encore contre ce lâche massacre ; et quel en fut le héros ? celui qui quelques années plus tard , devoit couvrir l'Europe de ruines et de cadavres. Epouvantable prélude ! Sa fortune militaire et politique prit sa source dans cette déloyale et sanglante expédition , et les corps mutilés des Parisiens servirent de premiers degrés au trône impérial. C'est ce que Buonaparte a appelé depuis lui-même, dans ses Mémoires de Sainte-Hélène , « avoir mis son cachet sur la révolution (1). »

Pendant cette facile victoire , le glaive des bourreaux parcouroit les assemblées sectionnaires ; les présidens , les secrétaires qui osoient encore résister , étoient mis hors la loi , condamnés à mort par des commissions spéciales (2) : enfin , le crime l'emporta , et ce triomphe devint bientôt général ; les départemens attérés par les malheurs de Paris , subirent le joug , et les tyraniques décrets eurent leur exécution.

Quel étoit donc ce pouvoir magique devant lequel s'abaissoient , s'anéantissoient tout à coup la volonté et l'intérêt de trente millions d'hommes ? Les révolutionnaires seuls en ont eu le secret (3) : il résidoit

(1) Le commandement de l'armée d'Italie devint la récompense des services que Buonaparte rendit aux factieux dans la fameuse journée du 13 vendémiaire an 3 (5 octobre 1795) ; ils lui durent le succès des décrets des 5 et 13 fructidor.

(2) M. de Vaublanc , ministre d'état , et Quatremère de Quincy , furent du nombre de ces illustres condamnés.

(3) Un des orateurs du jour , qui depuis trente ans professe avec tant de succès l'art de se *conduire habilement en révolution* , a révélé une partie de ce secret en l'an 6 , peu de temps avant le

essentiellement dans l'art de choisir les instrumens de leur autorité. Il résulta de la part de tels agens , une surveillance si active , que toute espèce d'organisation de partis et de point de réunion , devenoit impossible aux opprimés. Qu'on ne s'étonne donc pas de la longue existence de ce monstrueux colosse qui sembloit cependant devoir dès ses premiers momens succomber

18 fructidor, dans un discours qu'il a prononcé dans le principal foyer des intrigues directoriales ; il disoit alors que *pour faire triompher les principes, il n'existoit qu'un moyen ; ce moyen, c'est de ne confier qu'aux républicains les fonctions de la république.*

Le 18 mars 1815, il ne voyoit d'aptés aux places que les royalistes, et il se proclamoit un des plus ardens.

Buonaparte s'empara des Tuileries le 20 du même mois : peu de jours après, notre publiciste concouroit à proscrire le Roi et les royalistes ; les partisans de l'usurpation étoient devenus les seuls amis de la patrie, les seuls capables de la bien administrer, et il se mettoit en première ligne.

Rien de plus parfaitement conséquent ; rien surtout de plus merveilleusement approprié aux circonstances.

Par quelle étrange aberration de ses *principes*, cet habile et profond politique semble-t-il, depuis le retour du Monarque légitime, ne trouver d'hommes propres aux fonctions publiques, et de sincères *amis* de la monarchie et de la légitimité, que dans les rangs de ceux qui professent les doctrines *ennemies* de cette double garantie du bonheur des peuples ? Auroit-il moins de confiance dans le gouvernement de droit et paternel de Louis XVIII, que dans les gouvernemens de fait et tyranniques qui ont accablé la France pendant vingt-cinq ans ? On ne reconnoitroit dans cette défiance ni la finesse de son tact, ni la prudence de sa politique : peut-il oublier qu'il n'y a de réellement bon que ce qui est juste, et qu'il n'y a de durable que ce qui est réellement bon ?

sous son propre poids. L'union et la solidarité des méchans sont toujours les mieux gardées. La crainte du châtement enchaîne, au moment du danger commun, toutes les passions qui pourroient les diviser.

Il est néanmoins une puissance supérieure à toutes les autres puissances, même les plus despotiques, et qui finit toujours par en triompher ; c'est la saine opinion. Elle seule échappa à la tyrannie, et exerça dans les assemblées électorales une influence qui releva un peu les espérances des vaincus. Les choix tombèrent en général sur les hommes connus pour professer les meilleurs principes : on chercha à balancer, par l'énergie des élus, l'avantage que le nombre donneroit à leurs antagonistes. Mais un nouveau piège attendoit à Paris ces véritables mandataires de la France. Les dominateurs furent promptement instruits de la vigueur des athlètes qu'ils auroient à combattre : empêcher leur réunion et casser leurs nominations sous prétexte de manœuvres royalistes, eût été un coup de maître ; ils en eurent la pensée : mais pour la première fois, les difficultés d'exécution les effrayèrent, et ils crurent prudent de s'en tenir à une mutilation. Le moule des lois fut mis en travail, et il en sortit le fameux décret du 3 brumaire, qui, enchérissant encore sur ceux des 5 et 13 fructidor, annuloit tous les choix qui portoient sur des *parens d'émigrés* : comme ces listes fatales, toujours ouvertes, étoient devenues de véritables tables de proscription, où la haine, l'avidité, la malveillance plaçoient ceux qu'elles vouloient perdre, quoiqu'ils ne fussent jamais sortis de France,

il n'étoit pas difficile d'atteindre les élus qui paroîtroient les plus redoutables. Les dangereuses conséquences d'une telle loi furent vivement signalées, et la fermentation se renouveloit dans les sections. L'intervalle entre l'époque de cette loi et l'installation des Conseils, qui eut lieu le 5 brumaire, fut heureusement trop court pour recourir à des mesures de la nature de celles du 13 vendémiaire.



